

Rapport annuel 2025

Mouvement Desjardins



Table des matières

Message du président et chef de la direction	III
Message du président du conseil d'administration.....	VI
La mission de Desjardins	VIII
Faits saillants.....	IX
Données marquantes 2025.....	X
Portés par l'innovation	XIII
Leadership socioéconomique	XVI
Résolument engagés envers la jeunesse	XXII
Investis pour un avenir plus durable et plus équitable	XXVI
Prix et reconnaissances	XXX
Index des recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	XXXIV
Rapport de gestion.....	1
États financiers combinés.....	117
Gouvernance d'entreprise	234

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone : 418 835-8444
Sans frais : 1 866 835-8444
Télécopieur : 418 833-5873

Note au lecteur

Nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine (vice-présidence Communications d'entreprise, Coopération et Performance PVP) et la première vice-présidence Finances, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).



Message du président et chef de la direction

En 2025, j'ai eu l'honneur et le privilège d'être nommé à la présidence et à la direction du Mouvement Desjardins. Cette responsabilité, je l'ai accueillie avec humilité et détermination, conscient de la force du modèle coopératif et de l'impact concret de Desjardins dans la vie des gens. Je remercie sincèrement le conseil d'administration du Mouvement pour sa confiance à mon égard. Je souhaite également souligner l'immense contribution de mon prédécesseur, Guy Cormier, dont le leadership s'est traduit par une décennie de croissance durable pour notre organisation.

Dans un monde en transformation marqué par des bouleversements économiques, sociaux et technologiques, Desjardins ne se contente pas d'être un repère solide. Nous prévoyons les changements, adaptons nos solutions et répondons proactivement aux besoins exprimés par nos membres et clients. Grâce à l'implication de plus de 57 500 employés et plus de 2 200 membres de conseils d'administration, nous poursuivons notre mission avec rigueur et ambition.

Être au service des membres et clients

Accompagner plus de 10 millions de membres et clients à chaque étape de leur vie pour contribuer à leur autonomie financière est au cœur de la mission du Mouvement Desjardins. À cet effet, ils s'attendent à ce que nous leur proposons des solutions simples, sécuritaires, personnalisées, accessibles et compétitives.

En 2025, nous avons déployé le clavardage sécurisé pour toujours mieux accompagner nos membres et clients, une réponse directe à leur demande croissante pour davantage d'interactions mobiles. Dans le même esprit, nous avons aussi lancé une nouvelle plateforme accessible en ligne et via nos services mobiles pour l'octroi de prêts personnels.

Du côté des entrepreneurs et entrepreneures, notre accompagnement stratégique s'est grandement élargi. Aujourd'hui, Desjardins soutient 436 364 entreprises, soit 18 % de plus qu'il y a cinq ans. Cette croissance témoigne de la confiance que les gens d'affaires nous accordent. Elle reflète aussi notre volonté d'être un partenaire incontournable pour la réalisation de leurs ambitions. Dans un contexte de tensions commerciales avec notre voisin du Sud, nos économistes et les différentes équipes qui accompagnent les propriétaires d'entreprises ont uni leurs forces pour mieux épauler ceux et celles qui font affaire avec nous. Un appui particulièrement déterminant pour les quelque 43 000 membres Entreprises directement touchés par les droits de douane.

Enfin, nous avons poursuivi notre engagement envers la jeunesse grâce à plusieurs initiatives. Citons notamment le déploiement des astuces d'Alvie pour les 15 à 18 ans, la nouvelle version numérique de Mes finances, mes choix et l'arrivée de plusieurs nouveautés pour la Caisse scolaire, comme l'outil Tes rêves qui vise à stimuler la création d'habitudes d'épargne durables chez les jeunes. Correspondant à notre mission d'accompagner nos membres et clients, ces projets illustrent parfaitement notre désir d'outiller les jeunes, de les accompagner et de les soutenir pour qu'ils et elles prennent en main leur avenir financier avec assurance.



Des résultats exceptionnels dans un contexte exigeant

Desjardins a conclu l'année 2025 avec une excellente performance, portée par la solidité de ses choix stratégiques et la vigueur de l'ensemble de ses secteurs d'activité. Les excédents avant ristournes aux membres s'élèvent à 3 811 M\$, en progression de 455 M\$ par rapport à 2024. La ristourne aux membres atteint 505 M\$, une hausse de 15,6 % par rapport à l'an dernier, à laquelle s'ajoutent 133 M\$ en commandites, dons et bourses d'études.

Ces résultats renforcent notre capacité à soutenir les personnes, les entreprises et les collectivités, tout en poursuivant notre engagement à l'égard du développement économique et social. Ils traduisent d'ailleurs notre raison d'être, qui guide chacune de nos décisions pour répondre aux besoins de nos membres et clients, renforcer la vitalité des communautés et soutenir le développement de notre grande équipe. La sélection du Mouvement Desjardins à titre de banque canadienne de l'année 2025¹ par le magazine *The Banker* confirme que notre approche centrée sur les membres et clients est une grande force dans un marché en mutation.

Nous croyons que la performance financière et l'impact social se renforcent mutuellement. C'est pourquoi nous continuons d'innover pour répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en anticipant ceux de demain, dans un cadre de gestion prudente et responsable. Desjardins demeure déterminé à être un partenaire de confiance, proche des gens, et à contribuer activement à bâtir un avenir durable, solidaire et responsable.

Agir comme leader socioéconomique

Notre performance globale durable nous permet d'en faire encore plus pour répondre aux besoins des communautés et d'assumer pleinement notre rôle de leader socioéconomique.

À ce sujet, il est important de reconnaître que les inégalités ont continué de se creuser en 2025. Si la performance des marchés a été favorable à certaines personnes disposant d'actifs et d'investissements, plusieurs autres qui n'en détiennent pas ont été davantage frappées par la hausse persistante du coût de la vie, particulièrement pour le logement et l'alimentation. Face à ces constats, nous avons agi en misant sur des leviers concrets et structurants pour répondre aux besoins des communautés.

Tout d'abord, face à la crise de l'abordabilité, nous avons annoncé en décembre 2025 un nouvel engagement pour contribuer à la création de plus de 10 000 logements au cours des trois années qui suivent. Cette ambition marque une évolution majeure de l'Initiative Logement abordable Desjardins lancée en 2022, qui visait 3 000 logements d'ici 2028. Géré par Desjardins Capital, le fonds Amplifier, commandité par six fondations philanthropiques et la Société d'habitation du Québec, a également été lancé en cours d'année. Doté d'une enveloppe de 50 M\$, ce levier d'investissement permettra notamment d'accélérer le développement de logements abordables à faible empreinte environnementale partout au Québec. Les projets d'habitation seront ciblés et soutenus par l'équipe de l'Initiative Logement abordable Desjardins.

Le Fonds du Grand Mouvement, lancé en 2016, continue de démontrer son impact dans notre société. Il soutient des projets structurants dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion, de la transition énergétique et du développement économique local. Au total, depuis sa création, 228 M\$ ont été investis dans 996 projets. Ces investissements sont d'ailleurs guidés par les besoins exprimés par les communautés, et ils traduisent notre engagement à renforcer le tissu social.

Avec le leadership des caisses et de leurs équipes, Desjardins est également présent dans les communautés à travers le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), un outil qui permet aux caisses de soutenir des initiatives locales porteuses selon les besoins exprimés. Revitalisation de quartiers, soutien à des organismes communautaires ou projets jeunesse : le FADM est un levier majeur pour agir concrètement là où ça compte.

Nous avons également poursuivi notre engagement envers la jeunesse grâce à l'implication de la Fondation Desjardins, des caisses du réseau et de différents partenaires. En 2025, 4 831 bourses reconnaissant la persévérance scolaire ont été remises à des jeunes de partout au pays pour les encourager à continuer leurs études, à croire en leurs capacités et à bâtir leur avenir avec assurance. Ces gestes, petits et grands, témoignent de notre détermination à soutenir la relève, mais aussi à contribuer à l'épanouissement des jeunes dans leur milieu de vie.

¹ La Fédération des caisses Desjardins du Québec et les caisses Desjardins du Québec sont des coopératives de services financiers régies par les lois du Québec. Les dépôts qui y sont faits sont assurés par l'entremise de l'Autorité des marchés financiers du Québec.

Grandir en respectant ce que nous sommes

La croissance du Mouvement Desjardins se veut durable dans le temps et respectueuse des valeurs coopératives et des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

D'abord, nous avons annoncé la signature d'une entente visant l'acquisition² de Guardian Capital Group Limited, une transaction de l'ordre de 1,7 G\$. Celle-ci renforce notre présence au Canada et à l'international, tout en élargissant notre offre de solutions de placement. C'est une manière tangible de créer de la valeur pour nos membres et clients et d'assurer la pérennité du Mouvement.

Ensuite, puisque nous avons à cœur d'assurer une croissance qui respecte les principes ESG, nous avons poursuivi notre travail afin de déployer notre ambition climatique et d'appuyer le secteur des énergies renouvelables, par des initiatives qui nous permettent de contribuer activement à la transition vers une économie plus sobre en carbone. En 2025, Desjardins a d'ailleurs été reconnu par BloombergNEF, qui nous a classés au 9^e rang mondial pour la répartition de nos financements entre énergies renouvelables et fossiles.

De plus, notre volonté de créer des retombées durables s'étend au-delà de nos frontières. Par l'action de Développement international Desjardins, nous contribuons à renforcer l'inclusion financière, l'entrepreneuriat local et les chaînes de création de valeur, dans un contexte où le soutien mondial aux pays en développement se contracte. Ce rôle dépasse nos frontières naturelles et reflète pleinement notre identité coopérative.



Comité de direction du Mouvement Desjardins

Debout : Valérie Lavoie, Jean-Yves Bourgeois, Sébastien Vallée, Denis Dubois, Chantal Gagné, Alain Leprohon, Antoine Avril. Assis : Di-Thai Hua, Marie-Huguette Cormier, Johanne Duhaime, Daniel Grossi.

125 ans d'ambition et de fierté

L'année 2025 a marqué un jalon important dans notre grande histoire : les 125 ans du Mouvement Desjardins. En cours d'année, nous avons célébré cette trajectoire exceptionnelle, née d'un geste de solidarité et devenue, au fil des décennies, un modèle d'entrepreneuriat social et collectif.

Ces célébrations, placées sous le signe de l'ambition et de la fierté, ont été l'occasion de mettre en lumière qui nous sommes comme organisation ainsi que notre engagement de tous les instants envers les membres et les clients.

Depuis 125 ans, nous accompagnons les gens dans leurs projets, leurs défis et leurs ambitions, tout en contribuant à bâtir des communautés plus fortes et solidaires. Nous avons grandi avec elles, fidèles à notre mission et à nos valeurs, et nous continuerons à les soutenir avec la même détermination.

Ce 125^e anniversaire était également tourné vers l'avenir. Il nous a rappelé que notre force réside dans notre capacité à évoluer, à innover et à rester proches des gens. C'est avec cette même énergie que nous abordons les prochaines années, portés par une ambition renouvelée.

Avancer ensemble

Je tiens à remercier nos membres et clients pour leur confiance. C'est pour eux que nous avons de l'audace, que nous nous transformons et que nous nous engageons chaque jour.

Enfin, je remercie les membres des conseils d'administration des caisses et des filiales, ainsi que nos employés, employées et gestionnaires, pour leur dévouement et leur engagement quotidien.

Ensemble, nous faisons avancer Desjardins, avec cœur et conviction!

Denis Dubois
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

² La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.



Message du président du conseil d'administration

C'est avec fierté et un profond sentiment d'accomplissement que nous avons conclu l'année 2025. Il s'agit d'une année charnière qui marque la dernière étape de la mise en œuvre de l'évolution du modèle de gouvernance, avec la nomination de Denis Dubois à titre de président et chef de la direction. En effet, pendant des décennies, le Mouvement a été dirigé par une personne élue par un collège électoral composé de 256 représentants. Cette personne assumait à la fois le rôle de présidence et chef de la direction et de présidence du conseil d'administration. L'évolution du modèle de gouvernance a amené la séparation de ces fonctions. De plus, la personne occupant le rôle de présidence et chef de la direction est désormais choisie par les membres du conseil d'administration. Quant à la présidence du conseil, elle est assurée par une administratrice ou un administrateur choisi par ses pairs du conseil. Je tiens à réitérer à Denis Dubois les plus chaleureuses félicitations des membres du conseil d'administration et à lui assurer notre pleine confiance et notre appui dans la réalisation de son important mandat.

Je souhaite aussi rappeler que cette évolution de la gouvernance était nécessaire pour permettre au Mouvement Desjardins de continuer de s'adapter à son époque. Car au cours des 30 dernières années, Desjardins a connu une importante croissance qui l'a notamment porté à être désigné comme institution financière d'importance systémique intérieure. De plus, pour répondre aux besoins et aux attentes de ses membres et clients, ses produits et services se sont diversifiés, et leur distribution a été élargie à de nouveaux canaux, notamment numériques.

Il devenait donc crucial d'adapter sa gouvernance à son évolution pour assurer sa pérennité et lui donner les moyens de réaliser ses ambitions. En faisant le choix, de manière démocratique, d'aligner Desjardins sur les meilleures pratiques de gouvernance de l'industrie et sur la réalité réglementaire et légale d'aujourd'hui, nous nous sommes collectivement donné un nouvel ancrage pour l'avenir.

Ce nouveau modèle de gouvernance nous permet de nous propulser avec confiance vers demain pour accompagner les communautés dans lesquelles nous sommes implantés, et soutenir les ambitions de plus de 10 millions de membres et clients qui comptent sur nous au quotidien.

Un Desjardins fidèle à ses racines coopératives

Comme le souligne à juste titre le président et chef de la direction, Desjardins est resté pleinement concentré sur l'accompagnement de ses membres et clients afin de les aider à composer avec un contexte économique qui demeure difficile. Parmi les initiatives phares de 2025 qui incarnent concrètement nos valeurs coopératives, il faut mentionner les efforts soutenus pour propulser la création de logements abordables, et notre engagement auprès de l'Organisation des Nations Unies à rehausser l'inclusion financière de tous nos membres et clients Particuliers, notamment ceux et celles en difficulté ou en situation de vulnérabilité. Soulignons aussi nos actions pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone. Ces initiatives, jumelées à toutes celles en faveur d'une plus grande équité, diversité et inclusion à tous les niveaux, renforcent notre engagement à bâtir un avenir durable et solidaire pour l'ensemble de nos membres, clients et communautés.

Renforcement du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2025, la composition du conseil d'administration a évolué pour continuer à diversifier les compétences et les expertises. Je rappelle que le conseil d'administration du Mouvement Desjardins compte 19 membres, dont le président et chef de la direction. Parmi eux figurent 12 membres de conseils d'administration de caisses qui sont élus par les délégués des caisses lors de l'assemblée générale annuelle. Les six autres membres sont cooptés par le conseil.



Conseil d'administration du Mouvement Desjardins

Debout : Luc Bachand, Elaine Lajeunesse, Jean-François Laporte, Michel Magnan, Louis Babineau, Denis Dubois, Nadine Groulx, Philippe Jetté, Francine Côté, Milva Elvira D'Aronco, Kathleen Bilodeau, André Grenier, René Saint-Pierre. Assis : Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, Jordan Baril-Furino, Lisa Baillargeon, Denis Latulippe, Maryse Lapierre, Paula Parhon. Absents : Johanne Charbonneau et Richard Villeneuve.

Ainsi, Jordan Baril-Furino et Maryse Lapierre ont été réélus, alors que René Saint-Pierre a été élu. Président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Versants du mont Royal, M. Saint-Pierre est ingénieur civil et possède une maîtrise en gestion de construction de l'Université Stanford. Il a cofondé une entreprise spécialisée dans le développement des technologies de l'intelligence artificielle. En cours d'année, le conseil a coopté Milva Elvira D'Aronco afin de pourvoir un poste vacant. Membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval, Mme D'Aronco est titulaire d'une maîtrise en gestion de l'Université de Boston et d'un diplôme d'études supérieures en psychologie. Elle possède plus de 30 ans d'expérience dans la gouvernance et la haute direction d'organisations mondiales complexes et hautement réglementées.

Du côté des membres non issus du réseau des caisses, le conseil d'administration a renouvelé les mandats de Denis Latulippe et de Michel Magnan, et a nommé Philippe Jetté. Avant de se joindre au conseil d'administration du Mouvement Desjardins, M. Jetté a été administrateur, président et chef de la direction de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. Il est diplômé de l'École Polytechnique de Montréal en génie électrique.

Je suis fier du travail réalisé par le conseil d'administration en 2025, et je tiens à remercier chaque membre pour son engagement et sa détermination à veiller au respect de la mission de Desjardins.

En 2026, c'est avec confiance que nous continuerons d'exercer pleinement notre rôle de supervision, en veillant à la solidité financière du Mouvement Desjardins et en soutenant l'atteinte de ses ambitions stratégiques. Ces éléments constituent les bases

essentielles pour assurer le développement et la pérennité du Mouvement. Ils permettent à la fois de soutenir notre croissance et d'adapter nos actions de manière cohérente à l'évolution des besoins de nos membres et clients, dans une perspective durable.

Regard vers l'avenir

Forts de 125 ans de performance et de présence, d'une gouvernance renouvelée et d'une grande solidité financière, nous sommes pleinement convaincus, comme conseil d'administration, que le Mouvement Desjardins est prêt à continuer de construire l'avenir au bénéfice des membres, clients et collectivités. Nous les remercions sincèrement de leur confiance.

Pour leur engagement, je remercie aussi mes collègues du conseil d'administration, tout comme les administratrices et administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance. Je tiens aussi à remercier très sincèrement Guy Cormier, président et chef de la direction sortant, pour son leadership inspirant et sa volonté inébranlable de faire évoluer Desjardins avec énergie et vision. Je salue le travail de son successeur, Denis Dubois, et celui de ses collègues du comité de direction. Je remercie enfin les administratrices et administrateurs ainsi que tout le personnel du Mouvement pour leur volonté de soutenir les ambitions de nos membres, clients et communautés.

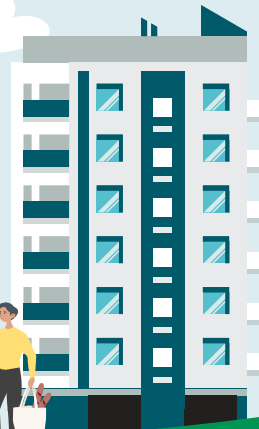
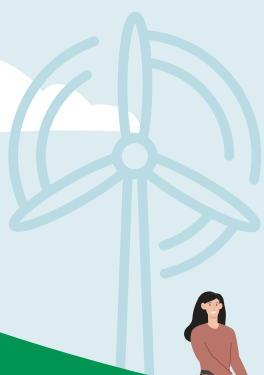
Louis Babineau
Président du conseil d'administration
Mouvement Desjardins

La mission de Desjardins



**En tant que groupe
financier coopératif**

**contribuant au
développement
des communautés,**



**nous accompagnons nos
membres et clients dans leur
autonomie financière.**



Faits saillants



Données marquantes 2025



Plus de
10 millions
de membres et clients

2 244
membres de conseils
d'administration

57 530
employés et
employées

638 M\$¹
en retour aux membres et
à la collectivité

Ratio de fonds
propres de la
catégorie 1A de **23,7 %²**

19 M\$
pour la vitalité des communautés
et leur développement durable
via le Fonds du Grand Mouvement

Actif de **510,2 G\$**

Excédents de **3 811 M\$**

Réserves de **32,7 G\$³**

14,5 G\$ en primes d'assurance⁴

¹ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5 du rapport de gestion.

² En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

³ Dont 25,5 G\$ proviennent des réserves générales des caisses comme patrimoine collectif inaliénable.

⁴ Primes souscrites directes. Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116 du rapport de gestion.

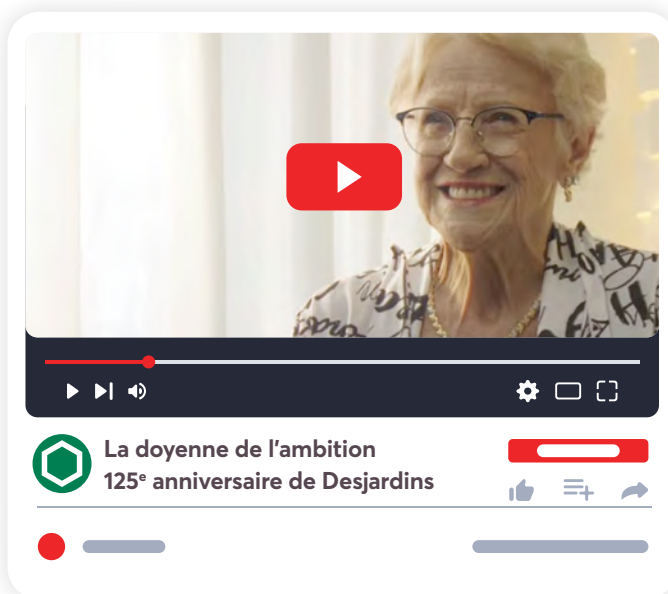


125 ans d'ambition

Pour [célébrer ses 125 ans](#), Desjardins a mis en lumière ce qui l'anime depuis toujours : l'ambition de ses membres et clients et celle des communautés. Cet anniversaire a été l'occasion d'affirmer fièrement notre propre ambition : aller plus loin pour répondre à leurs besoins d'aujourd'hui et à leurs aspirations de demain.

Des histoires qui nous inspirent

Les visages de nos membres et clients et les ambitions qui les animent ont été mis en valeur partout au Québec dans le cadre d'une vaste campagne visant à refléter la diversité de leurs aspirations. À l'échelle nationale, une autre campagne a plutôt consolidé la présence de Desjardins comme acteur financier d'importance, capable d'accompagner la réussite d'une clientèle grandissante partout au pays. Ensemble, ces initiatives ont fait rayonner un message simple : l'ambition de nos membres inspire celle de Desjardins depuis 125 ans.



Hommage au passé

Publié en 2025, le livre *Histoire du Mouvement Desjardins, tome IV. L'ère des réseaux (1972-1991)* revisite une période charnière marquée par la transformation du Mouvement en groupe financier intégré. En retraçant cette évolution, il contribue à faire rayonner l'histoire de Desjardins auprès d'un large public et à nourrir la mémoire coopérative.

Oser parler d'ambition

Pour illustrer comment les ambitions des gens et des communautés façonnent le Québec d'aujourd'hui, Desjardins a mis en avant des personnes dont le parcours nous inspire, nous bouscule et nous ouvre la voie. Cette volonté de donner la parole à celles et ceux qui incarnent l'audace s'est traduite par le balado « Au cœur de l'ambition », animé par Laurent Duvernay-Tardif et produit avec Radio-Canada. À travers leurs histoires humaines, sociales et professionnelles, la série explore la diversité des aspirations qui animent nos milieux. Cette initiative visait d'abord à faire rayonner ces voix inspirantes, tout en ancrant le thème de l'ambition au cœur des célébrations de l'année.



Reconnaissance institutionnelle



Denis Dubois (président et chef de la direction du Mouvement), Monique F. Leroux (présidente du Mouvement de 2008 à 2016) et Louis Babineau (président du conseil d'administration du Mouvement) étaient à l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la motion.

Le 125^e anniversaire a été souligné par des gestes institutionnels forts : des déclarations de reconnaissance à la Chambre des communes du Canada et une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec. Ces reconnaissances rappellent le rôle structurant de Desjardins dans l'économie et la société, et mettent en lumière son héritage coopératif unique, qui contribue à la prospérité des communautés depuis plus d'un siècle.

Portés par l'innovation



Un Mouvement tourné vers l'avenir

En 2025, Desjardins a franchi une étape majeure en annonçant la signature d'une entente visant [l'acquisition de Guardian Capital Group Limited](#), une transaction évaluée à 1,7 G\$. Une fois finalisée⁵, cette opération permettra de rassembler l'expertise de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et de Guardian pour gérer près de 280 G\$ d'actifs sous gestion et sous conseil. Cette avancée renforce la présence de Desjardins dans le paysage financier canadien et international, tout en enrichissant l'offre proposée aux membres et clients.



La sécurité de tous au cœur de nos priorités

Pour renforcer la résilience numérique, Desjardins a accordé un [soutien de 500 000 \\$ à Cybereco](#), via le Fonds du Grand Mouvement, consolidant ainsi l'écosystème de cybersécurité canadien. L'initiative « Arnaques sous la loupe » a également permis de sensibiliser et de protéger plus de 1 000 personnes âgées face aux risques de fraude. Des actions structurantes qui témoignent du rôle actif de Desjardins en matière de sécurité numérique et d'éducation citoyenne.



⁵ La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.

Des nouveautés à l'avantage des membres et clients

Des technologies qui modernisent nos interactions

L'expérience client s'enrichit grâce à plusieurs avancées technologiques déployées en 2025. Les astuces d'Alvie offrent désormais aux jeunes de 15 à 18 ans un accompagnement simple pour adopter de bons réflexes financiers. Parallèlement, la nouvelle solution d'octroi de prêts personnels en ligne permet de déposer une demande, d'en suivre le traitement en temps réel et de simuler facilement des scénarios de paiement. Dans le secteur de l'assurance, le suivi de la réclamation automobile lancé sur l'application améliore l'autonomie et la transparence en donnant accès aux mises à jour et à un canal direct pour communiquer avec l'expert en sinistre. L'évolution de la page d'accueil d'AccèsD Affaires a permis d'offrir aux entrepreneurs et entrepreneures une expérience de navigation rapide, robuste et évolutive pour la gestion de leurs finances en mode autonome. Ces nouveautés rendent les services plus accessibles, fluides et personnalisés.



Une offre de service qui évolue avec les besoins

Pour mieux répondre aux attentes de ses membres, Desjardins a aussi bonifié plusieurs volets de son offre de service. En gestion de patrimoine, la [simplification de l'offre de portefeuilles](#) facilite l'accès à des solutions plus claires et mieux adaptées. En assurance collective, le lancement de [l'offre Focus soutien cancer](#) propose un ensemble de services et de l'accompagnement pour mieux soutenir les employés et employés touchés. Pour les entreprises, de nouvelles offres destinées aux secteurs manufacturier et agricole, incluant un guide ESG (pour l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance), permettent un accompagnement plus spécialisé pour soutenir la croissance et la pérennité.



Leadership socioéconomique



Des leviers pour stimuler la vitalité économique



Soutien aux entrepreneurs

En 2025, Desjardins a investi 16,7 M\$⁶ pour soutenir l'entrepreneuriat, trame essentielle de la vitalité économique des régions. Le Fonds C, l'une de ses initiatives phares, a appuyé 718 entreprises, en octroyant 5 M\$ pour développer leur potentiel.

L'ÉLAN – Innover pour l'environnement et les collectivités

Nature-Action Québec a reçu une bourse du Fonds C pour soutenir son projet L'ÉLAN, une initiative axée sur la protection de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, la transition écologique et la santé des collectivités. Ce partenariat renforce la culture d'innovation environnementale au sein de l'organisme, démontrant la portée du Fonds C pour accompagner des projets ayant des retombées concrètes et durables.



Daniel Bouchard, au centre, et Pascal Bigras, à droite, de Nature-Action Québec, accompagnés par leurs partenaires chez Desjardins lors de la remise de la bourse.

Mesures d'accompagnement pour renforcer la résilience de nos membres Entreprises

Dans un contexte de tensions commerciales, nos équipes se sont mobilisées rapidement afin d'accompagner les membres Entreprises exposés aux mesures tarifaires américaines. Une approche ciblée, appuyée par l'analyse de nos économistes, a permis de joindre quelque 43 000 entreprises par des communications personnalisées et de prioriser un accompagnement renforcé pour les plus à risque. Nous avons aussi mis à leur disposition une ligne directe, une page Web centralisant l'information et un coffre à outils pour soutenir la diversification des marchés et les stratégies d'adaptation.

Finance innovante

Desjardins Capital mise sur la santé de demain

Notre action inclut des investissements structurants, comme [la participation à la ronde de financement de 43 M\\$ de Puzzle Medical Devices](#) via le fonds Capital régional et coopératif Desjardins. La jeune pousse montréalaise développe une pompe cardiaque percutanée pour l'insuffisance cardiaque avancée. Cet investissement illustre l'engagement à soutenir la croissance des entreprises qui développent des technologies de santé à fort impact.

⁶ Ce montant comprend des dons, des commandites, des partenariats ainsi que les engagements de nos programmes Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.

Développement international Desjardins remporte le Prix de l'innovation et de l'impact pour son modèle de financement mixte

Décernée par Coopération Canada et Entraide universitaire mondiale du Canada, [cette distinction](#) récompense la contribution de Développement international Desjardins à l'évolution du modèle canadien de financement du développement, et son effet tangible sur l'autonomisation économique des populations vulnérables.



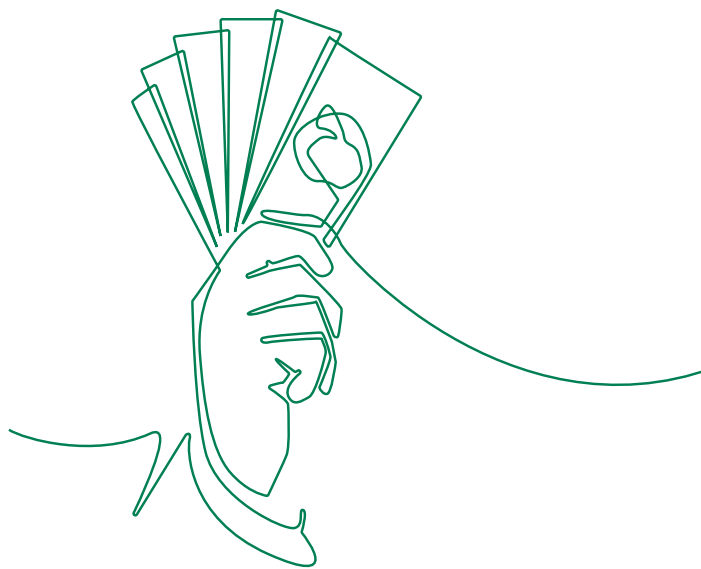
Développement économique local

Assurer l'accès à l'alimentation au cœur de la communauté

Grâce à notre partenariat avec [La Ruche](#), plusieurs projets porteurs ont vu le jour partout sur le territoire, dont un particulièrement marquant à Esprit-Saint, une communauté à risque de perdre des services essentiels. Une campagne de sociofinancement réussie, appuyée par une contribution de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest, a permis à la Coopérative de solidarité multiservices du Haut-Pays de sauvegarder et de revitaliser le Marché Coop La Spiritoise. Ce geste concret a préservé l'accès local à l'alimentation et renforcé l'autonomie du milieu.

FNB Desjardins Actions Québec : investir dans l'économie d'ici

Lancé en 2025, ce fonds négocié en bourse (FNB) permet d'[investir dans un portefeuille composé exclusivement d'entreprises québécoises](#) présentes sur les marchés publics. Il répond à l'intérêt croissant pour des solutions de placement ancrées dans l'économie locale. Ce nouveau FNB propose un accès simplifié à un panier diversifié de sociétés d'ici, avec des frais de gestion nuls jusqu'au 30 juin 2026.



Pour que tous aient un toit



Un engagement renforcé à l'égard du logement abordable

En raison des défis croissants liés à l'accès au logement, Desjardins a rehaussé son ambition en s'engageant à contribuer à la [création de 10 000 logements](#) face à la crise de l'abordabilité d'ici 2028, plutôt que les 3 000 initialement prévus. Grâce à la mobilisation de ses équipes et de ses partenaires, 1 861 unités avaient été livrées à la fin de 2025, alors que 2 722 logements étaient en cours de réalisation. Cet engagement renouvelé témoigne d'une volonté ferme de soutenir l'accès à un logement décent partout au Québec.

Le fonds Amplifier : un levier pour des projets durables

Lancé en 2025, le [fonds Amplifier](#) constitue un nouvel outil pour accélérer la réalisation de projets résidentiels abordables et durables. Doté d'une enveloppe de 50 M\$, provenant d'un collectif de grandes fondations philanthropiques et de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le fonds Amplifier soutient les coopératives et les organismes à but non lucratif grâce à du capital patient et à un accompagnement spécialisé. Géré par Desjardins Capital, ce fonds met de l'avant des critères ambitieux : performance énergétique accrue, exclusion des énergies fossiles et loyers abordables. Il s'inscrit pleinement dans la volonté de Desjardins de favoriser des milieux de vie inclusifs et résilients.

Un projet novateur de logements imprimés en 3D

Desjardins appuie également des approches avant-gardistes pour répondre aux besoins en logement. En 2025, la Caisse Desjardins Ontario a accordé une [contribution de 250 000 \\$ \(en anglais seulement\)](#) à un projet de logements étudiants imprimés en 3D mené à l'Université de Windsor, en partenariat avec la Faculté de médecine et de dentisterie Schulich de l'Université Western. Ce projet vise à offrir sept unités abordables, durables et écoénergétiques destinées aux résidents en formation. Cette initiative illustre comment l'innovation technologique peut contribuer à atténuer les pénuries de logements et à attirer de futurs professionnels dans les régions.



Au cœur de la vitalité des milieux

Le Fonds du Grand Mouvement

Le [Fonds du Grand Mouvement](#) est l'une de nos initiatives phares pour contribuer au dynamisme socioéconomique et à la vitalité des régions. Depuis la création de ce fonds en 2016, 228 M\$ ont été engagés dans 996 projets qui appuient les priorités des communautés, notamment l'entrepreneuriat, l'éducation, la responsabilité sociale, le développement durable et la prise en charge des milieux par les personnes.

Un geste concret pour l'accompagnement en fin de vie

En 2025, Desjardins a appuyé la Fondation Michel-Sarrazin grâce à une [contribution de 750 000 \\$](#) provenant du Fonds du Grand Mouvement et de 21 caisses de la région de Québec. Ce soutien

permettra d'agrandir la Maison Michel-Sarrazin, d'améliorer les services en soins palliatifs et de renforcer les activités de recherche de son institut. La contribution de Desjardins vise à soutenir un accompagnement humain, essentiel pour les personnes en fin de vie et leurs proches.



La campagne d'entraide Desjardins

En 2025, 35 932 donateurs – soit 65 % des employés, administrateurs et retraités – ont soutenu la campagne d'entraide au profit de la Fondation Desjardins, de Centraide United Way et de la Croix-Rouge canadienne. Grâce à leur générosité et à la contribution de Desjardins, un montant record de 11 M\$ a été amassé, renforçant des initiatives essentielles qui soutiennent les personnes en situation de vulnérabilité ou qui ouvrent de nouvelles possibilités pour les jeunes.

Le Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu est un levier puissant unique à Desjardins. Il permet aux caisses de contribuer au développement de leur communauté en soutenant des projets structurants. En 2025, 69 M\$ ont été retournés dans les communautés grâce à ce fonds.

Nourrir Ensemble : une première en milieu scolaire

Dans un quartier défavorisé, des élèves ont soulevé des problèmes quant à l'accessibilité et à la qualité des repas offerts à la cafétéria. Grâce au soutien du Fonds d'aide au développement du milieu et à la mobilisation de l'organisme Nourrir Ensemble, les élèves profitent maintenant d'un menu concocté à partir d'aliments locaux issus de la revalorisation des surplus alimentaires. L'organisme collecte d'ailleurs toutes les denrées à l'aide d'un vélo-cargo, ce qui renforce encore davantage l'aspect durable de l'initiative. Ce projet novateur, une première en milieu scolaire, allie lutte contre l'insécurité alimentaire, engagement communautaire et développement durable, tout en faisant participer activement les jeunes.



L'équipe à l'œuvre!

Une activité philanthropique déterminante

Desjardins a poursuivi son engagement philanthropique en appuyant un large éventail d'initiatives qui contribuent au développement durable des communautés. Qu'il s'agisse d'éducation, d'engagement social, d'emploi, d'entrepreneuriat ou de saines habitudes de vie, ces investissements visent à renforcer la capacité des milieux à répondre aux besoins de leurs membres. En 2025, 133 M\$ ont été versés en commandites, partenariats philanthropiques et bourses.

2,6 M\$ à Concordia pour l'innovation et le développement des talents

Le [partenariat conclu en 2025 avec l'Université Concordia](#) soutient des initiatives qui stimulent l'innovation, encouragent l'entrepreneuriat et favorisent le développement des talents. Cette collaboration contribue à enrichir l'expérience étudiante, à appuyer la croissance des jeunes pousses et à renforcer l'écosystème universitaire montréalais. En contribuant à créer un environnement propice à la réussite, Desjardins soutient la relève et la capacité d'innovation d'ici.



Lancement de l'initiative Femmes en Finance : un nouveau programme de développement en début de carrière qui vise à soutenir les étudiantes intéressées par le domaine de la finance.

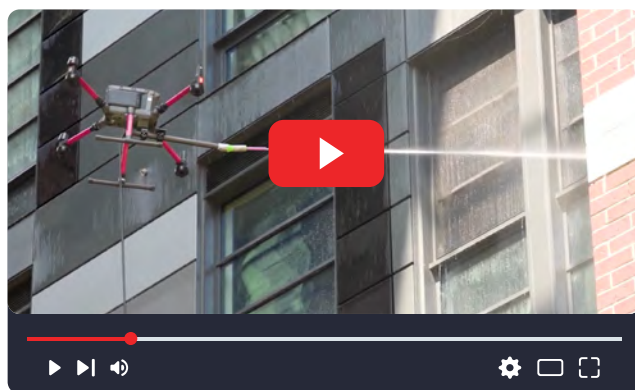
Rehausser l'inclusion financière

Un engagement renforcé

Desjardins s'est engagé dès 2021 auprès de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI) à rehausser l'inclusion financière de ses membres et clients, en particulier ceux en situation de vulnérabilité. La démarche, qui s'inscrit dans le cadre du Commitment to Financial Health and Inclusion, franchit cette année une nouvelle étape avec l'adoption de [cibles formelles à atteindre pour 2030](#). Celles-ci visent à améliorer la résilience financière, la gestion des finances au quotidien et la confiance des membres dans leurs décisions financières.

Nos programmes de finance solidaire

Grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire partout au Québec. En 2025, nos investissements dans ces programmes se sont élevés à 9 M\$.



Un projet qui prend son envol :
WINDO



Soutenue par Créavenir, l'entreprise réinvente le nettoyage de façades en utilisant des drones.

Résolument engagés envers la jeunesse



91 M\$⁷ pour soutenir les jeunes en 2025

Encourager les jeunes, améliorer leur bien-être et les aider à réaliser leurs rêves fait partie des priorités de Desjardins. Avec le programme [Tous engagés pour la jeunesse](#), nous joignons nos forces à celles de nos partenaires pour leur proposer des ressources et des outils en lien avec quatre sphères de leur vie : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie, et l'engagement social.

300 000 \$ pour transformer l'expérience des campeurs au camp Carowanis

Le camp Carowanis offre à des jeunes vivant avec le diabète de type 1 une expérience de camp sécuritaire et adaptée, leur permettant de mieux comprendre leur maladie et de développer leur confiance et leur autonomie.

L'[appui de Desjardins](#), via le Fonds du Grand Mouvement, rend possible la construction d'un pavillon quatre saisons, qui augmentera la capacité d'accueil et diversifiera les activités tout au long de l'année.



Un soutien indéfectible pour la poursuite des études

La [Fondation Desjardins](#) contribue à la réussite éducative des jeunes en remettant chaque année des bourses d'études, des prix dans des écoles et organismes, et des dons à des organismes partenaires. Elle met tout en œuvre pour favoriser la persévérance et contrer le décrochage scolaire.



En 2025, la Fondation a remis

7,1 M\$

pour appuyer 673 405 jeunes partout au pays.

⁷ Comprend les montants engagés à destination des publics jeunesse (moins de 30 ans, et moins de 35 ans pour le volet entrepreneur) pour l'ensemble de nos initiatives : dons, commandites, bourses d'études, initiatives d'éducation financière, programmes de finance solidaire, soutien aux projets scolaires et parascolaires, etc.

Un allié pour propulser les projets scolaires et parascolaires



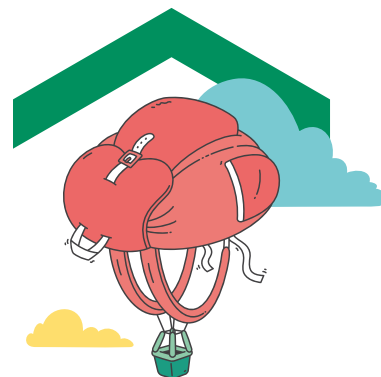
Fabrication de planches à roulettes



Un projet éducatif où les jeunes développent à la fois leurs compétences techniques, leur confiance et leur engagement scolaire grâce à la fabrication d'un objet qui les passionne.

Les Prix Fondation Desjardins

Les [Prix Fondation Desjardins](#) permettent de réaliser des projets avec des jeunes de la maternelle jusqu'au secondaire grâce à un soutien financier pouvant atteindre 3 000 \$. Ce programme soutient des idées qui auront d'importantes retombées sur la motivation des jeunes.



Les Prix, qui célèbrent leur 10^e anniversaire, ont permis de soutenir plus de 4 700 projets depuis leur première édition. En 2025, ce sont 193 779 jeunes qui ont participé à 848 initiatives mobilisatrices.

La Fabrique à projets

[La Fabrique à projets](#) est une plateforme gratuite de financement participatif destinée aux écoles primaires et secondaires. Cette initiative facilite la réalisation de projets scolaires et parascolaires partout au Canada, en misant sur la solidarité et l'engagement collectif.

La Fabrique à projets a franchi une nouvelle étape, avec 1 000 projets soutenus depuis sa création! En 2025, 717 projets ont été appuyés, pour un total de 4,3 M\$ amassés.

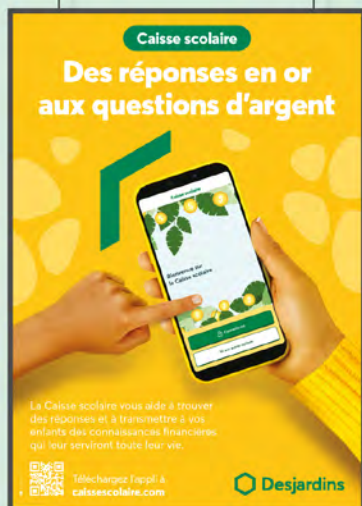
Des prouesses musicales récompensées

L'école Iona a mobilisé sa communauté pour financer un projet musical, permettant à son orchestre de remporter des [prix prestigieux aux MusicFest](#) Québec et Canada.



Les jeunes musiciens en action



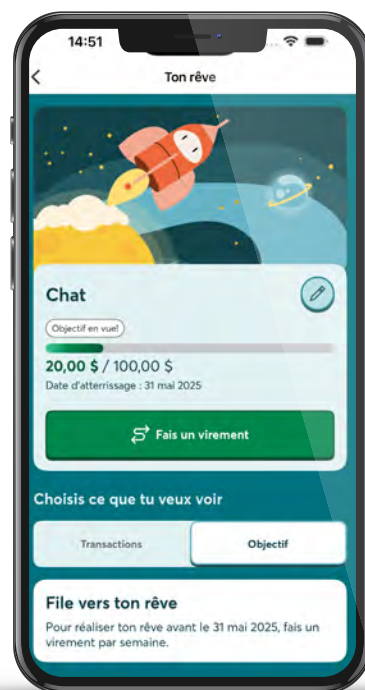


Favoriser l'autonomie des jeunes par l'éducation financière

L'éducation financière et l'accompagnement des jeunes dans l'autonomie financière sont au cœur de nos valeurs. Grâce à la [Caisse scolaire](#), à [Mes finances, mes choix](#)^{MD, 8}, à la [ristourne jeunesse](#) et à diverses initiatives éducatives, nous aidons les jeunes à développer leurs habitudes d'épargne et à acquérir les bases nécessaires pour gérer leurs finances avec confiance.

Tes rêves : un nouvel outil d'épargne jeunesse

Tes rêves vient enrichir l'expérience offerte par la Caisse scolaire. Interactif et ludique, cet outil permet aux jeunes de se fixer des objectifs d'épargne personnalisés, de suivre leur progression et de vivre une véritable aventure vers la réalisation de leurs projets, avec l'appui de leurs parents.



⁸ Mes finances, mes choix^{MD} est une marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

**Investis pour un
avenir plus durable
et plus équitable**



Se démarquer en finance responsable

Desjardins se distingue en se classant parmi les 25 meilleures institutions financières au monde pour son intégration des principes ESG dans ses activités, selon la [World Benchmarking Alliance \(en anglais seulement\)](#).

Accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone

Financer les énergies renouvelables

L'action de Desjardins en matière de transition énergétique a été reconnue en septembre 2025 par BloombergNEF, dans son classement Third Annual Energy Supply Investment and Banking Ratios. Ce classement compare les ratios entre le financement des énergies renouvelables et celui des énergies fossiles. Desjardins s'y classe neuvième au niveau mondial avec son ratio de 66,7 (sur la base des données 2024).

Plusieurs projets d'infrastructures en énergie renouvelable dans lesquels les peuples autochtones sont partenaires ont été financés en 2025. Des projets de parcs éoliens d'envergure ont été soutenus au Québec ([Mesgi'g Uguj's'n 2](#) et [Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 1](#)) et en Nouvelle-Écosse ([Weavers Mountain, en anglais seulement](#)). Desjardins a également participé au financement du [site de stockage d'énergie par batteries Sanjgon](#) (initialement appelé projet Tilbury) en Ontario.



Propulser les technologies propres

En appuyant de nouveaux projets d'innovation, Desjardins contribue à accélérer l'émergence de technologies durables.

En 2025, Desjardins a notamment injecté [400 000 \\$ pour soutenir le projet « Lab-à-Startup »](#), en partenariat avec Cycle Momentum. Cette initiative vise à encourager la croissance de jeunes entreprises québécoises en technologies climatiques issues du milieu universitaire.



Optimiser la performance énergétique de nos immeubles

Le Mouvement Desjardins a poursuivi ses efforts vers la décarbonation de son parc immobilier grâce à des solutions technologiques innovantes. Le lancement d'un robot d'acquisition de données énergétiques permet désormais d'automatiser la collecte des informations réelles de consommation des caisses auprès d'Hydro-Québec et d'Énergir, améliorant la précision de notre inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative illustre notre volonté d'allier performance et durabilité dans la gestion de nos immeubles.

Encourager l'essor de l'économie circulaire

En 2025, Desjardins a intensifié ses efforts pour réduire l'empreinte écologique de ses activités. L'adoption de politiques a permis de réduire considérablement la consommation de matériel électronique, une mesure phare pour agir à la source. Par exemple, depuis 2024, la mise en œuvre progressive de l'allongement de la durée de vie des ordinateurs portables du personnel, celle-ci passant de trois à quatre ans, doit nous permettre de réduire à terme la consommation de matériel électronique.

Nous avons également lancé un outil d'auto-évaluation pour notre réseau de caisses, qui les aide à identifier des pistes d'amélioration concrètes et à encourager des pratiques responsables en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Enfin, en nous associant à Appel à Recycler, nous offrons à nos employés une solution simple pour le recyclage des piles domestiques, facilitant ainsi la valorisation des métaux précieux qu'elles contiennent.

Un partenariat pour une consommation responsable

À l'occasion du Jour de la Terre 2025, Desjardins a lancé un [projet pilote en partenariat avec Partage Club](#), une jeune pousse qui favorise l'économie collaborative grâce à son application mobile. Dans ce cadre, 15 000 abonnements ont été offerts aux membres de huit caisses. Leur engagement exceptionnel sur la plateforme – trois fois supérieur à la moyenne des autres utilisateurs – a permis 5 298 partages. Curieux d'en savoir plus sur les retombées de cette initiative? Consultez le [rapport d'impact](#) de l'Université McGill.



Mobiliser des capitaux pour des projets transformateurs

L'année 2025 a été marquée par la quatrième émission d'obligations durables, portant le cumul à 2,2 G\$ depuis 2021, un levier essentiel pour financer des projets à retombées environnementales ou sociales partout au pays.

Rallier les troupes

Ce sont 3 570 employés, dont 1 542 en 2025, qui ont participé à [La Fresque du Climat](#), renforçant notre compréhension collective des enjeux climatiques. Une tournée régionale dans l'Est du Québec a permis de sensibiliser une centaine de personnes dans une quinzaine de caisses quant aux défis propres à leur territoire. Un premier atelier collaboratif a également été tenu dans le grand Toronto.



Nos employés qui ont participé à la première fresque en Ontario!

Donner de l'élan à la mobilité électrique

En 2025, Desjardins a poursuivi le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques au Québec et dans l'Est de l'Ontario, avec 477 installations réalisées, dont 462 sont accessibles à la population. Cette initiative s'inscrit dans notre engagement à favoriser la transition vers un transport routier décarboné, en partenariat avec FLO | AddÉnergie et Hydro-Québec.

Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion



Donner une voix aux communautés autochtones

En 2025, Desjardins a lancé son groupe de consultation des Autochtones afin d'intégrer leurs voix dans ses réflexions et projets. Composé exclusivement d'employés et employées autochtones, ce groupe contribue à orienter les initiatives du Mouvement, à exprimer les besoins des communautés et à bâtir des relations respectueuses et durables. Cette démarche s'inscrit dans nos efforts de réconciliation et de promotion de l'inclusion.

Rehausser l'accessibilité dans nos immeubles

En 2025, Desjardins a déployé des initiatives majeures pour renforcer l'accessibilité universelle dans son portefeuille immobilier. Un plan d'amélioration à court et long terme a été élaboré à la suite d'audits ciblés, et les bilans de santé immobiliers des caisses intègrent désormais des critères spécifiques à l'accessibilité. De plus, la création d'un guide de conception pour l'accessibilité universelle, qui dépasse les exigences légales, marque un jalon important pour offrir des environnements inclusifs à nos employés et à nos membres et clients.

Promouvoir l'inclusion par le sport

En 2025, Desjardins est devenu [partenaire fondateur de l'AFC Toronto](#), une équipe de la nouvelle ligue professionnelle féminine de soccer au Canada, la Super Ligue du Nord. Ce partenariat illustre notre engagement pour l'équité, l'inclusion et la promotion des saines habitudes de vie, tout en contribuant à offrir aux athlètes féminines une vitrine nationale et des perspectives inspirantes pour les jeunes générations.



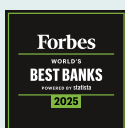
Prix et reconnaisances





Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins a été nommé **banque canadienne de l'année en 2025**⁹ par le magazine [The Banker \(en anglais seulement\)](#). Cette distinction souligne la force de notre modèle coopératif et notre engagement à accompagner nos membres et clients dans leur autonomie financière depuis 125 ans. Elle reflète également les investissements majeurs réalisés pour améliorer l'expérience numérique et simplifier les services financiers, ainsi que notre contribution à la transition énergétique au Canada.



Le Mouvement Desjardins est l'une des **meilleures institutions financières au monde** en 2025 selon le magazine économique [Forbes \(en anglais seulement\)](#). Cette reconnaissance prestigieuse est attribuée aux meilleures banques dans 34 pays, d'après un échantillon indépendant de plus de 50 000 consommateurs.

Alvie, l'assistante virtuelle Desjardins, se démarque sur la scène locale et internationale :

- En avril 2025, notre assistante virtuelle a remporté la mention de **l'innovation du mois dans le domaine bancaire** attribuée par l'organisme [Qorus \(en anglais seulement\)](#), qui regroupe des professionnels et des organisations du secteur financier.
- Lors du gala des [Digital CX Awards 2025 \(en anglais seulement\)](#) à Singapour, Alvie a remporté le prix de la **Meilleure mise en œuvre technologique pour l'expérience client numérique au Canada**. De plus, lors du même gala, notre stratégie de transformation a également reçu une mention du jury. Celui-ci a souligné la croissance très importante de l'adoption du numérique grâce à l'utilisation du plein potentiel de nos solutions numériques, combinée à un accompagnement exceptionnel par nos conseillers et conseillères auprès de nos membres et clients.
- Plus près de chez nous, notre assistante virtuelle s'est vu décerner le **prix Coup de cœur du public** lors de la soirée des [OCTAS 2025](#).

L'application mobile Caisse scolaire a gagné le prix [OCTAS 2025](#) dans la catégorie Culture et société – Grande entreprise, société d'État et paragouvernemental. Cette compétition récompense l'excellence et l'innovation dans le domaine des technologies de l'information au Québec.

Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine, a été honorée lors des [Catalyst Honours 2025 \(en anglais seulement\)](#) en tant que **Championne de l'inclusion**. Pionnière au sein de la haute direction de Desjardins, elle a contribué de façon déterminante à faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans le secteur financier canadien. Son leadership audacieux et inspirant contribue à bâtir un milieu où la diversité des talents peut s'épanouir.

⁹ La Fédération des caisses Desjardins du Québec et les caisses Desjardins du Québec sont des coopératives de services financiers régies par les lois du Québec. Les dépôts qui y sont faits sont assurés par l'entremise de l'Autorité des marchés financiers du Québec.



Produits et services distinctifs

Nos véhicules de placement continuent de se démarquer :



Desjardins a récolté **huit récompenses** lors de la remise annuelle des trophées **FundGrade A+®** de Fundata : un fonds commun de placement, quatre fonds de placement garanti et trois fonds négociés en bourse en investissement responsable se sont distingués pour leur excellente performance ainsi que leur haut niveau de stabilité au cours de l'année 2025.



Desjardins s'est illustré pour sa **gamme de produits structurés** lors du gala **SRP Americas 2025**, en remportant pour une troisième année consécutive deux prestigieux titres : Meilleur fabricant de produits à capital protégé et Meilleur distributeur de produits à capital protégé.



Desjardins a été sacré **Meilleur émetteur de produits à capital protégé au Canada** par Structured Products Intelligence lors des **SPi Awards for Excellence 2025**.



Desjardins s'est distingué aux **LSEG Lipper Fund Awards 2025** : deux de ses fonds négociés en bourse axés sur l'investissement responsable y ont été primés pour une deuxième année consécutive.

Desjardins Courtage en ligne s'est classé au deuxième rang pour la **satisfaction des investisseurs autonomes**, selon **J.D. Power (en anglais seulement)**.

Développement durable



Desjardins est reconnu chaque année depuis 2015 comme l'un des **employeurs les plus écolos** au Canada par **Mediacorp Canada Inc. (en anglais seulement)**.

Pour une 18^e année consécutive, Desjardins figure en 2025 au **classement Corporate Knights (en anglais seulement)** des **50 meilleures entreprises citoyennes** au Canada.

Le Complexe Desjardins s'est illustré sur le plan de la durabilité en remportant le **prix Sustainability Impact** au niveau canadien ainsi qu'au niveau nord-américain, pour son leadership en matière de décarbonation du secteur immobilier.

Sécurité

Aux Brandon Hall Group Excellence Awards, une médaille d'or a été décernée à la formation *Démystifier la sécurité de l'information* dans la catégorie « Best Custom Content » (meilleur contenu personnalisé). Ces prix internationaux récompensent depuis plus de 30 ans les meilleures initiatives mondiales en gestion du capital humain, en formation et en développement des talents.

Employeur



Desjardins s'est distingué en étant la seule institution financière à figurer parmi les 15 premières positions du palmarès des **meilleurs employeurs au Canada** du magazine [Forbes \(en anglais seulement\)](#).



Desjardins s'est illustré pour une année de plus au palmarès des **100 meilleurs employeurs au Canada** de [Mediacorp Canada Inc. \(en anglais seulement\)](#). Nous figurons à ce palmarès depuis 2011.



Desjardins se classe au troisième rang du [palmarès LinkedIn \(en anglais seulement\)](#) des **25 meilleurs milieux de travail** pour faire progresser sa carrière au Canada.



Desjardins a remporté le **premier prix Mentorat en lumière**, décerné par [Mentorat Québec](#). Cette récompense reconnaît les programmes de mentorat actifs qui contribuent au développement personnel, professionnel et social des gens tout en soutenant l'essor des organisations au Québec.



Au Canada, Desjardins se classe depuis 2012 parmi les **meilleurs employeurs pour les jeunes**, selon Mediacorp Canada Inc.



Pour une troisième année consécutive, Desjardins a obtenu la **Certification Parité Platine** de [La Gouvernance au Féminin](#), la plus haute distinction décernée par cet organisme. Cette reconnaissance souligne nos pratiques exemplaires et les progrès réalisés vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux de l'organisation. Il s'agit également de la huitième année consécutive où La Gouvernance au Féminin confirme l'engagement de Desjardins à favoriser le développement et l'épanouissement des talents féminins.

Au classement du magazine [Forbes \(en anglais seulement\)](#) des **meilleures entreprises pour les femmes**, Desjardins se retrouve au 32^e rang mondial et occupe la quatrième position dans la catégorie des institutions financières.



Index des recommandations du groupe de travail sur la divuligation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi au rapport de gestion 2025.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recom-mandation	Information à fournir	Rapport annuel 2025	Informations financières complémen-taires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page	11	118-119
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	56-62, 111-116		
	3	Principaux risques et risques émergents	44, 45, 52-55, 62-88		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	44, 45, 47, 81, 83-85, 220, 221		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	56-62		
	6	Culture de gestion des risques	58-62		
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	12, 26, 30, 35, 38, 44, 48-50, 56-63		
	8	Simulations de crise	44, 57, 62, 63, 78, 79		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	44, 45		17-19, 109, 110
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	46-48, 220, 221		21, 22, 35, 36, 109
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	45, 47, 48		
	12	Gestion et planification du capital	44-50		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	49, 63		7-10
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	48, 49, 64, 65, 68, 69, 78, 79		7-9, 11
	15	Risque de crédit	48-50		72, 76-78, 81
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	49, 50		7-11, 72
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	68		73-75, 81
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	81-85		
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	82-84, 86-88, 224, 225		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	84-87, 226-229		
	21	Sources et stratégies de financement	43, 81, 86, 87		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	77, 78		102
	23	Facteurs de risque de marché	76-81, 204-208		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	78, 79		
	25	Mesures de pertes extrêmes	44, 57, 78, 79		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	43, 55, 57, 68, 69, 71-76	6-10	39-81
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	70, 130-150		
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	43, 70-75, 130-150, 165-172		
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	75, 76, 210-219		
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	69, 70, 75, 76, 210-219		43, 57-71
Autres risques	31	Gestion des autres risques	48-50, 52-55, 60-63, 89-96		82-95
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	89-91, 224, 225		
					45, 46, 48-50, 103

Rapport de gestion

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2026, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2025.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relation-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	2	4.0 Gestion des risques	52
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	3	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	52
Contexte réglementaire	6	4.1.1 Principaux risques et risques émergents	52
1.0 Le Mouvement Desjardins	10	4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	55
1.1 Profil et structure	10	4.2 Gestion des risques	56
1.2 Faits saillants	13	4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques	56
1.3 Événements importants	16	4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres	62
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	16	4.2.3 Risque de crédit	64
1.5 Environnement économique et perspectives	19	4.2.4 Risque de marché	76
2.0 Revue des résultats financiers	21	4.2.5 Risque de liquidité	81
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2025	21	4.2.6 Risque opérationnel	89
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	26	4.2.7 Risque d'assurance	91
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	26	4.2.8 Risque stratégique	92
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	30	4.2.9 Risque de réputation	93
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	35	4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	93
2.2.4 Rubrique Autres	38	4.2.11 Risques réglementaires	95
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	39	5.0 Renseignements complémentaires	96
3.0 Revue du bilan	42	5.1 Contrôles et procédures	96
3.1 Gestion du bilan	42	5.2 Information relative aux parties liées	97
3.2 Gestion du capital	44	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	98
3.3 Arrangements hors bilan	50	5.4 Modifications comptables futures	105
		5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF	106
		5.6 Statistiques des cinq dernières années	107
		5.7 Informations supplémentaires	110
		Glossaire	111

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes leurs variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque, de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs de risques importants pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, aux fluctuations du marché immobilier et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, à l'inflation, aux changements climatiques, aux incertitudes géopolitiques, à l'innovation technologique, incluant l'usage de l'intelligence artificielle et au risque lié aux données. De plus, mentionnons des facteurs liés aux tensions commerciales avec les États-Unis et les répercussions que l'imposition de tarifs douaniers sur l'exportation de certains biens canadiens ainsi que tout tarif de représailles en découlant, pourraient notamment avoir sur les biens et services, les entreprises de certaines industries et l'économie canadienne. Citons également des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, incluant le risque de récession. Signalons aussi les facteurs liés aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, à l'intensification de la concurrence, à la concentration géographique, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers le Mouvement, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi l'évolution des habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers observés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et sont utilisées afin d'exclure de l'actif moyen et du passif moyen, les actifs et les passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen portant intérêt, les actifs liés aux activités de négociation, dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Tableau 1 – Marge nette d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Actif moyen – présenté	496 448 \$	447 745 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	96 791	88 867
Actif moyen portant intérêt	399 657	358 878
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	39 812	32 601
Actif principal moyen portant intérêt	359 845 \$	326 277 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	8 279 \$	7 471 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	26	1
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	8 253 \$	7 470 \$
Marge nette d'intérêts	2,29 %	2,29 %
Passif moyen – présenté	455 928 \$	411 117 \$
Moins : Passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	89 403	82 532
Passif moyen portant intérêt	366 525	328 585

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Tableau 2 – Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Actif moyen – présenté	379 189 \$	342 529 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	6 775	7 352
Actif moyen portant intérêt	372 414	335 177
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	41 056	29 041
Moins : Autres déductions ⁽¹⁾	55 913	54 659
Actif principal moyen portant intérêt	275 445 \$	251 477 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	7 759 \$	7 134 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	425	440
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	7 334 \$	6 694 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises	2,66 %	2,66 %

⁽¹⁾ Provient des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placement et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 3 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenus des activités d'assurance – présentés	8 006 \$	7 425 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽²⁾	407	362
Revenus des activités d'assurance nets	7 599 \$	7 063 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	6 320 \$	6 510 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	1 564	1 371
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	61	(28)
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(263)	(301)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽²⁾	184	907
Charges afférentes aux sinistres nets⁽³⁾	4 774 \$	4 561 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	1 177 \$	1 085 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	459	459
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	1 300	1 142
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	2 018 \$	1 768 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	61 \$	(28) \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽²⁾	11	—
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	50 \$	(28) \$
Ratio des sinistres⁽³⁾	62,8 %	64,6 %
Ratio des frais	26,6	25,0
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	0,7	(0,4)
Ratio combiné⁽³⁾	90,1	89,2
Ratio combiné actualisé	86,7	84,9

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽³⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placement ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, des dons et des bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau 4 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 111 à 116.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et certaines de ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques et du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de gouvernance

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées à la page 96 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), le Mouvement Desjardins est assujéti, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital F) et/ou de certains autres titres de créance visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créance non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créance convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créance et ne s'applique pas aux titres de créance émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings Inc. (DFSBH), est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de DFSBH, société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins, la Fédération et DFSBH peuvent chacun être traité en tant que Financial Holding Company (FHC). Pour maintenir le statut de FHC, le Mouvement Desjardins doit continuer à démontrer que les entités assujetties de Desjardins demeurent « bien capitalisées » et « bien gérées » conformément aux normes établies et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine.

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Les sections 3.2 « Gestion du capital » et 4.2 « Gestion des risques » présentent également des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le gouvernement a annoncé le 20 octobre 2025 la création d'une Agence contre les crimes financiers qui devrait voir le jour au printemps 2026 afin de centraliser la lutte contre les crimes financiers.

Le 15 novembre 2025, le ministère des Finances du Canada a modifié sa *Directive sur les opérations financières liées à la République islamique d'Iran*. Les modifications portent sur le risque de contournement des sanctions économiques canadiennes visant l'Iran et s'ajoutent aux obligations qui étaient déjà en vigueur, notamment en matière d'évaluation des risques et de déclarations, tout en élargissant la portée de la directive à toutes entités déclarantes. Le Mouvement Desjardins se conforme à ces exigences.

Le 18 novembre 2025, le projet de loi C-15 a été déposé, lequel renferme certaines mesures annoncées dans le Budget fédéral 2025, dont une modification permettant au ministre d'obliger une institution financière fédérale à verser au receveur général tout bénéfice tiré d'un bien étranger en sa possession ou sous son contrôle. Le Mouvement suit l'évolution de ce projet de loi attentivement.

À l'automne 2025, le CANAFE a mis à jour plusieurs directives, dont celle portant sur les personnes politiquement vulnérables et les dirigeants d'une organisation internationale afin d'y inscrire les risques de corruption. Le CANAFE a aussi publié sa *Directive sur l'échange de renseignements entre entités déclarantes*. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences et participe activement aux consultations publiques organisées par le CANAFE.

Finalement, le projet de loi déposé à la Chambre des communes en juin dernier visant à augmenter le montant des pénalités administratives pécuniaires pouvant être imposées par le CANAFE et à créer de nouvelles infractions pénales est désormais rendu en deuxième lecture au Sénat.

Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information

Après la réforme réglementaire québécoise en matière de protection des renseignements personnels entre 2021 et 2024, le ministre fédéral de l'Intelligence artificielle et de l'innovation numérique a confirmé que son bureau travaille présentement à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection de la vie privée afin de remplacer le projet de loi C-27 qui était mort au feuillet en janvier 2025. Le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la protection des renseignements personnels.

Le projet de loi fédéral C-15, soit le nouveau cadre législatif sur les services bancaires, introduit un nouveau cadre juridique applicable aux services financiers ouverts. La participation de Desjardins au cadre proposé serait conditionnelle à une accréditation par la Banque du Canada (dont les modalités seront définies par règlement). Les fournisseurs de services ainsi que les destinataires de données oeuvrant dans les services financiers ouverts devront aussi être accrédités. Le Mouvement Desjardins suivra de près l'évolution du projet de loi pour s'arrimer au cadre réglementaire afin d'assurer que tout projet mis en place au sein de l'organisation soit conforme au cadre, s'il est adopté.

Finalement, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié, le 11 août 2025, son Document d'orientation à l'intention des entreprises sur le traitement des renseignements biométriques, lequel fait état des requis et bonnes pratiques à respecter pour les entreprises qui désirent utiliser la biométrie. Le document présente de grandes similarités avec les orientations déjà données par la Commission d'accès à l'information du Québec, notamment en lien avec le consentement, la proportionnalité et la légitimité, les mesures de sécurité, l'exactitude, la transparence et la responsabilité des entreprises. Afin de diminuer les risques liés à la protection des renseignements personnels, les équipes de conformité analysent les demandes des secteurs d'activité en matière de biométrie en intégrant les attentes et orientations des autorités réglementaires.

Intelligence artificielle (IA)

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle, les autorités réglementaires intensifient leurs efforts pour encadrer ces technologies et en assurer une utilisation responsable. Le 3 juillet 2025, l'AMF a publié un projet de *Ligne directrice sur l'utilisation de l'intelligence artificielle* afin de spécifier ses attentes à l'égard des mesures qu'une institution financière doit prendre pour bien encadrer et gérer les risques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle. Le Mouvement Desjardins a participé à la consultation et demeure en attente de la Ligne directrice finale.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier afin de s'y conformer.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié le 18 décembre 2024 la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Les normes du CCNID demeurent volontaires jusqu'à leur intégration dans un règlement des ACVM, moment où elles deviendront exécutoires.

- Au premier trimestre de 2025, l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié une nouvelle version de leurs lignes directrices sur la gestion des risques climatiques. Ces modifications incluent le report de la date de mise en œuvre pour la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3⁽¹⁾, afin de s'aligner aux standards du CCNID. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires et continue de suivre l'évolution des normes du CCNID et des attentes des autorités réglementaires.
- Le 23 avril 2025, les ACVM ont annoncé la suspension de leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée au changement climatique et les modifications des obligations d'information sur la diversité existantes, afin de soutenir les marchés et les émetteurs canadiens face aux événements économiques et géopolitiques survenus aux États-Unis et à l'échelle mondiale.
- Le 11 décembre 2025, l'ISSB a publié des modifications ciblées à l'IFRS S2 afin d'alléger et clarifier les exigences de divulgation des émissions de GES, facilitant ainsi l'application de la norme. Toutefois, ces modifications ne s'appliquent pas encore au Canada, puisqu'elles n'ont pas été intégrées dans la NCID 2 ni aux lignes directrices de l'AMF et du BSIF.
- Le 8 janvier 2026, le BSIF a publié une modification à sa ligne directrice sur la gestion des risques climatiques afin de réexaminer à une date ultérieure les exigences de communication d'informations sur les émissions financées liées aux actifs sous gestion hors bilan.

Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Loi sur la concurrence

Le 5 juin 2025, le Bureau de la concurrence du Canada a publié la version finale de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales. Cette initiative fait suite aux modifications législatives du 20 juin 2024, qui ont introduit de nouvelles dispositions dans la *Loi sur la concurrence* pour encadrer l'écoblanchiment. Depuis le 1^{er} juillet 2025, ces dispositions sont pleinement en vigueur et permettent désormais aux parties privées de déposer des plaintes devant le Tribunal de la concurrence, notamment en cas de déclarations environnementales trompeuses. Les entreprises sont tenues de s'assurer que leurs allégations environnementales soient fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés, obtenus selon des méthodes reconnues à l'échelle internationale, lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Les lignes directrices visent à clarifier les obligations des entreprises et à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses liées aux déclarations environnementales. Par ailleurs, le projet de loi C-15 propose d'ajuster certaines dispositions liées à l'écoblanchiment, notamment en retirant l'exigence d'une méthode reconnue internationalement et en limitant certains recours privés. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et continue de suivre les évolutions de celles-ci afin d'assurer leur pleine conformité.

Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité

Le BSIF a publié le 31 janvier 2024 la version finale de sa *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*. Cette version tient compte des commentaires reçus lors de la période de consultation publique tenue entre le 13 octobre et le 24 novembre 2023. Cette ligne directrice précise les attentes, pour toutes les institutions financières fédérales, relatives aux politiques et aux procédures sur l'intégrité et la sécurité. Au moment de mettre en application les attentes de la ligne directrice, les institutions financières doivent prendre en considération leur sensibilité à l'influence indue, à l'ingérence étrangère et aux activités malveillantes. À la suite de la publication de sa ligne directrice, le BSIF a fait parvenir aux entités assujetties à cette ligne directrice du Mouvement Desjardins, un questionnaire pour fins d'auto-évaluation en lien avec l'intégrité et la sécurité, qui a été complété et remis au BSIF. Le BSIF pourrait procéder à des travaux supplémentaires et potentiellement envoyer des lettres de surveillance.

Traitement des plaintes

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Le but de ce nouveau règlement est de réduire les délais de réponse auxquels les consommateurs québécois font face lors du dépôt de leurs plaintes auprès des institutions financières et des assureurs, mais également d'harmoniser le processus de traitement des plaintes au sein des différentes organisations assujetties à l'AMF. Les nouvelles exigences font notamment passer le délai de traitement d'une plainte de 90 à 60 jours et le règlement prévoit des pénalités administratives en cas de défaut. À la suite des travaux d'harmonisation et de simplification réalisés au cours des derniers mois, ainsi que de l'implantation d'un nouvel outil de gestion des plaintes, le Mouvement est conforme aux nouvelles exigences.

Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit

La *Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit* a été sanctionnée et adoptée le 7 novembre 2024. Cette loi modifie la *Loi sur la protection du consommateur* et sa réglementation. Elle modifie notamment certaines dispositions portant sur les contrats de crédit et introduit un régime de protection des comptes de dépôt à vue limitant la responsabilité des consommateurs en cas d'utilisation non autorisée de leurs comptes de dépôt ou en cas de fraude. Bien que certaines dispositions soient entrées en vigueur le 7 novembre 2024, la plupart des obligations concernant les contrats de crédit sont entrées en vigueur le 7 août 2025 et celles relatives aux comptes de dépôt entreront en vigueur sur décret. Un règlement d'application encadrant la protection des comptes de dépôt demeure à venir. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier et participera aux consultations à ce sujet. Le Mouvement a identifié les ajustements requis aux systèmes, processus et contrats et une analyse des impacts demeure en cours pour les exigences qui entreront en vigueur ultérieurement.

Politique d'autodénonciation et de coopération

L'AMF a adopté le 20 mai 2025 une *Politique d'autodénonciation et de coopération* qui s'applique dans le contexte d'un manquement ou d'une infraction à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* ou à l'une des lois administrées par l'AMF, laquelle prévoit la possibilité de bénéficier d'un allègement de sanctions et offre des orientations claires pour favoriser la proactivité et pour procéder à l'autodénonciation.

⁽¹⁾ Correspondent aux émissions de gaz à effet de serre indirectes qui résultent des activités de la chaîne de valeur de l'entreprise, mais qui ne sont pas incluses dans les champs d'application 1 et 2.

Projet de loi 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

Le projet de loi 92, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* qui a été sanctionné le 4 juin 2025 vise à favoriser l'intégrité du secteur financier et à maintenir la confiance du public. Il introduit un nouveau régime de sanctions applicable aux institutions financières pouvant atteindre 2 M\$ pour chaque jour d'infraction. Il permet à quiconque de saisir le Tribunal administratif des marchés financiers afin d'obtenir une telle sanction. La création de la Chambre de l'assurance, issue de la fusion de la Chambre de la sécurité financière et de la Chambre de l'assurance de dommages, est également prévue dans ce projet de loi. Les nouvelles sanctions qui peuvent être imposées à toute personne qui contrevient ou aide à contrevioler à une disposition de la *Loi sur les assureurs*, de la LCSF et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, concernent par conséquent les activités du Mouvement.

Projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

Le projet de loi C-8 (*Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, ou LPCE) visant à renforcer de façon proactive la cybersécurité des infrastructures critiques dans les secteurs fédéraux, incluant les systèmes bancaires et d'assurance, prévoit notamment d'établir un programme de cybersécurité et de déclarer aux autorités fédérales et aux organismes réglementaires tout incident concernant un cybersystème essentiel. Le Mouvement Desjardins demeure attentif à l'évolution du cadre législatif fédéral et continue d'intégrer, de façon proactive, les meilleures pratiques en matière de cybersécurité dans son cadre de gestion des risques.

Directive sur les fonds distincts

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et les Organismes canadiens de réglementation en assurance ont publié la version finale de la *Directive sur les fonds distincts*, qui renforce les attentes envers les assureurs et intermédiaires à l'échelle pancanadienne concernant la conception, la distribution et l'émission des contrats individuels à capital variable, ainsi que les services connexes. Cette directive regroupe et précise les principes déjà énoncés dans d'autres directives, notamment ceux sur la conduite des activités d'assurance, le traitement équitable des clients et la gestion des incitatifs. L'AMF prévoit d'intégrer dans son cadre réglementaire par l'entremise de lignes directrices et de règlements. Le Mouvement suit l'évolution de cette réglementation afin d'aligner ses pratiques à ces nouvelles orientations.

1.0 Le Mouvement Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada et la 8^e au monde avec un actif de 510,2 G\$. Au 31 décembre 2025, il regroupe 198 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 57 500 employés et sur l'engagement de plus de 2 200 administratrices et administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses employés, gestionnaires, administratrices et administrateurs. Elles teignent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et à la gestion de ses opérations, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à s'adapter à ces réalités. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

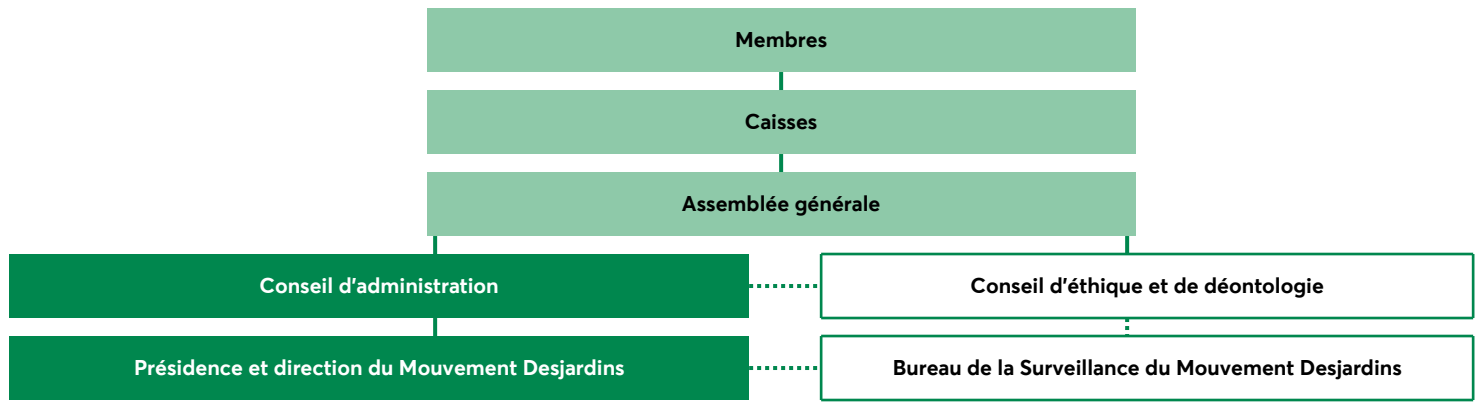
Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à une grande équipe ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administratrices et administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2025, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2026, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



Direction du Mouvement Desjardins

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité		
Finances (incluant la Trésorerie)	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
Opérations (incluant l'Approvisionnement)	Gestion financière	Assurance pour les particuliers	Assurance automobile
Gestion des risques (incluant la Conformité)	Épargne et placements	Assurance collective	Assurance de biens
Technologies de l'information	Financement	Épargne-retraite collective	Assurance pour les entreprises
Expérience membre et client, Coopération, Culture, Marketing, Communications et Ressources humaines	Paieement	Distribution indépendante	
Bureau de projets	Marché des capitaux	Offre spécialisée en gestion de patrimoine	
Bureau de la sécurité Desjardins	Capital de développement et de risque	Solutions de placement	
Affaires juridiques	Services spécialisés	Gestion d'actifs	
Bureau du développement durable		Services de fiducie	

1.2 Faits saillants

Tableau 4 – Faits saillants financiers

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2025	2024 ⁽¹⁾
Résultats		
Revenu net d'intérêts	8 279 \$	7 471 \$
Résultat des activités d'assurance	2 117	2 087
Résultat financier d'assurance net	974	795
Revenu net lié aux activités d'assurance	3 091	2 882
Autres revenus	4 938	4 307
Revenu net total	16 308	14 660
Dotation à la provision pour pertes de crédit	688	597
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	11 637	10 645
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(996)	(939)
Frais autres que d'intérêts nets	10 641	9 706
Impôts sur les excédents	1 168	1 001
Excédents avant ristournes aux membres	3 811 \$	3 356 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾		
Particuliers et Entreprises	1 853 \$	1 605 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	756	633
Assurance de dommages	1 053	1 074
Autres	149	44
	3 811 \$	3 356 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾		
Ristournes aux membres	505 \$	437 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	133	120
	638 \$	557 \$
Indicateurs		
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,29 %	2,29 %
Lever opérationnel ⁽⁶⁾	1,6	11,5
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	9,3	9,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,22	0,22
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽⁶⁾	0,85	0,81
Ratio d'efficacité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	69,8	70,8
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	6 496 \$	6 890 \$
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	2 385	2 585
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	7 996	7 565
Bilan et hors bilan		
Actif	510 242 \$	470 942 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	289 597
Dépôts	329 494	300 946
Capitaux propres	42 312	38 690
Biens sous administration ⁽⁶⁾	673 007	600 968
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	122 756	104 220
Actif moyen ⁽⁶⁾	496 448	447 745
Mesures des fonds propres et de la liquidité		
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁸⁾	23,7 %	22,2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁸⁾	23,7	22,2
Ratio du total des fonds propres ⁽⁸⁾	26,1	24,2
Ratio TLAC ⁽⁹⁾	35,8	32,9
Ratio de levier ⁽⁸⁾	7,8	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽⁹⁾	11,6	11,2
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁸⁾	153 681 \$	149 621 \$
Ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁰⁾	178 %	165 %
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽¹⁰⁾	132	129
Autres renseignements		
Nombre d'employés et d'employées (équivalent temps plein)	52 515	50 792

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 29 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

⁽⁵⁾ Dont 69 M\$ en 2025 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (65 M\$ en 2024).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽⁷⁾ MSC au bilan de 2 599 M\$ (2 838 M\$ au 31 décembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 214 M\$ (253 M\$ au 31 décembre 2024). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁸⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽⁹⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽¹⁰⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

Faits saillants 2025 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenu net total	Revenu net d'intérêts	Encours des prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de personnes	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres	Biens sous gestion ⁽¹⁾	Biens sous administration ⁽¹⁾
3 811 M\$	16 308 M\$	8 279 M\$	314,7 G\$	6 496 M\$	7 996 M\$	23,7 %	505 M\$	122,8 G\$	673,0 G\$
+ 13,6 %	+ 11,2 %	+ 10,8 %	+ 8,7 %	- 5,7 %	+ 5,7 %	+ 1,5 %	+ 15,6 %	+ 17,8 %	+ 12,0 %

Comparaison de l'exercice 2025 à celui de 2024

- Excédents avant ristournes aux membres de 3 811 M\$, en hausse de 455 M\$, ou de 13,6 %, par rapport à ceux de l'exercice 2024.
- Revenu net total de 16 308 M\$, en hausse de 1 648 M\$, ou de 11,2 % :
 - Revenu net d'intérêts de 8 279 M\$, en hausse de 808 M\$, ou de 10,8 %, en raison principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Résultat des activités d'assurance de 2 117 M\$, en hausse de 30 M\$.
 - Résultat financier d'assurance net de 974 M\$, en hausse de 179 M\$, provenant principalement de l'évolution favorable des marchés financiers.
 - Autres revenus de 4 938 M\$, en hausse de 631 M\$, ou de 14,7 %, en raison notamment de la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 688 M\$, comparativement à 597 M\$ en 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.
- Frais autres que d'intérêts bruts de 11 637 M\$, en hausse de 992 M\$, ou de 9,3 %, comparativement à 2024. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des frais liés au personnel, essentiellement attribuable à l'indexation des salaires ainsi qu'à la rémunération liée à la performance. On constate également une hausse des honoraires et des frais liés à la technologie, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽²⁾ de 638 M\$, comprenant une provision pour ristournes de 505 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 133 M\$, en hausse de 81 M\$, ou de 14,5 %.
- Engagements de 19 M\$ en 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 23,7 %, comparativement à 22,2 % au 31 décembre 2024.
- Ratio de fonds propres total de 26,1 %, comparativement à 24,2 % au 31 décembre 2024.
- Croissance de 8,3 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2024 pour totaliser 510,2 G\$ au 31 décembre 2025.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2025 à différentes émissions de titres sur les marchés canadien, américain et internationaux. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 86 et 87.

Faits saillants ESG

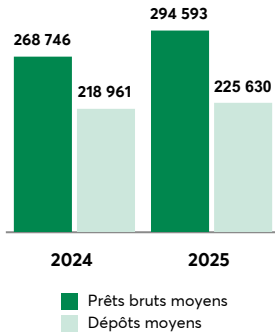
- L'action de Desjardins en matière de transition énergétique a été reconnue au début 2025 par Bloomberg, dans son classement *Third Annual Energy Supply Investment and Banking Ratios* (BloombergNEF). Ce classement compare les ratios entre le financement des énergies renouvelables et celui des énergies fossiles. Desjardins s'y classe 9^e au niveau mondial avec son ratio de 66,7 (sur la base des données 2024).
- Desjardins a rehaussé son ambition en s'engageant à contribuer à la création de plus de 10 000 logements face à la crise de l'abordabilité d'ici 2028, plutôt que les 3 000 initialement prévus. De plus, le Mouvement a lancé le fonds Amplifier, géré par Desjardins Capital, financé par six fondations et en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, d'un montant de 50 M\$, pour accélérer le développement des projets de logements abordables à faible empreinte environnementale.
- Desjardins a réalisé sa 4^e émission d'obligations durables, portant le cumul à 2,2 G\$ depuis 2021. Ce programme vise le financement de projets à retombées environnementales ou sociales, en appui à une économie sobre en carbone et inclusive.
- Desjardins figure pour une 18^e année consécutive au classement *Corporate Knights* des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada, confirmant son engagement envers la responsabilité sociale et environnementale.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

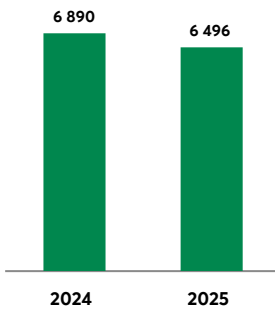
Faits saillants 2025 des secteurs d'activité

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Prêts bruts moyens et dépôts moyens⁽¹⁾Au 31 décembre
(en M\$)

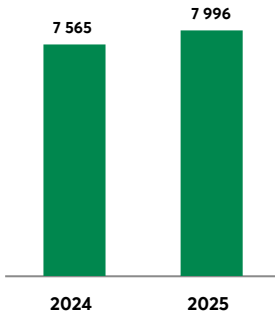
- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 39,0 %⁽²⁾ et 23,2 %⁽²⁾.
- 6^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2024).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 39,8 %⁽²⁾ des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans les secteurs commercial et industriel avec une part de marché estimée à 20,8 %⁽²⁾.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne détenus au bilan, avec une part de marché estimée à environ 35,7 %⁽²⁾.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 853 M\$, en hausse de 248 M\$ par rapport à 2024, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts et des autres revenus. En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts reflétant les initiatives stratégiques afin de soutenir la croissance des activités et rehausser l'offre de service aux membres et clients.
- Croissance de 25,8 G\$, ou de 9,6 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts bruts par rapport à 2024.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Primes souscrites directes⁽¹⁾
(en M\$)

- 5^e assureur de personnes au Canada et 2^e au Québec⁽³⁾.
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés⁽⁴⁾.
- 1^{er} distributeur indépendant au Canada⁽⁵⁾ pour les produits d'assurance vie.
- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon JD Power.
- Entente visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited.
- Excédents nets de 756 M\$, en hausse de 123 M\$ par rapport à 2024, en raison principalement de l'augmentation du résultat financier d'assurance net contrebalancée en partie par la hausse des frais liés au personnel, à la technologie et aux initiatives stratégiques.
- Diminution de 394 M\$, ou de 5,7 %, des primes souscrites directes par rapport à 2024 qui provient essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée au volume inférieur des nouveaux groupes importants.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes souscrites directes⁽¹⁾
(en M\$)

- 3^e assureur de dommages au Canada et en Ontario et 2^e au Québec⁽³⁾.
- Pour une 33^e année consécutive, résultat des activités d'assurance positif.
- La Personnelle a été nommée par *Forbes* dans sa liste des meilleures compagnies d'assurance à l'échelle mondiale, et se classe comme l'assureur de groupes auto et habitation le mieux coté au Canada, selon des critères de satisfaction, de fidélité, de service et de transparence.
- Livraison d'une solution omnicanale en assurance de biens pour les marques Desjardins Assurances et La Personnelle qui permet l'achat en ligne 100 % autonome.
- Excédents nets de 1 053 M\$, en baisse de 21 M\$ par rapport à 2024, en raison de la hausse des charges afférentes aux sinistres de l'exercice en cours en assurance de biens. Par ailleurs, on constate une progression des revenus des activités d'assurance essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition complétée en 2024 de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI).
- Progression de 431 M\$, ou de 5,7 %, des primes souscrites directes par rapport à 2024.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.⁽²⁾ Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2025, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.⁽³⁾ Sur la base des primes souscrites directes de 2024 publiées par MSA Research en mars 2025.⁽⁴⁾ Sur la base de l'actif sous gestion de 2024 publié par *Investors Economics* au printemps 2025.⁽⁵⁾ Selon l'Insurance Report d'avril 2025 publié par *Investors Economics* et sur la base des nouvelles primes émises annualisées en 2024.

1.3 Événements importants

Nouvelle structure à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 2 juin dernier, le conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Denis Dubois à titre de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins à compter du 2 septembre 2025. Il succède à M. Guy Cormier qui a occupé ce poste depuis mars 2016 jusqu'à cette date. Afin d'assurer la transition et d'épauler M. Dubois et le conseil d'administration dans la réalisation de leur mandat, M. Cormier a agi à titre de conseiller stratégique à la direction du 2 septembre à mars 2026.

Le 25 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la composition de son comité de direction à l'aube de l'entrée en fonction de son nouveau président et chef de la direction, Denis Dubois, le 2 septembre 2025. Trois nouvelles personnes ont rejoint les neuf membres qui siégeaient déjà au comité de direction.

- Chantal Gagné a accédé au poste de première vice-présidente, Assurance de personnes, après avoir occupé celui de vice-présidente, Assurance de personnes et Distribution indépendante.
- Daniel Grossi est devenu premier vice-président, Technologies de l'information. Il assumait précédemment les fonctions de chef Technologies, Exploitation et Architecture d'entreprise.
- Sébastien Vallée a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine. Il occupait auparavant le poste de vice-président, Solutions de placement.

De plus, les personnes qui suivent, bien que toujours sur le comité de direction, ont de nouvelles fonctions.

- Johanne Duhaime est devenue première vice-présidente principale, Technologies et Performance organisationnelle. Elle assumait auparavant les fonctions de première vice-présidente, Technologies et Projets.
- Marie-Huguette Cormier est devenue première vice-présidente, Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine. Elle occupait précédemment les fonctions de première vice-présidente, Ressources humaines.
- Nathalie Larue est devenue première vice-présidente, Services aux particuliers et Vie associative. Elle occupait auparavant le poste de première vice-présidente, Services aux particuliers.

Ces changements à la haute direction s'inscrivent également dans le contexte du départ de deux membres du comité de direction.

Guardian Capital Group Limited

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. Cette annonce fait suite à l'acquisition des réseaux de distribution d'assurance vie, et des cabinets en fonds communs et en valeurs mobilières de Guardian conclue en 2023. En vertu de l'entente définitive, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., filiale indirecte de la Fédération, fera l'acquisition de Guardian dans le cadre d'une transaction évaluée à 1,7 G\$. La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au cours des dernières années, l'organisation a fait des progrès significatifs dans la réalisation de ses orientations prévues à son plan stratégique. L'année 2025 a été marquée par une simplification et une clarification du plan stratégique du Mouvement Desjardins afin de mieux concentrer ses efforts sur la réalisation de six orientations clés dans le plan stratégique 2026-2029 :

- Rehausser l'expérience membre et client.
- Assurer la pérennité du Mouvement par une croissance durable.
- Simplifier et renforcer notre exécution.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données, l'analytique et l'intelligence artificielle.
- Diversifier, planifier et accélérer le développement des talents.
- Concrétiser nos ambitions environnementales.

Ces orientations stratégiques contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses employés, gestionnaires, administratrices et administrateurs.

La mission du Mouvement Desjardins est, en tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, d'accompagner ses membres et clients dans leur autonomie financière.

Des renseignements supplémentaires sur les stratégies et priorités pour 2026 des secteurs d'activité, qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers qui servent à lui donner les moyens de concrétiser sa mission et son plan stratégique en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance. C'est notamment grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'à un niveau de capitalisation élevé qu'il continue de soutenir activement ses membres et clients et la collectivité.

La performance de l'organisation est suivie à l'aide d'indicateurs clés, alignés sur sa mission, conformément aux orientations du plan stratégique. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette mission.

Au cours des dernières années, le Mouvement Desjardins a investi significativement dans des initiatives visant à soutenir sa croissance, ainsi que dans le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions étaient alignées sur le plan stratégique et appuyées par une excellente capitalisation. Elles ont également permis au Mouvement de maintenir sa trajectoire de croissance tout en améliorant globalement son niveau de performance.

Pour 2026, conformément à la récente mise à jour du plan stratégique, les indicateurs financiers ont été actualisés afin de renforcer le suivi de la performance. Il importe de rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs annuels à moyen terme
Croissance du revenu net total ⁽¹⁾	≥ 8 %
Levier opérationnel ⁽¹⁾	≥ 2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Le tableau ci-dessous présente quant à lui les objectifs financiers à moyen terme tel que présentés dans le rapport de gestion 2024 ainsi que les résultats obtenus en 2025 pour chacun des indicateurs.

Indicateurs clés 2025	Objectifs annuels à moyen terme	Résultats 2025
Levier opérationnel ⁽¹⁾	> 0 %	1,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé	23,7 %
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %	9,3 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Performance globale de 2025

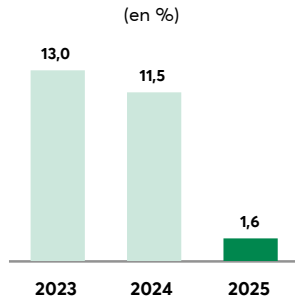
Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2025 et présentés dans le rapport de gestion annuel 2024. Les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2025 sont de 3 811 M\$, en hausse comparativement à l'exercice précédent. Le secteur Particuliers et Entreprises, qui a bénéficié d'une hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, a contribué de manière positive aux excédents avant ristournes aux membres de l'exercice. De plus, le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes présente une augmentation des autres revenus ainsi qu'une hausse du revenu net lié aux activités d'assurance, attribuable notamment à l'évolution favorable des marchés financiers. Finalement, la hausse des frais autres que d'intérêts a permis de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

Indicateurs clés pour 2025

Levier opérationnel⁽¹⁾⁽³⁾ :
mesure de pérennité et de rentabilité.

Résultats obtenus en 2025 :

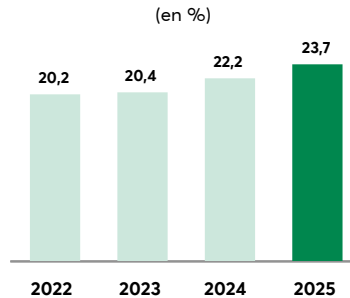
Le levier opérationnel s'est établi à 1,6 %, conformément à l'objectif de maintenir un ratio positif. En 2023 et en 2024, le levier opérationnel avait bénéficié d'une croissance plus importante du revenu net lié aux activités d'assurance, combinée à une croissance plus limitée des frais autres que d'intérêts à la suite des mesures d'efficience mises en place.



Ratio de fonds propres de la catégorie 1A⁽²⁾ :
mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2025 :

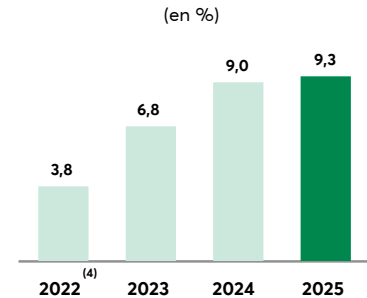
Au 31 décembre 2025, ce ratio était de 23,7 %, soit un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires.



Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ :
mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2025 :

Cet indicateur s'est établi à 9,3 %, ce qui dépasse l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer le levier opérationnel selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant 2023.

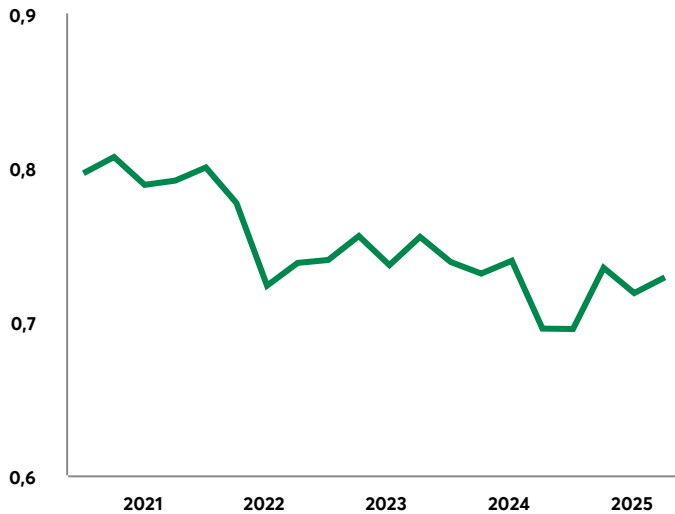
⁽⁴⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

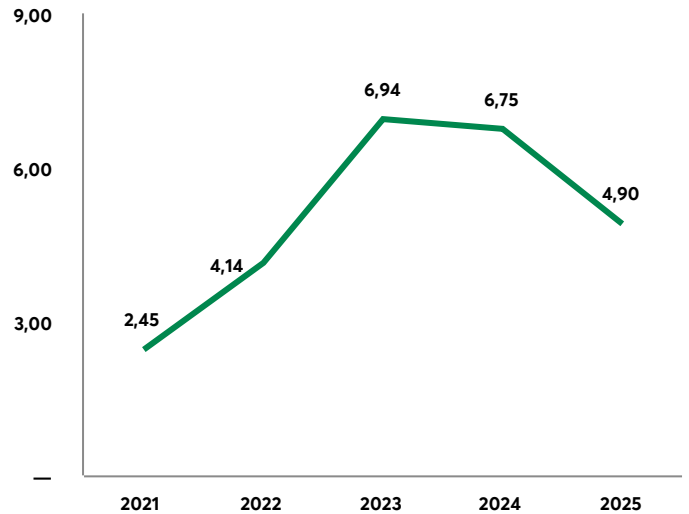
La performance du Mouvement Desjardins réalisée au cours des dernières années a été globalement positive permettant notamment de maintenir le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au-dessus de la moyenne de l'industrie. En 2026, l'économie canadienne continuera de s'adapter aux nouvelles politiques tarifaires mises en place par les États-Unis. À cet égard, la révision de certaines dispositions de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ajoute une incertitude supplémentaire et pourrait entraîner des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Malgré ce contexte, la croissance de l'économie devrait rester modérée, tandis que le taux directeur se stabilisera près de son niveau actuel. Enfin, les perspectives pour le secteur financier canadien resteront favorables, portées par la croissance des revenus et les mesures d'efficience.

1.5 Environnement économique et perspectives

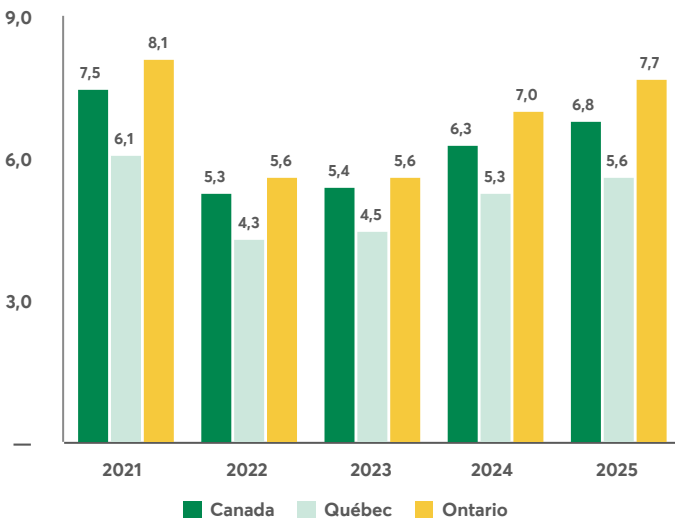
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US
(en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



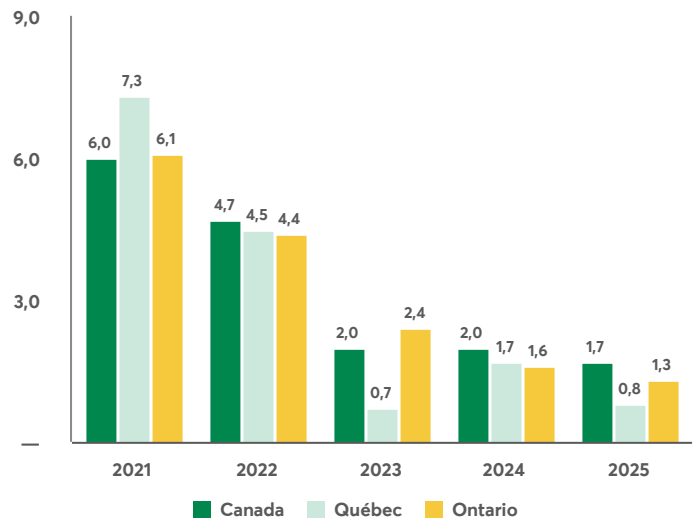
Évolution du taux préférentiel
(moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage
(moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale a ralenti en 2025 comparativement à 2024. L'incertitude liée aux politiques de l'administration Trump aux États-Unis a été un facteur majeur de la baisse de cadence, bien que l'activité économique ait mieux supporté que prévu les hausses de tarifs. Au début de l'année, on a remarqué une forte progression des exportations vers les États-Unis afin de devancer les annonces de nouveaux tarifs douaniers. Un ressac a eu lieu par la suite. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a culminé au printemps, mais des ententes entre ces deux pays ont atténué les conséquences néfastes pour la croissance économique et le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. De plus, la Chine est parvenue à soutenir une partie de ses exportations en diversifiant leur destination, si bien que la production industrielle est demeurée assez résiliente. La demande intérieure chinoise a connu plus de difficultés, notamment à cause d'un marché immobilier qui est resté moribond en 2025. En Europe, la croissance du PIB réel a été à nouveau plutôt lente, l'incertitude entourant la politique commerciale américaine ayant aussi affecté la région. L'Allemagne a notamment enregistré des baisses ou des stagnations du PIB réel au printemps et à l'été avant une modeste croissance à la fin de l'année. La croissance du PIB réel mondial sur l'ensemble de 2026 devrait diminuer légèrement par rapport à celle de 2025. Les effets négatifs de l'incertitude des politiques commerciales devraient s'estomper peu à peu et des taux d'intérêt directeurs assez faibles offriront un certain soutien aux principales économies avancées. Évidemment, de nouveaux tarifs ou contraintes commerciales pourraient compliquer la situation. Le PIB réel mondial devrait croître de 3,1 % en 2026.

États-Unis

L'économie américaine a présenté une trajectoire marquée par des fluctuations importantes en 2025, dues en grande partie aux orientations économiques et budgétaires mises en œuvre par la nouvelle administration entrée en fonction en janvier. Une poussée des importations effectuée en anticipation des nouveaux tarifs a comblé une partie importante de la demande intérieure au premier trimestre et a provoqué une baisse du PIB réel. Un rebond de ce dernier a eu lieu au printemps alors que les importations ont chuté, notamment avec les tarifs de réciprocité annoncés en avril et avec l'escalade de la guerre commerciale avec la Chine. En dehors des aléas de la politique commerciale, l'économie américaine a fortement profité en 2025 de l'engouement envers l'intelligence artificielle, qui a stimulé l'investissement privé en équipements informatiques et en logiciels contribuant de manière notable à la progression du PIB réel. La baisse des tensions avec la Chine, les annonces d'ententes commerciales partielles entre les États-Unis et d'autres pays et le passage du *One Big Beautiful Bill* ont aussi entraîné une amélioration de la confiance des consommateurs et des entreprises après un printemps plus difficile. La plus longue impasse budgétaire qui a paralysé le gouvernement fédéral entre le 1^{er} octobre et la mi-novembre a cependant ravivé l'incertitude. La croissance du PIB réel est néanmoins restée assez forte au quatrième trimestre. On a vu en cours d'année un ralentissement du marché du travail, notamment au sein de la fonction publique. Cela a amené la Réserve fédérale à recommencer à diminuer ses taux directeurs à partir de l'automne, et ce, malgré que l'inflation soit demeurée plus élevée que sa cible. Sur l'ensemble de 2025, il est estimé que le PIB réel a crû de 2,3 % après un gain de 2,8 % en 2024. La croissance économique au début de 2026 sera tirailée entre les effets négatifs durables des tarifs, les conséquences positives des baisses d'impôts décrétées en 2025 et le rebond post-impasse budgétaire. L'inflation pourrait toutefois demeurer plus élevée que la cible de la Réserve fédérale en première moitié d'année. La croissance de l'investissement des entreprises lié à l'intelligence artificielle pourrait s'atténuer. Les élections de mi-mandat du 3 novembre 2026 risquent d'amplifier l'incertitude. On s'attend à une croissance de 2,8 % du PIB réel américain en 2026.

Canada

Alors que les inquiétudes étaient vives au début de 2025, les effets néfastes des tensions commerciales avec les États-Unis ont été moins prononcés qu'on le pensait sur l'économie canadienne. Près de 90 % des biens canadiens exportés vers les États-Unis bénéficient d'exemptions associées à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et ne sont pas assujettis à des tarifs douaniers. Ainsi, le tarif effectif sur l'ensemble des biens importés aux États-Unis en provenance du Canada n'était que d'environ 4 % en novembre (dernière donnée disponible), soit l'un des plus faibles niveaux au sein des pays industrialisés. Cela dit, certaines industries font face à d'importants tarifs sectoriels et souffrent nettement plus des tensions commerciales. C'est notamment le cas des produits automobiles, de l'acier, de l'aluminium et du bois d'œuvre. À ces difficultés, il faut ajouter le ralentissement de la demande découlant d'une croissance plus faible de la population et des nombreux renouvellements de prêts hypothécaires à des taux plus élevés, et ce, même si les taux directeurs de la Banque du Canada ont diminué à quatre reprises en 2025. Après un premier semestre mouvementé en raison des effets temporaires de l'introduction de certains tarifs, la progression du PIB réel canadien s'est stabilisée en deuxième moitié d'année à un niveau légèrement inférieur au potentiel. Le marché du travail a connu des difficultés à l'été, mais une reprise a été observée à l'automne. L'abolition de la taxe sur le carbone dans la plupart des provinces et le retrait de plusieurs tarifs de réciprocité sur les importations canadiennes en provenance des États-Unis ont permis à l'inflation de converger vers la cible médiane de 2 %. Au bout du compte, le PIB réel canadien devrait croître de 1,7 % en 2025, après un gain de 2,0 % en 2024. La croissance devrait rester assez modeste en 2026 avec un gain prévu du PIB réel de 1,3 %.

Québec

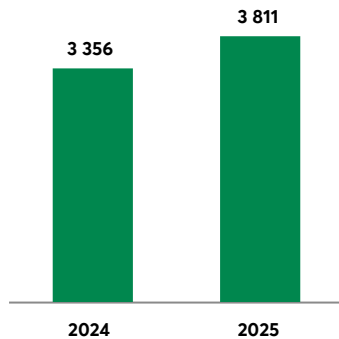
L'économie québécoise a entamé l'année 2025 sur une note particulièrement dynamique, portée par une hausse des exportations visant à devancer l'entrée en vigueur de tarifs douaniers. Bien que les taux effectifs se soient révélés globalement inférieurs aux attentes, certains secteurs, notamment l'acier, l'aluminium, les camions, les autobus et les produits de bois, ont fait l'objet de tarifs sectoriels, qui ont contribué à faire passer le niveau moyen des tarifs appliqués au Québec au-dessus de celui observé à l'échelle nationale (estimé à 6,3 % en novembre). Malgré une grande incertitude, la demande intérieure est demeurée solide. Toutefois, la forte contraction des exportations internationales a lourdement pesé sur l'activité économique, celles-ci ayant reculé à un rythme annualisé de 28 % au deuxième trimestre. L'économie québécoise a néanmoins évité une récession technique en renouant avec la croissance au troisième trimestre, soutenue par une progression des investissements privés et publics, et par un marché du travail relativement résilient. À plus long terme, les mesures restrictives en matière d'immigration freineront significativement la croissance de la population en âge de travailler. Ainsi, en cas de détente des tensions commerciales avec les États-Unis, la création d'emplois en 2026 risque d'être davantage limitée par la disponibilité de main-d'œuvre que par la conjoncture, ce qui devrait ramener le taux de chômage autour de 5 % en cours d'année. Globalement, après une progression estimée à 0,8 % en 2025, le PIB réel de la province devrait croître de 1,1 % en 2026.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

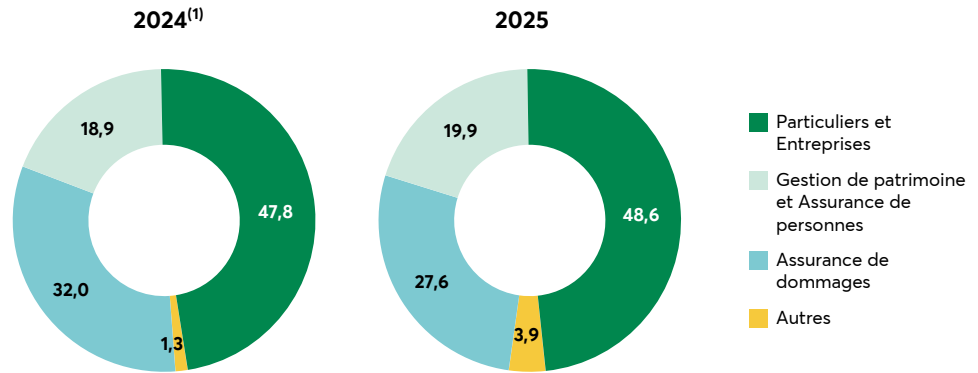
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2025

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2025

Pour l'exercice 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 3 811 M\$, en hausse de 455 M\$ ou de 13,6 % par rapport à ceux de l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique notamment par la performance du secteur Particuliers et Entreprises, qui a bénéficié d'une hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, compensée en partie par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit. Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes enregistre une progression des autres revenus ainsi qu'une hausse du revenu net lié aux activités d'assurance, attribuable notamment à l'évolution favorable des marchés financiers. Quant au secteur de l'Assurance de dommages, il affiche une bonne performance, similaire à celle réalisée en 2024. La croissance des excédents est atténuée par une hausse des frais autres que d'intérêts, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au cours de l'exercice de 2025.

- **Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽²⁾** de 638 M\$, comparativement à 557 M\$ pour l'exercice 2024.
 - Provision pour ristournes de 505 M\$, en hausse de 68 M\$ par rapport à l'exercice 2024.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 133 M\$, comparativement à 120 M\$ pour l'exercice précédent, dont 69 M\$ en 2025 et 65 M\$ en 2024 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
 - Engagements de 19 M\$ en 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
- **Rendement des capitaux propres de 9,3 %**, comparable à celui de 9,0 % pour l'exercice 2024.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 5 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Excédents avant ristournes aux membres	3 811 \$	3 356 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(112)	(133)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	3 699 \$	3 223 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	39 866 \$	35 712 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	9,3 %	9,0 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

REVENU NET TOTAL

Le revenu net total a atteint **16 308 M\$**, en hausse de 1 648 M\$, ou de 11,2 %, par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 6 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 7 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à **8 279 M\$**, en hausse de 808 M\$, ou de 10,8 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts. La marge nette d'intérêts du Mouvement est demeurée stable à 2,29 %⁽¹⁾.

Revenu net d'intérêts
(en M\$)



Tableau 6 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyen

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025			2024		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif portant intérêt⁽¹⁾						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	74 081 \$	2 436 \$	3,29 %	64 146 \$	2 477 \$	3,86 %
Prêts	325 576	15 471	4,75	294 732	15 288	5,19
Total de l'actif portant intérêt	399 657	17 907	4,48	358 878	17 765	4,95
Autres actifs	96 791			88 867		
Total de l'actif	496 448 \$	17 907 \$	3,61 %	447 745 \$	17 765 \$	3,97 %
Passif portant intérêt⁽¹⁾						
Dépôts	316 955 \$	7 516 \$	2,37 %	289 585 \$	8 056 \$	2,78 %
Obligations subordonnées	4 743	189	3,98	3 540	165	4,66
Autres éléments de passif	44 827	1 923	4,29	35 460	2 073	5,85
Total du passif portant intérêt	366 525	9 628	2,63	328 585	10 294	3,13
Autres passifs	89 403			82 532		
Capitaux propres	40 520			36 628		
Total du passif et des capitaux propres	496 448 \$	9 628 \$	1,94 %	447 745 \$	10 294 \$	2,30 %
Revenu net d'intérêts		8 279 \$			7 471 \$	

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

Tableau 7 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2025/2024		Augmentation (diminution)		
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
(en millions de dollars et en pourcentage)					
Actif portant intérêt ⁽¹⁾					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 935 \$	(0,57) %	(41) \$	383 \$	(424) \$
Prêts	30 844	(0,44)	183	1 609	(1 426)
Variation du revenu d'intérêts			142	1 992	(1 850)
Passif portant intérêt ⁽¹⁾					
Dépôts	27 370 \$	(0,41) %	(540) \$	755 \$	(1 295) \$
Obligations subordonnées	1 203	(0,68)	24	56	(32)
Autres éléments de passif	9 367	(1,56)	(150)	549	(699)
Variation des frais d'intérêts			(666)	1 360	(2 026)
Variation du revenu net d'intérêts			808 \$	632 \$	176 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 3 091 M\$⁽¹⁾, en hausse de 209 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

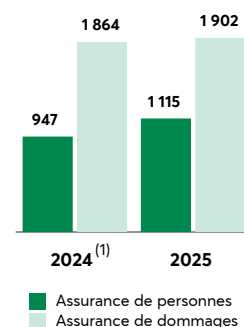
- Résultat des activités d'assurance de 617 M\$, en hausse de 27 M\$, ou de 4,6 %, en raison de la mise à jour d'hypothèses actuarielles ayant eu un effet globalement favorable, ainsi que de la croissance des affaires.
- Résultat financier d'assurance net de 498 M\$, en hausse de 141 M\$, ou de 39,5 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'évolution favorable des marchés financiers, ainsi qu'à la variation négative de la juste valeur qu'avait connu certains titres de placement en infrastructures au cours de l'exercice comparatif.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 1 474 M\$, en hausse de 14 M\$, ou de 1,0 %, en raison essentiellement de la croissance des primes en assurance automobile et de biens, ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, les charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs ont été inférieures à celles de 2024. Cette variation a été compensée par les charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures.
- Résultat financier d'assurance net de 428 M\$, en hausse de 24 M\$, ou de 5,9 % en raison notamment de l'effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur, compensé en partie par des gains nets sur actions inférieurs à ceux de l'exercice 2024.

Une analyse plus détaillée se trouve dans la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » de ce rapport de gestion.

Revenu net lié aux activités d'assurance
(en M\$)



⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

AUTRES REVENUS

Tableau 8 – Autres revenus

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Frais de service sur les dépôts et les paiements	569 \$	527 \$
Commissions sur les prêts et les cartes	1 079	1 038
Services de courtage et de fonds de placement	1 595	1 480
Honoraires de gestion et de services de garde	1 091	901
Autres revenus (pertes) nets de placement	(66)	(205)
Revenus (pertes) de change	422	241
Autres	248	325
Total des autres revenus	4 938 \$	4 307 \$

Les autres revenus se sont élevés à 4 938 M\$, en hausse de 631 M\$, ou de 14,7 %, par rapport à ceux de l'exercice 2024, en raison des éléments suivants :

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 569 M\$**, en hausse de 42 M\$, ou de 8,0 %, provenant principalement de la croissance des affaires.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 1 079 M\$**, en hausse de 41 M\$, ou de 3,9 %, en raison principalement de la croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 595 M\$**, en hausse de 115 M\$, ou de 7,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des revenus attribuable aux activités de marché des capitaux.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 1 091 M\$**, en hausse de 190 M\$, ou de 21,1 %, en raison essentiellement de l'augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- **Pertes nettes de placement de 66 M\$**, comparativement à 205 M\$ en 2024, la variation s'explique principalement par des pertes sur disposition de titres supérieures en 2024.
- **Revenus (pertes) de change de 422 M\$**, en hausse de 181 M\$, ou de 75,1 %, en raison de la fluctuation de la valeur des contrats de change.
- **Autres revenus de 248 M\$**, en baisse de 77 M\$, ou de 23,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie alors qu'une diminution découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2024.
 - Gain sur disposition d'un placement constaté en 2024.

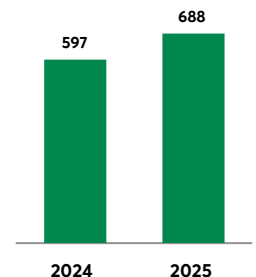
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 688 M\$, comparativement à 597 M\$ en 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2025 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,22 % en 2025, soit un ratio comparable à celui de 2024.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,85 %, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 9 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	688 \$	597 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	8	(2)
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	680 \$	599 \$
Prêts bruts moyens⁽¹⁾	305 258 \$	278 048 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,22 %	0,22 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS BRUTS

Tableau 10 – Frais autres que d'intérêts bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Salaires et avantages du personnel		
Salaires	4 683 \$	4 275 \$
Avantages du personnel	1 292	1 208
	5 975	5 483
Honoraires	921	821
Technologie	1 306	1 217
Commissions	867	790
Frais d'occupation	401	397
Communications	410	375
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	172	148
Autres	1 585	1 414
Total des frais autres que d'intérêts bruts	11 637 \$	10 645 \$

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 11 637 M\$, en hausse de 992 M\$, ou de 9,3 %, comparativement à ceux de 2024, en raison des éléments suivants :

- **Salaires et avantages du personnel de 5 975 M\$**, en hausse de 492 M\$, ou de 9,0 %, par rapport à 2024, en raison notamment de l'indexation des salaires ainsi qu'à la rémunération liée à la performance.
- **Honoraires de 921 M\$**, en hausse de 100 M\$, ou de 12,2 %, par rapport à 2024, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Technologie de 1 306 M\$**, en hausse de 89 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à 2024, notamment en raison des frais de service d'infonuagique.
- **Commissions de 867 M\$**, en hausse de 77 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à 2024, en lien avec la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- **Frais d'occupation de 401 M\$**, soit un montant comparable à 2024.
- **Communications de 410 M\$**, en hausse de 35 M\$, ou de 9,3 %, par rapport à 2024 attribuable à une augmentation des dépenses de publicité et des frais de poste.
- **Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 172 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 16,2 %, par rapport à 2024 attribuable principalement à l'augmentation de la prime annuelle payable pour la protection des dépôts.
- **Autres frais de 1 585 M\$**, en hausse de 171 M\$, ou de 12,1 %, par rapport à 2024 attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 1 041 M\$,** en hausse de 149 M\$, par rapport à celle de l'exercice 2024.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 23,3 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, comparable à celui de 22,8 % pour l'exercice 2024.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars et en pourcentage.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2025, la charge d'impôts indirects s'est élevée à 2 084 M\$, comparativement à 1 991 M\$ en 2024.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activité. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci.

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers partout au Canada.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial. Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises et du Centre d'affaires Services aux Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière :**
 - En complément des services en caisse et aux guichets automatiques, les plateformes en ligne AccèsD et AccèsD Affaires, accessibles sur le Web et via notre application pour appareils mobiles, offrent une variété de transactions tels que les paiements et les virements, permettant aux particuliers et aux entreprises de gérer facilement leurs finances.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses, les centres Desjardins Entreprises et du Centre d'affaires Services aux Entreprises, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, de même que les produits de rentes et spécifiquement pour les entreprises, le Compte Avantage Entreprises et le compte de Trésorerie Desjardins Entreprises.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
 - Offre de financement et d'investissement adaptée pour le transfert d'entreprises incluant un parcours d'accompagnement qui va au-delà de la transaction financière.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit et de crédit pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **Marché des capitaux :**
 - Répond aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions, une offre de produits dérivés, ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Les services sont réalisés par l'intermédiaire d'équipes de professionnels expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois et les Québécoises.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, le secteur des technologies, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.
 - S'ajoutent également :
 - L'initiative visant à faciliter la mise en chantier, le développement et la construction de logements abordables;
 - Les services pour propriétaires de l'écosystème habitation de Desjardins qui vont au-delà du financement pour les projets d'habitation, tels qu'un accompagnement pour l'achat, la vente, la rénovation, la construction et l'entretien d'un lieu de vie;
 - Services Financiers Collabria inc. qui offre un programme de cartes de crédit grand public et professionnelles en marque blanche des réseaux Mastercard et Visa, adapté aux besoins des membres et clients des coopératives financières et des petites institutions financières.

RÉALISATIONS DE 2025

- **L'accompagnement des membres et clients demeure une priorité dans le contexte économique actuel.** Les stratégies d'accompagnement proactives se poursuivent auprès des membres particuliers et entreprises qui sont plus à risque de difficulté financière (hausse des prix, taux de faillite élevé, secteur agricole sous pression, etc.) :
 - Dans un contexte de tensions commerciales, les équipes ont été mobilisées afin de joindre les membres entreprises touchés par l'imposition des tarifs douaniers américains. Cette intervention ciblée a permis d'offrir un accompagnement personnalisé et proactif, renforçant ainsi notre rôle de partenaire stratégique auprès de notre clientèle d'affaires.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Déploiement de la nouvelle solution d'octroi de prêts personnels qui permet aux membres de faire leur demande entièrement en ligne ou d'obtenir un appui au moment qui leur convient.
 - Déploiement du clavardage à même l'application mobile qui permet d'accompagner les membres lorsqu'ils le souhaitent.
 - Poursuite de l'amélioration des fonctionnalités sur AccèsD qui simplifie pour nos membres et clients la gestion de leurs produits bancaires en ligne, notamment pour les épargnes à terme, les cartes débit, les paiements électroniques et les paiements hypothécaires.
 - Évolution de la page d'accueil d'AccèsD Affaires afin d'offrir aux entrepreneurs une expérience de navigation rapide, simple et fluide dans la gestion de leurs finances en mode autonome.
 - Évolution du virement Interac afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs (ex : activation pour les comptes à deux signatures, virements programmés, affichage de la raison sociale lors de l'inscription au dépôt automatique, etc.).
 - Poursuite du déploiement de l'assistant virtuel Alvie, par exemple avec le déploiement d'une astuce encourageant l'épargne.
- **Amélioration des offres aux entrepreneurs :**
 - Rehaussement de notre accompagnement auprès des entreprises des secteurs manufacturier et agricole grâce au développement d'offres spécialisées (manufacturière, grandes fermes, relève agricole) et à la mise en place d'équipes dédiées.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Octroi de 5 M\$ aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 718 entreprises en 2025 pour, entre autres, favoriser l'innovation, accélérer la transformation numérique et investir dans des équipements écoénergétiques. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de près de 29 M\$ dans le cadre de ce programme.
 - Desjardins a rehaussé son ambition en s'engageant à contribuer à la création de plus de 10 000 logements face à la crise de l'abordabilité d'ici 2028, plutôt que les 3 000 initialement prévus. Grâce à nos partenariats structurants, nos actions se traduisent par des résultats concrets depuis 2022 : 1 861 logements sont déjà en exploitation et 2 722 logements supplémentaires sont en réalisation. De plus, Desjardins a uni ses forces à six fondations ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec pour créer le fonds Amplifier. Géré par Desjardins Capital et financé par ces partenaires, ce levier d'investissement de 50 M\$ vise à accélérer le développement de logements abordables à faible empreinte environnementale partout au Québec. Cet engagement commun renforce notre capacité à répondre aux besoins des communautés et à soutenir la transition vers un avenir durable.

- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, notamment :
 - Lancement d'un guide ESG pour initier la discussion dans le secteur agricole. Il vise à identifier les pratiques actuelles des entrepreneurs, leurs forces et zones de risque, afin de les accompagner dans la gestion des enjeux et la découverte d'opportunités liées aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.
 - Contribution à l'amélioration du produit de prêt accélérateur de la Banque de développement du Canada (BDC) afin d'élargir l'admissibilité au programme. Ce produit vise à aider les clientèles entreprises sous desservies (femmes, autochtones, minorités visibles, LGBTQ+, nouvel arrivant) ayant moins de 10 M\$ de revenus, à obtenir du financement pour un fonds de roulement et illustre notre engagement envers la diversité.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de notre partenariat avec Cybereco qui propose aux entreprises des outils et des informations pertinentes pour les aider à s'outiller en cybersécurité.
- **Reconnaissances remportées :**
 - Le magazine The Banker a nommé Desjardins Institution bancaire de l'année (Bank of the Year) au Canada en 2025.
 - Desjardins a reçu 2 distinctions lors du gala des *Digital Cx Awards* : un prix pour les astuces financières d'Alvie dans la catégorie « Meilleure mise en œuvre technologique pour l'expérience client numérique au Canada » et une mention d'honneur du jury pour notre stratégie de transformation afin de souligner la façon dont nous avons fait croître l'adoption numérique.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - Selon le BSIF, l'industrie financière canadienne comptait 79 institutions bancaires canadiennes et étrangères en 2026.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 8 266,2 G\$ au 31 décembre 2025, soit une augmentation annuelle de 11,8 %, comparativement à une hausse de 14,3 % à la fin de 2024. L'augmentation en 2025 s'explique par l'amélioration des rendements offerts par les marchés financiers : l'indice boursier S&P/TSX a gagné 28,2 % tandis que le S&P 500 a augmenté de 16,4 % au cours des douze derniers mois. L'année 2025 a aussi été marquée par un prolongement de la bonne croissance des ventes de produits d'épargne bilan, alimentée par la demande soutenue pour les produits de placement à terme liés aux marchés.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 3 039,1 G\$ au 31 décembre 2025, soit un accroissement annuel de 4,8 %, en légère accélération par rapport à l'augmentation de 4,6 % observée à la fin de l'année 2024.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 248,4 G\$ au 31 décembre 2025, soit un accroissement de 4,9 % annuellement, en accélération par rapport à la croissance de 3,4 % enregistrée à la fin de 2024.
- **Marché québécois :**
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 583,0 G\$ au 31 décembre 2025, soit une augmentation annuelle de 12,8 %, contre une hausse de 14,5 % affichée à la fin de 2024. Cela demeure une croissance forte d'un point de vue historique. Le taux d'épargne des ménages québécois reste plus élevé que la moyenne canadienne.
 - L'encours du financement aux particuliers est estimé à 549,5 G\$ au 31 décembre 2025, soit une augmentation annuelle de 8,3 %, contre un accroissement de 6,0 % enregistré à la fin de l'année dernière.
 - L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 281,8 G\$ au 31 décembre 2025, soit une hausse annuelle de 4,1 %, comparativement à une croissance de 10,3 % à la fin de 2024.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 30,6 G\$ au 31 décembre 2025, soit une hausse de 6,6 % annuellement, en décélération par rapport à la forte croissance de 12,1 % observée à la fin de 2024.
- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 39,0 %⁽¹⁾, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 23,2 %⁽¹⁾ à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne détenus au bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 35,7 %⁽¹⁾.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 20,8 %⁽¹⁾.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à 12,1 G\$ et une part de marché estimée à 39,8 %⁽¹⁾.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

⁽¹⁾ Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2025, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2026

Les stratégies et priorités pour 2026 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Les priorités du secteur viseront à :

- Favoriser l'adoption du numérique et rehausser l'efficacité de la distribution à travers l'évolution des canaux;
- Simplifier et améliorer la performance de ses processus clés;
- Renforcer la loyauté de ses membres et clients et la proximité relationnelle notamment via le numérique et un accompagnement de qualité;
- Augmenter la compétitivité de ses lignes d'affaires;
- Être le partenaire financier de choix des entreprises et des entrepreneurs;
- Développer sa posture d'affaires en l'ancrant davantage dans les données et l'analytique.

Le secteur continuera dans la prochaine année à se focaliser davantage sur l'accompagnement et la fidélisation de ses membres et clients, ainsi que la réalisation de gains d'efficacité pour lui permettre d'améliorer sa compétitivité.

Le secteur poursuivra ses efforts pour consolider sa position dans le marché en ce qui concerne le financement, la gestion financière, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Il continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques, en transformant et optimisant ses modèles de distribution et en rehaussant la prestation de services. Le secteur poursuivra également son effort visant à améliorer l'expérience employé.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les employés, gestionnaires, administrateurs et administratrices ainsi que sur une offre globale (produits, services, accompagnement) et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 11 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 759 \$	7 134 \$
Autres revenus	2 735	2 333
Revenu net total	10 494	9 467
Dotation à la provision pour pertes de crédit	680	599
Frais autres que d'intérêts bruts	7 320	6 702
Impôts sur les excédents	641	561
Excédents avant ristournes aux membres	1 853	1 605
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	378	328
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 475 \$	1 277 \$
Indicateurs		
Actif moyen ⁽²⁾	379 189 \$	342 529 \$
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	275 445	251 477
Prêts bruts moyens ⁽²⁾	294 593	268 746
Dépôts moyens ⁽²⁾	225 630	218 961
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,66 %	2,66 %
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	69,8	70,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,23	0,22
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,88	0,84

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

Excédents avant ristournes aux membres de 1 853 M\$, en hausse de 248 M\$ par rapport à 2024, s'expliquant par les éléments suivants :

- **Revenu net total de 10 494 M\$**, en hausse de 1 027 M\$, ou de 10,8 %.
 - **Revenu net d'intérêts de 7 759 M\$**, en hausse de 625 M\$, ou de 8,8 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts entreprises, compensée en partie par la hausse du volume des dépôts. La marge nette d'intérêts du secteur est demeurée stable à 2,66 %.
 - **Autres revenus de 2 735 M\$**, en hausse de 402 M\$, ou de 17,2 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Diminution des pertes nettes de placement en raison de pertes sur disposition enregistrées en 2024 et de la fluctuation moins défavorable liée aux instruments financiers dérivés.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 680 M\$**, comparativement à 599 M\$ pour l'exercice 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 7 320 M\$**, en hausse de 618 M\$, ou de 9,2 %, en raison des frais liés au personnel, à la technologie et des honoraires permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Ratio d'efficience à 69,8 %**, comparativement à 70,8 % pour 2024 en raison principalement de la croissance du revenu net total plus marquée que celle des frais autres que d'intérêts bruts.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans l'accompagnement des membres et clients vers leur autonomie financière, en les aidant à épargner et investir selon leurs projets et objectifs, et à se protéger ainsi que leurs proches, grâce à une offre de produits et services de qualité.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseaux des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (SFL Gestion de patrimoine, Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements).
- Réseaux en assurance et en solutions de placement (incluant les filiales du Groupe de compagnies Worldsource inc.).
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.
- Centres de relations clients et canaux numériques.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes

- Comprend une vaste gamme de produits offerts aux particuliers et une offre de service en assurance et épargne-retraite collectives pour les entreprises et leurs employés.
- Ces produits et services leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'un accident ou d'un décès et ces solutions de placement les aident à atteindre leurs objectifs d'épargne et placement.
 - **Assurance pour les particuliers :**
 - Inclut l'assurance-vie, l'assurance santé et invalidité, l'assurance crédit, l'assurance voyage et les services d'assistance.
 - **Assurance collective :**
 - Inclut l'assurance vie, décès et mutilation accidentels, maladies graves, invalidité, médicaments, soins de santé, dentaire, les comptes de dépenses de frais de santé et de mieux-être, ainsi que les services de prévention et de mieux-être.
 - **Épargne-retraite collective :**
 - Inclut les solutions de régimes d'accumulation et de décaissement, les rentes collectives ainsi qu'un accompagnement pour atteindre et maintenir une autonomie financière (capsules vidéo, simulateurs, webinaires et guide virtuel).
 - **Distribution indépendante :**
 - Chaque réseau dessert une clientèle variée, principalement des particuliers et des entrepreneurs, à la recherche de conseils personnalisés.
 - Ces réseaux offrent une gamme complète de solutions financières, incluant des produits d'assurance de personnes, des placements et des services de planification financière.

Gestion de patrimoine

- Offre un vaste éventail de produits et services-conseils pour répondre aux besoins de chaque étape de vie des membres et clients pour les aider à bâtir, à faire fructifier, à protéger et à transmettre leur patrimoine personnel et entrepreneurial en toute tranquillité d'esprit.
 - **Offre spécialisée en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre un accompagnement s'appuyant sur une approche-conseil pour répondre de manière adaptée à la situation personnelle, familiale et entrepreneuriale du membre et client.
 - Ces réseaux se différencient par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre.
 - **Solutions de placement :**
 - Comprend une vaste gamme de solutions offerte aux particuliers.
 - Inclut notamment des fonds communs de placement, des placements garantis liés aux marchés, des fonds de placement garantis et des fonds négociés en bourse (FNB) dont des solutions d'investissement et de rentes responsables, permettant aux membres et clients de trouver les placements les mieux adaptés à leurs besoins.
 - **Gestion d'actifs :**
 - Gestion d'actifs institutionnelle auprès d'une clientèle diversifiée, incluant des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, des sociétés de fiducie, des fonds de dotation, des organismes sans but lucratif et des sociétés à travers le Canada.
 - Offre une expertise diversifiée de stratégies d'investissement (actions, titres à revenu fixe, infrastructures et immobiliers) ainsi qu'en investissement responsable (intégrant les critères ESG), à travers une variété de véhicules de placement.
 - **Services de fiducie :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend notamment la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2025

Assurance de personnes

- **Évolution de l'offre de produits et services en assurance pour les particuliers :**
 - Déploiement de la nouvelle option de dépôt supplémentaire liée à l'assurance vie avec participation, qui permet d'effectuer des versements volontaires en plus des primes régulières. Cette solution, à la fois flexible et avantageuse sur le plan fiscal, favorise la croissance de la valeur de rachat ou du montant d'assurance. Elle peut ainsi contribuer à bonifier le revenu de retraite et à accroître le patrimoine familial.
 - Simplification et accélération du processus de réclamations en assurance individuelle et en assurance crédit, grâce à une révision des exigences médicales. Cette optimisation permet d'offrir un service plus rapide et plus facile aux membres et aux clients.
 - Modernisation de l'offre d'assurance vie temporaire afin d'offrir une meilleure accessibilité et adaptabilité aux besoins des familles, notamment avec : le renouvellement automatique, une prolongation des privilèges jusqu'à 70 ans, une tarification plus compétitive et des outils améliorés pour illustrer les scénarios de couverture.
 - Adhésion à l'Assurance solde de crédit maintenant disponible lors de l'activation d'une carte de crédit en ligne, que ce soit pour une nouvelle carte, un renouvellement ou un remplacement. Cette initiative s'inscrit dans le désir d'offrir aux membres et clients une expérience complète favorisant l'autonomie, en plus de sensibiliser à l'importance de l'assurance.
 - Évolution du simulateur de financement et d'assurance crédit. Il présente maintenant le coût de l'assurance de façon plus détaillée, en séparant la prime et les intérêts supplémentaires, aidant ainsi les membres à mieux comprendre leur assurance.
 - Optimisation des processus liés à l'assurance crédit-épargne, incluant la mise en place d'un nouveau processus administratif et la simplification des réclamations d'assurance, permettant une réduction significative des délais de traitement.
- **Évolution de l'offre de produits et services en assurance et épargne retraite collective :**
 - Lancement de l'offre Focus Cancer auprès de clientèle employeur et de leur employés, une combinaison de produits et services offerts à travers différentes garanties adaptés aux problèmes de santé physique, mentale et financière qui sont plus susceptibles d'affecter les personnes atteintes d'un cancer.
 - Lancement des services d'accommodements et de prévention des absences. Ce service a pour objectif de soutenir les employeurs lorsque des enjeux de santé compromettent la présence ou la performance d'un employé au travail. Grâce à une approche personnalisée, il vise à favoriser le maintien en emploi, à prévenir les absences prolongées et à promouvoir un environnement de travail sain, inclusif et durable.
 - Lancement du Programme Destination, qui accompagne les clients en épargne-retraite collective lorsqu'ils quittent leur emploi ou prennent leur retraite, en leur offrant une solution intégrée pour gérer leur épargne. Le programme propose des options de décaissement souples et personnalisées, adaptées à leurs objectifs financiers et à leurs besoins.
 - Simplification du processus de réclamation en cas d'invalidité afin de favoriser une prise en charge plus rapide de l'assuré.
 - Mise en place d'initiatives favorisant l'adoption croissante de solutions numériques en assurance collective par les clients, contribuant à enrichir l'expérience des assurés et à améliorer l'accessibilité aux services.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - La poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement, en cohérence avec l'engagement du Mouvement auprès de l'initiative *Business Ambition for 1.5°C*.

Gestion de patrimoine

- **Signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian**, une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. Cette transaction, évaluée à 1,7 G\$, marque un jalon important pour Desjardins qui le placera parmi les leaders canadiens en gestion d'actifs, ce qui facilitera son expansion sur la scène mondiale. La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.

- **Évolution de l'offre de produits et services**

- Lancement d'un nouveau fonds négocié en bourse (FNB) entièrement composé d'entreprises québécoises : le FNB Desjardins Actions Québec (symbole : DMQC). Ce fonds vise à soutenir l'économie locale tout en offrant aux investisseurs un portefeuille diversifié, accessible et géré selon des critères rigoureux, avec des frais de gestion nuls la première année.
- Lancement d'une gamme simplifiée de solutions de placement regroupées sous les Portefeuilles Desjardins Stratégie active, SociéTerre et FNB, chacune adaptée à des besoins spécifiques, avec une tarification compétitive et une gestion simplifiée. Cette nouvelle offre vise à faciliter les décisions de placement et à renforcer l'autonomie financière des membres et clients.

- **Expérience numérique rehaussée**

- Accès numérique simplifié aux feuillets fiscaux des solutions de placement Desjardins, à la fois pour les membres et clients de Valeurs mobilières, Service Signature et Courtage en ligne, ainsi que pour leurs conseillers.
- Lancement du nouveau parcours numérique pour l'acquisition de PGLM : une expérience en ligne simplifiée et enrichie grâce à la rétroaction des membres et clients.
- Lancement de Wealthlink : une plateforme en ligne simple, efficace et accessible, conçue pour permettre aux membres, clients et conseillers de suivre facilement leurs fonds de placement garanti.
- Bonification et simplification de l'information présentée sur la plateforme de Desjardins Courtage en ligne, notamment par l'ajout de l'affichage de l'évolution de la valeur des portefeuilles et d'une nouvelle fonctionnalité permettant de suivre en temps réel les demandes de transferts de fonds.

- Le secteur continue de déployer son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :

- La publication d'un livre blanc mettant en lumière la démarche de Desjardins pour intégrer la biodiversité et le capital naturel dans ses pratiques d'investissement responsable.
- La publication des premières cibles et résultats sur la gestion de l'eau et la déforestation dans le rapport d'activité en investissement responsable des produits Fonds Desjardins. Le rapport présente une mise à jour sur la façon dont les portefeuilles des Fonds Desjardins peuvent dépendre de la biodiversité et avoir un impact sur celle-ci.

- **Prix et reconnaissances remportés** témoignant de l'engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :

- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon JD Power.
- Récolte de 8 Trophées FundGrade A+® 2025 de *Fundata*, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 3 pour des solutions en investissement responsable.
- Récolte de 2 prestigieuses distinctions lors de la remise des *LSEG Lipper Fund Awards 2025* : deux FNB Desjardins axés sur l'investissement responsable, primés pour une deuxième année consécutive.
- Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés lors du gala *SRP Americas 2025*, en remportant pour une troisième année consécutive deux prestigieux titres : « Meilleur fabricant de produits à capital protégé » et « Meilleur distributeur de produits à capital protégé ».
- Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés lors des *SPI Canada 2025 Awards for Excellence*, en remportant le prix « Meilleur émetteur de produits à capital protégé » au Canada.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**

- Assurance de personnes : revenu de primes de 168 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2024, une hausse de 11 G\$ par rapport à 2023. Le rythme de croissance est en moyenne de 6,7 % par année depuis cinq ans. Près de 30 millions de Canadiens sont protégés financièrement, et 143 G\$ de prestations ont été versés en 2024, une hausse de 11,8 % par rapport à 2023. Les médicaments d'ordonnance demeurent le principal poste de dépenses en matière de prestations maladie (16,6 G\$ sur un total de 53,3 G\$ en 2024). Par ailleurs, les demandes de remboursement pour les services paramédicaux ont connu une hausse marquée de 16 % par rapport à 2023, notamment en santé mentale et en massothérapie.
- Gestion de patrimoine : près de 7 467 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2024 détenus par les ménages canadiens, une croissance annuelle de 13,8 % (par rapport à une croissance de 7,9 % en 2023). À la suite d'un sommet du taux directeur de la Banque du Canada, plusieurs baisses de taux ont été mises en place depuis juin 2024 en réponse à un ralentissement de l'inflation, une croissance économique faible et une incertitude économique persistante liée aux tensions commerciales avec les États-Unis. Les marchés boursiers nord-américains ont atteint de nouveaux records historiques, propulsés par l'assouplissement monétaire et la performance de plusieurs secteurs, malgré une brève correction au printemps 2025 attribuable aux menaces tarifaires.

- **Concurrence au Canada :**

- Assurance de personnes : 145 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2024; 74,0 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au 5^e rang au Canada avec 6,9 G\$ de primes souscrites directes en 2024.
- Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes, les manufacturiers de fonds de placement et leurs réseaux de distribution qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Depuis plus de 30 ans, Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché;
 - Se classant au 2^e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 4^e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, selon les parts de marché des actifs sous gestion de 2024.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2026

Les stratégies et priorités pour 2026 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Les priorités pour les activités d'assurance de personnes viseront à :

- Être un assureur avec qui il est simple de faire affaire;
- Assurer une croissance durable;
- Poursuivre notre transformation par le numérique, la donnée et l'analytique et la modernisation des systèmes;
- Atteindre les cibles de développement durable et se positionner comme partenaire de la santé globale des membres et clients;
- Miser sur l'engagement des employés et des gestionnaires pour réussir notre transformation.

Alors que les priorités pour les activités de gestion de patrimoine viseront à :

- Être une institution financière avec qui il est simple de faire affaire;
- Resserrer l'exécution pour répondre aux besoins actuels et futurs des membres et clients;
- Accroître le développement des affaires;
- Développer notre empreinte en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest;
- Poursuivre notre transformation par le numérique, la donnée et l'analytique et la modernisation des systèmes.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les employés, gestionnaires, administrateurs et administratrices ainsi que sur une offre globale (produits, services, accompagnement) et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 12 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	292 \$	231 \$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	4 395	4 261
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 740)	(3 663)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(38)	(8)
	617	590
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 209	1 564
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(712)	(1 238)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	1	31
	498	357
Revenu net lié aux activités d'assurance	1 115	947
Autres revenus	2 879	2 616
Revenu net total	4 286	3 794
Dotation à la provision pour pertes de crédit	3	4
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	3 649	3 332
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(324)	(327)
Frais autres que d'intérêts nets	3 325	3 005
Impôts sur les excédents	202	152
Excédents nets de l'exercice	756 \$	633 \$
Indicateurs		
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 385 \$	2 585 \$
MSC sur les nouvelles ventes de l'exercice ⁽³⁾⁽⁵⁾	90	70
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	19 466	10 483
Ventes d'assurance ⁽⁷⁾	757	807
Primes d'assurance collective ⁽⁷⁾	4 458	4 210
Primes d'assurance individuelle ⁽⁷⁾	1 301	1 204
Primes de rentes ⁽⁷⁾	737	1 476

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ MSC au bilan de 2 599 M\$ (2 838 M\$ au 31 décembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 214 M\$ (253 M\$ au 31 décembre 2024).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de l'exercice de 83 M\$ (68 M\$ en 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de (7) M\$ ((2) M\$ en 2024).

⁽⁶⁾ Dont (309) M\$ de fonds distincts ((297) M\$ en 2024).

⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

Excédents nets de 756 M\$, en hausse de 123 M\$ par rapport à 2024, s'expliquant par les éléments suivants :

- **Revenu net total de 4 286 M\$,** en hausse de 492 M\$, ou de 13,0 %.
 - **Revenu net d'intérêts de 292 M\$,** en hausse de 61 M\$, ou de 26,4 %, en raison principalement de la croissance des affaires.
 - **Résultat des activités d'assurance de 617 M\$,** en hausse de 27 M\$, ou de 4,6 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Effet globalement favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - Croissance des affaires.
 - En contrepartie, expérience moins favorable en assurance invalidité longue durée.
 - **Résultat financier d'assurance net de 498 M\$,** en hausse de 141 M\$, ou de 39,5 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Évolution favorable des marchés financiers accentuée par les pertes réalisées en 2024 à la suite de dispositions d'obligations.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placement en infrastructures au cours de l'exercice comparatif.
 - **Autres revenus de 2 879 M\$,** en hausse de 263 M\$, ou de 10,1 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - En contrepartie, gain sur disposition d'un placement constaté en 2024.

- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 649 M\$,** en hausse de 317 M\$, ou de 9,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des dépenses de commissions en lien avec la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et aux initiatives stratégiques.
 Précisons que 324 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui de 2024.

Informations supplémentaires liées à la marge sur services contractuels (MSC) :

- MSC au bilan de 2 385 M\$ au 31 décembre 2025, comparativement à 2 585 M\$ au 31 décembre 2024. La décroissance de la MSC est expliquée principalement par l'effet des services rendus et la mise à jour des hypothèses actuarielles, incluant l'effet lié à la décision stratégique de mettre fin à la vente de nouveaux contrats du produit de fonds de placement garantis. Cette décroissance est contrebalancée, en partie, par l'incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., des centres Desjardins Entreprises et du Centre d'affaires Services aux Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont 433 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI (acquise en 2024) sont distribués par un réseau de courtiers indépendants dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,8 millions de membres et clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances; auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle; et par l'intermédiaire de courtiers sous la marque ICPEI, une filiale de Desjardins qui se spécialise dans l'assurance des entreprises.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2025

- **Poursuite du rehaussement de l'expérience membre et client et de la transformation numérique** avec notamment :
 - Livraison de la nouvelle solution omnicanale pour l'assurance de biens pour les marques Desjardins Assurances et La Personnelle qui permet désormais l'achat en ligne 100 % autonome.
 - Introduction du suivi de la réclamation auto qui permet aux membres et clients de suivre facilement chaque étape du règlement de leur réclamation.
 - Lancement de trois équipes de parcours pour être à l'écoute de la voix des membres et clients, identifier leurs irritants et agir comme moteur pour l'amélioration continue.
 - Amélioration des services après-vente en ligne et contribution à accroître l'autonomie financière des membres et clients en ajoutant de nouvelles fonctionnalités telles que :
 - Lancement de la transaction en ligne « Ajout de véhicule », en mode autonome pour les assurés en automobile partout au Canada.
 - Ajout de la possibilité de sauvegarder et de récupérer une transaction après-vente, ce qui offre une plus grande autonomie aux membres et clients.
 - Possibilité pour les membres et clients d'obtenir une soumission au moment le plus pertinent pour eux par la prise de rendez-vous en centre de relation client à la suite d'une référence par exemple.

- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M\$ sur la période 2025-2027 pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (Parachute, Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Arrive Alive, Opération Nez rouge).
 - La poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement, en cohérence avec l'engagement du Mouvement auprès de l'initiative *Business Ambition for 1.5°C*.
 - Une ambition en matière de résilience climatique a été définie et articulée autour de trois domaines d'action prioritaires :
 - Sensibilisation et formation des membres et clients.
 - Prévention et atténuation des risques.
 - Influence sociale.
 - En parallèle, le secteur poursuit ses efforts dans le cadre du plan ESG défini en 2024 en support au plan du Mouvement avec six priorités :
 - Soutenir les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de prévention afin qu'ils soient bien protégés.
 - Renforcer la modélisation du climat et des catastrophes afin d'anticiper les incidences.
 - Gérer les incidences sur nos résultats.
 - Assumer un leadership dans la résilience climatique et aux catastrophes.
 - Intégrer les considérations ESG dans toutes nos opérations étendues et investissements.
 - Assurer la conformité aux réglementations.
- Poursuite de l'intégration totale d'ICPEI à la gouvernance de Desjardins.** ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition, complétée en 2024, vise à :
 - Répondre aux besoins des clients entreprises ayant des besoins d'assurance plus complexes.
 - Consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.
- Prix et reconnaissances remportés :**
 - La Personnelle a été nommée par *Forbes* dans sa liste des meilleures compagnies d'assurance à l'échelle mondiale, et se classe comme l'assureur de groupes auto et habitation le mieux coté au Canada, selon des critères de satisfaction, de fidélité, de service et de transparence.
 - Desjardins Assurance générale a été finaliste d'excellence dans les catégories Assureur de Dommages de l'année et Équipe de Réclamations de l'année lors des *Insurance Business Canada Awards 2025*.
 - Desjardins Assurances générale et La Personnelle figurent parmi les assureurs les plus appréciés selon l'enquête du magazine Protégez-Vous. Selon cette enquête, plus de 80 % de nos clientèles respectives nous recommandent, citant la courtoisie de nos équipes, la rapidité de traitement des dossiers et la justesse des remboursements.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Il s'agit d'un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,2 % au cours des années 2020 à 2024.
 - Le secteur a crû à un rythme soutenu de 9,2 %, atteignant 88 G\$ de primes souscrites directes en 2024. Bien que la rentabilité demeure sous pression pour l'ensemble de l'industrie, les hausses de la tarification tendent à se stabiliser.
 - L'assurance des particuliers représente 59 % du marché et l'assurance pour les entreprises, 41 %.
- Contexte de l'industrie en 2025 :**
 - En assurance automobile, la fréquence des sinistres s'est stabilisée par rapport à 2024. Par ailleurs, les mesures prises concernant le vol de véhicules continuent à porter fruit avec une baisse des coûts liés aux vols de véhicules en Ontario et au Québec par rapport à 2024. Cependant, les niveaux de vols observés demeurent quand même bien plus élevés que les moyennes historiques.
 - L'Alberta a annoncé des réformes importantes au système d'assurance automobile avec notamment le passage à un modèle de réclamation « no-fault ». Ces changements futurs visent à réduire les frais juridiques et à améliorer les soins aux victimes d'accidents.
 - L'environnement macro-économique instable dû entre autres à la politique tarifaire du gouvernement américain crée une incertitude quant aux coûts de sinistres, particulièrement en assurance automobile.
- Tendance de l'industrie :**
 - L'excellence opérationnelle demeure un pilier fondamental dans le secteur de l'assurance de dommages, surtout dans un contexte de pression des coûts. Les assureurs misent sur l'automatisation, l'intelligence artificielle et la personnalisation de l'expérience client pour accroître l'efficacité et la satisfaction.
 - L'analytique avancée, alimentée par l'IA, est désormais intégrée à l'ensemble de la chaîne de valeur, générant des gains en segmentation, en tarification, en prévention et en amélioration de l'expérience client.
 - La consolidation dans le domaine du courtage, menée par des assureurs et des fonds d'investissement, se poursuit à travers des acquisitions stratégiques visant à renforcer les positions concurrentielles et à élargir les capacités de distribution.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2026

Les stratégies et priorités pour 2026 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Les priorités du secteur viseront à :

- Concrétiser la transformation omnicanale afin d'assurer l'accessibilité des services en ligne, simplifier les parcours et augmenter l'autonomie des membres et clients;
- Réduire les risques opérationnels et générer des avantages concurrentiels en gestion du risque d'assurance et des frais (opération et indemnité), tout en augmentant l'agilité organisationnelle;
- Accélérer la croissance des différentes lignes commerciales en assurance des entreprises, notamment par l'élargissement de l'offre et le développement d'avantages compétitifs par réseau de distribution;
- Devenir un leader canadien en analytique avancée, en tirant parti des transformations en cours et en déployant plusieurs modèles notamment dans le domaine des réclamations et de la tarification;
- Concrétiser les engagements ESG en soutenant les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de prévention en temps opportun;
- Être reconnu comme une entreprise sécuritaire par les membres, clients et autorités de marché.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les employés, gestionnaires, administrateurs et administratrices ainsi que sur une offre globale (produits, services, accompagnement) et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 13 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024 ⁽¹⁾
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	8 006 \$	7 425 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 320)	(6 510)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(212)	545
	1 474	1 460
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	682	777
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(282)	(415)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	28	42
	428	404
Revenu net lié aux activités d'assurance	1 902	1 864
Autres revenus (pertes)	(14)	16
Revenu net total	1 888	1 880
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	5	(6)
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	1 177	1 085
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(703)	(644)
Frais autres que d'intérêts nets	474	441
Impôts sur les excédents	356	371
Excédents nets de l'exercice	1 053 \$	1 074 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	941 \$	941 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	112	133
Indicateurs		
Primes souscrites directes ⁽³⁾	7 996 \$	7 565 \$
Ratio des sinistres ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	62,8 %	64,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	67,9	66,1
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2,2	7,8
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(7,3)	(9,3)
Ratio des frais ⁽⁴⁾	26,6	25,0
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽⁴⁾	0,7	(0,4)
Ratio combiné ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	90,1	89,2
Ratio combiné actualisé ⁽⁴⁾	86,7	84,9

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

⁽⁵⁾ Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

Excédents nets de 1 053 M\$, en baisse de 21 M\$ par rapport à 2024, s'expliquant par les éléments suivants :

- **Revenu net total de 1 888 M\$,** en hausse de 8 M\$, ou de 0,4 %.
 - **Résultat des activités d'assurance de 1 474 M\$,** en hausse de 14 M\$, ou de 1,0 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 8 006 M\$, en hausse de 581 M\$, ou de 7,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 407 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 536 M\$, ou de 7,6 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 6 320 M\$, en baisse de 190 M\$, ou de 2,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 195 M\$ (907 M\$ en 2024) présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, les charges sont en hausse de 522 M\$, ou de 9,3 %, essentiellement en raison des éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres essentiellement expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures, principalement en raison de l'assurance de biens et de l'assurance automobile.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure essentiellement attribuable à l'assurance de biens et à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieures, l'exercice 2024 ayant été marqué par la survenance de deux catastrophes.
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement à 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires défavorable, alors qu'un effet favorable avait été constaté en 2024, essentiellement en assurance automobile.
 - **Résultat financier d'assurance net de 428 M\$,** en hausse de 24 M\$, ou de 5,9 %.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 682 M\$, en baisse de 95 M\$, ou de 12,2 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Variation de la juste valeur des obligations appariées inférieure, notamment en raison de l'effet moins important de la baisse des taux d'intérêt sur le marché par rapport à celui de l'exercice 2024.
 - Gains nets sur actions inférieurs à ceux de l'exercice 2024.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 282 M\$, en baisse de 133 M\$, ou de 32,0 %. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 28 M\$ (42 M\$ en 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 254 M\$, comparativement à 373 M\$ en 2024. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur.
 - Incidence moins défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.
 - **Autres pertes de 14 M\$,** comparativement à des revenus de 16 M\$ en 2024. La variation est essentiellement attribuable à une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de State Farm, découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie alors qu'une diminution découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2024.
 - **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 177 M\$,** en hausse de 92 M\$, ou de 8,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés à la technologie.
 - Frais liés au personnel plus importants, notamment en raison de l'indexation des salaires.
- Précisons que 703 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 644 M\$ en 2024.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations, incluant l'approvisionnement; la gestion des risques, incluant la conformité; l'expérience membre et client, la coopération, la culture, le marketing, les communications et les ressources humaines; le Bureau de projets; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. Les frais autres que d'intérêts des fonctions de soutien et des activités relatives aux technologies de l'information sont en grande partie attribués aux différents secteurs d'activité.

La rubrique Autres comprend également les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés et les éliminations des soldes intersectoriels.

Tableau 14 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	228 \$	106 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	74	71
Autres revenus (pertes)	(662)	(658)
Revenu (perte) net total	(360)	(481)
Frais autres que d'intérêts nets	(478)	(442)
Impôts sur les excédents	(31)	(83)
Excédents nets de l'exercice	149 \$	44 \$

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

- **Excédents nets de 149 M\$,** comparativement à 44 M\$ en 2024.
 - Les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus (pertes).
 - En raison des activités et des éliminations des soldes intersectoriels classées sous la rubrique Autres, nous estimons que la comparaison des résultats des exercices est limitée.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 15 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2025				2024			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	2 151 \$	2 137 \$	2 024 \$	1 967 \$	1 962 \$	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	3 125	3 094	3 041	2 991	2 998	2 945	2 829	2 752
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 373)	(2 501)	(2 362)	(2 650)	(2 268)	(3 168)	(2 182)	(2 351)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(58)	(53)	(86)	(51)	58	493	(27)	8
	694	540	593	290	788	270	620	409
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	184	869	241	639	375	1 560	467	(39)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	46	(623)	76	(487)	(309)	(1 463)	(244)	375
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(6)	18	(5)	22	28	57	14	(26)
	224	264	312	174	94	154	237	310
Revenu net lié aux activités d'assurance	918	804	905	464	882	424	857	719
Autres revenus	1 344	1 181	1 162	1 251	1 114	1 046	1 035	1 112
Revenu net total	4 413	4 122	4 091	3 682	3 958	3 385	3 753	3 564
Dotation à la provision pour pertes de crédit	163	112	203	210	272	105	87	133
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	3 172	2 779	2 950	2 736	2 868	2 524	2 697	2 556
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(262)	(242)	(259)	(233)	(209)	(235)	(250)	(245)
Frais autres que d'intérêts nets	2 910	2 537	2 691	2 503	2 659	2 289	2 447	2 311
Excédents d'exploitation	1 340	1 473	1 197	969	1 027	991	1 219	1 120
Impôts sur les excédents	282	358	297	231	201	234	301	265
Excédents avant ristournes aux membres	1 058	1 115	900	738	826	757	918	855
Ristournes aux membres	166	113	113	113	107	110	110	110
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(40)	(29)	(29)	(29)	(23)	(28)	(29)	(29)
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	932 \$	1 031 \$	816 \$	654 \$	742 \$	675 \$	837 \$	774 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	892	997	783	649	689	664	802	740
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	40	34	33	5	53	11	35	34
Total de l'actif	510 242 \$	511 856 \$	501 254 \$	487 946 \$	470 942 \$	464 677 \$	444 348 \$	435 819 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	9,7 %	10,6 %	8,9 %	7,8 %	8,2 %	8,1 %	10,2 %	9,8 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	23,7	23,1	22,9	22,4	22,2	21,9	21,2	21,0
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	26,1	25,6	25,5	25,3	24,2	24,0	23,2	22,0

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

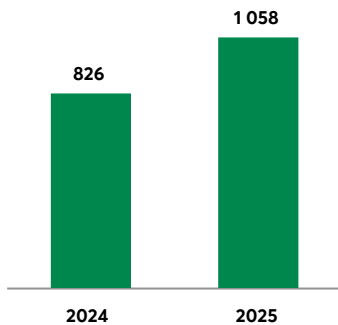
⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

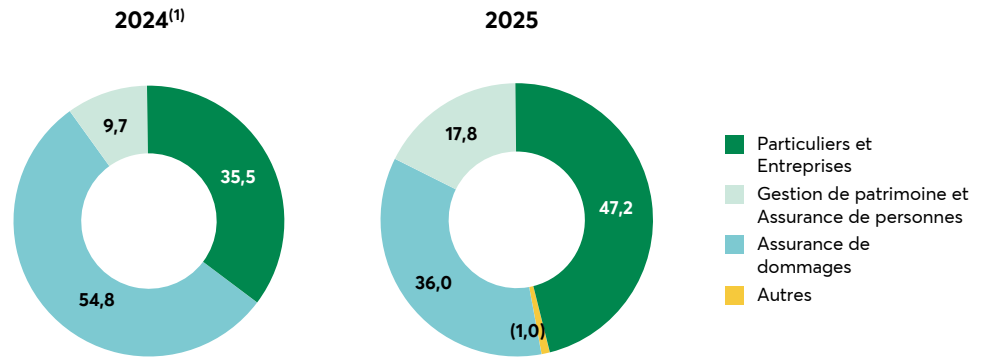
RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 058 M\$, en hausse de 232 M\$, ou de 28,1 %, par rapport à la même période en 2024. Mentionnons notamment l'augmentation du revenu net d'intérêts en lien avec la croissance des affaires, la progression des autres revenus, ainsi que la diminution de la dotation à la provision pour pertes de crédit pour le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, la hausse du résultat financier d'assurance net lié principalement à l'évolution favorable des marchés financiers a contribué positivement à la performance du secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes. Soulignons enfin que les initiatives visant à soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de services aux membres et clients expliquent l'augmentation des frais autres que d'intérêts.

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



- **Rendement des capitaux propres de 9,7 %**, en croissance comparativement à 8,2 % au quatrième trimestre de 2024, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.
- **Revenu net total de 4 413 M\$**, en hausse de 455 M\$, ou de 11,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2024.
 - **Revenu net d'intérêts de 2 151 M\$**, en hausse de 189 M\$, ou de 9,6 % par rapport au trimestre comparatif de 2024. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts.
 - **Revenu net lié aux activités d'assurance de 918 M\$⁽²⁾**, en hausse de 36 M\$, ou de 4,1 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :
 - Résultat des activités d'assurance de 150 M\$, en hausse de 8 M\$, ou de 5,6 %, attribuable principalement à la mise à jour d'hypothèses actuarielles plus favorable contrebalancée, en partie, par l'expérience moins favorable en assurance collective.
 - Résultat financier d'assurance net de 136 M\$, en hausse de 111 M\$, provenant essentiellement de l'évolution favorable des marchés financiers et de l'ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs.
 - Secteur Assurance de dommages :
 - Résultat des activités d'assurance de 542 M\$, en baisse de 86 M\$, ou de 13,7 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 2 059 M\$, en hausse de 92 M\$, ou de 4,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 109 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 81 M\$, ou de 4,3 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 464 M\$, en hausse de 60 M\$, ou de 4,3 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 56 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 167 M\$, ou de 13,5 %. La variation est attribuable à la hausse des charges liées aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement en assurance automobile et de biens. En contrepartie, évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Résultat financier d'assurance net de 103 M\$, en hausse de 24 M\$, ou de 30,4 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 133 M\$, en baisse de 11 M\$, ou de 7,6 %, attribuable aux gains nets sur actions inférieurs à ceux du trimestre comparatif de 2024.
 - Charges financières d'assurance nettes de 33 M\$, en baisse de 46 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 3 M\$ (14 M\$ au trimestre comparatif), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 30 M\$, en baisse de 35 M\$, en raison des éléments suivants :
 - * Effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur.
 - * Incidence plus favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- **Autres revenus de 1 344 M\$,** en hausse de 230 M\$, ou de 20,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024, en raison des éléments suivants :
 - Diminution des pertes nettes de placement en raison de pertes sur disposition enregistrées en 2024.
 - Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 163 M\$,** reflète une migration défavorable de la qualité du crédit pour le quatrième trimestre de 2025. La dotation de 272 M\$ au quatrième trimestre de 2024 découlait d'une migration défavorable de la qualité du crédit et d'ajustements aux informations prospectives.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2025 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,85 %, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 172 M\$,** en hausse de 304 M\$, ou de 10,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024, en raison des frais liés au personnel, des commissions, des frais liés à la technologie ainsi qu'aux honoraires, lesquels ont permis de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 242 M\$,** en hausse de 64 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de l'augmentation des excédents.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 20,6 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, comparable à celui de 19,3 % pour la même période en 2024.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien de 1,7 % et une hausse anticipée du PIB réel québécois de 0,8 % en 2025, par rapport à des hausses de 2,0 % et de 1,7 % enregistrées respectivement en 2024. Au cours de l'année 2025, le taux directeur a poursuivi sa baisse entamée en 2024, tout en faisant une pause entre avril et août ainsi qu'en décembre pour terminer l'année 2025 à 2,25 %. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2025, aucune catastrophe n'a été constatée, alors que deux catastrophes sont survenues en 2024.

- **Revenu net d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024.**
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts.
- **Revenu net lié aux activités d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :**
 - Résultat des activités d'assurance favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Croissance des affaires.
 - Détérioration de l'incidence en assurance invalidité longue durée dans les deux derniers trimestres de 2025.
 - Mise à jour des hypothèses actuarielles globalement favorable en 2025.
 - Résultat financier d'assurance net favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Évolution favorable des marchés financiers.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placement en infrastructure au troisième trimestre de 2024.
 - **Secteur Assurance de dommages :**
 - Tendance à la hausse des revenus des activités d'assurance au cours de sept des huit derniers trimestres, une légère baisse ayant été observée pour le premier trimestre de 2025.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours en hausse aux premier et troisième trimestre de 2025 ainsi qu'aux trois premiers trimestres de 2024, alors qu'une baisse était observée pour le deuxième trimestre de 2025 et le quatrième trimestre de 2024.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement aux deuxième et troisième trimestre de 2024 et au quatrième trimestre de 2025.
 - Incidences des principales catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Pluie verglaçante en Ontario au quatrième trimestre de 2025;
 - Des dommages causés par l'eau et le vent au Québec au troisième trimestre de 2025;
 - Des dommages causés par l'eau et le vent en Ontario au deuxième trimestre de 2025;
 - Pluie verglaçante en Ontario et dommages causés par de l'eau et du vent au Québec et en Ontario au premier trimestre de 2025;
 - Des pluies diluviennes au Québec (catastrophe), de la grêle en Alberta (catastrophe) et des dommages causés par l'eau et le vent en Ontario au troisième trimestre de 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance automobile défavorable pour les deux premiers trimestres de 2025 et le premier trimestre de 2024, alors qu'il était favorable pour les deux derniers trimestres de 2025 et les trois derniers trimestres de 2024.
 - Résultat financier d'assurance net favorable pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au troisième trimestre de 2025 et au premier trimestre de 2024 principalement en raison de gains nets sur actions.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

- **Autres revenus – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024.**
 - Pertes sur disposition de titres supérieures en 2024.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Hausse des revenus de change en raison de la fluctuation de la valeur des contrats de change.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024, à l'exception du troisième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2025.**
 - Effet défavorable de la mise à jour des informations prospectives pour les portefeuilles de prêts aux entreprises au premier semestre de 2025 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2024 et favorable au deuxième semestre de 2025 et au premier trimestre de 2024.
 - Mise à jour des informations prospectives ayant eu un effet favorable pour les portefeuilles de cartes de crédit aux troisième et premier trimestres de 2024.
 - Effet défavorable des évolutions méthodologiques au premier trimestre de 2024 pour les portefeuilles de cartes de crédit.
 - Incidence favorable de la variation du risque pour les portefeuilles de cartes de crédit aux deuxième trimestres de 2025 et 2024 et défavorable au premier trimestre de 2025.
 - Migration défavorable de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts aux entreprises aux quatrième, troisième et deuxième trimestres de 2025 ainsi qu'aux quatrième et troisième trimestres de 2024, tandis qu'elle a été favorable au deuxième trimestre de 2024.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, en légère hausse pour les trimestres de 2025 par rapport aux trimestres de 2024. Le Mouvement Desjardins a tout de même continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Frais autres que d'intérêts bruts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024.**
 - Augmentation des frais liés au personnel, des honoraires ainsi que des frais liés à la technologie.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 16 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2025		2024	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	1,1 %	5 977 \$	1,3 %
Valeurs mobilières	105 677	20,7	99 308	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	4,5	23 666	5,0
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	61,7	289 597	61,5
Actif net des fonds distincts	34 079	6,7	28 959	6,1
Instruments financiers dérivés	10 862	2,1	7 579	1,6
Autres actifs	16 264	3,2	15 856	3,4
Total de l'actif	510 242 \$	100,0 %	470 942 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	329 494 \$	64,7 %	300 946 \$	64,0 %
Passifs des contrats d'assurance	34 737	6,8	34 538	7,3
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	3,1	13 249	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	3,1	20 633	4,4
Instruments financiers dérivés	8 861	1,7	6 112	1,3
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496	6,0	25 329	5,4
Autres passifs	27 682	5,4	27 483	5,8
Obligations subordonnées	4 810	0,9	3 962	0,8
Capitaux propres	42 312	8,3	38 690	8,2
Total du passif et des capitaux propres	510 242 \$	100,0 %	470 942 \$	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 510,2 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 39,3 G\$, ou de 8,3 %, depuis le 31 décembre 2024.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières s'élevait à 5,8 G\$ au 31 décembre 2025, soit un montant comparable à celui de 2024. Les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 5,5 G\$, ou de 4,5 %, reflétant les activités de gestion des liquidités.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 25,1 G\$, ou de 8,7 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont connu une hausse de 19,0 G\$, ou de 10,5 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 6,5 G\$, ou de 7,5 %, depuis le 31 décembre 2024. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a diminué de 0,3 G\$, ou de 1,0 %, depuis la fin de 2024.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 71 à 75 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 5,1 G\$, ou de 17,7 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 3,3 G\$, ou de 43,3 %, en raison principalement de l'évolution des marchés financiers et de l'effet de la fluctuation des taux de change.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 467,9 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 35,7 G\$, ou de 8,3 %, depuis le 31 décembre 2024.

L'encours des dépôts a progressé de 28,5 G\$, ou de 9,5 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 47,9 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 18,6 G\$, ou de 13,3 %, en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres et clients entreprises. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 52,0 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 9,8 G\$, ou de 6,1 %. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,2 G\$ depuis la fin de 2024.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 0,2 G\$, ou de 0,6 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de dommages.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 2,0 G\$, ou de 6,0 %, pour atteindre un volume de 31,9 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 2,7 G\$, ou de 45,0 %, en raison principalement de l'évolution des marchés financiers.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 5,2 G\$, ou de 20,4 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une croissance des titulaires de contrat.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 0,8 G\$, ou de 21,4 %, en raison d'une émission le 24 janvier 2025 d'un montant de 1 250 M\$ et de deux émissions le 26 juin 2025 d'un montant de 220 M de francs suisses et 20 G de yens, de billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Par ailleurs, le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 3,6 G\$, ou de 9,4 %, depuis le 31 décembre 2024, en raison principalement des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 3,4 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 17 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2025	2024	2023
Ristournes aux membres	505 \$	437 \$	412 \$
Rémunération sur les parts de capital F	234	266	293
Dividendes	148	157	56
	887 \$	860 \$	761 \$

Les notes complémentaires 21 « Capital social » et 22 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne. Les principes et éléments clés de la structure de capital cible sont exposés dans la politique de gestion du capital du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction Mouvement, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques Mouvement, pour veiller à ce que le Mouvement maintienne un niveau de fonds propres adéquat. La première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte de la structure de capital cible.

Par ailleurs, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières, ainsi que les impacts sur les ratios réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. De plus, à chaque année, le Mouvement procède à une évaluation exhaustive des risques importants auxquels il est exposé. Cette évaluation, combinée au programme de simulations de crise, contribue à l'évaluation du profil de risque de l'organisation.

Annuellement, par le biais du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), le Mouvement Desjardins s'assure que le niveau de fonds propres est approprié pour rencontrer les exigences réglementaires, absorber les chocs causés par une crise, couvrir l'ensemble des risques importants et maintenir des cotes de crédit élevées auprès des agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal* à l'intention des sociétés des assurances multirisques émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios minimums réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 18 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2025
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	23,7 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	23,7
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	26,1
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	35,8
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,8
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,6

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier.

En janvier 2026, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Les changements proposés sont en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Aucune incidence significative sur les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement n'est anticipée.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2025, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 23,7 %, de 23,7 % et de 26,1 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,8 %.

Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 157 points de base par rapport au 31 décembre 2024, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de l'exercice combinée à des initiatives d'optimisation au niveau des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 35,8 % et de 11,6 % au 31 décembre 2025.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2025.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de l'exercice.

Tableau 19 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC	
Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾			
Éléments admissibles	- Réserves et excédents non répartis - Cumul des autres éléments du résultat global admissibles - Parts de capital F	Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾	- Portion admissible de la provision pour pertes de crédit - Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ - Parts de qualification admissibles	Billets de premier rang TLAC
Déductions	Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾	Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	- Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire - Instrument financier subordonné	
Ajustements réglementaires	- Goodwill - Logiciels - Autres actifs incorporels - Actifs nets au titre des régimes à prestations définies - Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes - Déficit de provisions - Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité - Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli			

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 20 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F ⁽¹⁾	4 589 \$	4 789 \$
Réserves et excédents non répartis	36 394	32 783
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	692	256
Déductions ⁽²⁾	(5 207)	(4 671)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	36 468	33 157
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	36 468	33 157
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	4 837	3 989
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	127	99
Déductions	(1 350)	(976)
Total des fonds propres de la catégorie 2	3 614	3 112
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	40 082 \$	36 269 \$
Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC⁽⁵⁾	39 085	35 328
Billets de premier rang TLAC	14 085	12 469
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	53 170	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	153 681	149 621
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC ⁽⁵⁾	148 562	145 372
Exposition du ratio de levier	468 023	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	459 957	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	23,7 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	23,7	22,2
Total des fonds propres	26,1	24,2
TLAC ⁽⁵⁾	35,8	32,9
Levier	7,8	7,6
Levier TLAC ⁽⁵⁾	11,6	11,2

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (1 074 M\$, 567 M\$ en 2024), des participations significatives (3 483 M\$, 3 958 M\$ en 2024) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (650 M\$, 146 M\$ en 2024).

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 19 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du Rapport au titre du troisième pilier.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sur les marchés canadien, américain et internationaux. Au 31 décembre 2025, le solde de l'encours des instruments admissibles FPUNV en circulation est de 4,8 G\$. À la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés, jusqu'au 26 mai 2025 exclusivement.

Le Mouvement Desjardins a également procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 14,1 G\$ au 31 décembre 2025.

Le 12 décembre 2025, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé le paiement d'intérêts aux détenteurs de parts de capital F pour un montant de 234 M\$.

Tableau 21 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	33 157 \$	28 678 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	3 611	3 421
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	436	964
Parts de capital F ⁽²⁾	(200)	(100)
Dédutions	(536)	194
Solde à la fin de l'exercice	36 468	33 157
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	36 468	33 157
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	3 112	2 067
Instruments admissibles	848	1 008
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	28	37
Dédutions	(374)	—
Solde à la fin de l'exercice	3 614	3 112
Total des fonds propres	40 082 \$	36 269 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁴⁾	39 085 \$	35 328 \$
Autres instruments TLAC		
Solde au début de l'exercice	12 469	10 292
Billets de premier rang TLAC	1 616	2 177
Solde à la fin de l'exercice	14 085	12 469
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁴⁾	53 170 \$	47 797 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Les 11 et 12 août 2025, la Fédération a procédé à des rachats pour annulation totalisant 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire en plus du rachat pour annulation de 10 millions de parts fait le 24 mars 2025.⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁴⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise l'approche standard pour le calcul des APR liés au risque de marché.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 153,7 G\$ au 31 décembre 2025. De ce montant, 125,3 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 4,5 G\$ au risque de marché et 23,9 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2024, les actifs pondérés en fonction des risques étaient de 149,6 G\$.

Tableau 22 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2025				Total au 31 décembre 2024
	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	115 756 \$	6 951 \$	5 325 \$	16 \$	121 081 \$	6 967 \$	557 \$	5,8 %	7 154 \$
Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 229	1 847	9 229	1 847	148	20,0	1 798
Institutions financières	5 236	1 177	2 944	1 149	8 180	2 326	186	28,4	2 356
Entreprises	46 984	25 166	13 491	11 827	60 475	36 993	2 959	61,2	35 313
Titrisation	—	—	144	205	144	205	16	142,2	284
Actions	—	—	803	1 810	803	1 810	145	225,3	1 854
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 579	6 083	335	258	10 914	6 341	507	58,1	6 201
Immobilier	190 119	28 326	5 821	4 081	195 940	32 407	2 593	16,5	32 208
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	22 027	6 287	837	158	22 864	6 445	516	28,2	6 330
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	14 675	3 870	1 568	1 182	16 243	5 052	404	31,1	5 389
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	405 376	77 860	40 497	22 533	445 873	100 393	8 031	22,5	98 887
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	16	1	—	—	16	1	—	3,4	—
Institutions financières	7 398	2 629	40	8	7 438	2 637	211	35,5	1 707
Entreprises	2	1	78	78	80	79	6	99,3	297
Portefeuille de négociation	1 883	1 022	775	648	2 658	1 670	134	62,8	2 177
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	—	—	—	3 771	—	3 771	302	—	2 715
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	269	15	269	15	1	5,4	19
Sous-total du risque de contrepartie	9 299	3 653	1 162	4 520	10 461	8 173	654	78,1	6 915
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	30 406	16 727	1 338	55,0	16 043
Total du risque de crédit	414 675	81 513	41 659	27 053	486 740	125 293	10 023	25,7	121 845
Risque de marché⁽³⁾	—	—	—	4 504	—	4 504	360	—	4 901
Risque opérationnel	—	—	—	23 884	—	23 884	1 911	—	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	414 675 \$	81 513 \$	41 659 \$	55 441 \$	486 740 \$	153 681 \$	12 294 \$	31,6 %	149 621 \$

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2025 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 2,2 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 7,8 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant causé une augmentation de 1,2 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a entraîné une diminution de 4,1 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une baisse de 2,5 G\$ des APR.
 - Changements de méthodes et de politiques ayant entraîné une diminution de 0,2 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 1,3 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une diminution de 0,4 G\$ des APR découle principalement de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 1,0 G\$ des APR découle de la variation des revenus générés compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

Tableau 23 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

Au 31 décembre

	2025			2024		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
(en millions de dollars)						
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	114 930 \$	6 915 \$	121 845 \$	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$
Taille du portefeuille ⁽²⁾	7 829	1 609	9 438	9 034	419	9 453
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(2 533)	(290)	(2 823)	(2 651)	848	(1 803)
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	(4 065)	(87)	(4 152)	323	—	323
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(225)	—	(225)	(1 855)	(984)	(2 839)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	1 184	26	1 210	1 274	124	1 398
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 190	1 258	3 448	6 125	407	6 532
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	117 120 \$	8 173 \$	125 293 \$	114 930 \$	6 915 \$	121 845 \$

(en millions de dollars)			2025	2024
Risque de marché				
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice			4 901 \$	2 881 \$
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾			(397)	2 743
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾			—	(723)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			(397)	2 020
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice			4 504 \$	4 901 \$
Risque opérationnel				
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice			22 875 \$	22 287 \$
Revenus générés			1 193	1 562
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾			(184)	(974)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			1 009	588
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice			23 884 \$	22 875 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁶⁾ Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 673,0 G\$, soit une augmentation de 72,0 G\$, ou de 12,0 %, depuis le 31 décembre 2024. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 122,8 G\$ au 31 décembre 2025, ce qui représente une augmentation de 18,5 G\$, ou de 17,8 %, depuis le 31 décembre 2024. La hausse des biens sous gestion et sous administration s'explique par la croissance du volume de biens gérés et administrés ainsi que par l'augmentation de la valeur des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 24 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024 ⁽¹⁾
Biens sous gestion⁽²⁾		
Institutions et particuliers	29 087 \$	28 116 \$
Fonds de placement	93 669	76 104
Total des biens sous gestion	122 756 \$	104 220 \$
Biens sous administration⁽²⁾		
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	462 358 \$	414 366 \$
Fonds de placement	210 649	186 602
Total des biens sous administration	673 007 \$	600 968 \$

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.**INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 28 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Incertitudes géopolitiques	Les tensions géopolitiques demeurent très importantes. L'intérêt persistant des États-Unis pour le Groenland a jeté un froid avec l'Europe, avec une nouvelle menace d'escalade des tarifs douaniers qui a finalement été évitée. L'intervention militaire américaine au Venezuela alimente aussi ces tensions. Le processus de paix dans le conflit israélo-palestinien demeure fragile. La guerre entre l'Ukraine et la Russie engendre des tensions durables entre l'Occident et Moscou. La rivalité stratégique entre la Chine et les États-Unis à propos de Taïwan pourrait s'intensifier. L'instabilité pourrait nuire à la conjoncture et aux investissements, perturber les chaînes d'approvisionnement, affecter négativement les marchés financiers et multiplier les crises politiques et économiques. Par ailleurs, la situation amène une poussée des investissements et dépenses militaires, mettant davantage de pressions sur les finances publiques. L'affaiblissement des organismes américains de réglementation pourrait provoquer des débordements et, à terme, des déséquilibres financiers, sans compter des problèmes environnementaux ou même sanitaires. La polarisation politique et une certaine radicalisation, amplifiées par les décisions récentes de l'administration américaine, pourraient créer de l'incertitude et fragiliser la démocratie libérale.
Tensions commerciales avec les États-Unis	De façon globale, la situation du Canada face aux tensions commerciales avec les États-Unis est moins pire qu'on aurait pu le craindre initialement. Cela dit, les effets sont très différents selon les secteurs. L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et d'autres exemptions actuellement en vigueur permettent à près de 90 % des exportations canadiennes d'entrer aux États-Unis sans droits de douane. Les conditions sont toutefois nettement plus difficiles pour certains secteurs, qui font face à des tarifs ou des mesures spécifiques, comme l'acier, l'aluminium, les composants non américains des véhicules automobiles, les camions, les produits en cuivre, le bois d'œuvre et certains produits du bois comme les armoires. Au bout du compte, le taux tarifaire effectif pondéré en fonction des échanges commerciaux n'était que d'environ 4 % pour le Canada et de 6,3 % pour le Québec en novembre dernier. Les risques demeurent nombreux. L'administration américaine reste imprévisible et de nouveaux tarifs pourraient être décrétés, en outre, pour des secteurs spécifiques. Un risque important concerne les exemptions liées à l'ACEUM : si elles devaient être abolies, les conséquences pour les économies du Canada et du Québec seraient considérables.

	Description
Endettement des ménages et des entreprises et évolution des taux d'intérêt	Avec la hausse des prix de propriétés, le service de la dette a augmenté considérablement pour plusieurs ménages. Malgré la réduction des taux d'intérêt directeurs, de nombreux ménages devront renouveler leur prêt hypothécaire avec un taux d'intérêt plus élevé d'ici la fin de 2026. Du côté des entreprises, les conditions se sont détériorées pour plusieurs d'entre-elles avec les tensions commerciales avec les États-Unis. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. Les taux d'intérêt ont diminué en 2025, mais devraient peu fluctuer en 2026. Par contre, en raison des tensions commerciales avec les États-Unis, les incertitudes entourant l'évolution de l'inflation et, par conséquent les taux directeur, restent élevées. Il est aussi possible que le conflit commercial affecte certaines chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui pourrait entraîner un choc d'offre sur l'inflation et nécessiter un ajustement des taux d'intérêt. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
Intelligence artificielle	L'intelligence artificielle (IA) constitue un levier stratégique pour accroître l'efficacité opérationnelle, améliorer les services et soutenir l'innovation. Le principal risque pour le Mouvement serait un retard d'adoption par rapport au marché, qui compromettrait l'agilité, freinerait ses gains de productivité et affaiblirait sa compétitivité, notamment parce qu'un tel retard contribuerait à l'obsolescence des produits et services offerts aux membres et clients. Son utilisation soulève toutefois des risques globalement liés aux biais algorithmiques, à la fiabilité des résultats, à la cybersécurité, à la propriété intellectuelle et à l'utilisation des données personnelles. Ces enjeux doivent être pris en compte afin d'assurer une utilisation conforme, éthique et sécuritaire de l'IA. L'adoption massive éventuelle de l'IA par l'industrie financière générera également d'autres risques qui devront être atténués, notamment concernant l'adéquation des plateformes technologiques, la dépendance aux fournisseurs de ces plateformes, le maintien des données de qualité et la disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée. Le Mouvement adopte une approche rigoureuse en collaborant avec l'AMF et le BSIF afin d'établir un cadre de gestion responsable de l'IA. À cet égard, le Mouvement a dernièrement fait part à l'AMF de ses commentaires à la suite de la publication, le 3 juillet 2025, du projet de ligne directrice sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cette ligne directrice précise les attentes en matière d'encadrement et de gestion des risques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle. Une gouvernance renforcée est jugée essentielle et, dans ce contexte, le Mouvement intensifie ses efforts pour assurer un encadrement rigoureux notamment pour les modèles opaques, conformément aux cadres réglementaires et légaux applicables. La qualité des données est également au cœur des préoccupations, toute erreur pouvant compromettre la robustesse des résultats. Dans un contexte d'adoption accélérée dans le secteur financier, le Mouvement intensifie ses efforts pour maintenir sa compétitivité. Les priorités stratégiques incluent la sécurité de l'information, l'optimisation technologique, le développement des compétences spécialisées, l'exploitation de l'IA générative et le déploiement d'outils tels que Microsoft 365 Copilot. Ces initiatives visent à générer de la valeur, accroître l'agilité organisationnelle et répondre aux attentes des membres et clients.
Atteinte à la sécurité (y compris la cybersécurité)	L'évolution des cybermenaces s'accélère depuis plusieurs années, notamment dans le contexte socioéconomique et géopolitique mondial, ainsi que de l'usage croissant de l'intelligence artificielle. L'agrégation de nouveaux services et l'exposition en ligne se complexifient, tandis que les acteurs malveillants utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées. Une cyberattaque ou incident de sécurité peut affecter la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité des systèmes et de l'information, engendrant ultimement des coûts financiers, des sanctions de conformité, des enjeux stratégiques et opérationnels, un ternissement de l'image de marque, etc. Pour y faire face, le Mouvement Desjardins investit continuellement dans son programme de sécurité, notamment dans ses processus internes, ses technologies, la surveillance des employés et infrastructures, incluant les applications critiques et sensibles. Ces efforts incluent l'optimisation des processus de réponse aux incidents, le recrutement ainsi que la formation et sensibilisation des talents, de même que le renforcement des installations technologiques pour détecter rapidement les menaces et incidents, puis prendre promptement action vis-à-vis de ces derniers. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une cyberassurance depuis plusieurs années, un complément important de sa stratégie de réponse aux risques liés aux incidents majeurs de cybersécurité. En somme, le Mouvement Desjardins se dote des moyens et de la capacité nécessaire pour assurer la protection de l'information des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
Évolutions technologiques	Les technologies innovantes sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Les technologies, telles que l'intelligence artificielle, représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose à la fois les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, mais permet aussi d'assurer la stabilité des systèmes, la modernisation des infrastructures, l'interdépendance des systèmes et la transformation numérique. De plus, les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance et en tout temps aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage technologique déjà bien entamé par le Mouvement Desjardins. Parallèlement, les attentes des autorités réglementaires sont renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cessent de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met davantage de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Afin de répondre aux besoins des membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et assure une gestion active de ce risque opérationnel et stratégique, notamment en solidifiant et simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements, par la gestion en continu de ses technologies, et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.

	Description
Risque lié aux données	La donnée représente un outil indispensable pour le Mouvement Desjardins. Elle peut être disponible sous plusieurs formes, et plusieurs initiatives ont été lancées pour transformer la donnée en un actif stratégique. L'objectif est de tirer parti de la donnée et de l'analytique pour améliorer l'expérience des membres et clients, soutenir la croissance, gérer les risques et améliorer l'efficacité de l'organisation. Cependant, cette transformation introduit également des risques importants. Ces risques incluent la possibilité de violation de la confidentialité et de la sécurité de l'information qui peut entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation et des sanctions réglementaires. La collecte et le traitement de grandes quantités de données augmentent également les risques de cyberattaques et de fuites de données sensibles. Afin de gérer ces risques de façon proactive et de rester aligné avec les meilleures pratiques de l'industrie, le Mouvement Desjardins a mis en place les cadres de gestion des risques nécessaires, permettant de protéger ses informations sensibles, de se conformer à la réglementation applicable, de maintenir sa réputation et ainsi d'assurer la confiance des membres et clients. Ces cadres sont renforcés au besoin, opérationnalisés en continu et intégrés dans les processus opérationnels du Mouvement Desjardins.
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, l'évolution constante de la réglementation, sa complexité et l'incertitude qui l'entoure peuvent avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, la vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.
Risque de fraude	Bien que ce soit un risque bien connu dans l'industrie des services financiers, nous observons une fluctuation importante du nombre de cas de fraude d'année en année. L'évolution rapide de la technologie, les avancées importantes en matière d'intelligence artificielle et la complexité grandissante des stratagèmes de fraude rendent la prévention de plus en plus défiante pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins poursuit les efforts pour lutter contre la fraude, notamment en investissant dans les systèmes et les processus, en formant les employés et en sensibilisant les membres et clients.
Risque environnemental et social	Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, la perte de biodiversité est désormais également reconnue comme un risque systémique majeur. Plus de 50 % du PIB mondial dépend directement ou indirectement des services écosystémiques (pollinisation, qualité de l'eau ou régulation du climat) : la dégradation de ces services peut affecter la viabilité des entreprises. La matérialisation des risques environnementaux affecte en premier lieu les membres et clients, mais, également, les activités du Mouvement, avec des impacts potentiels au niveau financier (dépréciation d'actifs, hausse des pertes de crédits, de la sinistralité en assurance et des litiges) et réputationnel (baisse de la valeur de marque, perte de membres, clients et investisseurs, impact sur la capacité à attirer et retenir des talents). Les risques sociaux prennent également une importance stratégique croissante, car ils influencent la stabilité économique, la réputation et la conformité réglementaire des institutions financières. Ces risques, étroitement liés aux autres catégories de risques et influencés par les contextes politique, économique et sociétal, nécessitent une vigilance constante. Fidèle à sa mission coopérative, le Mouvement s'engage à mieux comprendre et gérer ces enjeux pour assurer sa résilience et soutenir ses membres et clients dans la transition et l'adaptation. À cet égard, le Mouvement a lancé plusieurs initiatives de gouvernance et d'intégration des risques ESG (pour plus de détail, voir la section Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)).

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créance, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés.
Concentration géographique	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2025, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Dépendance envers les tiers	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir aux membres et clients des services de qualité et sécuritaires. Les tiers et leurs fournisseurs, notamment dans les domaines des technologies de l'information, de la bureautique, des télécommunications et de l'infonuagique, jouent un rôle essentiel dans le soutien des activités du Mouvement. Ils contribuent également à la mise en œuvre d'innovations technologiques qui favorisent l'amélioration continue des services offerts aux membres et aux clients. Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité de l'organisation à fournir les services répondant aux besoins de ses membres et clients. Par exemple, ce type de risque pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité de l'information, la continuité des activités et le risque réputationnel. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins met en place toutes les mesures nécessaires afin d'atténuer ces risques. Ainsi, les mécanismes de surveillance liés aux fournisseurs, combinés aux mécanismes de gestion d'incident, permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.
Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste	Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à leur permettre de se développer et à les maintenir en poste. Avec le contexte économique canadien incertain et un marché de l'emploi qui demeure vigoureux, il existe une forte concurrence pour attirer et fidéliser les personnes compétentes au sein de l'organisation. Plusieurs changements se sont accélérés dans les milieux de travail au cours de la dernière année, notamment l'introduction progressive de l'intelligence artificielle, les défis liés au bien-être psychologique et les modes de travail flexibles. Par conséquent, ce volet de risque est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction Mouvement Desjardins, et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines du Mouvement Desjardins. Ces mécanismes permettent de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès, favorisant la compétitivité de l'organisation en tant qu'employeur.
Risque fiscal	Les politiques fiscales des gouvernements, tout comme les législations fiscales canadiennes, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

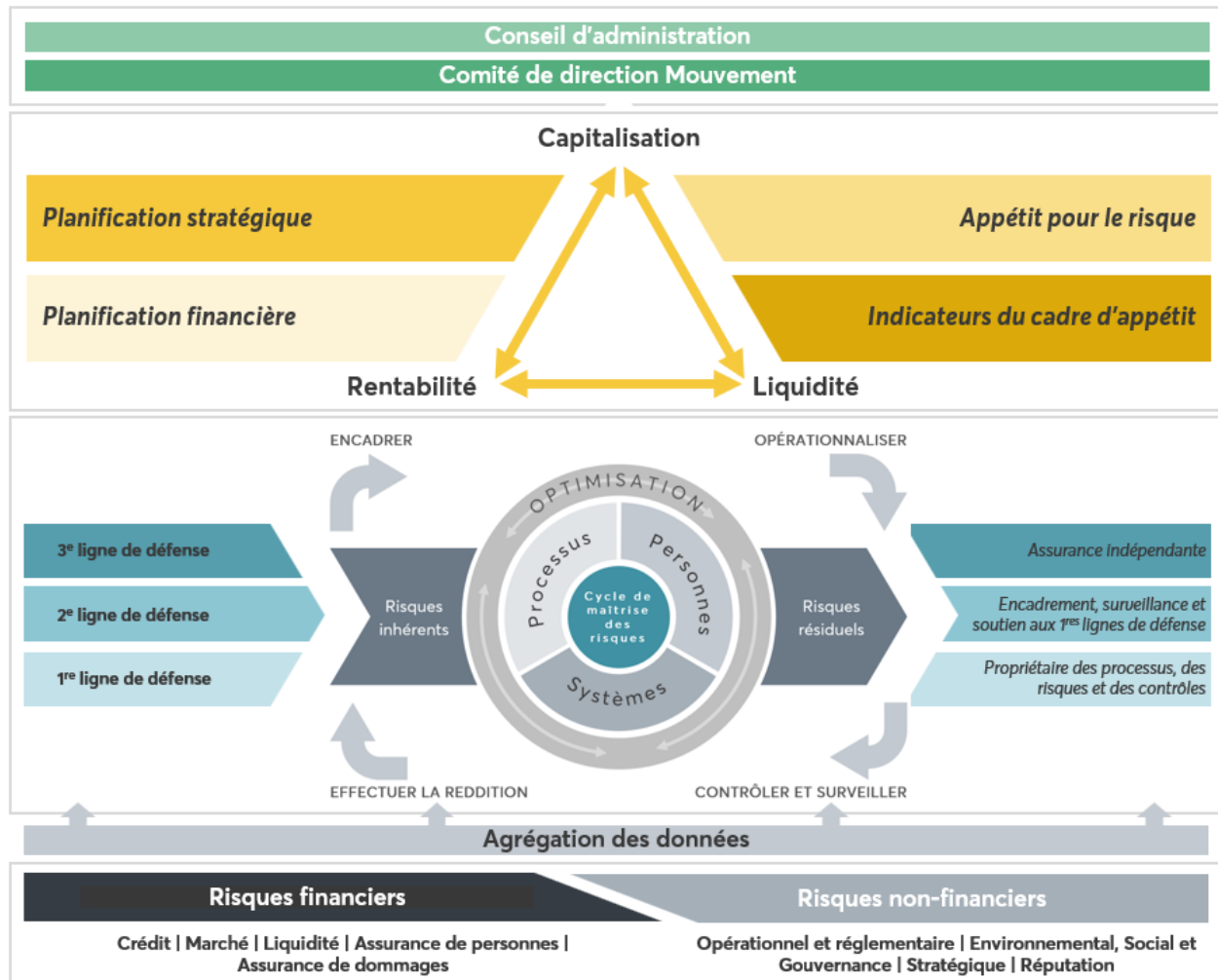
4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques a pour objectif de permettre au Mouvement de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de l'appétit pour le risque qu'il s'est fixé et de la stratégie organisationnelle qui a été établie.

Le cadre de gestion intégrée des risques se veut dynamique, performant et évolutif, adapté à la nature, à la taille et à la complexité des activités du Mouvement. Il permet d'assurer une saine et prudente gestion des risques, et ultimement, d'assurer une optimisation de l'utilisation du capital et de soutenir la prise de décision et l'exposition aux différents types de risque auxquels le Mouvement est exposé.

De plus, une évaluation en continu de l'environnement interne et externe dans lequel le Mouvement mène ses activités est effectuée afin, entre autres, de suivre l'évolution des saines pratiques, des tendances et de détecter les risques émergents.



Identification des risques

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques. La gestion rigoureuse de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement et vise à soutenir les grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable. À cet égard, le Mouvement dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant l'affecter. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental, social et gouvernance	Réglementaire

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés de membres du conseil d'administration et de la direction du Mouvement Desjardins, soit le comité actif/passif, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement, la commission Gestion des risques ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2025, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une crise mondiale de la dette et d'une récession sévère. Un scénario de simulation de crise inversé a également été analysé, correspondant à une crise financière majeure. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Par ailleurs, l'impact des simulations de crise sur les indicateurs en périodes de ralentissement et autres indicateurs sur la rentabilité, capitalisation et liquidité est considéré afin d'identifier les vulnérabilités des activités du Mouvement aux risques des crises sélectionnées. Ceci permet de comparer des événements sévères à notre appétit pour le risque dans le cadre de ces activités.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du plan de retour à la viabilité ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire, *Global Stress Test* conçu par le *Financial Stability Board*, a été effectuée en 2023. La quantification d'un nouveau scénario réglementaire, le *Macro Stress Test*, est prévue pour 2026.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires afin d'appuyer les actions stratégiques de l'organisation.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport stratégique et prospectif fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques et permet d'avoir une vue holistique des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il permet de comprendre et de gérer consciencieusement les risques découlant de ses activités dans l'intérêt des membres et clients. Il permet aussi de s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris. Il repose sur les énoncés suivants :

- Élaborer un plan stratégique pour atteindre les ambitions et la mission du Mouvement Desjardins et l'actualiser régulièrement afin d'assurer sa mise en œuvre et son alignement avec l'appétit pour le risque, les contraintes financières de l'organisation et l'évolution des environnements internes et externes.
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui rencontre ses ambitions au niveau de ses cotes de crédit, limite les coûts de financement et respecte les exigences réglementaires.
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité.
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers.
- Gérer l'exposition du Mouvement Desjardins au risque de taux d'intérêt découlant des stratégies bancaires, d'assurances, de régimes de rentes et de négociation afin de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt.
- Générer un rendement suffisant pour soutenir les obligations des contrats des activités d'assurance et des activités de négociations à court terme du Mouvement Desjardins tout en demeurant prudent dans la gestion des risques associés à ces activités.
- Gérer l'exposition au risque d'assurance en poursuivant l'objectif de diversification du profil de risque du Mouvement lorsque la rentabilité espérée à moyen ou long terme rencontre ou dépasse les cibles fixées de rendements ajustés.
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives.
- Affirmer la nature coopérative du Mouvement Desjardins et travailler toujours dans l'intérêt des membres et des clients tout en contribuant au développement des communautés.
- Exercer le rôle de leader socioéconomique du Mouvement Desjardins pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner les membres, clients et autres parties prenantes dans la transition.
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long des relations.
- Éviter des concentrations de risques trop importantes.
- Surveiller les incertitudes liées aux dynamiques géopolitiques et économiques et ajuster les décisions d'affaires au besoin.
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires incluant les risques technologiques, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit pour le risque du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement Desjardins avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche de gestion intégrée des risques

L'approche de gestion intégrée des risques constitue l'un des fondements du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche de gestion intégrée des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche de gestion intégrée des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche de gestion intégrée des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- Une approche holistique de gestion intégrée des risques à l'échelle de l'organisation tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents domaines de risque.
- Une approche de gestion intégrée de ses risques par opposition à une approche où les risques sont considérés séparément. Ainsi, les risques jugés moins importants, mais qui pourraient le devenir une fois combinés, sont aussi pris en compte.
- Une gestion des risques selon leur importance, c'est-à-dire en fonction de l'ampleur et de la fréquence des impacts qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'organisation s'ils se matérialisaient.
- Des processus standardisés et des systèmes d'information fiables, lui permettant d'établir des liens entre les risques et d'obtenir des rapports qui fournissent de l'information pertinente, claire, adaptée et en temps opportun, permettant au comité de direction et au conseil d'administration de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement.
- La diffusion des encadrements en matière de gestion des risques telle que des stratégies, des politiques et des procédures permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de suivre adéquatement les risques importants auxquels il est exposé et d'identifier les événements susceptibles de l'affecter au-delà des limites de son appétit pour le risque.
- L'établissement et le maintien de son appétit pour les risques, desquels découlent des énoncés et des indicateurs définissant clairement les seuils de tolérance et limites d'appétit pour les risques les plus importants. Il s'assure que ces balises soient intégrées dans ses opérations par des encadrements découlant de la Politique d'appétit pour le risque.
- Un cadre de gestion intégrée des risques dynamique et évolutif, lui permettant de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de son appétit pour le risque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion des risques.
- L'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- La responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités.
- L'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité.
- Une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques.
- Un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente.
- L'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés.
- La prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent.
- Une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration de la Fédération, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant les risques liés aux changements climatiques, d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Finalement, il s'assure que la rémunération globale offerte dans le Mouvement s'appuie sur les principes de la gestion des risques.

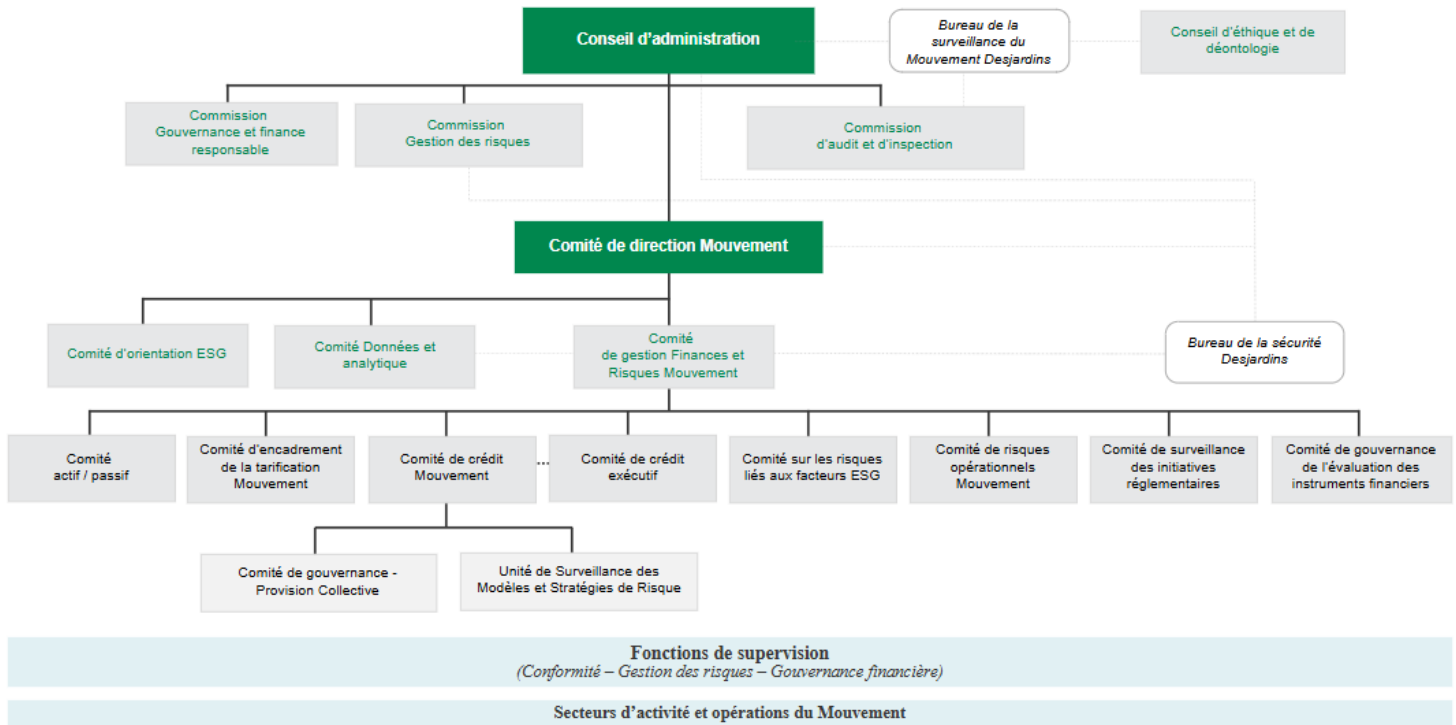
Agissant à titre de comité du conseil d'administration de la Fédération, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leur régime d'intéressement annuel prévoit, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Le régime d'intéressement long terme qui a été introduit en 2024 pour les membres du comité de direction Mouvement assure d'être bien aligné sur l'atteinte des ambitions et des stratégies de développement du Mouvement, sans encourager la prise de risques excessive. La portée à long terme de ce régime permet la création de valeur économique et un développement durable pour les membres et clients. Le nouveau président et chef de la direction est bénéficiaire de ce régime.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2025 du Mouvement.

Le comité de direction Mouvement formule des recommandations au conseil d'administration de la Fédération à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, sur le comité d'orientation ESG et sur le comité Données et analytique.

Le comité d'orientation ESG est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gouvernance et finance responsable.

Le comité Données et analytique s'assure que la priorisation des efforts en données et analytique soit alignée avec les objectifs d'affaires et les orientations stratégiques de l'organisation. Il veille également à la surveillance et à la reddition de comptes quant à la conformité et à la gestion des risques des activités de gouvernance et de valorisation des données.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par les comités suivants :

- Le comité de crédit exécutif recommande des engagements importants nécessitant l'approbation du conseil d'administration de la Fédération et il approuve des engagements conséquents jusqu'à concurrence de ses limites déléguées par le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.
- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, qui se trouvent à l'intérieur de ses propres limites qui lui sont déléguées en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance – Provision collective.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité sur les risques liés aux facteurs ESG dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé.

- Le comité actif/passif soutient le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'encadrement et la surveillance de la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- Le comité d'encadrement de la tarification Mouvement soutient, pour sa part, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au respect du cadre lié à l'établissement et à la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement.
- Le comité de surveillance des initiatives réglementaires appuie le comité de gestion Finances et Risques Mouvement en suivant les initiatives réglementaires importantes et en faisant des recommandations lorsque requis. De plus, il exerce une veille sur les initiatives réglementaires visant à mitiger un risque réglementaire important pour l'organisation et il échange sur tout élément significatif en lien avec le risque réglementaire, dont l'évolution de la réglementation et les tendances observées dans l'industrie.
- Le comité de gouvernance de l'évaluation des instruments financiers a pour rôles et responsabilités générales d'appuyer le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'examen et la recommandation de cas complexes ou particuliers liés à l'évaluation des instruments financiers.

Le Bureau de la sécurité Desjardins s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense (LDD)

Le Mouvement a mis en place une structure de gestion des risques suivant le modèle des trois lignes de défense sur lequel s'appuie son cadre de gestion intégrée des risques. Cette structure de contrôle fiable permet d'établir une allocation claire et ordonnée des rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion des risques au sein du Mouvement. Le détail des rôles et responsabilités relatifs à chaque ligne de défense est présenté dans la matrice suivante :

	1 - ENCADRER	2 - OPÉRATIONNALISER (IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER)	3 - CONTRÔLER ET SURVEILLER	4 - EFFECTUER LA REDDITION
1 ^{re} ligne de défense	• Est imputable de la performance de ses activités • Connaît et respecte les encadrements établis pour la gestion des risques, incluant le cadre d'appétit pour les risques (CAR) • Complète les formations requises et participe aux activités de sensibilisation	• Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation • Identifie et évalue les risques associés à ses opérations, gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les escalade au besoin • Développe, déploie et valide les processus, les contrôles et les approches d'atténuation des risques pour combler les écarts • Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques • Instaure les pratiques pour assurer le maintien de la conformité envers les encadrements dans le temps	• Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés • Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés • Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis • Fait une démonstration du respect des encadrements de gestion des risques sur demande • Déclenche le processus d'escalade défini dans les encadrements si un des facteurs déclencheurs s'active • Participe à la rédaction des plans d'action et à leur suivi • Effectue les analyses de risques requises	• Présente la reddition de comptes sur ses opérations et sur les risques associés • Produit son profil de risque et en rend compte • Transmet à la 2^e ligne les informations requises pour les analyses et redditions de comptes Mouvement sur les risques de ses opérations
2 ^e ligne de défense	• Établit les encadrements de gestion des risques (incluant le CAR) et s'assure de leur application • Établit les attentes envers la 1^{re} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de leur activation • Forme et sensibilise la 1^{re} ligne par rapport aux attentes organisationnelles y compris les encadrements de la 2^e ligne • Fait approuver les encadrements de gestion des risques par l'autorité organisationnelle appropriée	• Conseille et outille la 1^{re} ligne dans l'opérationnalisation des encadrements et le déploiement des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités • Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques • Fait une vigie des risques émergents pour le Mouvement	• Effectue de la surveillance, dont notamment des revues objectives, émet aux parties prenantes les constats qui en découlent et assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action • Effectue la surveillance et la revue critique et teste l'efficacité des contrôles déployés en 1^{re} ligne • Surveille la bonne application des encadrements de gestion des risques et des processus d'escalade	• Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés • Rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) tel que stipulé dans l'encadrement
3 ^e ligne de défense	• Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats et des conseils afin d'en améliorer l'efficacité • Procure une assurance objective au comité de direction Mouvement et au conseil d'administration de la Fédération quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles			

1^{re} ligne de défense

La première ligne de défense assumée par les propriétaires des processus fournit des produits et services aux membres et clients. Elle identifie, évalue et gère les risques générés par ses activités et s'assure de l'efficacité des contrôles associés aux processus dont elle est propriétaire. Elle est responsable de détecter les expositions aux risques et les écarts d'application, et de mettre en place des mesures d'atténuation des risques en cas de dépassement de l'appétit pour le risque. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de comptes conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

2^e ligne de défense

La deuxième ligne de défense, soit principalement la PVP Gestion des risques, a pour mission première d'agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. Elle agit comme fonction de supervision et est indépendante de ces derniers. Elle assure la veille des risques émergents, établit les encadrements en gestion des risques, et en surveille leur respect et leur application auprès des secteurs d'activité et fonctions Mouvement. Plus largement, elle effectue des activités de surveillance sur les différents risques, en effectuant des revues objectives et en s'assurant de la conception et efficacité des contrôles en place. Dans ce contexte, elle émet des constats et effectue le suivi des plans d'action en découlant. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de comptes conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et de la gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

La troisième ligne de défense est constituée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction Mouvement et au conseil d'administration de la Fédération quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

En outre, elle contribue à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres et clients, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Elle regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques.
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle.
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise l'approche standard pour le calcul des APR liés au risque de marché.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité.

Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 25 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars et en pourcentage)

					<u>Capital économique</u>		<u>Actifs pondérés en fonction des risques</u>	
Mouvement Desjardins					Activités bancaires		Risque de crédit	125 293 \$
					Risque de crédit	46,9 %	Risque de marché	4 504
					Risque de marché	1,5	Risque opérationnel	23 884
					Risque opérationnel	6,6	Ajustement en fonction du plancher d'APR	—
					Autres risques ⁽¹⁾	1,3		
					Total des activités bancaires	56,3		
					Activités d'assurance	37,4		
					Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	6,3		
Secteurs d'activité								
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres	
Bilan⁽³⁾	Actif	384 301 \$	Actif	82 940 \$	Actif	14 226 \$	Actif	28 775 \$
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins	42,3 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins	17,1 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins	18,1 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins	22,5 %
	Activités bancaires		Activités bancaires		Activités bancaires		Activités bancaires	
	Risque de crédit	71,5	Risque de crédit	3,0	Risque de crédit	—	Risque de crédit	38,1
	Risque de marché	2,3	Risque de marché	—	Risque de marché	—	Risque de marché	1,7
	Risque opérationnel	12,6	Risque opérationnel	3,4	Risque opérationnel	—	Risque opérationnel	—
	Autres risques ⁽⁴⁾	13,6	Autres risques ⁽⁴⁾	3,6	Autres risques ⁽⁴⁾	—	Autres risques ⁽⁴⁾	60,2
	Total des activités bancaires	100,0	Total des activités bancaires	10,0	Total des activités bancaires	—	Total des activités bancaires	100,0
	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	—	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	90,0	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	100,0	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	—
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit	100 595 \$	Risque de crédit	6 265 \$	Risque de crédit	4 552 \$	Risque de crédit	13 881 \$
	Risque de marché	3 443	Risque de marché	5	Risque de marché	—	Risque de marché	1 056
	Risque opérationnel	19 438	Risque opérationnel	461	Risque opérationnel	—	Risque opérationnel	3 985
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.							

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Ce montant n'est pas ventilé par secteurs d'activité.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 61,7 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2025, comparativement à 61,5 % à la fin de 2024. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les tensions géopolitiques et le risque de correction boursière. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Le Mouvement Desjardins continue d'intégrer les risques climatiques à ses pratiques de gestion, y compris celles liées au risque de crédit. À ce stade, les premières analyses de scénarios n'indiquent pas d'incidence significative sur les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2025.

L'imposition des tarifs douaniers ainsi que les potentiels impacts sur les membres et clients pourraient affecter leur capacité de remboursement. Cependant, le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques. De plus, les membres et clients affectés dans ce contexte peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble des membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

L'encadrement des éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins est constitué de documents pouvant prendre diverses formes telles que politiques, normes et autres. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour l'évaluation du risque de crédit. Certaines expositions sont cependant exemptées des exigences visées par l'approche NI en raison d'unités ou composantes de moindre importance, ainsi que de catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque. Afin d'appliquer l'approche NI, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations financières. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

Fonds propres réglementaires		IFRS 9
PD	- Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. - Projetée sur les 12 mois à venir. - La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.	- Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. - Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. - Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	- Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. - Soumise à certains planchers réglementaires. - Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. - Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	- Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. - La prudence excessive et les planchers sont exclus. - Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. - Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.	Correspond aux montants utilisés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut et tenant compte des attentes prospectives.
Actualisation	Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des limites de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2025, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 495,2 G\$ et de 456,1 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 26 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 87,0 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 13,0 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 26 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	2 869 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 869 \$	5 325 \$	0,6 %
Organismes publics hors administration centrale	7 538	1 535	—	—	58	9 131	9 229	1,8
Institutions financières	2 088	56	952	7	24	3 127	2 984	0,6
Entreprises	8 706	2 895	2 894	1	2 125	16 621	13 569	3,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	263	85	—	—	8	356	335	0,1
Immobilier	7 982	561	—	—	—	8 543	5 821	1,7
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 115	453	—	—	—	1 568	1 568	0,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	332	564	—	—	4	900	837	0,2
Titrisation	144	—	—	—	—	144	144	—
Actions	706	97	—	—	—	803	803	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	19 817	334	—	20 151	775	4,1
Sous-total selon l'approche standard	31 743	6 246	23 663	342	2 219	64 213	41 390	13,0
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	43 265	1 375	96	—	1 832	46 568	115 772	9,4
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 390	1 137	18	7 385	709	12 639	12 634	2,5
Entreprises	41 997	8 931	—	1	1 013	51 942	46 986	10,5
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 610	4 174	—	1	87	11 872	10 579	2,4
Immobilier	222 050	30 288	—	—	—	252 338	190 119	50,9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 637	8 038	—	—	—	14 675	14 675	3,0
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	15 338	8 056	—	—	7	23 401	22 027	4,7
Portefeuille de négociation	—	—	16 138	1 462	—	17 600	1 883	3,6
Sous-total selon l'approche notations internes	340 287	61 999	16 252	8 849	3 648	431 035	414 675	87,0
Total	372 030 \$	68 245 \$	39 915 \$	9 191 \$	5 867 \$	495 248 \$	456 065 \$	100,0 %

2024								
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	4 458 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	4 458 \$	6 119 \$	1,0 %
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989	1,9
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520	0,4
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304	0,1
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551	1,6
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495	0,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877	0,2
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48	—
Actions	689	142	—	—	—	831	831	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096	4,9
Sous-total selon l'approche standard	33 318	7 190	26 871	631	2 132	70 142	44 083	15,2
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911	8,9
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	2,4
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203	9,3
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294	2,5
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077	49,9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236	3,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714	5,2
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462	3,3
Sous-total selon l'approche notations internes	309 148	59 538	14 349	6 400	949	390 384	375 972	84,8
Total	342 466 \$	66 728 \$	41 220 \$	7 031 \$	3 081 \$	460 526 \$	420 055 \$	100,0 %

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 27 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	11 445 \$	642 \$	— \$	— \$	29 \$	12 116 \$	13 381 \$
Mines	177	364	—	—	84	625	627
Pétrole et gaz	382	438	—	—	16	836	836
Services publics	4 504	1 329	—	—	179	6 012	6 012
Construction	3 231	952	—	—	295	4 478	4 637
Fabrication	5 294	1 480	—	—	157	6 931	7 038
Commerce de gros	2 374	518	—	—	77	2 969	3 003
Commerce de détail	3 812	765	—	1	20	4 598	4 643
Transport	1 737	507	—	—	68	2 312	2 323
Industrie de l'information	630	509	—	—	75	1 214	1 225
Finance et assurances	11 443	2 456	2 810	7 393	3 961	28 063	25 299
Immobilier	6 164	1 716	—	—	128	8 008	39 769
Services professionnels	1 303	517	—	—	82	1 902	1 894
Gestion de sociétés	1 194	350	—	—	37	1 581	1 588
Services administratifs	895	210	—	—	19	1 124	1 139
Enseignement	155	61	—	—	1	217	220
Soins de santé	983	117	—	—	3	1 103	3 061
Arts et spectacles	206	60	—	—	1	267	286
Hébergement	832	59	—	—	2	893	952
Autres services	643	115	—	—	12	770	805
Organismes publics	43 067	1 076	96	—	64	44 303	75 340
Autres entreprises	1 844	153	1 054	—	393	3 444	3 192
Total	102 315 \$	14 394 \$	3 960 \$	7 394 \$	5 703 \$	133 766 \$	197 270 \$

(en millions de dollars)	2024						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	10 402 \$	573 \$	— \$	— \$	18 \$	10 993 \$	12 336 \$
Mines	427	342	—	—	26	795	797
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897
Autres entreprises	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259
Total	94 691 \$	14 701 \$	4 869 \$	5 365 \$	2 932 \$	122 558 \$	174 081 \$

⁽¹⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 28 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD	
Excellent	0,00 %	à 0,14 %
Très faible	0,15 %	à 0,49 %
Faible	0,50 %	à 2,49 %
Moyen	2,50 %	à 9,99 %
Élevé	10,00 %	à 99,99 %
Défaut	100,00 %	

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle.
- Le calibrage du modèle.
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Les tranches des PD sont mises à jour annuellement et ajustées au besoin afin de refléter adéquatement les cotes de risque du Mouvement.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne ainsi que, de façon générale, une correspondance avec les notations des agences externes.

Tableau 29 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Entreprises		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Notes S&P	Notes Moody's
	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD		
Risque acceptable								
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,51 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,53 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	[6 – 8]	0,52 % à 3,71 %	[6 – 8]	0,54 % à 5,11 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9]	6,19 % à 99,99 %	[9 – 9,5]	3,72 % à 99,99 %	[9 – 9,75]	5,12 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	10	100,00 %	10	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise et les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières comme des titres de gouvernements, des actions, etc., ou de la liquidité.

Pour certains prêts, des programmes offerts par divers organismes, notamment la SCHL ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2025, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 22,7 % du total des prêts bruts, comparativement à 20,4 % à la fin de 2024. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élevaient à 2 116 M\$ au 31 décembre 2025, comparativement à 1 878 M\$ à la fin de 2024. De ces prêts, 329 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2025, comparativement à 216 M\$ au 31 décembre 2024.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie si celle-ci existe.

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

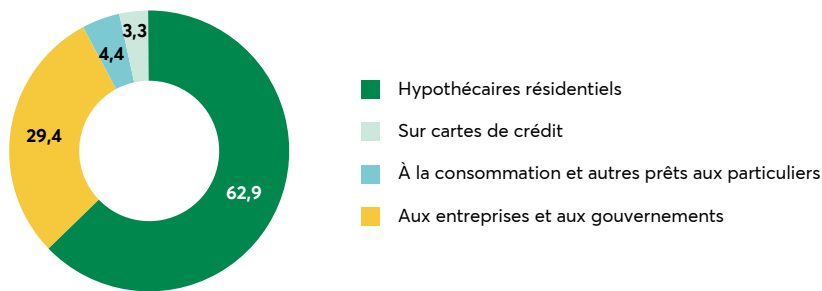
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts

Au 31 décembre 2025
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2025, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises étaient l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 50,4 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 88,8 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2024.

Tableau 30 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	198 876 \$	446 \$	179 920 \$	454 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	267	24 683	249
Aux organismes publics ⁽¹⁾	4 000	—	3 391	—
Aux entreprises				
Agriculture	13 839	350	12 871	385
Mines	295	2	591	47
Pétrole et gaz	289	—	146	—
Services publics	4 416	101	3 105	3
Construction	9 620	304	9 711	204
Fabrication	7 117	295	6 452	297
Commerce de gros	3 237	91	2 919	115
Commerce de détail	6 280	150	5 506	87
Transport	2 275	52	2 034	18
Industrie de l'information	744	56	515	21
Finance et assurances	3 695	2	2 306	1
Immobilier	21 325	309	20 161	211
Services professionnels	2 171	45	2 298	23
Gestion de sociétés	1 628	23	1 756	32
Services administratifs	523	17	432	8
Enseignement	326	7	275	7
Soins de santé	5 643	59	5 060	108
Arts et spectacles	861	19	813	22
Hébergement	2 766	63	2 251	53
Autres services	1 715	23	1 848	11
Autres entreprises	10	—	1 873	—
Total des prêts aux entreprises	88 775 \$	1 968 \$	82 923 \$	1 653 \$
Total des prêts	316 077 \$	2 681 \$	290 917 \$	2 356 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2025, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,2 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 88,3 % au 31 décembre 2024.

Tableau 31 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada				
Québec	278 732 \$	2 214 \$	256 972 \$	1 997 \$
Autres provinces canadiennes	37 047	467	33 485	359
Total – Canada	315 779 \$	2 681 \$	290 457 \$	2 356 \$
Autres pays	298	—	460	—
Total	316 077 \$	2 681 \$	290 917 \$	2 356 \$

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 32 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025			2024		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	159 \$	75 \$	234 \$	165 \$	113 \$	278 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	157	26	183	195	36	231
Aux entreprises et aux gouvernements	51	94	145	84	110	194
	367 \$	195 \$	562 \$	444 \$	259 \$	703 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

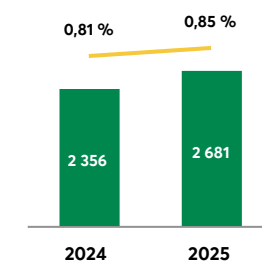
Au 31 décembre 2025, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 374 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 111 M\$, pour un total de 1 485 M\$, en hausse de 65 M\$ par rapport au 31 décembre 2024.

Cette variation reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,85 % au 31 décembre 2025, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 673 M\$ au 31 décembre 2025, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,1 %, comparativement à 26,1 % au 31 décembre 2024.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts

Au 31 décembre
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 33 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025					2024	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets		Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	198 876 \$	446 \$	0,22 %	33 \$	413 \$	454 \$	424 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	267	1,09	190	77	249	84
Aux entreprises et aux gouvernements	92 775	1 968	2,12	450	1 518	1 653	1 233
Total	316 077 \$	2 681 \$	0,85 %	673 \$	2 008 \$	2 356 \$	1 741 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

Tableau 34 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	2 356 \$	1 964 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	3 277	3 535
Retours à un état non déprécié ⁽¹⁾	(2 337)	(2 691)
Radiations et recouvrements	(615)	(452)
Autres variations	—	—
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	2 681 \$	2 356 \$

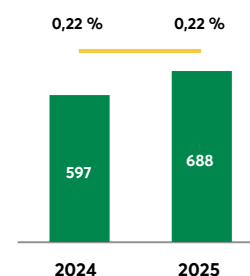
⁽¹⁾ Comprend notamment les retours à un état non déprécié et les paiements sur les comptes dépréciés.

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 688 M\$ pour 2025 comparativement à 597 M\$ en 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,22 % au terme de l'exercice 2025, soit un ratio comparable à celui de 2024.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 35 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	31 309 \$	97,6 %	103 219 \$	95,1 %	6 302 \$	94,8 %	140 830 \$	95,7 %
Ontario	734	2,3	5 322	4,9	345	5,2	6 401	4,3
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	51	—	—	—	70	—
Toutes les régions	32 062 \$	100,0 %	108 592 \$	100,0 %	6 647 \$	100,0 %	147 301 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 514 \$	97,7 %	96 125 \$	95,2 %	6 109 \$	95,1 %	132 748 \$	95,8 %
Ontario	696	2,2	4 874	4,8	318	4,9	5 888	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	31 229 \$	100,0 %	101 047 \$	100,0 %	6 427 \$	100,0 %	138 703 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 225 M\$ au 31 décembre 2025 et 235 M\$ au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 36 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exerciceRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2025			2024		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	65,9 %	61,7 %	63,1 %	63,5 %	62,8 %	63,0 %
Ontario	65,2	63,7	64,5	64,5	62,1	63,2
Autres ⁽⁴⁾	77,7	50,9	73,9	60,6	75,1	69,0
Toutes les régions	65,8 %	61,8 %	63,1 %	63,6 %	62,8 %	63,1 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 37 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis			
	2025		2024	
0 à 10 ans	9 758 \$	6,9 %	9 390 \$	7,1 %
10 à 20 ans	46 317	32,9	43 556	32,9
20 à 25 ans	69 725	49,6	68 338	51,7
25 à 30 ans	13 199	9,4	7 150	5,4
30 à 35 ans	133	0,1	170	0,1
35 ans ou plus ⁽⁴⁾	1 522	1,1	3 672	2,8
Tous les amortissements	140 654 \$	100,0 %	132 276 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 29,1 % au 31 décembre 2025 (23,2 % au 31 décembre 2024).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,8 % du total des expositions au 31 décembre 2025.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur du fait des opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placement de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. De plus, le Mouvement Desjardins applique un ajustement à l'évaluation de crédit (AEC) lors de la tarification des instruments financiers dérivés afin de tenir compte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Cet ajustement prend en compte les écarts de crédit observables sur le marché, les expositions futures estimées à partir des modèles quantitatifs avancés qui incluent les effets des accords généraux de compensation, les suretés et les garanties échangées. Une équipe dédiée au sein du Mouvement Desjardins mesure l'AEC et élabore des stratégies de couverture des risques associés. Un comité vise à encadrer les risques d'AEC, notamment les limites de risque de marché du portefeuille d'instruments financiers dérivés ainsi que des stratégies de couverture (l'optimisation des suretés et garanties et l'utilisation ciblée de produits dérivés). Un processus de surveillance continue assure l'évaluation régulière de l'efficacité des couvertures, l'ajustement des stratégies et la révision périodique des modèles et processus pour s'adapter à l'évolution du marché. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon le type de contrepartie.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placement relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires liés à l'industrie bancaire, au courtage en valeurs mobilières, à la gestion du patrimoine et à l'assurance de personnes ainsi qu'à l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Le Mouvement dispose également d'encadrements et de processus comprenant des principes directeurs pour l'attribution des transactions dans les portefeuilles de négociation ou dans les portefeuilles bancaires. Des contrôles sont ainsi en place afin de s'assurer que la classification est adéquate, et ce en conformité avec la réglementation en vigueur.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	— \$	5 848 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	46 384	15 217	31 167	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 251	—	59 251	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	42	—	42	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	15 703	7 106	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	—	314 703	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	34 079	—	34 079	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	10 862	521	10 341	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 264	—	—	16 264	
Total de l'actif	510 242 \$	31 441 \$	462 537 \$	16 264 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	329 494 \$	— \$	329 494 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 737	—	34 737	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	15 128	785	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	11 768	4 169	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	8 861	653	8 208	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496	—	30 496	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 682	—	655	27 027	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	4 810	—	4 810	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	42 312	—	—	42 312	
Total du passif et des capitaux propres	510 242 \$	27 549 \$	413 354 \$	69 339 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	13 210	28 751	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	—	57 302	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	20 159	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	7 579	983	6 596	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 856	—	—	15 856	
Total de l'actif	470 942 \$	34 352 \$	420 734 \$	15 856 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	300 946 \$	— \$	300 946 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	34 538	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	12 589	660	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	174	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 112	685	5 427	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	—	25 329	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 483	—	713	26 770	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 690	—	—	38 690	
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	33 733 \$	371 749 \$	65 460 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Tableau 39 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,4 \$	0,4 \$	0,7 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,1 \$
Change	0,6	0,6	2,1	0,2	0,4	0,6	2,4	0,1
Taux d'intérêt	1,7	5,4	9,7	1,5	4,0	4,8	7,9	2,5
Effet de diversification ⁽¹⁾	(1,0)	(1,0)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾	(0,6)	(0,9)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾
VaR globale	1,7 \$	5,4 \$	9,8 \$	1,4 \$	4,1 \$	4,8 \$	7,8 \$	2,5 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,4 M\$ pour l'exercice 2025, en hausse de 0,6 M\$ par rapport à celle de 2024.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) hypothétique et réel des portefeuilles, est effectué quotidiennement afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise financière de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque, tels que taux d'intérêt, taux de change ou produits de base, et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placement à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité actif/passif du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en presumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Tableau 40 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	167 \$	(1 200) \$	54 \$	(1 213) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(136)	1 163	(20)	1 104

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placement. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Annuellement, chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle indépendante visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- D'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise.
- De mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.
- D'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est signalée aux dirigeantes et dirigeants concernés en fonction de la nature de l'incident. Ces derniers agiraient à titre de responsables si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre aux responsables de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 41 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 047 \$	— \$	5 047 \$	675 \$	4 372 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	60 228	22 441	82 669	32 152	50 517
Autres titres au Canada	7 755	1 304	9 059	1 508	7 551
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	348	18	366	20	346
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	14 542	—	14 542	1 020	13 522
Total	87 920 \$	23 763 \$	111 683 \$	35 375 \$	76 308 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 996 \$	— \$	4 996 \$	469 \$	4 527 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger ⁽²⁾	54 098	24 098	78 196	32 245	45 951
Autres titres au Canada ⁽²⁾	8 272	1 666	9 938	2 266	7 672
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	321	7	328	9	319
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 334	—	17 334	1 691	15 643
Total	85 021 \$	25 771 \$	110 792 \$	36 680 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

Tableau 42 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Fédération	54 177 \$	49 022 \$
Réseau des caisses	19 135	22 303
Autres entités	2 996	2 787
Total	76 308 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 43 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	— \$	5 848 \$	202 \$	675 \$	4 170 \$	801 \$
Valeurs mobilières	105 677	32 180	137 857	42 339	1 091	57 081	37 346
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	—	22 809	—	—	—	22 809
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	—	314 703	46 300	—	77 564	190 839
Actif net des fonds distincts	34 079	—	34 079	—	—	—	34 079
Autres actifs	27 126	—	27 126	—	—	—	27 126
Total	510 242 \$	32 180 \$	542 422 \$	88 841 \$	1 766 \$	138 815 \$	313 000 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	189 \$	469 \$	4 338 \$	981 \$
Valeurs mobilières	99 308	30 024	129 332	41 438	314	50 964	36 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	—	23 666	—	—	—	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	39 159	—	70 727	179 711
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	—	—	28 959
Autres actifs	23 435	—	23 435	—	—	—	23 435
Total	470 942 \$	30 024 \$	500 966 \$	80 786 \$	783 \$	126 029 \$	293 368 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les actifs liquides de haute qualité admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 44 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	66 102 \$	65 818 \$	
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	111 774 \$	8 820	8 746	
Dépôts stables	52 422	1 573	1 588	
Dépôts moins stables	59 352	7 247	7 158	
Financement de gros non garanti, dont :	49 492	20 700	22 602	
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	18 832	4 560	4 917	
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	24 291	9 771	8 820	
Dettes non garanties	6 369	6 369	8 865	
Financement de gros garanti	s. o.	201	163	
Exigences supplémentaires, dont :	28 575	6 009	5 922	
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	2 220	2 216	2 175	
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	414	414	552	
Facilités de crédit et de liquidité	25 941	3 379	3 195	
Autres obligations de financement contractuelles	3 557	1 673	1 906	
Autres obligations de financement conditionnelles	99 519	2 703	2 843	
Total des sorties de trésorerie	s. o.	40 106 \$	42 182 \$	
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	26 770 \$	848 \$	834 \$	
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 769	1 884	1 777	
Autres entrées de trésorerie	74	74	190	
Total des entrées de trésorerie	30 613 \$	2 806 \$	2 801 \$	
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	
Total des actifs liquides de haute qualité		66 102 \$	65 818 \$	
Total des sorties nettes de trésorerie		37 300	39 381	
Ratio de liquidité à court terme		178 %	167 %	

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 178 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, par rapport à 167 % au trimestre précédent. Cette amélioration découle principalement d'une réduction de la concentration des échéances de dettes arrivant à maturité durant la période. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 66,1 G\$ (65,8 G\$ au 30 septembre 2025) dont 95 % (95 % au 30 septembre 2025) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 45 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2025					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre 2025
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	41 607 \$	— \$	— \$	3 806 \$	45 413 \$	45 012 \$
Fonds propres réglementaires	41 607	—	—	3 806	45 413	45 012
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	86 721	49 370	21 467	45 346	188 712	187 201
Dépôts stables	48 341	7 031	4 966	12 382	69 703	69 303
Dépôts moins stables	38 380	42 339	16 501	32 964	119 009	117 898
Financement de gros	32 963	47 308	5 010	28 191	50 167	51 807
Dépôts opérationnels	16 020	—	—	—	8 010	8 175
Autres financements de gros	16 943	47 308	5 010	28 191	42 157	43 632
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	574	975	21 162	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	37 935			18 718	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			4 735	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	37 935	13 983	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	284 292 \$	284 020 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	872 \$	616 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	22 740	74 247	46 748	173 427	197 228	194 471
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	—	23 403	—	—	1 170	1 161
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 652	200	100	380	624
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	16 172	29 124	20 934	80 402	104 638	96 562
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	10 368	7 807	12 395	8 057	8 035
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 568	19 830	25 073	90 666	88 730	93 319
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 568	19 830	25 073	90 666	88 730	93 319
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	—	238	541	2 259	2 310	2 805
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	574	975	21 162	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			33 666	14 666	16 371
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			617	525	453
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			10 737	430	358
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			8 601	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	1	13 710	13 711	15 560
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			121 324	3 201	3 221
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	215 967 \$	214 679 \$
Ratio structurel de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	132 %	132 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, le ratio NSFR demeure stable par rapport au trimestre précédent à 132 % malgré une hausse du financement stable exigé expliquée principalement par la croissance des prêts, qui s'est avérée plus forte que celle du financement stable disponible.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 28 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 329,5 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 28,5 G\$ depuis le 31 décembre 2024. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2025, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant l'exercice. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 46 – Principaux programmes de financement

Au 31 décembre 2025

	Montant maximal autorisé
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	13 milliards de dollars
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	15 milliards d'euros
Billets à moyen terme et subordonnés (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	32 milliards de dollars
Billets subordonnés FPUV (canadiens) ⁽¹⁾	9 milliards de dollars

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 47 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

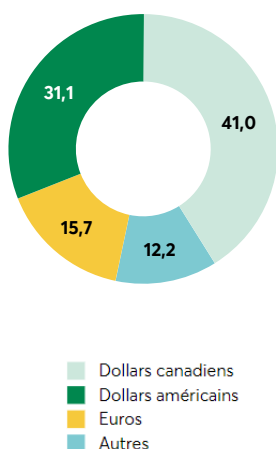
(en millions de dollars)	2025								2024
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	774 \$	289 \$	— \$	8 \$	1 071 \$	— \$	— \$	1 071 \$	2 678 \$
Papier commercial	8 076	8 104	2 282	956	19 418	—	—	19 418	15 942
Billets à moyen terme	2 613	—	—	484	3 097	3 707	10 378	17 182	15 970
Titrisation de créances hypothécaires	—	198	372	968	1 538	1 570	19 409	22 517	16 722
Obligations sécurisées	—	—	807	3 162	3 969	4 591	9 439	17 999	15 430
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	4 810	4 810	3 962
Total	11 463 \$	8 591 \$	3 461 \$	5 578 \$	29 093 \$	9 868 \$	44 036 \$	82 997 \$	70 704 \$
dont :									
Garantis	— \$	198 \$	1 179 \$	4 130 \$	5 507 \$	6 161 \$	28 848 \$	40 516 \$	32 152 \$
Non garantis	11 463	8 393	2 282	1 448	23 586	3 707	15 188	42 481	38 552

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 12,3 G\$ par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires ainsi que des émissions de papier commercial et d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts des membres et clients.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

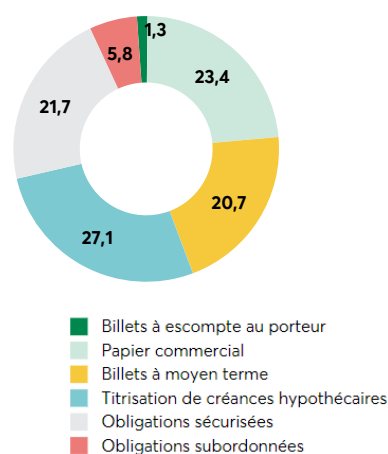
Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2025
(en %)



Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2025
(en %)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 7,6 G\$ au cours de l'année 2025. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2026 aux émissions suivantes :

- Le 14 janvier 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 15 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 24 janvier 2025, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens de billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 27 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 janvier 2025, d'un montant total de 175 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 29 mai 2025, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 26 juin 2025, d'un montant total de 220 M de francs suisses de billets subordonnés admissibles comme FPUNV sous son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 26 juin 2025, d'un montant total de 20 G de yens de billets subordonnés admissibles comme FPUNV sous son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 25 août 2025, d'un montant de 500 M de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.
- Le 26 août 2025, d'un montant total de 750 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 septembre 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 8 octobre 2025, d'un montant total de 400 M de livres sterling, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 2 décembre 2025, d'un montant total de 500 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 11 décembre 2025, d'un montant total de 3 G de yens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 17 décembre 2025, d'un montant total de 335 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 16 janvier 2026, d'un montant de 1,5 G de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.
- Le 21 janvier 2026, d'un montant de 1 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 57,7 G\$ au 31 décembre 2025, comparativement à 48,1 G\$ au 31 décembre 2024. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 10 juin 2025, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 11 juillet 2025, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 2 octobre 2025, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 17 novembre 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 48 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement Desjardins, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque tels que les risques de crédit, de marché et de liquidité, ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces, ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense, en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version finale de la *Ligne directrice E-21 sur la gestion du risque opérationnel et la résilience opérationnelle* dans laquelle le BSIF rehausse ses attentes en matière de gestion du risque opérationnel et en établit de nouvelles en matière de résilience opérationnelle, de gestion du risque lié à la continuité des activités, de gestion de crise, de gestion du changement et de gestion du risque lié aux données. Cette ligne directrice s'applique à toutes les institutions financières fédérales ainsi qu'à certaines entités du Mouvement Desjardins. Les attentes de la ligne directrice font l'objet d'une mise en œuvre progressive au sein du Mouvement Desjardins qui devrait mener à une conformité complète d'ici le 1^{er} septembre 2026, soit la date limite attendue par le BSIF.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer, de suivre et de divulguer les risques opérationnels en fonction de l'appétit pour le risque que le Mouvement Desjardins s'est fixé. Il s'appuie sur des principes directeurs et les meilleures pratiques en matière de gestion des risques opérationnels, ainsi que sur des rôles et responsabilités clairement définis, afin d'assurer une gestion saine et prudente de ces risques. Il fait également le lien avec les autres domaines de risques permettant une gestion cohérente et intégrée du risque opérationnel. Ce cadre veille ainsi à la promotion d'une approche proactive, dynamique et uniforme du risque opérationnel au sein de l'organisation.

Le cadre est révisé en continu afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie ou des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre aux membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement Desjardins.

Plus particulièrement, le Comité de risques opérationnels Mouvement a le mandat principal de surveiller les différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquelles le Mouvement Desjardins est exposé. Il est composé des propriétaires des catégories de risques opérationnels et réglementaires, et dispose d'une vue transversale sur la gestion de ces risques. Il veille notamment à ce que le cadre de gestion du risque opérationnel rencontre les besoins du Mouvement Desjardins et les attentes réglementaires.

Risque lié aux technologies de l'information et risque lié à la sécurité de l'information

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque associé à l'incapacité de maintenir la gestion, la performance et la modernisation de l'infrastructure, des applications ou des bases de données technologiques. Le risque associé à la sécurité de l'information peut être lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données ou d'informations confidentielles, de façon intentionnelle ou non-intentionnelle telles qu'une menace interne, une erreur, une négligence ou une omission, ou encore aux cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution, le maintien et la résilience des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur les membres et clients, ainsi que sur les activités de l'organisation. Ces risques sont au cœur des activités de gestion des risques. De ce fait, parallèlement et conjointement aux activités de continuité des affaires, le Mouvement Desjardins assure une résilience adéquate, une haute disponibilité et une tolérance aux fautes/pannes de son écosystème technologique critique afin de promouvoir la disponibilité de son offre de services à ses membres et clients.

Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins veille à optimiser sa capacité au niveau de ses ressources, outils et technologies, afin d'assurer l'efficacité, l'efficacé et la performance en continu de son programme de sécurité et de ses fonctions, notamment par le biais du *Centre des opérations de sécurité* (COS). Le Mouvement Desjardins met en place des programmes de modernisation pour veiller à la prévention des perturbations de ses environnements technologiques et de ses actifs critiques, et à la mise à jour en continu des contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes. Afin de gérer et suivre de façon efficace ces risques, l'organisation effectue des analyses par scénarios et sur les changements majeurs, et assure le suivi des événements opérationnels. De plus, une gouvernance dédiée est mise en place pour assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de tolérance acceptable établi par l'organisation, ainsi que pour s'assurer de suivre les saines pratiques de l'industrie.

Par ailleurs, le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et des clients, ainsi que la sécurité de leurs actifs et renseignements personnels, conformément à l'évolution du paysage réglementaire et normatif. Dans ce cadre, le Mouvement Desjardins s'assure de suivre de manière proactive l'évolution des exigences réglementaires et normatives afin de maintenir une conformité rigoureuse, notamment celles prévues par le projet de loi C-8, (*Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, ou LPCE), qui concerne la cybersécurité, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Cela comprend, sans s'y limiter, la mise en place de mécanismes de protection adéquats, ainsi que les requis de gestion et de communication des incidents de sécurité.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque de pertes et/ou d'incidents résultant de la relation d'affaires avec un tiers, des modalités de gouvernance et de suivi de la relation d'affaires, ainsi que de l'exécution de la prestation de service confiée à un tiers (externe ou interne). Un tiers est une entité avec laquelle une ou plusieurs entités du Mouvement Desjardins collaborent dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'une activité ou d'un processus. Ceci inclut notamment les fournisseurs de biens et services de tout genre et leurs sous-traitants, les partenaires commerciaux et stratégiques, et les fournisseurs de service à l'interne (intragroupe).

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque entente importante fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Le 9 octobre 2025, l'AMF a publié un projet de ligne directrice sur la gestion du risque lié au tiers. Une consultation publique a eu lieu, le Mouvement Desjardins a déposé ses commentaires à la fin décembre 2025 et est en attente des prochaines étapes. Le projet de ligne directrice énonce les attentes de l'AMF à l'égard de la gestion du risque lié aux tiers. Il vise à favoriser une gestion saine et prudente et à renforcer la résilience opérationnelle des institutions financières. Les attentes énoncées concernent l'ensemble des ententes que les institutions financières concluent avec les tiers, dont la mise en œuvre devrait tenir compte de la criticité et du niveau de risques propre à chaque entente.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque lié à la continuité des activités correspond au risque de non-poursuite des activités entraînée par l'indisponibilité des ressources et moyens d'exploitation incluant les systèmes et technologies de l'information et de communication, les immeubles, les ressources humaines et les fournisseurs.

Des bilans d'impact sur les activités permettent d'identifier les activités ou les processus prioritaires de l'organisation, basés sur une évaluation des impacts d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires, stratégiques et financiers. En raison de la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont exigées annuellement ou lors de tout changement significatif, et ce, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des activités assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et approuvées par les vice-présidents des secteurs d'activité afin de maintenir un niveau de service acceptable pour les membres et clients. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer, d'une part, la pertinence et la performance des solutions identifiées et, d'autre part, un niveau de préparation du personnel optimal.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extrants d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses incorrectes, de choix méthodologiques inappropriés, de données inadaptées, d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en intrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une gestion rigoureuse du risque de modèle, le Mouvement Desjardins applique un cadre de gestion du risque de modèle en conformité à la *Ligne directrice sur la gestion du risque de modèle* de l'AMF, et ce, à l'échelle de l'entreprise. Le cadre de gestion du risque de modèle couvre l'ensemble des modèles traditionnels, d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage automatique (AA).

Ce cadre précise les rôles, les responsabilités et les activités liés à leur cycle de vie telles que la conception, la validation, le suivi de la performance et l'approbation des modèles en cohérence avec l'appétit du risque.

Conformément aux exigences réglementaires, le groupe de validation des modèles agit de manière indépendante des équipes responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent. Les travaux de validation visent à évaluer la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la qualité des données, la mise en œuvre des modèles ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires applicables.

Risque de données

Le risque de données est lié à la qualité et la connaissance des données utilisées au sein du Mouvement Desjardins, ayant un impact sur la prise de décisions stratégiques et d'affaires, le cycle de vie de la donnée, ainsi que sur le respect des exigences réglementaires.

Dans le cadre du programme de rehaussement de la maîtrise de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une structure de gouvernance des données, soutenue par des encadrements ayant comme objectif d'en assurer une gestion et une supervision adéquate. Cette structure se dote graduellement des outils requis pour encadrer le risque de données, à la fois dans les processus actuels et dans les nouvelles activités. Un cadre de surveillance est également en cours de déploiement en deuxième ligne de défense afin que soient revues objectivement les évaluations de risque de données effectuées en première ligne. La montée en maturité que vit actuellement l'organisation à l'égard de la gestion du risque de données s'accompagne de la mise en place de contrôles qui contribuent à renforcer l'atténuation de ce risque.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard du risque opérationnel auquel le Mouvement Desjardins est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les atténuer. Les évaluations des risques et des contrôles, effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits déjà disponibles ou à déployer, à des systèmes, à des processus et à des initiatives stratégiques. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition au risque opérationnel supérieure au niveau de l'appétit établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à la limite de l'appétit pour le risque.
Collecte et analyse des événements internes	La collecte des données sur les événements de risque opérationnel et des données de pertes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements de risque opérationnel sont recensés dans des bases de données, et leur analyse permet de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité suivent des indicateurs de risque du cadre d'appétit pour le risque leur permettant d'agir de façon proactive sur l'évolution de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants.
Divulgaration des risques	La nature ainsi que les niveaux de risques opérationnels sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Mesures d'atténuation	Le Mouvement Desjardins a une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles robustes contribuant à l'atténuation des risques. Une fois les risques identifiés et évalués, le Mouvement Desjardins s'assure de leur maintien à un niveau acceptable, en fonction de l'appétit pour le risque, pour favoriser l'atteinte de ses objectifs et veille en continu à l'efficacité des divers mécanismes de contrôles internes mis en place. Ainsi, en cas de dépassement des seuils de tolérance établis, des plans d'action sont mis en place dans le but de s'assurer que la prise de risque est toujours cohérente avec le cadre d'appétit pour le risque ainsi qu'avec les objectifs de l'organisation.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible, par exemple un tremblement de terre. L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement Desjardins s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'organisation, ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Le calcul du capital réglementaire relié au risque opérationnel est effectué selon l'approche standard conformément à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> émise par l'AMF. Cette approche fait intervenir une composante indicateur d'activité (CIA) issue des états financiers du Mouvement Desjardins. Enfin, les exigences de fonds propres reliées au risque opérationnel sont obtenues en combinant la CIA avec un multiplicateur de pertes internes.

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès.
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers.
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés.
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats.
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Perte potentielle résultant de la fréquence, de la sévérité ou des dépenses y afférentes (hors catastrophes) plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances ainsi qu'à l'inadéquation entre la souscription, les conditions contractuelles et la tarification conçue. Par exemple : les incendies, les vols, les dégâts d'eau, le vandalisme, couverts par les produits d'assurance offerts, excluant les catastrophes. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés, comme les responsabilités civile, juridique, etc.
- Risque de catastrophes : Perte potentielle résultant de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes et dépenses y afférentes plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances.
- Risque de réserves : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions aux dossiers de sinistres et dans l'estimation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages.
- Risque de réassurance : Perte potentielle résultant d'une sous couverture en réassurance engendrant une augmentation non prévue des sinistres à la charge de la compagnie.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Ce risque fait partie intégrante du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de suivre l'évolution des orientations stratégiques du Mouvement en considérant son appétit pour le risque et ses contraintes financières. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et donc la compétitivité du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice de revue objective, afin de tenir compte de l'évolution du marché, des risques émergents, des grandes tendances de l'industrie, ainsi que du contexte géopolitique.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le plan d'investissement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque incluant, lorsque requis, une revue objective par les 2^e lignes de défense, avant leur mise en œuvre.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance des membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Le risque environnemental inclut notamment les risques liés aux changements climatiques et à la biodiversité ainsi que tout autre risque relatif à un événement susceptible de générer des dommages à l'environnement, qu'ils soient imprévus, accidentels, volontaires ou involontaires. La Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux définit les deux principaux risques suivants :

- Les risques liés aux changements climatiques qui englobent :
 - les facteurs de risque physiques aigus (inondations, tempêtes, feux de forêt, vague de chaleur, etc.) ou chroniques (hausse des températures, modification du régime de précipitation, etc.);
 - et les facteurs de risque de transition qui peuvent être politiques, réglementaires, légaux, réputationnels ou être attribuables à l'évolution technologique ou des marchés (préférences des consommateurs, coût des matières premières, etc.), mais qui, dans tous les cas, découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre.
- Les risques liés à la dégradation de la nature qui englobent :
 - les facteurs de risque physiques aigus (marées noires, pollution, feux de forêt, parasites affectant une récolte, etc.) ou chroniques (disparition des pollinisateurs, perte de biodiversité, changements climatiques, etc.);
 - les facteurs de risque de transition qui peuvent être politiques, légaux, réputationnels ou être attribuables à l'évolution technologique ou des marchés (préférences des consommateurs, accès à l'eau douce, etc.), mais qui, dans tous les cas, découlent de la transition vers une économie respectueuse de la nature et de sa biodiversité;
 - ainsi que les risques systémiques qui se définissent comme étant la vulnérabilité d'une entité attribuable à l'effondrement de l'ensemble du système (naturel ou financier), plutôt qu'à la défaillance de certains de ses éléments.

Le risque social tient compte de la façon dont le Mouvement, et les entreprises dans lesquelles il investit et qu'il finance, travaillent et agissent avec les employés, les membres, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les collectivités. La Directive Mouvement sur la gestion du risque social définit deux principales dimensions sociales avec des enjeux d'entreprise qui peuvent aussi être des risques sociaux :

- Le capital social qui inclut les droits de la personne et relations avec les communautés, la confidentialité des renseignements personnels des clients, la sécurité des données et le bien-être des consommateurs.
- Le capital humain qui inclut les pratiques en matière d'emploi, de recrutement, de diversité et d'inclusion des employés.

Le risque de gouvernance inclut notamment le risque de gouvernance interne du Mouvement Desjardins couvrant la Fédération, les filiales, les caisses tant au niveau de la direction que des diverses instances décisionnelles et démocratiques ainsi que la gouvernance externe, en lien avec les pratiques des organisations avec lesquelles le Mouvement Desjardins est en relation.

Desjardins comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Les attentes croissantes quant à la gestion de l'impact social du Mouvement Desjardins, l'accélération de la dégradation environnementale (incluant les changements climatiques et la perte de biodiversité) et les impacts de plus en plus visibles qui y sont associés incitent Desjardins à poursuivre le rehaussement de ses pratiques de gestion du risque, entre autres par le biais d'une intégration en continu de ces risques à son modèle d'affaires, par le respect du modèle des 3 lignes de défense et par une forte sensibilisation de ses employés aux risques ESG.

Par ailleurs, étant donné les rapides et constantes évolutions en la matière, et considérant les potentiels impacts conséquents tant sur le plan financier que réputationnel, Desjardins porte une attention particulière au suivi de la réglementation et des normes. En effet, ces dernières années, la pression réglementaire et normative s'est globalement accentuée : la *Loi S-211 - Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, les lignes directrices de gestion de risques climatiques du BSIF et de l'AMF, la lutte contre l'écoblanchiment avec les amendements à la *Loi sur la Concurrence* et les standards canadiens de divulgation financière en matière de durabilité du CCNID. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Contexte réglementaire ».

Ce renforcement de la pression réglementaire et normative se manifeste également par le développement de cadres comme le TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*) qui initie l'évaluation et la divulgation des dépendances et impacts sur la nature, le TISFD (*Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures*) décliné sur le volet social, ou encore sur le sujet de la biodiversité : l'évolution du questionnaire CDP (*Carbon Disclosure Project*) et des standards GRI (*Global Reporting Initiative*) ainsi que la consultation à venir au courant de l'année 2026 sur la troisième norme de l'ISSB (Biodiversité, écosystèmes et services écosystémiques).

Gouvernance des risques ESG

Les risques ESG sont supervisés par le conseil d'administration de la Fédération, appuyé du comité de direction Mouvement et de la commission Gestion des risques qui lui soumettent des recommandations à l'égard, des stratégies, des positionnements, des encadrements et du cadre de gestion en matière de gestion des risques, pour plus de renseignements, voir la section « Cadre de gestion intégrée des risques ». Par ailleurs, la commission d'audit et d'inspection supervise les processus et les contrôles internes relatifs à la divulgation climatique.

Le comité sur les risques liés aux facteurs ESG supporte le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'exercice de son mandat en disposant d'une vue transversale et en assurant la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé. Il veille également :

- à ce que les orientations stratégiques et initiatives proposées contribuent de manière efficace et efficiente à la gestion des risques liés aux facteurs ESG
- à l'intégration des facteurs ESG dans les activités et décisions d'affaires et dans les pratiques de gestion de risques transversales.
- au respect des attentes en matière de réglementation et de divulgation.
- à suivre et à prioriser les actions afin de favoriser une gestion prospective et coordonnée des risques les plus importants en matière de gestion des risques liés aux facteurs ESG.

Cadre de gestion en matière de risques ESG

Encadrer

Les risques ESG font partie intégrante du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet d'une Politique Mouvement sur la gestion des risques ESG. Cette politique est accompagnée d'un énoncé d'appétit et indicateur d'appétit, d'une Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et d'une Directive Mouvement sur la gestion du risque social, tous alignés sur le registre des risques Mouvement. Ces encadrements constituent le cadre de gestion en matière de risques ESG de l'organisation.

Opérationnaliser

Ces encadrements sont opérationnalisés à travers l'organisation par les secteurs d'activité et fonctions de soutien, permettant ainsi une identification et évaluation périodique des principaux risques et permettant également une intégration des pratiques de gestion des risques ESG dans les opérations, activités et prises de décisions. Cette opérationnalisation est réalisée en collaboration avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et le Bureau du développement durable. Selon l'évaluation et la hiérarchisation des risques effectuées et leur alignement avec l'appétit de risque du Mouvement, des mesures d'atténuation sont déployées par les secteurs d'activité et les fonctions de soutien au besoin.

Contrôler et surveiller

Par sa surveillance en tant que deuxième ligne de défense, la fonction de gestion des risques contribue également à donner à l'organisation l'assurance que son appétit pour le risque est respecté. Elle est chargée notamment de la surveillance transversale des pratiques en matière de gestion des risques ESG. Un plan à cet effet est développé annuellement, lequel inclut notamment des revues critiques d'évaluations de risques, d'évaluations de l'efficacité des contrôles et des mandats de surveillance ponctuelle ainsi que le suivi de l'indicateur d'appétit pour le risque.

Effectuer la reddition

La fonction de gestion des risques est également responsable d'assurer la reddition auprès du comité sur les risques liés aux facteurs ESG et, selon les besoins, aux comités et commissions pertinents du comité de direction et du conseil d'administration.

Pour de l'information additionnelle sur nos initiatives et notre posture ESG, voir le rapport En mouvement pour le climat et le rapport de Responsabilité sociale et coopérative (incluant notamment les sujets du code de conduite et déontologie, droits de la personne ainsi que de l'écoblanchiment).

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, le cadre réglementaire ne cesse de se renforcer, tant par l'élargissement de son champ d'application que par la complexité croissante des exigences. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'AMF, des ACVM, du BSIF, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion de la conformité couvre les risques juridiques et réglementaires, y compris ceux liés à la lutte aux crimes financiers, la corruption, la fraude et la protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- L'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur.
- La mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil).
- Le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités.
- La reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance des membres, des clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Toutefois, il demeure possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.

Des renseignements supplémentaires sur d'autres évolutions réglementaires touchant les trois risques ci-dessous sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes, quant à eux, sont sous la responsabilité hiérarchique de la vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

En mai 2025, à la suite de l'adoption de la *Politique d'autodénonciation et de coopération*, l'AMF a mis en place son programme qui vise à encourager les institutions financières à proactivement divulguer tout manquement ou infraction à une loi administrée par l'AMF ou à ses règlements (non-conformité) et invite à la coopération afin de réduire les sanctions et accélérer les enquêtes.

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes ont été réalisés et permettent de se conformer aux nouvelles exigences.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Les lois et la réglementation applicables ainsi que les technologies ayant un impact sur la vie privée évoluent rapidement et le Mouvement Desjardins doit prendre en considération ces changements afin d'adapter ses pratiques à ces nouvelles réalités.

Par ailleurs, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié, le 11 août 2025, son Document d'orientation à l'intention des entreprises sur le traitement des renseignements biométriques, lequel fait état des requis et bonnes pratiques à respecter pour les entreprises qui désirent utiliser la biométrie. Le document présente de grandes similarités avec les orientations déjà données par la Commission à l'information du Québec (CAI), notamment en lien avec le consentement, la proportionnalité et la légitimité, les mesures de sécurité, l'exactitude, la transparence et la responsabilité des entreprises.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Le Mouvement Desjardins possède également un cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement.

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, un nouveau projet de loi a été déposé à la Chambre des communes au premier semestre 2025, lequel aurait notamment pour effet d'augmenter les pénalités administratives pécuniaires pouvant être imposées par le CANAFE en plus de créer de nouvelles infractions pénales passibles de peines d'emprisonnement. Au cours du deuxième trimestre de 2025, le CANAFE a aussi apporté des modifications à sa *Politique sur les pénalités administratives pécuniaires* et a publié son *Cadre de surveillance*. Ces changements s'inscrivent dans la même volonté du ministère des Finances du Canada d'adopter une approche plus sévère à l'égard des entités déclarantes qui ne respecteraient pas leurs obligations en matière de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2025, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administratrices et administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les anomalies en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des anomalies significatives ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2025, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2025 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants et dirigeantes à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs et administratrices, à ses principaux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et dirigeantes ainsi que les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 30 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2025. Les méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des politiques américaines, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux dépôts « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus à des taux d'intérêt basés sur des courbes internes et de marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les tensions géopolitiques et le risque de correction boursière. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les passifs des contrats d'assurance sont évalués principalement selon deux méthodes, soit le modèle général et la méthode de répartition des primes.

La note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

Contrats évalués selon le modèle général

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs, l'ajustement lié à la valeur temps et l'ajustement au titre du risque non financier, ainsi que de la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis. À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC, et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe. À chaque date de clôture, le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

Estimations et hypothèses clés

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture. Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Des hypothèses relatives à la mortalité et longévité, à la morbidité, au taux de résiliation des contrats, de charges, impôts et taxes et des participations des titulaires sont établies. De plus, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres. Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Autres estimations et hypothèses

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

Marge sur services contractuels (MSC)

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquentement. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquentement.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 17 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2025¹ sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

Les modifications à l'IFRS 9 visent à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, notamment par l'introduction d'une exception permettant la décomptabilisation d'un passif financier avant la date de règlement lorsque celui-ci est réglé en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, si et seulement si un ordre de paiement a été émis et que certains critères sont rencontrés. Le Mouvement Desjardins a choisi d'appliquer cette exception. Les modifications visent également à clarifier et à fournir des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent exclusivement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La direction estime que le classement des actifs financiers du Mouvement Desjardins ne sera pas affecté par ces modifications.

Le Mouvement Desjardins devra adopter les modifications à l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2026 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas requis, conformément aux dispositions transitoires relatives aux modifications à la norme. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application des modifications à l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1^{er} janvier 2026, date d'entrée en vigueur des modifications.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption des modifications à l'IFRS 9 entraînera au 1^{er} janvier 2026, une diminution des postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » de 634 M\$, « Prêts » de 19 M\$ et « Dépôts » de 313 M\$, ainsi qu'une augmentation des postes « Autres actifs » de 645 M\$ et « Autres passifs » de 305 M\$ du bilan combiné.

Parallèlement à la publication aux modifications de l'IFRS 9, l'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces informations devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 49 – Informations financières de la CDO

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

	2025			2024		
	Bilan combiné Mouvement Desjardins			Bilan combiné Mouvement Desjardins		
(en millions de dollars et en pourcentage)	CDO	% proportion		CDO	% proportion	
Total de l'actif	15 190 \$	3,0 %		14 051 \$	3,0 %	
Total du passif	14 280	3,1		13 193	3,1	
Total des capitaux propres	910	2,2		858	2,2	

	2025			2024		
	État combiné du résultat Mouvement Desjardins			État combiné du résultat Mouvement Desjardins		
(en millions de dollars et en pourcentage)	CDO	% proportion		CDO	% proportion	
Revenu net total	291 \$	1,8 %		222 \$	1,5 %	
Excédents avant ristournes aux membres	58	1,5		37	1,1	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	45	1,3		26	0,9	

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 50 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024	2023	2022	2021 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	5 977 \$	8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	46 384	41 961	36 627	33 987	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 251	57 302	51 692	51 258	53 286
Titres au coût amorti	42	45	46	50	41
	105 677	99 308	88 365	85 295	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	23 666	13 678	17 024	12 019
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	198 876	179 920	165 858	159 682	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	24 683	24 239	24 211	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements	92 775	86 314	77 018	66 812	57 400
	316 077	290 917	267 115	250 705	231 481
Provision pour pertes de crédit	(1 374)	(1 320)	(1 180)	(1 035)	(970)
	314 703	289 597	265 935	249 670	230 511
Actif net des fonds distincts	34 079	28 959	24 754	21 356	22 804
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	25	268
Primes à recevoir	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2 839
Instruments financiers dérivés	10 862	7 579	5 861	5 723	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 030	3 096	2 801	3 486	2 557
Actifs des contrats de réassurance	1 763	1 905	1 676	1 622	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	425	454	476	543	530
Immeubles de placement	773	817	974	929	926
Immobilisations corporelles	1 437	1 486	1 549	1 587	1 531
Goodwill	596	596	563	157	157
Immobilisations incorporelles	1 225	1 255	1 186	663	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	1 241	1 477	1 465	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 301	724	46	679	62
Actifs d'impôt différé	916	986	1 244	1 267	789
Autres	3 557	3 296	3 368	3 540	3 378
	27 126	23 435	21 221	21 686	22 324
TOTAL DE L'ACTIF	510 242 \$	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	171 286 \$	161 479 \$	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements	157 800	139 223	127 219	114 172	101 644
Institutions de dépôts	408	244	591	287	379
	329 494	300 946	279 329	259 836	238 355
Passifs des contrats d'assurance	34 737	34 538	32 961	30 202	34 762
Autres passifs					
Acceptations	—	—	—	25	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	13 249	11 686	9 859	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	20 633	12 032	24 565	31 177
Instruments financiers dérivés	8 861	6 112	6 626	6 691	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 357	14 195	9 350	8 978	7 938
Obligations locatives	517	534	553	622	596
Passifs des contrats de réassurance	35	37	38	36	s. o.
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496	25 329	21 233	17 826	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	655	713	867	654	1 048
Passifs d'impôt différé	618	454	252	223	301
Autres	11 500	11 550	10 669	9 092	7 516
	98 889	92 806	73 306	78 571	88 482
Obligations subordonnées	4 810	3 962	2 954	2 928	1 960
TOTAL DU PASSIF	467 930	432 252	388 550	371 537	363 559
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	4 522	4 731	4 731	4 786	4 982
Excédents non répartis	3 789	3 319	2 668	8 982	1 546
Cumul des autres éléments du résultat global	692	256	(708)	(2 058)	765
Réserves	32 696	29 481	26 784	19 802	25 321
	41 699	37 787	33 475	31 512	32 614
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	613	903	915	895	912
Participations ne donnant pas le contrôle					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	42 312	38 690	34 390	32 407	33 526
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	510 242 \$	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 51 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024	2023	2022	2021 ⁽¹⁾
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts	15 471 \$	15 288 \$	12 783 \$	8 111 \$	6 928 \$
Valeurs mobilières	2 437	2 477	2 433	1 107	473
	17 908	17 765	15 216	9 218	7 401
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts	7 516	8 056	6 459	2 829	1 508
Obligations subordonnées	189	165	139	78	65
Autres	1 924	2 073	1 999	148	42
	9 629	10 294	8 597	3 055	1 615
REVENU NET D'INTÉRÊTS	8 279	7 471	6 619	6 163	5 786
PRIMES NETTES	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	11 278
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance	12 251	11 524	10 429	9 725	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(9 886)	(9 969)	(8 934)	(8 612)	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(248)	532	(129)	(55)	s. o.
	2 117	2 087	1 366	1 058	s. o.
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 933	2 363	2 971	(4 371)	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(988)	(1 641)	(2 383)	4 594	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	29	73	103	(215)	s. o.
	974	795	691	8	s. o.
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	3 091	2 882	2 057	1 066	s. o.
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	569	527	483	448	424
Commissions sur les prêts et les cartes	1 079	1 038	951	965	735
Services de courtage et de fonds de placement	1 595	1 480	1 339	989	1 108
Honoraires de gestion et de services de garde	1 091	901	751	662	732
Autres revenus (pertes) nets de placement	(66)	(205)	(72)	(343)	319
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(404)
Revenus (pertes) de change	422	241	192	119	121
Autres	248	325	257	271	221
	4 938	4 307	3 901	3 111	3 256
REVENU NET TOTAL	16 308	14 660	12 577	10 340	20 320
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	688	597	529	277	69
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6 883
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel	5 975	5 483	5 428	5 120	4 437
Honoraires	921	821	817	1 084	1 013
Technologie	1 306	1 217	1 131	924	893
Commissions	867	790	705	306	881
Frais d'occupation	401	397	408	391	406
Communications	410	375	358	379	329
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	172	148	123	118	459
Autres	1 585	1 414	1 247	1 203	1 148
Frais autres que d'intérêts bruts	11 637	10 645	10 217	9 525	9 566
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(996)	(939)	(985)	(1 023)	s. o.
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS	10 641	9 706	9 232	8 502	s. o.
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	4 979	4 357	2 816	1 561	3 802
Impôts sur les excédents	1 168	1 001	557	319	860
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	3 811	3 356	2 259	1 242	2 942
Ristournes aux membres	505	437	412	403	387
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(127)	(109)	(108)	(106)	(103)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	3 433 \$	3 028 \$	1 955 \$	945 \$	2 658 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	3 321 \$	2 895 \$	1 884 \$	927 \$	2 515 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	112	133	71	18	143

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 52 – Principales mesures financières

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024 ⁽¹⁾	2023	2022	2021 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	23,7 %	22,2 %	20,4 %	20,2 %	21,1 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	23,7	22,2	20,4	20,2	21,1
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	26,1	24,2	21,9	21,9	22,1
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	35,8	32,9	29,4	28,7	26,5
Ratio de levier ⁽³⁾	7,8	7,6	7,3	7,6	8,5
Ratio de levier TLAC ⁽⁴⁾	11,6	11,2	10,5	10,6	10,4
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁵⁾	178	165	154	140	140
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁵⁾	132	129	124	126	129
Marge nette d'intérêts ⁽⁶⁾	2,29	2,29	2,29	2,13	2,06
Levier opérationnel ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	1,6	11,5	13,0	s. o.	s. o.
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	9,3	9,0	6,8	3,8	8,9
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,22	0,22	0,20	0,11	0,03
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾	0,85	0,81	0,74	0,48	0,47
Ratio d'efficience – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾	69,8	70,8	78,4	79,2	73,7
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	6 496 \$	6 890 \$	6 313 \$	5 806 \$	5 667 \$
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁹⁾	2 385	2 585	2 595	2 627	s. o.
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	7 996	7 565	6 856	6 205	6 053
Biens sous administration ⁽⁷⁾	673 007	600 968	535 264	447 312	482 911
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	122 756	104 220	87 164	79 865	93 893
Actif moyen ⁽⁷⁾	496 448	447 745	409 820	399 913	383 204
Revenu net d'intérêts	8 279	7 471	6 619	6 163	5 786
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁷⁾	303 831	276 838	257 533	240 621	221 317
Dépôts moyens ⁽⁷⁾	316 955	289 585	268 099	249 801	234 571
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽³⁾	153 681	149 621	140 481	139 311	134 518

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, Contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.⁽³⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁴⁾ En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁵⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.⁽⁸⁾ En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, Contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer le levier opérationnel selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant 2023.⁽⁹⁾ MSC au bilan de 2 599 M\$ (2 838 M\$ au 31 décembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 214 M\$ (253 M\$ au 31 décembre 2024). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Tableau 53 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la Fédération

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	2025											2024	
	Échéances contractuelles											Total	Rendement moyen ⁽¹⁾
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total	Rendement moyen ⁽¹⁾		
Valeurs mobilières	34 \$	351 \$	2 215 \$	993 \$	4 970 \$	7 312 \$	18 332 \$	11 231 \$	104 \$	45 542 \$	3,93 %	40 806 \$	4,23 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 551	—	—	—	—	—	—	—	—	23 551	2,52	16 242	4,25
Prêts	22 890	6 842	2 004	1 576	1 377	3 718	5 278	1 666	1 111	46 462	5,30	42 211	6,67
Prêts aux caisses membres	15 484	12 071	14 636	18 004	10 092	32 960	53 705	5 606	108	162 666	4,06	135 348	5,14
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	30	46	126	133	148	829	4 033	4 913	7 105	17 363	8,17	18 138	8,21
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(706)	(706)	—	(745)	—
Total des placements et des prêts	61 989 \$	19 310 \$	18 981 \$	20 706 \$	16 587 \$	44 819 \$	81 348 \$	23 416 \$	7 722 \$	294 878 \$	4,39 %	252 000 \$	5,49 %

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

Tableau 54 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres auprès de la Fédération

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	2025											2024	
	Échéances contractuelles											Total	Rendement moyen
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total	Rendement moyen		
Dépôts à vue	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	15 276 \$	15 276 \$	3,52 %	13 121 \$	4,43 %
Dépôts à terme	13 082	4 586	5 171	6 902	7 043	24 988	64 966	8 902	—	135 640	4,11	115 839	5,06
Total des dépôts des caisses membres	13 082 \$	4 586 \$	5 171 \$	6 902 \$	7 043 \$	24 988 \$	64 966 \$	8 902 \$	15 276 \$	150 916 \$	4,04 %	128 960 \$	4,97 %

Tableau 55 – Réserve générale et autres réserves

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
Solde au 31 décembre 2023	23 050 \$	(642) \$	232 \$	22 640 \$
Virement	892	1 782	21	2 695
Solde au 31 décembre 2024	23 942 \$	1 140 \$	253 \$	25 335 \$
Virement	1 510	1 664	19	3 193
Solde au 31 décembre 2025	25 452 \$	2 804 \$	272 \$	28 528 \$

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de pertes (CP), à partir desquelles est calculé un multiplicateur de pertes internes (MPI). Les exigences de fonds propres (EFP) au titre du risque opérationnel correspondent au produit de la CIA et du MPI tandis que les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel représentent ces EFP multipliées par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont également inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur**– Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Engagements

– Engagement direct

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts dépréciés bruts/prêts bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio d'efficience – Particuliers et Entreprises**(auparavant désigné Indice de productivité – Particuliers et Entreprises)**

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres exprimée en pourcentage des excédents après ristournes aux membres.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus ou distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

118 Rapports

- 118 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 119 Rapport de l'auditeur indépendant

124 États financiers combinés

- 124 Bilan combiné
- 125 État combiné du résultat
- 126 État combiné du résultat global
- 127 État combiné des variations des capitaux propres
- 128 Tableau combiné des flux de trésorerie

129 Notes complémentaires aux états financiers combinés

- 129 Note 1 Mode de présentation
- 130 Note 2 Méthodes comptables
- 151 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
- 153 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 160 Note 5 Compensation d'actifs et de passifs financiers
- 162 Note 6 Valeurs mobilières
- 165 Note 7 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 173 Note 8 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 173 Note 9 Fonds distincts
- 175 Note 10 Contrats de location
- 176 Note 11 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 177 Note 12 Goodwill et Immobilisations incorporelles
- 178 Note 13 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 179 Note 14 Autres actifs – Autres
- 179 Note 15 Dépôts
- 180 Note 16 Contrats d'assurance et de réassurance
- 204 Note 17 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
- 208 Note 18 Autres passifs – Autres
- 209 Note 19 Obligations subordonnées
- 210 Note 20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 219 Note 21 Capital social
- 219 Note 22 Capital-actions
- 220 Note 23 Cumul des autres éléments du résultat global
- 220 Note 24 Gestion du capital
- 222 Note 25 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
- 222 Note 26 Impôts sur les excédents
- 224 Note 27 Engagements, garanties et passifs éventuels
- 226 Note 28 Gestion des risques découlant des instruments financiers
- 230 Note 29 Information sectorielle
- 232 Note 30 Information relative aux parties liées
- 233 Note 31 Transactions importantes

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction du Mouvement Desjardins, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction du Mouvement Desjardins s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2025, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurance et un observateur permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Denis Dubois
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, FCPA
Premier vice-président Finances et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 24 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

Se référer à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 7 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 374 millions de dollars au 31 décembre 2025 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la PCA afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
 - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
 - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
 - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
 - l'application des ajustements experts en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
 - à la surveillance et à la validation périodique de certains modèles;
 - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
 - à la revue et à l'approbation par la direction de l'application des ajustements experts en matière de crédit et de provision pour les PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour PCA liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie :
 - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liés aux prêts;
 - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
 - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
 - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
 - le caractère raisonnable de l'application des ajustements experts en matière de crédit par la direction.
 - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses;
 - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance – Estimations des flux de trésorerie d'exécution

Se référer à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 16 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins s'élèvent à 34 737 millions de dollars au 31 décembre 2025, et incluent des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) de a) 24 525 millions de dollars pour les activités d'assurance de personnes et b) 7 355 millions de dollars dans les passifs au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurances de dommages.

Les FTE sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs qui sont basés sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles;
- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent;
- Ajustement au titre du risque non financier.

L'estimation des flux de trésorerie futurs exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses, notamment a) en ce qui concerne les activités d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité et de longévité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats et b) en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matière de sinistres, le coût moyen de règlement des sinistres, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres.

Pour l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent, l'exercice du jugement est également requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques et des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour l'estimation des FTE;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et techniques actuarielles ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester le processus de la direction pour l'estimation des FTE pour les activités d'assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié des modèles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité et de longévité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats, utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, en évaluant les études d'expérience utilisées dans la détermination de ces hypothèses;
 - le caractère approprié de l'approche et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.
- Pour l'estimation des FTE pour le passif au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurance de dommages :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des flux de trésorerie futurs pour une sélection de lignes d'affaires et comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié de l'approche utilisée et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe du Mouvement Desjardins pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Martin Bernier.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115888

Montréal (Québec)

Le 24 février 2026

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		5 848 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		46 384	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		59 251	57 302
Titres au coût amorti		42	45
		105 677	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		22 809	23 666
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		198 876	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 426	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements		92 775	86 314
		316 077	290 917
Provision pour pertes de crédit	7	(1 374)	(1 320)
		314 703	289 597
Actif net des fonds distincts	9	34 079	28 959
Autres actifs			
Instruments financiers dérivés	20	10 862	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 030	3 096
Actifs des contrats de réassurance	16	1 763	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	425	454
Immeubles de placement	11	773	817
Immobilisations corporelles	11	1 437	1 486
Goodwill	12	596	596
Immobilisations incorporelles	12	1 225	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	1 301	724
Actifs d'impôt différé	26	916	986
Autres	14	3 557	3 296
		27 126	23 435
TOTAL DE L'ACTIF		510 242 \$	470 942 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	15		
Particuliers		171 286 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements		157 800	139 223
Institutions de dépôts		408	244
		329 494	300 946
Passifs des contrats d'assurance	16	34 737	34 538
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		15 913	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		15 937	20 633
Instruments financiers dérivés	20	8 861	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		14 357	14 195
Obligations locatives		517	534
Passifs des contrats de réassurance	16	35	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	9	30 496	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	655	713
Passifs d'impôt différé	26	618	454
Autres	18	11 500	11 550
		98 889	92 806
Obligations subordonnées	19	4 810	3 962
TOTAL DU PASSIF		467 930	432 252
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	21	4 522	4 731
Excédents non répartis		3 789	3 319
Cumul des autres éléments du résultat global	23	692	256
Réserves		32 696	29 481
		41 699	37 787
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		41 699	37 787
Participations ne donnant pas le contrôle	13	613	903
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		42 312	38 690
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		510 242 \$	470 942 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Denis Dubois
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Louis Babineau
Président du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2025	2024
REVENU D'INTÉRÊTS⁽¹⁾			
Prêts		15 471 \$	15 288 \$
Valeurs mobilières		2 437	2 477
		17 908	17 765
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		7 516	8 056
Obligations subordonnées		189	165
Autres		1 924	2 073
		9 629	10 294
REVENU NET D'INTÉRÊTS	25	8 279	7 471
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	16		
Revenus des activités d'assurance		12 251	11 524
Charges afférentes aux activités d'assurance		(9 886)	(9 969)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(248)	532
		2 117	2 087
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET	16		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance ⁽¹⁾		1 933	2 363
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(988)	(1 641)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		29	73
		974	795
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		3 091	2 882
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		569	527
Commissions sur les prêts et les cartes		1 079	1 038
Services de courtage et de fonds de placement		1 595	1 480
Honoraires de gestion et de services de garde		1 091	901
Autres revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	25	(66)	(205)
Revenus (pertes) de change		422	241
Autres		248	325
		4 938	4 307
REVENU NET TOTAL		16 308	14 660
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	7	688	597
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		5 975	5 483
Honoraires		921	821
Technologie		1 306	1 217
Commissions		867	790
Frais d'occupation		401	397
Communications		410	375
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		172	148
Autres		1 585	1 414
Frais autres que d'intérêts bruts		11 637	10 645
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(996)	(939)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		10 641	9 706
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		4 979	4 357
Impôts sur les excédents	26	1 168	1 001
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		3 811	3 356
Ristournes aux membres		505	437
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	26	(127)	(109)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		3 433 \$	3 028 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		3 321 \$	2 895 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	112	133

⁽¹⁾ Comprend des revenus d'intérêts qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif de 17 728 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (17 845 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	3 433 \$	3 028 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	484	504
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	126	227
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2)	(5)
	608	726
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	579	592
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(340)	(42)
	239	550
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	34	158
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	163	261
	197	419
	436	969
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	1 044	1 695
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	4 477 \$	4 723 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	4 355 \$	4 578 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	122	145

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	175 \$	182 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	34	47
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	(2)
	208	227
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	204	210
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(123)	(18)
	81	192
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	14	53
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	59	94
	73	147
	154	339
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	362 \$	566 \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 21)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 23)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 13)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 895	—	—	—	—	—	2 895	133	3 028
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	719	964	—	—	—	—	1 683	12	1 695
Résultat global de l'exercice	—	3 614	964	—	—	—	—	4 578	145	4 723
Rémunération sur le capital social	—	(266)	—	—	—	—	—	(266)	—	(266)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(157)	(157)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(2 697)	—	8	(6)	2 695	2 697	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 731 \$	3 319 \$	256 \$	624 \$	3 522 \$	25 335 \$	29 481 \$	37 787 \$	903 \$	38 690 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	3 321	—	—	—	—	—	3 321	112	3 433
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	598	436	—	—	—	—	1 034	10	1 044
Résultat global de l'exercice	—	3 919	436	—	—	—	—	4 355	122	4 477
Autres variations nettes du capital social	(209)	—	—	—	—	—	—	(209)	—	(209)
Rémunération sur le capital social	—	(234)	—	—	—	—	—	(234)	—	(234)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(148)	(148)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	(264)	(264)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(3 215)	—	22	—	3 193	3 215	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 522 \$	3 789 \$	692 \$	646 \$	3 522 \$	28 528 \$	32 696 \$	41 699 \$	613 \$	42 312 \$

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2025, par le biais de l'une de ses filiales, le Mouvement Desjardins a procédé au rachat de 464 M\$ en actions privilégiées et a émis 200 M\$ en actions privilégiées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	4 979 \$	4 357 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	504	477
Amortissement des primes et des escomptes	37	15
Dotation à la provision pour pertes de crédit	688	597
Pertes (gains) nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9	165
Pertes (gains) nettes sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(63)	(72)
Autres	37	(15)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 423)	(5 334)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	857	(9 988)
Prêts	(25 861)	(24 352)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	339	1 262
Instruments financiers dérivés, montant net	(471)	(2 398)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	228	4 550
Dépôts	28 548	21 617
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	2 664	1 563
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(4 696)	8 601
Autres	(77)	377
Paieement de la contrepartie éventuelle	(13)	(49)
Impôts versés sur les excédents	(1 343)	(559)
Versements des ristournes aux membres	(437)	(414)
	1 506	400
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	1 808	997
Remboursement d'obligations subordonnées	(1 000)	—
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	39	(68)
Remboursement d'obligations locatives	(81)	(85)
Autres variations nettes du capital social	(209)	—
Rémunération sur le capital social	(266)	(293)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(264)	—
Dividendes versés	(148)	(157)
	(121)	394
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(27 987)	(39 359)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	19 890	25 387
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	6 708	10 013
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(436)	(496)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	152	260
Acquisitions nettes de participations dans les entreprises mises en équivalence	(62)	(31)
Distributions reçues de participations dans les entreprises mises en équivalence	153	329
Autres activités d'investissement	68	93
	(1 514)	(3 804)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(129)	(3 010)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 977	8 987
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 848 \$	5 977 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	8 449 \$	7 988 \$
Intérêts reçus	17 463	16 909
Dividendes reçus	300	242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 29 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales ainsi que du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 24 février 2026.

Les règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des politiques américaines, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Participation dans des entreprises associées et coentreprises

Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées et les coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
 - les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les dividendes provenant de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

- (ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :
- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
 - les instruments de capitaux propres qui n'ont pas été « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
 - les instruments financiers dérivés.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des instruments d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de titres de créance et de prêts qui sont détenus dans le cadre des activités d'assurance.

- (iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif de la catégorie « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement »;
 - les dividendes provenant des instruments de capitaux propres « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance »;
 - les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Ce choix est fait pour certains instruments de capitaux propres de sociétés ouvertes détenus dans le cadre des activités d'assurance afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat et certains instruments de capitaux propres de sociétés fermées qui sont conservés à long terme.
- (vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés aux postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux dépôts « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus à des taux d'intérêt basés sur des courbes internes et de marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Coût amorti » alors qu'ils ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat pour les instruments financiers désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, lesquels regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Le classement et l'évaluation des prêts sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus. La majorité des prêts sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts classés dans la catégorie « Coût amorti » sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt classé dans la catégorie « Coût amorti » n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification. Lorsque la modification des modalités a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles. Lorsque la modification des modalités n'entraîne pas la décomptabilisation du prêt, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD ⁽¹⁾
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> - Type de clientèle - Niveau de risque - Type d'instrument - Secteur d'activité	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> - Type de clientèle - Type de sûreté - Type de garant - Niveau de risque - Type d'instrument - Secteur d'activité	<i>Prêts :</i> - Type de clientèle - Type de produit <i>Engagements de prêts et garanties financières :</i> - Type de clientèle - Niveau de risque - Taux d'utilisation - Montant autorisé - Type de produit - Solde

⁽¹⁾ Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

Comptabilisation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sur les prêts sont enregistrées aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières sont enregistrées aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » sont enregistrées en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » ne réduisent pas la valeur comptable de l'actif au bilan combiné. Elles sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat et un montant correspondant est comptabilisé au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période à la suite de leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Décomptabilisation

Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne. Le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est amorti de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

Lorsqu'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier, l'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur. Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

j) Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. De tels contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers ses titulaires de contrat.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale, et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrat. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance incluent, entre autres les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manières cohérentes d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat.

Pour ses contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts individuels. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que :

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que les filiales d'assurance s'attendent à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquente

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe, évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général, excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer en vertu des contrats de réassurance composant le groupe de contrats de réassurance.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partis attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance essentiellement en fonction de l'écoulement du temps.

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, les placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts sont présentés au poste « Actif net des fonds distincts » du bilan combiné. Ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti. De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts et un passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent est comptabilisé et classé au coût amorti.

Le passif des fonds distincts collectifs est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9. Il est comptabilisé au poste « Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement » du bilan combiné.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement. Le passif des fonds distincts individuels est comptabilisé selon IFRS 17 et les contrats sont classés à titre de contrats avec participation directe. Le passif associé à ces garanties ainsi que l'obligation envers les titulaires de ces contrats, qui correspond à l'actif net des fonds distincts individuels, sont comptabilisés au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts individuels sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » de l'état combiné du résultat et un montant équivalent est comptabilisé au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets ». Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts collectifs sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

La filiale d'assurance de personnes perçoit des revenus sous forme d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Pour les fonds distincts collectifs, ces revenus sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat alors que pour les fonds distincts individuels, ils sont comptabilisés au poste « Revenus des activités d'assurance ».

l) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

n) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs aux titres des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

o) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation est constituée des sommes affectées par la Fédération, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à cette réserve servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses et la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

p) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts sont présentés au poste « Revenu net d'intérêts » à l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ». Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier, ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

q) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

r) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

t) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivants la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versé à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

u) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2025, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

Les modifications à l'IFRS 9 visent à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, notamment par l'introduction d'une exception permettant la décomptabilisation d'un passif financier avant la date de règlement lorsque celui-ci est réglé en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, si et seulement si un ordre de paiement a été émis et que certains critères sont rencontrés. Le Mouvement Desjardins a choisi d'appliquer cette exception. Les modifications visent également à clarifier et à fournir des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent exclusivement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La direction estime que le classement des actifs financiers du Mouvement Desjardins ne sera pas affecté par ces modifications.

Le Mouvement Desjardins devra adopter les modifications à l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2026 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas requis, conformément aux dispositions transitoires relatives aux modifications à la norme. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application des modifications à l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1^{er} janvier 2026, date d'entrée en vigueur des modifications.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption des modifications à l'IFRS 9 entraînera au 1^{er} janvier 2026, une diminution des postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » de 634 M\$, « Prêts » de 19 M\$ et « Dépôts » de 313 M\$, ainsi qu'une augmentation des postes « Autres actifs » de 645 M\$ et « Autres passifs » de 305 M\$ du bilan combiné.

Parallèlement à la publication aux modifications de l'IFRS 9, l'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces informations devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2025						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	146 \$	32 \$	546 \$	— \$	5 124 \$	5 848 \$
Valeurs mobilières	25 370	21 014	58 169	1 082	42	105 677
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	22 809	22 809
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 620	—	—	313 083	314 703
Actif net des fonds distincts	34 130	—	—	—	(51)	34 079
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	10 862	—	—	—	—	10 862
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 030	3 030
Autres	—	—	—	—	2 486	2 486
Total des actifs financiers	70 508 \$	22 666 \$	58 715 \$	1 082 \$	346 523 \$	499 494 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	2 246 \$	— \$	— \$	327 248 \$	329 494 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	—	—	—	—	15 913
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	15 937	15 937
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	8 861	—	—	—	—	8 861
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 357	14 357
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	30 496	30 496
Autres	36	—	—	—	6 864	6 900
Obligations subordonnées	—	—	—	—	4 810	4 810
Total des passifs financiers	24 810 \$	2 246 \$	— \$	— \$	399 712 \$	426 768 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 24 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 749 M\$ à l'actif et de 131 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	308 \$	47 \$	500 \$	— \$	5 122 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	21 535	20 426	55 568	1 734	45	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	23 666	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 662	—	—	287 935	289 597
Actif net des fonds distincts	29 167	—	—	—	(208)	28 959
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	7 579	—	—	—	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 096	3 096
Autres	—	—	—	—	2 282	2 282
Total des actifs financiers	58 589 \$	22 135 \$	56 068 \$	1 734 \$	321 938 \$	460 464 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	1 668 \$	— \$	— \$	299 278 \$	300 946 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	—	—	—	—	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	20 633	20 633
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 112	—	—	—	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 195	14 195
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	25 329	25 329
Autres	25	—	—	—	7 090	7 115
Obligations subordonnées	—	—	—	—	3 962	3 962
Total des passifs financiers	19 386 \$	1 668 \$	— \$	— \$	370 487 \$	391 541 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 16 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 102 M\$ à l'actif et de 204 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	10 \$	168 \$	— \$	178 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 180	—	—	10 180
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 937	659	—	16 596
Corps scolaires ou publics au Canada	22	65	—	87
Administrations publiques à l'étranger	300	—	—	300
Autres titres de créance	428	11 953	435	12 816
Titres de participation	2 810	355	3 240	6 405
	29 677	13 032	3 675	46 384
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 053	1 053
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	567	567
	—	—	1 620	1 620
Actif net des fonds distincts	8 974	24 356	800	34 130
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	285	—	285
Contrats de change	—	2 166	—	2 166
Autres contrats	—	8 411	—	8 411
	—	10 862	—	10 862
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	38 661	48 418	6 095	93 174
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	26	520	—	546
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	13 053	9 111	—	22 164
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	21 835	3 910	—	25 745
Administrations publiques à l'étranger	138	—	—	138
Autres titres de créance	1 656	8 466	—	10 122
Titres de participation	1 010	—	72	1 082
	37 692	21 487	72	59 251
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	37 718	22 007	72	59 797
Total des actifs financiers	76 379 \$	70 425 \$	6 167 \$	152 971 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	2 246 \$	— \$	2 246 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	14 599	1 314	—	15 913
Autres	—	—	36	36
	14 599	3 560	36	18 195
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	365	—	365
Contrats de change	—	598	—	598
Autres contrats	—	7 898	—	7 898
	—	8 861	—	8 861
Total des passifs financiers	14 599 \$	12 421 \$	36 \$	27 056 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 \$	326 \$	— \$	355 \$
Valeurs mobilières ⁽¹⁾				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 099	—	—	8 099
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 492	579	—	16 071
Corps scolaires ou publics au Canada	12	71	—	83
Administrations publiques à l'étranger	265	—	—	265
Autres titres de créance	836	10 864	416	12 116
Titres de participation	2 113	393	2 821	5 327
	26 817	11 907	3 237	41 961
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 065	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	597	597
	—	—	1 662	1 662
Actif net des fonds distincts	8 203	20 213	751	29 167
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	345	—	345
Contrats de change	—	1 973	—	1 973
Autres contrats	—	5 261	—	5 261
	—	7 579	—	7 579
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	35 049	40 025	5 650	80 724
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	183	317	—	500
Valeurs mobilières ⁽¹⁾				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	9 630	7 762	—	17 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	22 821	3 981	—	26 802
Corps scolaires ou publics au Canada	—	41	—	41
Administrations publiques à l'étranger	80	—	—	80
Autres titres de créance	1 526	9 727	—	11 253
Titres de participation	1 652	—	82	1 734
	35 709	21 511	82	57 302
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 892	21 828	82	57 802
Total des actifs financiers	70 941 \$	61 853 \$	5 732 \$	138 526 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	1 668 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 150	1 099	—	13 249
Autres	—	—	25	25
	12 150	2 767	25	14 942
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	433	—	433
Contrats de change	—	662	—	662
Autres contrats	—	5 017	—	5 017
	—	6 112	—	6 112
Total des passifs financiers	12 150 \$	8 879 \$	25 \$	21 054 \$

⁽¹⁾ La présentation de certains titres a été revue pour refléter une révision au niveau de la méthodologie liée au risque de concentration. Cela a entraîné un reclassement vers la catégorie « Autres titres de créances » de 836 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 526 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global provenant principalement de la catégorie « Créances émises ou garanties par des entités gouvernementales canadiennes ».

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2025	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	42 \$	37 \$	— \$	37 \$	— \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	313 083	313 581	—	—	313 581
Passifs financiers					
Dépôts	327 248	332 029	—	332 029	—
Obligations subordonnées	4 810	4 952	—	4 952	—
Autres passifs – Autres	1 735	1 722	—	1 722	—
Au 31 décembre 2024	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	45 \$	39 \$	— \$	39 \$	— \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	287 935	288 553	—	—	288 553
Passifs financiers					
Dépôts	299 278	301 925	—	301 925	—
Obligations subordonnées	3 962	4 040	—	4 040	—
Autres passifs – Autres	1 778	1 753	—	1 753	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires et les prêts, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés dans l'élaboration de la juste valeur sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créance ainsi que l'actif net des fonds distincts en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les autres titres de participation sont évalués soit au moyen d'un modèle basé sur l'approche par multiple, d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus, ou en se basant sur des transactions récentes et des cours de marché d'instruments comparables. Ces modèles et valeurs sont examinés et approuvés conformément aux contrôles et procédures clés établies par le Mouvement Desjardins.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créance								
Obligations hypothécaires	238 \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	(51) \$	190 \$
Autres	178	—	(5)	—	—	93	(21)	245
Titres de participation	2 821	—	50	—	—	480	(111)	3 240
	3 237	—	48	—	—	573	(183)	3 675
Prêts								
Hypothécaires résidentiels	1 065	—	12	—	—	20	(44)	1 053
Aux entreprises et aux gouvernements	597	—	7	—	—	5	(42)	567
	1 662	—	19	—	—	25	(86)	1 620
Actif net des fonds distincts	751	4	(6)	—	(2)	253	(200)	800
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 650	4	61	—	(2)	851	(469)	6 095
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Titres de participation	82	—	—	(28)	—	18	—	72
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	—	—	(28)	—	18	—	72
Total des actifs financiers	5 732 \$	4 \$	61 \$	(28) \$	(2) \$	869 \$	(469) \$	6 167 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25 \$	— \$	24 \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	36 \$
Total des passifs financiers	25 \$	— \$	24 \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	36 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	259 \$	— \$	7 \$	— \$	— \$	(28) \$	238 \$
Autres	148	—	(4)	—	98	(64)	178
Titres de participation	2 238	6	157	—	537	(117)	2 821
	2 645	6	160	—	635	(209)	3 237
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	1 102	—	17	—	78	(132)	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	602	—	19	—	27	(51)	597
	1 704	—	36	—	105	(183)	1 662
Actif net des fonds distincts	655	6	26	—	205	(141)	751
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 004	12	222	—	945	(533)	5 650
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Titres de participation	85	—	—	(3)	—	—	82
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	85	—	—	(3)	—	—	82
Total des actifs financiers	5 089 \$	12 \$	222 \$	(3) \$	945 \$	(533) \$	5 732 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(49) \$	25 \$
Total des passifs financiers	75 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(49) \$	25 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 ainsi que l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2025	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(D)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	190 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B,C)	58 p.b. à 123 p.b.	— (E)
Titres de participation et autres titres de créance	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B)	4,9 % à 8,8 %	2
	3 167	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- - (1)	— (E)
	72	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- - (1)	— (E)
	226	Approche par multiple	Multiple de l'actif sous gestion ^(A,C)	2,0 % à 6,0 %	4
			Prime de liquidité ^(B,C)	10,0 % à 40,0 %	
	14	Transactions récentes	Prix payé	- - (1)	— (E)
Prêts	1 620	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B,C)	10 p.b. à 98 p.b.	8
Actif net des fonds distincts	800	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- - (1)	— (E)
Total des actifs financiers	6 167 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	36	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- - (1)	— (E)
Total des passifs financiers	36 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(D) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(E) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Au 31 décembre 2024	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(D)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	238 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C)	0 p.b. à 6 p.b.	— ^(E)
			Données comparables ^(B,C)	58 p.b. à 66 p.b.	
Titres de participation et autres titres de créance	160	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B)	5,1 % à 10,9 %	4
	2 652	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(E)
	256	Approche par multiple	Multiple de l'actif sous gestion ^(A,C)	2,0 % à 6,0 %	6
			Prime de liquidité ^(B,C)	10,0 % à 40,0 %	
	13	Transactions récentes	Prix payé	- ⁽¹⁾	— ^(E)
Prêts	1 662	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B,C)	10 p.b. à 98 p.b.	9
Actif net des fonds distincts	751	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(E)
Total des actifs financiers	5 732 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- ⁽¹⁾	— ^(E)
Total des passifs financiers	25 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(D) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(E) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

				Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
Au 31 décembre 2025						
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	31 931 \$	9 122 \$	22 809 \$	4 066 \$	18 736 \$	7 \$
Instruments financiers dérivés	10 841	—	10 841	554	9 900	387
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	79	55	24	9	—	15
Total des actifs financiers	42 851 \$	9 177 \$	33 674 \$	4 629 \$	28 636 \$	409 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	25 059 \$	9 122 \$	15 937 \$	4 066 \$	11 869 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	1 278	—	1 278	554	202	522
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	114	55	59	9	—	50
Total des passifs financiers	26 451 \$	9 177 \$	17 274 \$	4 629 \$	12 071 \$	574 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2024	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	29 806 \$	6 140 \$	23 666 \$	4 390 \$	19 218 \$	58 \$
Instruments financiers dérivés	7 470	—	7 470	594	6 448	428
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	291	45	246	7	—	239
Total des actifs financiers	37 567 \$	6 185 \$	31 382 \$	4 991 \$	25 666 \$	725 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	26 773 \$	6 140 \$	20 633 \$	4 390 \$	16 240 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	1 113	—	1 113	594	25	494
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	55	45	10	7	—	3
Total des passifs financiers	27 941 \$	6 185 \$	21 756 \$	4 991 \$	16 265 \$	500 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Au 31 décembre 2025							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 894 \$	871 \$	1 670 \$	2 857 \$	1 888 \$	— \$	10 180 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 724	1 535	2 021	2 869	8 447	—	16 596
Corps scolaires ou publics au Canada	—	3	4	12	68	—	87
Administrations publiques à l'étranger	169	—	22	—	109	—	300
Autres titres de créance	2 083	1 773	1 372	2 493	5 095	—	12 816
Titres de participation	—	11	41	3	—	6 350	6 405
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 870	4 193	5 130	8 234	15 607	6 350	46 384
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	8 904	6 124	6 417	719	—	—	22 164
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 329	6 998	7 739	9 667	12	—	25 745
Administrations publiques à l'étranger	11	89	38	—	—	—	138
Autres titres de créance	2 314	3 808	1 971	1 989	40	—	10 122
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 082	1 082
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 558	17 019	16 165	12 375	52	1 082	59 251
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	4	2	4	—	—	11
Administrations publiques à l'étranger	—	—	—	—	10	—	10
Autres titres de créance	—	—	1	2	18	—	21
Total des actifs financiers au coût amorti	1	4	3	6	28	—	42
Total des valeurs mobilières	19 429 \$	21 216 \$	21 298 \$	20 615 \$	15 687 \$	7 432 \$	105 677 \$

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

	Échéances					Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Au 31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières ⁽¹⁾							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 781 \$	1 281 \$	1 064 \$	2 417 \$	556 \$	— \$	8 099 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 703	1 977	1 716	2 309	8 366	—	16 071
Corps scolaires ou publics au Canada	1	3	6	8	65	—	83
Administrations publiques à l'étranger	126	57	1	17	64	—	265
Autres titres de créance	2 181	1 225	1 443	2 175	5 091	1	12 116
Titres de participation	—	4	8	37	—	5 278	5 327
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 792	4 547	4 238	6 963	14 142	5 279	41 961
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières ⁽¹⁾							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	3 271	9 424	3 873	824	—	—	17 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 856	6 378	9 166	9 351	51	—	26 802
Corps scolaires ou publics au Canada	—	—	—	41	—	—	41
Administrations publiques à l'étranger	21	11	48	—	—	—	80
Autres titres de créance	3 805	3 530	2 096	1 763	59	—	11 253
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 734	1 734
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 953	19 343	15 183	11 979	110	1 734	57 302
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	4	2	—	—	9
Administrations publiques à l'étranger	—	—	—	—	32	—	32
Autres titres de créance	1	1	—	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	2	3	4	4	32	—	45
Total des valeurs mobilières	15 747 \$	23 893 \$	19 425 \$	18 946 \$	14 284 \$	7 013 \$	99 308 \$

⁽¹⁾ La présentation de certains titres a été revue pour refléter une révision au niveau de la méthodologie liée au risque de concentration. Cela a entraîné un reclassement vers la catégorie « Autres titres de créance » de 836 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 526 M\$ pour les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global provenant principalement de la catégorie « Créances émises ou garanties par des entités gouvernementales canadiennes ».

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat. Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments détenus aux 31 décembre et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci.

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance				
Titres de participation				
Actions ordinaires	126 \$	5 \$	898 \$	17 \$
Actions privilégiées	885	47	754	41
	1 011	52	1 652	58
Autres valeurs mobilières	72	—	82	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 083 \$	52 \$	1 734 \$	58 \$

Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a disposé de certains placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, dans le cadre de l'application régulière de sa stratégie de placement, ainsi qu'à la suite d'un changement ponctuel apporté à celle-ci. Au moment de la disposition, la juste valeur de ces placements était de 947 M\$ (824 M\$ en 2024) et le profit cumulé de 225 M\$ (profit cumulé de 63 M\$ en 2024). Les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés à l'état combiné du résultat au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 ne sont pas significatifs.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 28 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 29 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2025.

Prêts

Au 31 décembre 2025	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	60 114 \$	18 \$	— \$	60 132 \$
Très faible	81 047	1 094	—	82 141
Faible	46 288	3 317	—	49 605
Moyen	2 298	1 982	—	4 280
Élevé	3	793	—	796
Défaut	—	423	446	869
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	189 750 \$	7 627 \$	446 \$	197 823 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 053
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	189 750 \$	7 627 \$	446 \$	198 876 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(29)	(33)	(105)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	189 707 \$	7 598 \$	413 \$	198 771 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 613 \$	— \$	— \$	5 613 \$
Très faible	6 327	2	—	6 329
Faible	8 439	608	—	9 047
Moyen	1 087	746	—	1 833
Élevé	11	1 292	—	1 303
Défaut	—	34	267	301
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 477 \$	2 682 \$	267 \$	24 426 \$
Provision pour pertes de crédit	(105)	(232)	(190)	(527)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 372 \$	2 450 \$	77 \$	23 899 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	29 629 \$	205 \$	— \$	29 834 \$
Autre que catégorie investissement	50 374	5 111	—	55 485
Sous surveillance	2 159	2 590	—	4 749
En défaut	—	172	1 968	2 140
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	82 162 \$	8 078 \$	1 968 \$	92 208 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				567
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	82 162 \$	8 078 \$	1 968 \$	92 775 \$
Provision pour pertes de crédit	(169)	(123)	(450)	(742)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	81 993 \$	7 955 \$	1 518 \$	92 033 \$
Total des prêts bruts	293 389 \$	18 387 \$	2 681 \$	316 077 \$
Provision pour pertes de crédit	(317)	(384)	(673)	(1 374)
Total des prêts nets	293 072 \$	18 003 \$	2 008 \$	314 703 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, 98,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	55 918 \$	35 \$	— \$	55 953 \$
Très faible	72 447	702	—	73 149
Faible	41 024	2 049	—	43 073
Moyen	2 897	2 142	—	5 039
Élevé	4	877	—	881
Défaut	—	306	454	760
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	178 855 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 065
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	179 920 \$
Provision pour pertes de crédit	(39)	(26)	(30)	(95)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	172 251 \$	6 085 \$	424 \$	179 825 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 269 \$	— \$	— \$	5 269 \$
Très faible	6 458	2	—	6 460
Faible	8 459	758	—	9 217
Moyen	1 266	766	—	2 032
Élevé	11	1 398	—	1 409
Défaut	—	47	249	296
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 463 \$	2 971 \$	249 \$	24 683 \$
Provision pour pertes de crédit	(110)	(234)	(165)	(509)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 353 \$	2 737 \$	84 \$	24 174 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	26 548 \$	269 \$	— \$	26 817 \$
Autre que catégorie investissement	47 943	4 727	—	52 670
Sous surveillance	1 892	2 488	—	4 380
En défaut	—	197	1 653	1 850
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	85 717 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				597
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	86 314 \$
Provision pour pertes de crédit	(128)	(168)	(420)	(716)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	76 255 \$	7 513 \$	1 233 \$	85 598 \$
Total des prêts bruts	270 136 \$	16 763 \$	2 356 \$	290 917 \$
Provision pour pertes de crédit	(277)	(428)	(615)	(1 320)
Total des prêts nets	269 859 \$	16 335 \$	1 741 \$	289 597 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, 97,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2025	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	52 313 \$	1 \$	— \$	52 314 \$
Très faible	25 677	10	—	25 687
Faible	9 568	509	—	10 077
Moyen	361	436	—	797
Élevé	7	228	—	235
Défaut	—	8	60	68
Total	87 926 \$	1 192 \$	60 \$	89 178 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(22)	—	(65)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	87 883 \$	1 170 \$	60 \$	89 113 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	38 178 \$	110 \$	— \$	38 288 \$
Autre que catégorie investissement	17 818	1 438	—	19 256
Sous surveillance	335	526	—	861
En défaut	—	12	465	477
Total	56 331 \$	2 086 \$	465 \$	58 882 \$
Provision pour pertes de crédit	(29)	(17)	—	(46)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 302 \$	2 069 \$	465 \$	58 836 \$
Total des éléments hors bilan	144 257 \$	3 278 \$	525 \$	148 060 \$
Provision pour pertes de crédit	(72)	(39)	—	(111)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	144 185 \$	3 239 \$	525 \$	147 949 \$

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 073 \$	— \$	— \$	51 073 \$
Très faible	24 907	21	—	24 928
Faible	9 137	501	—	9 638
Moyen	417	420	—	837
Élevé	6	263	—	269
Défaut	—	9	52	61
Total	85 540 \$	1 214 \$	52 \$	86 806 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(21)	—	(64)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	85 497 \$	1 193 \$	52 \$	86 742 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	39 409 \$	116 \$	— \$	39 525 \$
Autre que catégorie investissement	16 966	1 394	—	18 360
Sous surveillance	383	380	—	763
En défaut	—	22	364	386
Total	56 758 \$	1 912 \$	364 \$	59 034 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(13)	—	(36)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 735 \$	1 899 \$	364 \$	58 998 \$
Total des éléments hors bilan	142 298 \$	3 126 \$	416 \$	145 840 \$
Provision pour pertes de crédit	(66)	(34)	—	(100)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	142 232 \$	3 092 \$	416 \$	145 740 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	25	(22)	(3)	—
Étape 2	(10)	17	(7)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(8)	7	22	21
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(23)	15	(1)	(9)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	28	—	—	28
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(7)	(9)	(16)	(32)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(2)	—	(2)
	5	3	(2)	6
Radiations et recouvrements	—	—	5	5
Solde à la fin de l'exercice	47 \$	29 \$	33 \$	109 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	272	(253)	(19)	—
Étape 2	(83)	145	(62)	—
Étape 3	(2)	(61)	63	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(83)	72	306	295
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(161)	155	214	208
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	77	—	—	77
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(24)	(51)	(96)	(171)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(2)	(8)	—	(10)
	(6)	(1)	406	399
Radiations et recouvrements	—	—	(381)	(381)
Solde à la fin de l'exercice	144 \$	254 \$	190 \$	588 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	85	(84)	(1)	—
Étape 2	(56)	70	(14)	—
Étape 3	(5)	(25)	30	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(41)	64	205	228
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(61)	(26)	118	31
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	169	—	—	169
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(59)	(36)	(52)	(147)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	15	(4)	(17)	(6)
	47	(41)	269	275
Radiations et recouvrements	—	—	(239)	(239)
Solde à la fin de l'exercice	198 \$	140 \$	450 \$	788 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	389 \$	423 \$	673 \$	1 485 \$
Composition				
Prêts	317 \$	384 \$	673 \$	1 374 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	72	39	—	111

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	33	(29)	(4)	—
Étape 2	(9)	16	(7)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(10)	7	23	20
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(36)	10	1	(25)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(6)	(7)	(13)	(26)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	(6)	(7)	3	(10)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
Solde à la fin de l'exercice	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	292	(276)	(16)	—
Étape 2	(91)	145	(54)	—
Étape 3	—	(62)	62	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(82)	74	257	249
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(202)	139	243	180
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	90	—	—	90
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(26)	(61)	(86)	(173)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(1)	(8)	—	(9)
	(20)	(49)	406	337
Radiations et recouvrements	—	—	(381)	(381)
Solde à la fin de l'exercice	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	53	(51)	(2)	—
Étape 2	(37)	49	(12)	—
Étape 3	(1)	(13)	14	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(24)	36	143	155
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(60)	97	79	116
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	127	—	—	127
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(52)	(28)	(26)	(106)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	10	3	(33)	(20)
	16	93	163	272
Radiations et recouvrements	—	—	(74)	(74)
Solde à la fin de l'exercice	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	343 \$	462 \$	615 \$	1 420 \$
Composition				
Prêts	277 \$	428 \$	615 \$	1 320 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	66	34	—	100

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les tensions géopolitiques et le risque de correction boursière. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2025						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,5 %	2,6 %	1,8 %	(1,5) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	5,5 %	4,5 %	5,2 %	3,9 %	6,7 %	6,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,0 %	3,3 %	2,1 %	2,2 %	2,0 %
Prix des maisons (variation annualisée)	2,2 %	2,9 %	5,2 %	4,1 %	(13,2) %	1,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	106 p.b.	118 p.b.	90 p.b.	90 p.b.	195 p.b.	153 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	10,3 %	7,0 %	16,1 %	8,0 %	(35,5) %	10,7 %
Au 31 décembre 2024						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,4 %	2,7 %	1,9 %	(1,3) %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,3 %	4,8 %	4,9 %	3,4 %	7,0 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,7 %	2,0 %	3,0 %	2,5 %	0,9 %	1,1 %
Prix des maisons (variation annualisée)	4,7 %	3,1 %	11,5 %	5,1 %	(5,7) %	2,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	118 p.b.	125 p.b.	83 p.b.	75 p.b.	203 p.b.	171 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	1,0 %	5,0 %	12,0 %	6,0 %	(22,0) %	8,0 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit une croissance économique qui s'accélère au courant de 2026. Ce scénario suppose une stabilisation des tarifs douaniers, incluant le maintien d'exemptions pour les biens exportés par le Canada qui sont conformes aux règles de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Ce scénario prévoit que le taux de chômage diminuera graduellement en 2026, ce qui l'amènera à près de 5 %, pour ensuite converger vers 4 % à moyen terme. L'inflation devrait se maintenir aux environs de 2 % au Canada en 2026 et les années suivantes, mais demeurerait un peu plus forte au Québec à court terme, notamment en raison d'une progression encore marquée des loyers. En 2026, la Banque du Canada devrait maintenir le taux des fonds à un jour inchangé à 2,25 % et le taux d'escompte à 2,50 %. Deux hausses de 25 points de base sont ensuite prévues en 2027 pour ramener la politique monétaire à sa position neutre. Le marché de l'habitation a bien performé au Québec en 2025, mais ce scénario prévoit que l'élan devrait se modérer en 2026 et durant les années suivantes. La variation annuelle moyenne des prix des propriétés devrait converger sous la barre des 3 %.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Le scénario pessimiste est un scénario de récession, avec quelques trimestres de baisses du PIB réel. Le taux de chômage augmenterait pendant plusieurs trimestres et atteindrait près de 7,5 % au Québec au début de 2027. Ce scénario fait aussi l'hypothèse que l'inflation augmenterait à court terme en raison de l'application de nouveaux tarifs douaniers et des difficultés du côté des chaînes d'approvisionnement. En conséquence, cela réduirait la capacité de la Banque du Canada à soutenir l'économie au début de 2026. Elle pourrait se limiter à une seule baisse de taux d'intérêt au deuxième trimestre de 2026, puis accélérer un peu plus le rythme des baisses par la suite, lorsque les craintes d'inflation diminueraient. Le taux d'escompte atteindrait un creux de 0,75 % en première moitié de 2027. Les prévisions pour le marché de l'habitation sont aussi plus pessimistes dans ce scénario. La plus grande incertitude, notamment sur le marché de l'emploi, contribuerait à affaiblir la demande et les prix pour les propriétés résidentielles. La diminution des prix au Québec pourrait avoisiner 15 %.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par l'abandon de la plupart des tarifs douaniers actuellement en place. Un rebond plus marqué des investissements et des gains de productivité aiderait à soutenir la croissance économique. D'autres éléments, comme une fin rapide des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, pourraient aussi soutenir l'économie mondiale. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait converger aux environs de 3,5 % au Québec d'ici 2029. L'inflation serait toutefois plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la Banque du Canada à graduellement relever le taux d'escompte au cours des prochains trimestres de sorte qu'il serait porté à 3,50 % d'ici 2027. Ce niveau correspondrait au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base en raison d'une économie plus vigoureuse.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2025 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	812 \$	805 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	730 \$	718 \$
Optimiste	676	644
Pessimiste	1 078	1 071

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	812 \$	805 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	674 \$	672 \$

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et ils confèrent à leur détenteur un droit de propriété sur les blocs de créance sur lesquels ces TH LNH sont adossés. Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux d'intérêt soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins aux termes desquels, le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux investisseurs et reçoit les intérêts sur les TH LNH.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages, notamment les risques de prépaiement, de crédit et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond initialement à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	23 092 \$	23 533 \$	17 374 \$	17 503 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	2 065	2 065	1 050	1 050
Valeurs mobilières prêtées	3	3	2	2
	25 160 \$	25 601 \$	18 426 \$	18 555 \$
Passifs associés	24 607 \$	23 981 \$	17 726 \$	17 341 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Placements		
Obligations	1 510 \$	1 506 \$
Titres de participation	32 216	27 466
Titres du marché monétaire	402	197
Instruments financiers dérivés	2	(2)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	2	2
Autres éléments d'actif	187	145
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(24)	(6)
Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent	(101)	(271)
Autres éléments de passif	(115)	(78)
Total de l'actif net des fonds distincts	34 079 \$	28 959 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	833 \$	677 \$	— \$	1 510 \$
Titres de participation	7 990	23 426	800	32 216
Titres du marché monétaire	151	251	—	402
Instruments financiers dérivés	—	2	—	2
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	8 974 \$	24 356 \$	800 \$	34 130 \$
Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	712 \$	794 \$	— \$	1 506 \$
Titres de participation	7 408	19 307	751	27 466
Titres du marché monétaire	83	114	—	197
Instruments financiers dérivés	—	(2)	—	(2)
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	8 203 \$	20 213 \$	751 \$	29 167 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Risque d'assurance

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Solde au début – Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329 \$	21 233 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	6 421	4 683
Autres revenus (pertes) nets de placement	3 344	3 533
Autres	3	—
	9 768	8 216
Diminution		
Rachats et retraits	4 519	4 048
Honoraires de gestion	82	72
	4 601	4 120
Solde à la fin – Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496 \$	25 329 \$

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Bâtiment	412 \$	443 \$
Matériel roulant et autres	13	11
	425 \$	454 \$

Au cours de l'exercice 2025, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 27 M\$ (31 M\$ en 2024).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2025	2024
Bâtiment	65 \$	68 \$
Matériel roulant et autres	4	3
	69 \$	71 \$

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2025	2024
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	20 \$	19 \$
Location court terme	8	9
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	52	52

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 11 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2025	2024
Moins de 1 an	78 \$	84 \$
De 1 an à 2 ans	65	67
Plus de 2 ans à 3 ans	59	59
Plus de 3 ans à 4 ans	52	52
Plus de 4 ans à 5 ans	43	45
Plus de 5 ans	213	226
Total des paiements de loyer futurs	510 \$	533 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2023	101 \$	1 478 \$	637 \$	419 \$	719 \$	3 354 \$	238 \$	1 150 \$	1 388 \$
Acquisitions	—	50	44	26	64	184	—	40	40
Dispositions	(1)	(10)	(96)	(35)	(42)	(184)	(51)	(152)	(203)
Autres	(6)	(63)	(3)	34	(11)	(49)	3	5	8
Au 31 décembre 2024	94 \$	1 455 \$	582 \$	444 \$	730 \$	3 305 \$	190 \$	1 043 \$	1 233 \$
Acquisitions	—	63	49	23	51	186	—	22	22
Dispositions	—	(22)	(40)	(49)	(74)	(185)	(19)	(33)	(52)
Autres	6	(47)	—	(6)	1	(46)	(8)	27	19
Au 31 décembre 2025	100 \$	1 449 \$	591 \$	412 \$	708 \$	3 260 \$	163 \$	1 059 \$	1 222 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2023	— \$	709 \$	379 \$	336 \$	381 \$	1 805 \$	— \$	414 \$	414 \$
Amortissements	—	46	83	23	48	200	—	32	32
Dispositions	—	(10)	(90)	(32)	(31)	(163)	—	(38)	(38)
Autres	—	(10)	(3)	3	(13)	(23)	—	8	8
Au 31 décembre 2024	— \$	735 \$	369 \$	330 \$	385 \$	1 819 \$	— \$	416 \$	416 \$
Amortissements	—	44	77	23	48	192	—	40	40
Dispositions	—	(20)	(38)	(47)	(58)	(163)	—	(8)	(8)
Autres	—	(25)	1	(1)	—	(25)	—	1	1
Au 31 décembre 2025	— \$	734 \$	409 \$	305 \$	375 \$	1 823 \$	— \$	449 \$	449 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2025	100 \$	715 \$	182 \$	107 \$	333 \$	1 437 \$	163 \$	610 \$	773 \$
Au 31 décembre 2024	94 \$	720 \$	213 \$	114 \$	345 \$	1 486 \$	190 \$	627 \$	817 \$

Au 31 décembre 2025, un montant de 30 M\$ (21 M\$ au 31 décembre 2024) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 51 M\$ (116 M\$ au 31 décembre 2024) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2025, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 616 M\$ (1 704 M\$ au 31 décembre 2024). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 146 M\$ (153 M\$ en 2024). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 98 M\$ (100 M\$ en 2024), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, des immeubles de placement ayant une juste valeur de 251 M\$ ont été vendus à une partie liée qui est un fonds géré par le Mouvement Desjardins.

NOTE 12 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

Le goodwill affecté aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) se détaille comme suit :

	Secteur Particuliers et Entreprises	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût				
Au 31 décembre 2023	33 \$	100 \$	430 \$	563 \$
Acquisitions / Additions	—	33	—	33
Au 31 décembre 2024	33 \$	133 \$	430 \$	596 \$
Au 31 décembre 2025	33 \$	133 \$	430 \$	596 \$

Les résultats des tests de dépréciation indiquent que la valeur recouvrable des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ni pour les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales utilisées dans le cadre des tests de dépréciation ne serait susceptible de porter la valeur comptable des groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable.

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, la valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour certaines UGT du groupe d'UGT, la juste valeur a été déterminée au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le plan financier approuvé par le conseil d'administration, et couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés sur lesquelles est basé le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans se situe entre 2 % et 3,5 % (entre 2 % et 3,5 % au 31 décembre 2024). De plus, les taux d'actualisation qui ont été utilisés pour actualiser les flux de trésorerie projetés se situe entre 8,8 % et 12 % (entre 8,8 % et 12 % au 31 décembre 2024). Le taux d'actualisation ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prend en compte des risques particuliers touchant le secteur évalué. Pour déterminer la juste valeur des autres UGT du groupe d'UGT, le Mouvement Desjardins a appliqué des ratios cours/bénéfice et des ratios cours/valeur au livre. Des données observables de compagnies d'assurances comparables, des ratios cours/valeur aux livres de 2 fois (1,8 fois à 2 fois au 31 décembre 2024) et un ratio cours/bénéfice de 11 fois à 11,6 fois (11 fois à 12,4 fois au 31 décembre 2024) ont été utilisés afin de déterminer cette valeur. Les calculs de la juste valeur sont également basés sur un multiple des actifs administrés variant de 0,3 % à 3,3 % (0,3 % à 3,4 % au 31 décembre 2024), issus de transactions récentes. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Coût				
Au 31 décembre 2023	1 395 \$	521 \$	34 \$	1 950 \$
Acquisitions / Additions	251	14	7	272
Dispositions / Retraits	(53)	—	—	(53)
Autres	(1)	(15)	12	(4)
Au 31 décembre 2024	1 592 \$	520 \$	53 \$	2 165 \$
Acquisitions / Additions	221	—	7	228
Dispositions / Retraits	(224)	(12)	(17)	(253)
Autres	3	(3)	5	5
Au 31 décembre 2025	1 592 \$	505 \$	48 \$	2 145 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2023	697 \$	53 \$	14 \$	764 \$
Amortissements	169	25	2	196
Dispositions / Retraits	(52)	—	—	(52)
Autres	2	—	—	2
Au 31 décembre 2024	816 \$	78 \$	16 \$	910 \$
Amortissements	187	26	20	233
Dispositions / Retraits	(201)	(12)	(17)	(230)
Autres	3	5	(1)	7
Au 31 décembre 2025	805 \$	97 \$	18 \$	920 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2025	787 \$	408 \$	30 \$	1 225 \$
Au 31 décembre 2024	776 \$	442 \$	37 \$	1 255 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 436 M\$ (461 M\$ en 2024) et des logiciels développés en interne de 351 M\$ (315 M\$ en 2024).

⁽²⁾ La rubrique « Réseau de distribution » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, celles-ci ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. À moins d'indication contraire, le Mouvement Desjardins (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % de l'entité et 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des entités énumérées.

	Nature des activités
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (90 %)	Assurance de dommages
Filiales d'assurance de dommages	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'épargne
Groupe de compagnies Worldsource inc.	Distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers
Services financiers Collabria inc.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit

Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2025 et 2024, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs	14 014 \$	13 698 \$
Passifs	9 030	8 694
Capitaux propres	4 984 \$	5 004 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	613 \$	903 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025	2024
Revenu net total	1 895 \$	1 884 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 051	1 101
Résultat global de l'exercice	1 147	1 226
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	112 \$	133 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	148 \$	157 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 446 \$	1 510 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 060)	(1 505)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(198)	118
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	188 \$	123 \$

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalent à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 21 874 M\$ au 31 décembre 2025 (20 931 M\$ au 31 décembre 2024), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 17 998 M\$ au 31 décembre 2025 (15 430 M\$ au 31 décembre 2024), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2025		2024	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 019 \$	222 \$	1 031 \$	210 \$
Quote-part du résultat net	80	10	62	15

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Intérêts à recevoir	1 444 \$	1 318 \$
Débiteurs	975	860
Frais payés d'avance	547	495
Impôt à recevoir	88	40
Autres	503	583
	3 557 \$	3 296 \$

NOTE 15 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Dépôts à vue	Dépôts à préavis	Dépôts à terme	Total	Dépôts à vue	Dépôts à préavis	Dépôts à terme	Total
Particuliers	74 553 \$	4 102 \$	92 631 \$	171 286 \$	68 733 \$	4 156 \$	88 590 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements	62 661	139	95 000	157 800	55 992	303	82 928	139 223
Institutions de dépôts	398	—	10	408	236	—	8	244
	137 612 \$	4 241 \$	187 641 \$	329 494 \$	124 961 \$	4 459 \$	171 526 \$	300 946 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	26 971 \$	7 824 \$	34 795 \$	27 015 \$	7 576 \$	34 591 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(58)	—	(58)	(53)	—	(53)
	26 913 \$	7 824 \$	34 737 \$	26 962 \$	7 576 \$	34 538 \$
Passifs des contrats de réassurance	35 \$	— \$	35 \$	37 \$	— \$	37 \$
Actifs des contrats de réassurance	992 \$	771 \$	1 763 \$	989 \$	916 \$	1 905 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 547 M\$ (3 569 M\$ au 31 décembre 2024) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 417 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2024) en lien avec les garanties des fonds distincts.

Actif au titre des frais d'acquisition

Les variations relatives à l'actif au titre des frais d'acquisition au cours des exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	53 \$	50 \$
Frais d'acquisition engagés	28	24
Frais d'acquisition transférés ⁽¹⁾	(23)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	58 \$	53 \$

⁽¹⁾ Les frais d'acquisition transférés sont inclus à la ligne « frais d'acquisition payés » de la section flux de trésorerie des tableaux de rapprochements des passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à transférer l'actif au titre de frais d'acquisition afin de l'inclure dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte.

	Échéances					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2025	23 \$	12 \$	7 \$	6 \$	4 \$	6 \$
Au 31 décembre 2024	23 \$	12 \$	8 \$	4 \$	2 \$	4 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice – Activités d'assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet des contrats, non évalués selon la méthode de la répartition des primes, émis et comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre sur le passif des contrats d'assurance :

	2025			2024		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	240 \$	28 \$	268 \$	168 \$	63 \$	231 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	714	359	1 073	813	789	1 602
	954 \$	387 \$	1 341 \$	981 \$	852 \$	1 833 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 067)	(393)	(1 460)	(1 077)	(855)	(1 932)
Ajustements au titre du risque non financier	30	13	43	28	24	52
Marge sur services contractuels	83	—	83	68	—	68
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	7 \$	7 \$	— \$	21 \$	21 \$

Le tableau suivant présente l'effet des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, détenus et comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre sur l'actif des contrats de réassurance :

	2025			2024		
	Profit net	Coût net	Total	Profit net	Coût net	Total
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	95 \$	31 \$	126 \$	68 \$	49 \$	117 \$
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(89)	(30)	(119)	(64)	(45)	(109)
Ajustements au titre du risque non financier	(11)	(4)	(15)	(6)	(7)	(13)
Marge sur services contractuels	5	2	7	2	—	2
(Augmentation) de l'actif de réassurance	— \$	(1) \$	(1) \$	— \$	(3) \$	(3) \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Le tableau suivant présente la composition des revenus des activités d'assurance comptabilisés au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	1 116 \$	— \$	1 116 \$	1 065 \$	— \$	1 065 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	47	—	47	45	—	45
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de l'exercice	211	—	211	244	—	244
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	40	—	40	30	—	30
	1 414 \$	— \$	1 414 \$	1 384 \$	— \$	1 384 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	2 884 \$	7 953 \$	10 837 \$	2 766 \$	7 374 \$	10 140 \$
Revenus des activités d'assurance	4 298 \$	7 953 \$	12 251 \$	4 150 \$	7 374 \$	11 524 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Le tableau suivant présente par échéances le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante à la date de clôture :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance
Moins de 1 an	193 \$	(18) \$	209 \$	(20) \$
De 1 an à 2 ans	179	(17)	195	(19)
Plus de 2 ans à 3 ans	166	(15)	181	(18)
Plus de 3 ans à 4 ans	154	(14)	168	(17)
Plus de 4 ans à 5 ans	143	(13)	156	(15)
Plus de 5 ans à 10 ans	571	(51)	624	(61)
Plus de 10 ans	1 193	(86)	1 305	(103)
Total	2 599 \$	(214) \$	2 838 \$	(253) \$

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	257 \$	279 \$	536 \$	177 \$	172 \$	349 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	951	(482)	469	903	(60)	843
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	236	(31)	205	298	19	317
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60	—	60	61	—	61
Au coût amorti et autres	84	164	248	86	193	279
	1 588 \$	(70) \$	1 518 \$	1 525 \$	324 \$	1 849 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	828 \$	690 \$	1 518 \$	1 083 \$	766 \$	1 849 \$
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	415	—	415	514	—	514
	1 243	690	1 933	1 597	766	2 363
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	143	44	187	298	143	441
	1 386	734	2 120	1 895	909	2 804
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(618)	(254)	(872)	(869)	(321)	(1 190)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	322	(28)	294	295	(94)	201
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(119)	—	(119)	(134)	—	(134)
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	(415)	—	(415)	(514)	—	(514)
Effet de l'atténuation des risques financiers	127	—	127	98	—	98
Autres	(3)	—	(3)	(102)	—	(102)
	(706)	(282)	(988)	(1 226)	(415)	(1 641)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	23	25	48	31	33	64
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(22)	3	(19)	(13)	9	(4)
Autres	—	—	—	13	—	13
	1	28	29	31	42	73
	(705)	(254)	(959)	(1 195)	(373)	(1 568)
Total	681 \$	480 \$	1 161 \$	700 \$	536 \$	1 236 \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	538 \$	436 \$	974 \$	402 \$	393 \$	795 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	143	44	187	298	143	441

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		Total
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025						
Solde du passif au début de l'exercice	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$	27 015 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 061)	—	—	—	—	(1 061)
Autres contrats	(3 237)	—	—	—	—	(3 237)
	(4 298)	—	—	—	—	(4 298)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(54)	1 106	2 127	3	3 182
Amortissement des frais d'acquisition	394	—	—	—	—	394
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(34)	(3)	(37)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	86	—	—	—	86
	394	32	1 106	2 093	—	3 625
Résultat des activités d'assurance	(3 904)	32	1 106	2 093	—	(673)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	539	7	10	146	4	706
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(3 365) \$	39 \$	1 116 \$	2 239 \$	4 \$	33 \$
Composants investissements	(2 151)	—	876	1 275	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	5 800	—	—	—	—	5 800
Frais d'acquisition payés	(518)	—	—	—	—	(518)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 988)	(3 371)	—	(5 359)
Total des flux de trésorerie	5 282 \$	— \$	(1 988) \$	(3 371) \$	— \$	(77) \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	21 665 \$	248 \$	373 \$	4 563 \$	122 \$	26 971 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon				
				Méthode de la répartition des primes			
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier		Total
Au 31 décembre 2024							
Solde du passif au début de l'exercice	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$		25 817 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 104)	—	—	—	—		(1 104)
Autres contrats	(3 046)	—	—	—	—		(3 046)
	(4 150)	—	—	—	—		(4 150)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(47)	1 070	2 037	—		3 060
Amortissement des frais d'acquisition	380	—	—	—	—		380
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(20)	—		(20)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	118	—	—	—		118
	380	71	1 070	2 017	—		3 538
Résultat des activités d'assurance	(3 770)	71	1 070	2 017	—		(612)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	997	10	11	203	5		1 226
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 773) \$	81 \$	1 081 \$	2 220 \$	5 \$		614 \$
Composants investissements	(2 014)	—	845	1 169	—		—
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	6 223	—	—	—	—		6 223
Frais d'acquisition payés	(531)	—	—	—	—		(531)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 895)	(3 213)	—		(5 108)
Total des flux de trésorerie	5 692 \$	— \$	(1 895) \$	(3 213) \$	— \$		584 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$		27 015 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025					
Solde du passif au début de l'exercice	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$
Revenus des activités d'assurance	(7 953)	—	—	—	(7 953)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(420)	5 482	161	5 223
Amortissement des frais d'acquisition	1 204	—	—	—	1 204
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(478)	(169)	(647)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	481	—	—	481
	1 204	61	5 004	(8)	6 261
Résultat des activités d'assurance	(6 749)	61	5 004	(8)	(1 692)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	262	20	282
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(6 749) \$	61 \$	5 266 \$	12 \$	(1 410) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	7 951	—	—	—	7 951
Frais d'acquisition payés	(1 259)	—	—	—	(1 259)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(5 034)	—	(5 034)
Total des flux de trésorerie	6 692 \$	— \$	(5 034) \$	— \$	1 658 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	212 \$	257 \$	6 838 \$	517 \$	7 824 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024					
Solde du passif au début de l'exercice	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$
Revenus des activités d'assurance	(7 374)	—	—	—	(7 374)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(388)	5 843	153	5 608
Amortissement des frais d'acquisition	1 099	—	—	—	1 099
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(450)	(186)	(636)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	360	—	—	360
	1 099	(28)	5 393	(33)	6 431
Résultat des activités d'assurance	(6 275)	(28)	5 393	(33)	(943)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1	—	383	31	415
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(6 274) \$	(28) \$	5 776 \$	(2) \$	(528) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	7 540	—	—	—	7 540
Frais d'acquisition payés	(1 109)	—	—	—	(1 109)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(5 521)	—	(5 521)
Total des flux de trésorerie	6 431 \$	— \$	(5 521) \$	— \$	910 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2025					
Solde du passif au début de l'exercice	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(200)	(11)	(211)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(47)	—	—	(47)
Ajustements liés à l'expérience	(36)	—	—	—	(36)
	(36)	(47)	(200)	(11)	(294)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	179	(12)	(149)	(18)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	31	(5)	—	—	26
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(119)	43	—	83	7
	91	26	(149)	65	33
Résultat des activités d'assurance	55	(21)	(349)	54	(261)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	489	10	49	7	555
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	544 \$	(11) \$	(300) \$	61 \$	294 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 668	—	—	—	1 668
Frais d'acquisition payés	(158)	—	—	—	(158)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 987)	—	—	—	(1 987)
Total des flux de trésorerie	(477) \$	— \$	— \$	— \$	(477) \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	19 066 \$	774 \$	2 395 \$	204 \$	22 439 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2024					
Solde du passif au début de l'exercice	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(236)	(8)	(244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(45)	—	—	(45)
Ajustements liés à l'expérience	5	—	—	—	5
	5	(45)	(236)	(8)	(284)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(131)	(14)	160	(15)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	35	1	—	—	36
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(99)	52	—	68	21
	(195)	39	160	53	57
Résultat des activités d'assurance	(190)	(6)	(76)	45	(227)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	937	23	51	5	1 016
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	747 \$	17 \$	(25) \$	50 \$	789 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 281	—	—	—	2 281
Frais d'acquisition payés	(169)	—	—	—	(169)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 894)	—	—	—	(1 894)
Total des flux de trésorerie	218 \$	— \$	— \$	— \$	218 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif net découlant des montants à recouvrer sur les sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		Total
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025						
Solde au début de l'exercice						
Actif	626 \$	26 \$	41 \$	288 \$	8 \$	989 \$
Passif	(38)	—	1	—	—	(37)
Solde net au début de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$
Imputation des primes payées	(302)	—	—	—	—	(302)
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	7	110	138	—	255
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(2)	—	(2)
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	11	—	—	—	11
	—	18	110	136	—	264
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(302)	18	110	136	—	(38)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(9)	1	—	9	—	1
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(311) \$	19 \$	110 \$	145 \$	— \$	(37) \$
Composants investissements	(9)	—	9	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	304	—	—	—	—	304
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(121)	(141)	—	(262)
Total des flux de trésorerie	304 \$	— \$	(121) \$	(141) \$	— \$	42 \$
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	45 \$	40 \$	292 \$	8 \$	957 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	610 \$	45 \$	37 \$	292 \$	8 \$	992 \$
Passif	(38)	—	3	—	—	(35)
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	45 \$	40 \$	292 \$	8 \$	957 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthode de la répartition des primes			
			Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024						
Solde au début de l'exercice						
Actif	637 \$	19 \$	26 \$	235 \$	6 \$	923 \$
Passif	(39)	—	1	—	—	(38)
Solde net au début de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$
Imputation des primes payées	(284)	—	—	—	—	(284)
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	5	130	139	2	276
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	(1)	(1)	—	(2)
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	1	—	—	—	1
	—	6	129	138	2	275
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(284)	6	129	138	2	(9)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	17	1	1	12	—	31
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(267) \$	7 \$	130 \$	150 \$	2 \$	22 \$
Composants investissements	(8)	—	8	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	265	—	—	—	—	265
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(123)	(97)	—	(220)
Total des flux de trésorerie	265 \$	— \$	(123) \$	(97) \$	— \$	45 \$
Solde net à la fin de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	626 \$	26 \$	41 \$	288 \$	8 \$	989 \$
Passif	(38)	—	1	—	—	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2025					
Solde de l'actif au début de l'exercice	101 \$	22 \$	741 \$	52 \$	916 \$
Imputation des primes payées	(407)	—	—	—	(407)
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(49)	270	9	230
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(74)	(20)	(94)
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	61	—	—	61
	—	12	196	(11)	197
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(407)	12	196	(11)	(210)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	26	2	28
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(407) \$	12 \$	222 \$	(9) \$	(182) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	403	—	—	—	403
Sommes recouvrées	—	—	(366)	—	(366)
Total des flux de trésorerie	403 \$	— \$	(366) \$	— \$	37 \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	97 \$	34 \$	597 \$	43 \$	771 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024					
Solde de l'actif au début de l'exercice	107 \$	23 \$	579 \$	44 \$	753 \$
Imputation des primes payées	(363)	—	—	—	(363)
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(37)	876	18	857
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	25	(14)	11
Pertes et reprises de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	36	—	—	36
	—	(1)	901	4	904
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(363)	(1)	901	4	541
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	38	4	42
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(363) \$	(1) \$	939 \$	8 \$	583 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	357	—	—	—	357
Sommes recouvrées	—	—	(777)	—	(777)
Total des flux de trésorerie	357 \$	— \$	(777) \$	— \$	(420) \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	101 \$	22 \$	741 \$	52 \$	916 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation de l'actif net des contrats de réassurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2025					
Solde au début de l'exercice					
Actif	365 \$	144 \$	254 \$	— \$	763 \$
Passif	(39)	3	—	(1)	(37)
Solde net au début de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(20)	—	(20)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(9)	—	—	(9)
Ajustements liés à l'expérience	(6)	—	—	—	(6)
	(6)	(9)	(20)	—	(35)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	14	4	(18)	—	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	11	(2)	—	—	9
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(7)	15	—	(7)	1
	18	17	(18)	(7)	10
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	12	8	(38)	(7)	(25)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(16)	2	6	—	(8)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4) \$	10 \$	(32) \$	(7) \$	(33) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	137	—	—	—	137
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(121)	—	—	—	(121)
Total des flux de trésorerie	16 \$	— \$	— \$	— \$	16 \$
Solde net à la fin de l'exercice	338 \$	157 \$	222 \$	(8) \$	709 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	375 \$	154 \$	220 \$	(6) \$	743 \$
Passif	(37)	3	2	(2)	(34)
Solde net à la fin de l'exercice	338 \$	157 \$	222 \$	(8) \$	709 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total
Au 31 décembre 2024					
Solde au début de l'exercice					
Actif	390 \$	134 \$	219 \$	(1) \$	742 \$
Passif	(40)	3	1	(1)	(37)
Solde net au début de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(19)	—	(19)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(8)	—	—	(8)
Ajustements liés à l'expérience	22	—	—	—	22
	22	(8)	(19)	—	(5)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(51)	—	48	3	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(3)	—	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(8)	13	—	(2)	3
	(62)	13	48	1	—
Revenus (charges) nets des activités de réassurance					
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	9	5	5	—	19
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(31) \$	10 \$	34 \$	1 \$	14 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	131	—	—	—	131
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(124)	—	—	—	(124)
Total des flux de trésorerie	7 \$	— \$	— \$	— \$	7 \$
Solde net à la fin de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	365 \$	144 \$	254 \$	— \$	763 \$
Passif	(39)	3	—	(1)	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité et longévité

Les hypothèses sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, les hypothèses tiennent aussi compte d'études de l'industrie. Les études permettent d'identifier des facteurs applicables aux tables de référence de l'institut canadien des actuaires (ICA), les tables ICA2014, GAC2012, CIP2014 et ICA2009-2015 sont principalement utilisées. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, les bandes d'assurance, l'âge et la durée atteinte. En ce qui a trait aux produits d'assurance vie individuelle et de rentes, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

La mortalité des produits d'assurance vie temporaire renouvelable considère une détérioration de son expérience à la suite du renouvellement du contrat. Des taux d'abandon sélectifs sont donc pris en considération pour modifier les taux de mortalité.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Pour les produits d'invalidité et de soins longue durée, l'hypothèse varie selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, l'âge et la durée atteinte. La filiale d'assurance de personnes utilise des hypothèses pour estimer l'incidence ainsi que la terminaison de l'invalidité.

Pour les produits maladies graves, l'hypothèse varie selon les maladies couvertes, mais aussi selon le sexe, l'âge et la durée atteinte.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Pour les produits fondés sur la déchéance, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation très faibles sont utilisés étant donné qu'une expérience moins élevée que prévu pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Pour les produits sensibles à la déchéance, comme l'assurance temporaire renouvelable, la filiale d'assurance de personnes considère une hausse importante du taux de résiliation à certaines périodes afin de refléter le comportement des assurés observé à la suite d'une augmentation importante de la prime ou lorsque certaines options sur leur contrat leur permettent de bénéficier d'avantages liés à la résiliation du contrat.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits, et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données. Les différences importantes avec le budget, les modifications significatives dans les investissements ou dans la tarification sont des indicateurs utilisés par le Mouvement Desjardins.

Participations des titulaires de contrat

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie individuelle avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fournit des informations sur la matérialisation des sinistres du Mouvement Desjardins après atténuation du risque par les contrats de réassurance. Il présente l'estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus, mais qui n'ont pas été déclarés, à la date de clôture de chaque année de survenance.

Au 31 décembre 2025	Années de survenance											Total
	2015 et antérieures	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres												
À la fin de l'année de survenance		2 242 \$	2 953 \$	3 512 \$	3 871 \$	3 444 \$	3 403 \$	4 503 \$	4 784 \$	5 013 \$	5 116 \$	
Une année plus tard		2 252	2 967	3 492	3 839	3 231	3 339	4 489	4 675	4 921		
Deux années plus tard		2 249	2 935	3 496	3 784	3 182	3 337	4 416	4 669			
Trois années plus tard		2 239	2 936	3 424	3 765	3 089	3 226	4 375				
Quatre années plus tard		2 234	2 876	3 367	3 760	3 000	3 102					
Cinq années plus tard		2 195	2 837	3 326	3 718	2 964						
Six années plus tard		2 198	2 817	3 303	3 679							
Sept années plus tard		2 177	2 803	3 283								
Huit années plus tard		2 175	2 797									
Neuf années plus tard		2 170										
Estimation actuelle		2 170	2 797	3 283	3 679	2 964	3 102	4 375	4 669	4 921	5 116	
Paiements cumulatifs à ce jour et montants nets à payer		2 106	2 705	3 146	3 430	2 676	2 671	3 615	3 669	3 612	2 794	
Estimation des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	226 \$	64 \$	92 \$	137 \$	249 \$	288 \$	431 \$	760 \$	1 000 \$	1 309 \$	2 322 \$	6 878 \$
Montants nets à payer												72
Ajustements liés à la valeur temps de l'argent et à l'ajustement au titre du risque non financier												(235)
Passifs nets au titre de sinistres survenus												6 715 \$
dont :												
Passifs des contrats d'assurance												7 355 \$
Actifs des contrats de réassurance												640

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs des contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance sont déterminés pour la grande majorité des contrats d'assurance et contrats de réassurance en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs des contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs des contrats d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs des contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. La filiale d'assurance de personnes a déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par la filiale d'assurance de personnes pour ses différents produits en fonction de leurs caractéristiques de liquidité :

	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Au 31 décembre 2025							
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	2,7 %	3,1 %	3,6 %	3,9 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
La plus illiquide	3,0 %	3,8 %	4,6 %	5,2 %	5,5 %	5,4 %	5,2 %

	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Au 31 décembre 2024							
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	3,3 %	3,1 %	3,3 %	3,5 %	3,6 %	3,3 %	4,0 %
La plus illiquide	3,7 %	3,9 %	4,6 %	5,0 %	5,1 %	4,9 %	5,2 %

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux établies selon l'approche descendante utilisées par les filiales d'assurance de dommages :

	Échéances			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Au 31 décembre 2025				
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs				
Actif et passif au titre de la couverture restante	2,3 %	2,7 %	3,0 %	3,7 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	2,6 %	3,2 %	3,7 %	4,6 %

	Échéances			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Au 31 décembre 2024				
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs				
Actif et passif au titre de la couverture restante	3,0 %	3,0 %	3,1 %	3,7 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	3,3 %	3,5 %	3,8 %	4,6 %

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps de l'argent ».

Activités d'assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'étalement du niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basées sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 79 % (79 % au 31 décembre 2024).

Activités d'assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurance de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2024) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrat d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des passifs des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, cette filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de longévité, au risque de morbidité et au risque de comportement des détenteurs de contrat. Tous les produits vendus l'expose au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses, ce qui permet un meilleur contrôle du risque.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

La filiale d'assurance de personnes définit ses risques de concentration en déterminant où sont principalement menées ses activités d'affaires, qui sont presque exclusivement concentrées au Canada. Elle définit aussi ses risques de concentration en identifiant ses produits d'assurance qui sont exposés à des composantes financières importantes. Les garanties financières représentent 2 % (2 % au 31 décembre 2024) du passif d'assurance de la filiale d'assurance de personnes.

Utilisation de la réassurance

Afin de gérer leur risque, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des contrats de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les réassureurs évalués par une agence de notation présentaient une cote de A- ou mieux. Aux 31 décembre 2025 et 2024, l'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats de réassurance correspond approximativement à la valeur comptable des actifs des contrats de réassurance au bilan combiné.

Les contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de personnes

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur la MSC, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité du passif des contrats d'assurance de personnes aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent et ayant un effet défavorable de façon globale.

	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2025				
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(102) \$	(65) \$	4 \$	1 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(9)	(9)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(75)	(46)	(36)	(35)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(197)	(195)	22	21
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(45)	(45)	(4)	(4)

	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2024				
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(99) \$	(64) \$	5 \$	2 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(10)	(10)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(72)	(45)	(33)	(33)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(186)	(186)	21	19
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(41)	(41)	(4)	(4)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de dommages

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité des passifs des contrats d'assurance de dommages aux changements de certaines hypothèses clés.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2025					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(270) \$	(249) \$	(270) \$	(249) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(68)	(60)	(68)	(60)

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2024					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(261) \$	(240) \$	(261) \$	(240) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(66)	(59)	(66)	(59)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Considérant que la filiale d'assurance de personne gère le risque de taux d'intérêt en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	2 \$	(21) \$	(50) \$	6 \$	(24) \$	(55) \$
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt	(22)	11	42	(32)	18	51

Pour les instruments financiers de la filiale d'assurance de personnes qui ne sont pas détenus dans le cadre des activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence défavorable sur les excédents nets de 2 M\$ au 31 décembre 2025 (incidence défavorable de 1 M\$ au 31 décembre 2024) ainsi qu'une incidence défavorable sur les capitaux propres de 14 M\$ au 31 décembre 2025 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2024), alors qu'une diminution des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence nulle sur les excédents nets au 31 décembre 2025 (incidence nulle au 31 décembre 2024) ainsi qu'une incidence favorable sur les capitaux propres de 13 M\$ au 31 décembre 2025 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2024).

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	148 \$	148 \$	142 \$	142 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(129)	(203)	(122)	(200)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(157)	(157)	(150)	(150)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	140	221	133	216

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les instruments financiers des filiales d'assurance de dommages étaient détenus dans le cadre des activités d'assurance.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, ou des écarts de crédit, ou des taux de change, ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Les filiales d'assurance sont directement exposées au risque de prix en raison des portefeuilles de placements qu'elles détiennent, qui incluent des titres de participation et des instruments financiers dérivés. La filiale d'assurance de personnes est également exposée par ses activités d'assurance, car la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation est affectée par les fluctuations des marchés.

Ce risque est géré au moyen de politiques qui définissent des limites d'exposition à chaque type de placement ainsi que des limites par émetteur et des limites de diversification telles que des limites géographiques. Ces limites sont suivies par les responsables de la conformité sous la supervision de comité de gouvernance.

Le risque engendré par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents, qui affectent la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation de la filiale d'assurance de personnes, est complètement compensé par la variation de juste valeur des actifs détenus, car la politique de cette filiale est de détenir ces placements spécifiques.

Pour ce qui est des risques associés aux garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes a mis en place un programme de couverture afin de minimiser l'incidence des variations des marchés sur les excédents nets après ristournes aux membres et la MSC.

Considérant que la filiale d'assurance de personnes gère le risque de prix en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Les tableaux suivants présentent l'incidence estimative d'une variation des marchés boursiers et des autres marchés sur la MSC, les excédents nets après ristournes aux membres ainsi que sur les capitaux propres. Cette analyse suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité – Activités d'assurance de personnes – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Marchés boursiers						
Incidence d'une augmentation de 15 %	9 \$	105 \$	158 \$	9 \$	40 \$	171 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(31)	(105)	(159)	(31)	(41)	(171)
Autres marchés						
Incidence d'une augmentation de 10 %	(6)	106	106	(4)	97	97
Incidence d'une diminution de 10 %	6	(106)	(106)	4	(97)	(97)

Sensibilité – Activités d'assurance de dommages – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 15 %	220 \$	220 \$	208 \$	208 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(220)	(220)	(208)	(208)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. Pour cette filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidité.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Les filiales d'assurances de personnes et de dommages doivent notamment mesurer, suivre et contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Le tableau suivant présente une analyse par échéances prévues des flux de trésorerie futurs. Le passif au titre de couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes est exclu de cette analyse.

	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total
Moins de 1 an	2 687 \$	12 \$	2 699 \$	2 613 \$	12 \$	2 625 \$
De 1 an à 2 ans	1 665	14	1 679	1 632	14	1 646
Plus de 2 ans à 3 ans	1 480	17	1 497	1 444	16	1 460
Plus de 3 ans à 4 ans	1 290	19	1 309	1 278	18	1 296
Plus de 4 ans à 5 ans	1 129	21	1 150	1 111	20	1 131
Plus de 5 ans	56 684	2 168	58 852	50 663	1 865	52 528
Total	64 935 \$	2 251 \$	67 186 \$	58 741 \$	1 945 \$	60 686 \$

Le tableau suivant présente les montants qui peuvent être exigés par les titulaires de contrat sans préavis et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent.

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance				
Activités d'assurance de personnes	5 911 \$	15 166 \$	5 544 \$	15 030 \$

Les montants remboursables sur demande comprennent les sommes en dépôts, les valeurs de rachats et les valeurs du compte des titulaires de contrat pour les fonds d'assurance vie universelle, moins les frais de rachat applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs nets des contrats d'assurance des fonds distincts ont été exclus du tableau, le montant remboursable sur demande maximal correspondant à sa valeur comptable.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite, qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquitter systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe		Autres régimes		
	Juste valeur			Obligation	Obligation	Juste valeur		
	Obligation	des actifs	Total			Obligation	des actifs	Total
Au 31 décembre 2023	16 949 \$	16 796 \$	153 \$	602 \$	915 \$	849 \$	66 \$	821 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	338	—	338	1	27	—	27	366
Charge / produit d'intérêts nets	798	781	17	27	43	39	4	48
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	1	—	1	—
	1 135	781	354	28	71	39	32	414
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	431	(431)	—	—	(3)	3	(428)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(18)	—	(18)	(21)	3	—	3	(36)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(235)	—	(235)	(10)	(11)	—	(11)	(256)
Pertes (gains) d'expérience	26	—	26	6	2	—	2	34
	(227)	431	(658)	(25)	(6)	(3)	(3)	(686)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	281	281	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	523	(523)	—	—	20	(20)	(543)
Prestations payées	(721)	(721)	—	(26)	(34)	(31)	(3)	(29)
Autres variations	(13)	(21)	8	—	2	(2)	4	12
	(453)	62	(515)	(26)	(32)	(13)	(19)	(560)
Au 31 décembre 2024	17 404 \$	18 070 \$	(666) \$	579 \$	948 \$	872 \$	76 \$	(11) \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	380	—	380	2	28	—	28	410
Charge / produit d'intérêts nets	786	799	(13)	24	44	39	5	16
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	3	—	3	2
	1 165	799	366	26	75	39	36	428
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	30	(30)	—	—	(3)	3	(27)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	26	(2)	—	(2)	24
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(779)	—	(779)	(19)	(51)	—	(51)	(849)
Pertes (gains) d'expérience	195	—	195	(7)	5	—	5	193
	(584)	30	(614)	—	(48)	(3)	(45)	(659)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	240	240	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	324	(324)	—	—	38	(38)	(362)
Prestations payées	(735)	(735)	—	(35)	(36)	(32)	(4)	(39)
Autres variations	(25)	(23)	(2)	—	(3)	(2)	(1)	(3)
	(520)	(194)	(326)	(35)	(39)	4	(43)	(404)
Au 31 décembre 2025	17 465 \$	18 705 \$	(1 240) \$	570 \$	936 \$	912 \$	24 \$	(646) \$

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 301 \$	724 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	655	713
Passifs (actifs) nets au titre des régimes à prestation définies	(646) \$	(11) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	120 \$	— \$	87 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	93	7 221	158	6 654
Autres émetteurs	4 591	—	4 825	3
Actions	182	4 188	175	3 822
Placements immobiliers	1 975	—	1 767	—
Placements en infrastructure	2 819	—	2 607	—
Encaisse et titres du marché monétaire	504	164	595	249
Autres	2 824	18	2 894	31
Total	12 988 \$	11 711 \$	13 021 \$	10 846 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2025, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la contrepartie est une entité du Mouvement Desjardins, dont la juste valeur totalise 137 M\$ (157 M\$ au 31 décembre 2024).

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Principal régime de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Principal régime de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	5,05 %	4,95 %	4,75 %	4,70 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus	5,20	5,10	4,80	4,75
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif	4,45	4,34	4,64	4,63
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus	4,63	4,55	4,62	4,60
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	3,50

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Principal régime de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 222) \$	(242) \$	(2 295) \$	(226) \$
Baisse de 1 %	2 946	278	3 058	279
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	591	92	608	101
Baisse de 1 %	(501)	(76)	(516)	(69)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(60)	2	(64)	2
Baisse de 1 %	74	(3)	79	(3)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	32	2	31	2
Baisse de 1 %	(27)	(1)	(26)	(2)

Cotisations prévues pour 2026

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 339 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2025, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 15 ans (16 ans en 2024) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 12 ans (12 ans en 2024) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Créditeurs et autres charges à payer	4 272 \$	4 165 \$
Intérêts à payer	2 377	2 495
Passifs des contrats d'investissement	1 735	1 778
Passifs sur contrats conclus avec des clients	552	547
Ristournes à payer	509	441
Impôt à payer	238	383
Provisions pour risques et charges	191	111
Autres	1 626	1 630
	11 500 \$	11 550 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 %, rachetés en totalité le 26 mai 2025 à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de rachat exclusivement	— \$	977 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires ⁽²⁾ de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026	972	967
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (<i>Canadian Overnight Repo Rate Average</i> ou CORRA) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027	1 005	998
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 15 mai 2024, échéant en mai 2034, portant intérêt au taux annuel de 5,279 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,56 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2029	1 032	1 020
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1,25 G\$) émis le 24 janvier 2025, échéant en janvier 2035, portant intérêt au taux annuel de 4,264 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA, composé quotidiennement plus 1,47 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2030	1 246	—
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 220 M de francs suisses (CHF)) émis le 26 juin 2025, échéant en juin 2035, portant intérêt au taux annuel de 1,3925 % pour les cinq premières années et au taux du swap annualisé SARON (<i>Swiss Average Rate Overnight</i>) médian de terme cinq ans majoré de 1,40 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur le 26 juin 2030	380	—
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 20 G de yens (JPY)) émis le 26 juin 2025, échéant en juin 2035, portant intérêt au taux annuel de 1,973 % pour les cinq premières années et au taux du swap semi-annuel TONA (<i>Tokyo Overnight Average Rate</i>) médian de terme de cinq ans majoré de 1,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur le 26 juin 2030	175	—
	4 810 \$	3 962 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

⁽²⁾ La grande majorité des produits financiers faisant référence aux acceptations bancaires sont dorénavant basés sur le taux des opérations de pension à un jour CORRA. Ainsi, le taux qui sera utilisé en remplacement du taux des acceptations bancaires mentionné sera le CORRA.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2025							
Désignés comme instruments de couverture ⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	— \$	302 \$	107 \$	— \$	409 \$	— \$	5 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 855	14 542	23 379	46 776	—	—
Taux moyen	— %	2,7 %	2,5 %	3,2 %			
	—	9 157	14 649	23 379	47 185	—	5
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	3 567	5 102	925	—	9 594	521	38
Taux moyen CAD-USD	1,2590	1,4403	—	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,4673	1,4900	—	—			
Taux moyen CAD-GBP	1,7250	1,7380	1,8502	—			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,9100	—	—			
	3 567	5 102	925	—	9 594	521	38
Total – Couverture de juste valeur	3 567	14 259	15 574	23 379	56 779	521	43
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 786	25 605	10 615	45 006	—	—
Taux moyen	— %	3,1 %	3,3 %	3,1 %			
	—	8 786	25 605	10 615	45 006	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	3 729	12 117	9 377	2 618	27 841	1 228	88
Taux moyen CAD-USD	—	1,3559	1,3650	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,3707	1,4551	1,5159	1,6259			
Taux moyen CAD-CHF	—	1,4735	1,5938	1,6851			
Taux moyen CAD-JPY	—	0,0099	0,0095	—			
Taux moyen CAD-GBP	—	—	1,8785	—			
Taux moyen CAD-NOK	—	—	—	0,1263			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,9100	—	—			
	3 729	12 117	9 377	2 618	27 841	1 228	88
Total – Couverture de flux de trésorerie	3 729	20 903	34 982	13 233	72 847	1 228	88
Total – Désignés comme instruments de couverture	7 296 \$	35 162 \$	50 556 \$	36 612 \$	129 626 \$	1 749 \$	131 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2025							
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	5 589 \$	6 936 \$	4 235 \$	6 012 \$	22 772 \$	241 \$	321 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 774	—	—	—	3 774	22	17
Options achetées	664	448	502	46	1 660	12	—
Options vendues	1 446	407	567	46	2 466	—	10
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	120 751	117 634	52 557	35 407	326 349	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	16 540	872	—	—	17 412	—	—
Options achetées	10 449	—	—	—	10 449	10	—
Options vendues	12 642	—	—	—	12 642	—	12
	171 855	126 297	57 861	41 511	397 524	285	360
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	51 589	1 758	15	—	53 362	231	308
Swaps de devises	2 107	720	2 781	1 558	7 166	117	62
Options achetées	6 670	615	396	—	7 681	69	—
Options vendues	7 303	780	418	113	8 614	—	102
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	1	—	—	—	1	—	—
	67 670	3 873	3 610	1 671	76 824	417	472
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	59	32	—	76	167	—	1
Options achetées	9 082	24 890	16 479	492	50 943	8 411	—
Options vendues	8 734	23 880	15 653	153	48 420	—	7 897
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	1 407	—	1 407	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	762	—	—	—	762	—	—
	18 637	48 802	33 539	721	101 699	8 411	7 898
Total – À des fins de transaction	258 162 \$	178 972 \$	95 010 \$	43 903 \$	576 047 \$	9 113 \$	8 730 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	265 458 \$	214 134 \$	145 566 \$	80 515 \$	705 673 \$	10 862 \$	8 861 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	554	554
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	265 458 \$	214 134 \$	145 566 \$	80 515 \$	705 673 \$	10 308 \$	8 307 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2024							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	— \$	6 110 \$	14 772 \$	16 688 \$	37 570 \$	— \$	— \$
Taux moyen	— %	2,0 %	2,6 %	2,7 %			
	—	6 110	14 772	16 688	37 570	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	4 295	—	—	4 295	125	12
Taux moyen CAD-EUR	—	1,4893	—	—			
Taux moyen CAD-GBP	—	1,8000	—	—			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,8900	—	—			
	—	4 295	—	—	4 295	125	12
Total – Couverture de juste valeur	—	10 405	14 772	16 688	41 865	125	12
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 259	26 770	8 637	43 666	—	—
Taux moyen	— %	4,0 %	3,9 %	3,5 %			
	—	8 259	26 770	8 637	43 666	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	10 796	11 200	11 695	783	34 474	977	192
Taux moyen CAD-USD	1,4378	1,4378	1,4378	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,4893	1,4893	1,4893	—			
Taux moyen CAD-CHF	—	1,5844	1,5844	1,5844			
Taux moyen CAD-JPY	—	—	0,0091	—			
Taux moyen CAD-NOK	—	—	—	0,1267			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,8900	—	—			
	10 796	11 200	11 695	783	34 474	977	192
Total – Couverture de flux de trésorerie	10 796	19 459	38 465	9 420	78 140	977	192
Total – Désignés comme instruments de couverture	10 796 \$	29 864 \$	53 237 \$	26 108 \$	120 005 \$	1 102 \$	204 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2024	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	4 346 \$	6 040 \$	4 503 \$	5 053 \$	19 942 \$	302 \$	398 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 063	—	—	—	4 063	11	9
Options achetées	869	460	413	33	1 775	17	—
Options vendues	520	746	433	34	1 733	—	14
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	93 884	107 621	62 737	33 005	297 247	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 691	2 504	—	—	15 195	—	—
Options achetées	51 773	359	—	—	52 132	15	—
Options vendues	39 331	359	—	—	39 690	—	12
	207 477	118 089	68 086	38 125	431 777	345	433
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	43 104	2 455	215	—	45 774	712	340
Swaps de devises	1 159	5 417	6 312	1 390	14 278	47	32
Options achetées	2 475	928	183	—	3 586	112	—
Options vendues	2 579	753	238	118	3 688	—	86
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	9	—	—	—	9	—	—
	49 326	9 553	6 948	1 508	67 335	871	458
Autres contrats ⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	60	—	79	139	—	—
Options achetées	10 248	18 603	14 518	303	43 672	5 261	—
Options vendues	9 912	17 811	13 582	125	41 430	—	5 017
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	45	—	1 186	—	1 231	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	794	—	—	—	794	—	—
	20 999	36 474	29 286	507	87 266	5 261	5 017
Total – À des fins de transaction	277 802 \$	164 116 \$	104 320 \$	40 140 \$	586 378 \$	6 477 \$	5 908 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation							
	288 598 \$	193 980 \$	157 557 \$	66 248 \$	706 383 \$	7 579 \$	6 112 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	594	594
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	288 598 \$	193 980 \$	157 557 \$	66 248 \$	706 383 \$	6 985 \$	5 518 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(6) \$	(4) \$	211 \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(67)	6	(260)	(62)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	15	(3)	(20)	(2)
Total – Couverture de juste valeur	(58) \$	(1) \$	(69) \$	(64) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie à l'état combiné du résultat Couvertures actives ⁽²⁾
2025				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	1 \$	— \$	1 \$	275 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(129)	—	(129)	(39)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	158	—	181	(13)
Total – Couverture de flux de trésorerie	30 \$	— \$	53 \$	223 \$

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie à l'état combiné du résultat Couvertures actives ⁽²⁾
2024				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(53) \$	— \$	(134) \$	(270) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	494	—	570	625
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(233)	1	(229)	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	208 \$	1 \$	207 \$	355 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts » à l'état combiné du résultat.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2025							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	— \$	— \$	20 562 \$	— \$	— \$	(169) \$
Prêts	458	47	136	—	—	(16)	—
Passifs							
Dépôts	21 \$	99 \$	(6) \$	23 006 \$	(359) \$	265 \$	232 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	3 283	(58)	76	9
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(147) \$	(13) \$	(179) \$	9 594 \$	(1) \$	— \$	(1) \$
Obligations subordonnées	(11)	—	11	—	—	—	—

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2024							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	— \$	— \$	21 634 \$	— \$	— \$	417 \$
Prêts	1 309	(961)	(522)	—	—	(29)	(4)
Passifs							
Dépôts	(142) \$	318 \$	82 \$	14 766 \$	(573) \$	424 \$	(338) \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 035	(71)	35	(29)
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(340) \$	— \$	229 \$	4 296 \$	— \$	— \$	22 \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	441 312 \$	241 \$	823 \$	1 659 \$	398 425 \$	302 \$	701 \$	1 453 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 774	22	69	53	4 063	11	61	35
Contrats à terme normalisés	17 412	—	4	—	15 195	—	1	—
Options achetées	12 109	22	13	19	53 907	32	12	22
Options vendues	15 108	—	—	—	41 423	—	—	—
	489 715	285	909	1 731	513 013	345	775	1 510
Contrats de change								
Contrats à terme	53 362	231	761	523	45 774	712	827	821
Contrats à terme normalisés	1	—	—	—	9	—	—	—
Swaps de devises	44 601	1 866	1 090	794	53 047	1 149	633	402
Options achetées	7 681	69	126	132	3 586	112	196	284
Options vendues	8 614	—	—	—	3 688	—	—	—
	114 259	2 166	1 977	1 449	106 104	1 973	1 656	1 507
Autres contrats								
Swaps	1 574	—	114	21	1 370	—	87	3
Contrats à terme normalisés	762	—	—	—	794	—	—	—
Options achetées	50 943	8 411	6 525	4 556	43 672	5 261	4 744	3 004
Options vendues	48 420	—	—	—	41 430	—	—	—
	101 699	8 411	6 639	4 577	87 266	5 261	4 831	3 007
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	705 673 \$	10 862 \$	9 525 \$	7 757 \$	706 383 \$	7 579 \$	7 262 \$	6 024 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	—	554	—	51	—	594	—	38
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	705 673 \$	10 308 \$	9 525 \$	7 706 \$	706 383 \$	6 985 \$	7 262 \$	5 986 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Type de contrepartie				
Institutions financières	10 511 \$	5 418 \$	6 816 \$	3 438 \$
Autres	351	2 339	763	2 586
	10 862	7 757	7 579	6 024
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	554	51	594	38
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	10 308 \$	7 706 \$	6 985 \$	5 986 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Parts de qualification	27 \$	26 \$
Parts de capital F	4 495	4 705
	4 522 \$	4 731 \$

NOTE 22 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 23 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	356 \$	4 \$	117 \$	4 \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	336	—	139	—
Cumul des autres éléments du résultat global	692 \$	4 \$	256 \$	4 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 24 M\$ au 31 décembre 2025 (16 M\$ au 31 décembre 2024) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR).

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL (suite)

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision pour pertes de crédit.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	36 468 \$	33 157 \$
Fonds propres de la catégorie 1	36 468	33 157
Total des fonds propres	40 082	36 269
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	53 170	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	125 293	121 845
Risque de marché	4 504	4 901
Risque opérationnel	23 884	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 681 \$	149 621 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	148 562	145 372
Exposition du ratio de levier	468 023	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	459 957 \$	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	23,7 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	23,7	22,2
Total des fonds propres	26,1	24,2
TLAC ⁽¹⁾	35,8	32,9
Levier	7,8	7,6
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,6	11,2

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2025, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 25 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025	2024
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	15 612 \$	15 522 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 715	1 842
À la juste valeur par le biais du résultat net	581	401
	17 908	17 765
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	9 098	9 866
À la juste valeur par le biais du résultat net	531	428
	9 629	10 294
	8 279 \$	7 471 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus (pertes) nets de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(205) \$	427 \$	222 \$	(524) \$	596 \$	72 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(290)	(290)	—	(93)	(93)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43	22	65	45	(184)	(139)
Au coût amorti et autres	(63)	—	(63)	(45)	—	(45)
	(225) \$	159 \$	(66) \$	(524) \$	319 \$	(205) \$

NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2025	2024
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents après ristournes aux membres	1 186 \$	743 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	20	(27)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(62)	(70)
	1 144	646
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(85)	241
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	(18)	5
	(103)	246
	1 041 \$	892 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	20 \$	356 \$
Impôt différé	342	210
	362	566
Total de la charge d'impôt	1 403 \$	1 458 \$

NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2025	2024
Impôts sur les excédents d'exploitation	1 168 \$	1 001 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(127)	(109)
Impôts sur les excédents après ristournes aux membres	1 041 \$	892 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2025	2024
Excédents d'exploitation	4 979 \$	4 357 \$
Ristournes aux membres	(505)	(437)
Excédents après ristournes aux membres	4 474 \$	3 920 \$
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces	1 189 \$ 26,6 %	1 040 \$ 26,5 %
Déduction pour petites entreprises	(7) (0,2)	(10) (0,3)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(111) (2,5)	(80) (2,0)
Dépenses non déductibles	38 0,9	29 0,8
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	2 —	(22) (0,5)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(62) (1,4)	(70) (1,8)
Autres	(8) (0,1)	5 0,1
	1 041 \$ 23,3 %	892 \$ 22,8 %

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	2025	2024
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	136 \$	141 \$	5 \$	5 \$
Actifs / Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	375	273	(102)	(173)
Provision pour pertes de crédit	218	218	—	(22)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	172	169	(5)	36
Pertes fiscales ⁽¹⁾	128	153	27	282
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	—	53	—	92
Autres	64	89	28	36
	1 093 \$	1 096 \$	(47) \$	256 \$
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	253 \$	265 \$	(12) \$	(4) \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	116	128	(12)	(7)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	82	—	(32)	—
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	344	171	—	1
	795 \$	564 \$	(56) \$	(10) \$
Solde net des actifs (passifs) d'impôt différé	298 \$	532 \$	(103) \$	246 \$

⁽¹⁾ La reconnaissance de l'actif d'impôt différé découlant des pertes fiscales est supportée par des bénéfices imposables futurs suffisants pour l'utilisation de ces pertes.

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	916 \$	986 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	618	454
	298 \$	532 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des pertes fiscales sans échéance pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 144 M\$ (107 M\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 27 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Engagements		
Engagements de crédit	144 715 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	13	9
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	3 332	2 760

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le membre et client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs et administratrices ou des dirigeants et dirigeantes. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheront un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

NOTE 27 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	675 \$	469 \$
Valeurs mobilières	16 122	15 456
Prêts	44 555	38 076
	61 352	54 001
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	32 180	30 024
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	2 945	3 034
	29 235	26 990
	90 587 \$	80 991 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	25 104 \$	26 767 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	15 982	12 667
Opérations de titrisation	23 092	17 374
Obligations sécurisées	21 874	20 931
Opérations sur instruments financiers dérivés	2 077	1 440
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	2 009	1 328
Opérations liées aux passifs des contrats d'assurance	248	295
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	201	189
	90 587 \$	80 991 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Au 31 décembre 2025										
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 607 \$	214 \$	21 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	5 848 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	336	682	3 136	1 430	1 286	2 157	7 166	23 841	6 350	46 384
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	385	702	3 648	1 997	5 826	9 672	23 512	12 427	1 082	59 251
Titres au coût amorti	—	—	1	—	—	2	5	34	—	42
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	19 047	2 111	1 258	214	86	—	—	—	93	22 809
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 510	6 469	13 093	13 479	14 720	40 771	95 243	3 920	7 671	198 876
À la consommation, sur cartes de de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	52	71	157	161	185	1 008	4 702	7 558	10 532	24 426
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	29 728	12 599	8 866	7 836	8 891	6 191	9 788	1 492	7 384	92 775
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 374)	(1 374)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	34 079	34 079
Instruments financiers dérivés	283	289	544	611	735	2 597	5 481	322	—	10 862
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 987	11	—	—	—	—	—	—	1 032	3 030
Actifs des contrats de réassurance	34	70	65	56	50	156	324	866	142	1 763
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	425	425
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	773	773
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 437	1 437
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 225	1 225
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 301	1 301
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	916	916
Autres actifs – Autres	1 284	291	347	42	29	28	90	—	1 446	3 557
Total de l'actif	62 253 \$	23 509 \$	31 136 \$	25 826 \$	31 808 \$	62 582 \$	146 311 \$	50 460 \$	76 357 \$	510 242 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2025	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	9 367 \$	4 630 \$	11 686 \$	9 359 \$	11 720 \$	22 490 \$	22 673 \$	714 \$	78 647 \$	171 286 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	16 966	12 818	4 740	3 368	4 761	11 467	23 636	17 212	62 832	157 800
Institutions de dépôts ⁽³⁾	5	—	—	1	1	2	1	—	398	408
Passifs des contrats d'assurance	922	898	879	757	687	2 305	5 064	19 358	3 867	34 737
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	539	368	683	337	700	1 109	4 035	8 120	22	15 913
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 611	318	—	—	—	—	—	—	8	15 937
Instruments financiers dérivés	182	291	485	365	606	2 081	4 550	301	—	8 861
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	1 883	6	—	—	—	—	—	—	12 468	14 357
Obligations locatives	7	12	17	20	17	58	157	229	—	517
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	—	2	4	28	—	35
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	30 496	30 496
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	655	655
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	618	618
Autres passifs – Autres	3 718	1 851	1 315	450	352	661	951	187	2 015	11 500
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	4 810	—	4 810
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	42 312	42 312
Total du passif et des capitaux propres	49 200 \$	21 192 \$	19 806 \$	14 657 \$	18 844 \$	40 175 \$	61 071 \$	50 959 \$	234 338 \$	510 242 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 614 \$	1 138 \$	1 582 \$	1 596 \$	1 603 \$	6 163 \$	15 472 \$	376 \$	115 171 \$	144 715 \$
Lettres de crédit documentaire	4	1	5	1	1	—	1	—	—	13
Garanties et lettres de crédit de soutien	307	478	469	721	1 089	78	114	22	54	3 332

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 579 \$	391 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	287	1 050	2 716	895	1 844	2 674	6 111	21 105	5 279	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	705	1 636	2 065	3 139	1 408	11 204	23 322	12 089	1 734	57 302
Titres au coût amorti	—	—	—	—	2	1	6	36	—	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	18 464	1 206	3 136	445	196	—	—	—	219	23 666
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 159	5 005	10 277	10 698	11 844	46 284	81 483	3 794	7 376	179 920
À la consommation, sur cartes de de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	36	69	147	163	215	1 049	4 797	8 531	9 676	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	26 744	9 030	7 155	5 938	7 990	9 400	9 497	1 684	8 876	86 314
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 320)	(1 320)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	28 959	28 959
Instruments financiers dérivés	485	551	732	374	401	1 325	3 465	246	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 309	13	—	—	—	—	—	—	774	3 096
Actifs des contrats de réassurance	42	88	76	63	59	183	375	890	129	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	817	817
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 486	1 486
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 255	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	986	986
Autres actifs – Autres	1 245	200	287	41	19	20	62	12	1 410	3 296
Total de l'actif	59 055 \$	19 239 \$	26 593 \$	21 756 \$	23 978 \$	72 140 \$	129 118 \$	48 387 \$	70 676 \$	470 942 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	5 956 \$	4 781 \$	13 730 \$	15 097 \$	12 029 \$	15 878 \$	20 486 \$	642 \$	72 880 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	18 584	10 070	3 635	3 186	4 592	9 654	24 233	8 942	56 327	139 223
Institutions de dépôts ⁽³⁾	2	1	—	2	1	1	1	—	236	244
Passifs des contrats d'assurance	887	854	846	734	717	2 275	5 035	19 312	3 878	34 538
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	90	213	653	287	201	1 169	3 452	7 160	24	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 617	10	—	—	—	—	—	—	6	20 633
Instruments financiers dérivés	109	355	691	307	332	1 050	2 965	303	—	6 112
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	4 499	5	—	—	—	—	—	—	9 691	14 195
Obligations locatives	6	11	17	19	17	65	162	237	—	534
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	1	2	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	25 329	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	713	713
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Autres passifs – Autres	3 796	1 820	1 393	543	360	561	984	159	1 934	11 550
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 962	—	3 962
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	38 690	38 690
Total du passif et des capitaux propres	54 546 \$	18 120 \$	20 966 \$	20 175 \$	18 250 \$	30 655 \$	57 322 \$	40 746 \$	210 162 \$	470 942 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 580 \$	782 \$	1 321 \$	1 845 \$	1 594 \$	7 728 \$	16 133 \$	519 \$	111 569 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	5	1	2	1	—	—	—	—	—	9
Garanties et lettres de crédit de soutien	195	105	571	719	521	547	57	42	3	2 760

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 29 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives. Le Mouvement Desjardins oeuvre dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec. Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transferts d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières. Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Ses produits et services sont distribués par le réseau des caisses Desjardins, les réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), les réseaux des agents Desjardins, les réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les filiales Worldsource, les réseaux externes en assurance et en solutions de placement, les firmes d'actuaire-conseils et courtiers ainsi que les centres de relations clients et canaux numériques.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la CDO et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs. De plus, les produits d'assurance de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI) sont distribués par un réseau de courtiers indépendants dans tout le Canada. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activité. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci. Les informations sectorielles sont généralement préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

NOTE 29 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 759 \$	7 134 \$	292 \$	231 \$	— \$	— \$	228 \$	106 \$	8 279 \$	7 471 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	1 115	947	1 902	1 864	74	71	3 091	2 882
Autres revenus	2 735	2 333	2 879	2 616	(14)	16	(662)	(658)	4 938	4 307
Revenu net total	10 494	9 467	4 286	3 794	1 888	1 880	(360)	(481)	16 308	14 660
Dotation à la provision pour pertes de crédit	680	599	3	4	5	(6)	—	—	688	597
Frais autres que d'intérêts nets	7 320	6 702	3 325	3 005	474	441	(478)	(442)	10 641	9 706
Excédents d'exploitation	2 494	2 166	958	785	1 409	1 445	118	(39)	4 979	4 357
Impôts sur les excédents	641	561	202	152	356	371	(31)	(83)	1 168	1 001
Excédents avant ristournes aux membres	1 853	1 605	756	633	1 053	1 074	149	44	3 811	3 356
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	378	328	—	—	—	—	—	—	378	328
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 475 \$	1 277 \$	756 \$	633 \$	1 053 \$	1 074 \$	149 \$	44 \$	3 433 \$	3 028 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	1 475 \$	1 277 \$	756 \$	633 \$	941 \$	941 \$	149 \$	44 \$	3 321 \$	2 895 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	112	133	—	—	112	133

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2025	384 301 \$	82 940 \$	14 226 \$	28 775 \$	510 242 \$
Au 31 décembre 2024	356 416 \$	75 365 \$	13 803 \$	25 358 \$	470 942 \$

NOTE 30 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins et autres fonds sous gestion. Elles incluent également les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2025			2024		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 \$	30 \$	32 \$	2 \$	25 \$	27 \$
Services de courtage et de fonds de placement	—	657	657	1	627	628
Autres revenus (pertes) nets de placement	2	13	15	3	9	12
Autres revenus	11	132	143	18	232	250
Autres frais	(4)	(12)	(16)	(5)	(10)	(15)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	— \$	268 \$	268 \$	— \$	20 \$	20 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	1 081	1 081	—	1 604	1 604
Prêts	66	21	87	172	—	172
Actif net des fonds distincts	—	2 196	2 196	—	2 900	2 900
Autres actifs – Autres	7	39	46	25	107	132
Dépôts	46	1 260	1 306	127	1 084	1 211
Autres passifs – Autres	2	45	47	4	60	64
Autres						
Engagements donnés	244 \$	600 \$	844 \$	113 \$	802 \$	915 \$
Garanties données	—	484	484	—	530	530
Garanties reçues	—	1 080	1 080	—	1 562	1 562

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES

Les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants et dirigeantes. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants et dirigeantes, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2025	2024
Avantages à court terme	34 \$	19 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	12	9
	46 \$	28 \$

NOTE 31 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. En vertu de l'entente définitive, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., filiale indirecte de la Fédération, fera l'acquisition de Guardian dans le cadre d'une transaction évaluée à 1,7 G\$.

La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.

Une gouvernance au service de la création de valeur pour les membres et clients

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action pour créer de la valeur à ses membres et clients par une offre de produits et de services de qualité contribuant à leur autonomie financière. Ce sont principalement des représentants des membres des caisses Desjardins qui participent à la gouvernance du Mouvement. En effet, selon des processus d'élection ou de désignation prévus au *Règlement intérieur du groupe coopératif Desjardins* (RIG) ou autres encadrements applicables, les instances de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et de certaines de ses filiales incluent des administratrices et administrateurs issus de ces caisses alors que l'assemblée générale de la Fédération est formée de représentants des caisses choisis parmi les membres de leurs conseils d'administration. Aussi, ayant comme objectif d'ouvrir son processus décisionnel à d'autres perspectives et d'autres expériences afin d'enrichir la prise de décision, le conseil d'administration (le conseil) de la Fédération procède à la cooptation de six de ses membres qui ne sont pas des administratrices ou administrateurs de caisses Desjardins, mais qui en sont membres.

Aussi, en amont des décisions que ces instances sont appelées à prendre, des représentants des caisses participent à des exercices de concertation sur une base régulière pour assurer la cohésion du groupe ou à des congrès d'orientation qui se tiennent généralement aux quatre ans. C'est dans leur rôle de membres du conseil d'administration de leurs caisses que ces représentants approfondissent localement les besoins de leurs membres et de leurs communautés et veillent à ce que Desjardins travaille toujours dans leur intérêt. Le conseil d'administration de la Fédération et ceux de ses filiales veillent aussi toujours aux intérêts des membres et clients de Desjardins ainsi qu'à ceux de leurs autres parties prenantes.

Desjardins intègre, sur le plan de la gouvernance et des affaires, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une dimension incontournable pour le secteur financier. Desjardins se joint aux autres parties prenantes de la société et aux gouvernements pour contribuer à une économie durable et responsable.

Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2025 a été marquée par l'évolution des pratiques de gouvernance du conseil d'administration de la Fédération pour répondre à ses propres besoins et pour continuer à s'aligner sur les lignes directrices des autorités réglementaires ainsi que sur les saines pratiques de gouvernance.

Les principaux faits saillants sont les suivants :

1. Nomination de la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins et élection de la présidence du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 22 et 23 mars 2024, les fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont séparées. Au terme d'un processus de sélection rigoureux, le conseil d'administration de la Fédération a annoncé, le 2 juin 2025, la nomination de Denis Dubois au poste de président et chef de la direction pour une entrée en fonction le 2 septembre 2025. Guy Cormier, président et chef de la direction sortant, agit jusqu'en mars 2026 à titre de conseiller stratégique à la direction. La nomination de Denis Dubois vient ainsi compléter la mise en oeuvre du nouveau modèle de gouvernance dont les travaux avaient débuté à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération en 2023.

Le 15 mai 2025, le conseil d'administration de la Fédération a réélu Louis Babineau à titre de président du conseil d'administration qui occupe cette fonction depuis le 15 mai 2024.

2. Changements à la structure de la haute direction

Le 25 août 2025, des changements à la structure de la haute direction ont été annoncés et sont entrés en vigueur le 2 septembre 2025. Les principaux changements sont :

- Une nouvelle première vice-présidence principale Technologies et Performance organisationnelle a été créée.
- La première vice-présidence Ressources humaines est devenue la première vice-présidence Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine.
- La première vice-présidence Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a été scindée en deux premières vice-présidences distinctes, à savoir la première vice-présidence Gestion de patrimoine et la première vice-présidence Assurance de personnes.
- La première vice-présidence Services aux particuliers est devenue la première vice-présidence Services aux particuliers et Vie associative.
- La première vice-présidence exécutive et chef de l'exploitation et la première vice-présidente Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président ont été abolies. Les responsabilités de cette dernière ont été rapatriées au sein de certaines premières vice-présidences ainsi qu'au Bureau de la présidence et chef de la direction.

3. Les assemblées générales annuelles des caisses et de la Fédération

Du 25 mars au 24 avril 2025, 194 caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario ont tenu leur assemblée générale annuelle. Depuis l'introduction du vote en différé en 2020, la participation des membres aux décisions qui les concernent a fortement augmenté. Cette année, plus de 14 500 membres ont assisté à leur assemblée en direct ou encore en réécoute et 101 480 membres se sont exprimés en différé sur la proposition de répartition des excédents et, lorsqu'applicable, pour l'élection des membres de leur conseil d'administration. En ce qui concerne la Fédération, ce sont 1 074 délégués inscrits votants des caisses Desjardins, répartis dans toutes les régions du Québec et en Ontario, qui ont disposé de l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle tenue les 21 et 22 mars 2025.

Cadre de gouvernance

La gouvernance du Mouvement vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer en tant que groupe financier coopératif au développement des communautés et d'accompagner ses membres et clients dans leur autonomie financière. La Fédération veille à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance du Mouvement qui tient compte de sa nature coopérative et de ses ambitions en matière de développement durable et de finance responsable, de la complexité de ses activités, des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des autres requis réglementaires. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, des filiales, des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Certaines composantes étant assujetties à des lois et à des règlements particuliers, ce cadre vise à respecter toute la réglementation applicable, dont celle des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

1. Mandat du conseil d'administration

Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF), le conseil d'administration gère les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération d'accomplir pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans l'exécution de ses responsabilités, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activités et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, l'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance du public et des membres et clients envers leur coopérative de services financiers.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la mission du Mouvement.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont indépendants de la direction et du conseil d'administration et qui veille notamment au respect des règles déontologiques. Le Mouvement a adopté une *Politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires du Mouvement Desjardins* et au *Code de déontologie Desjardins*. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Des actions de communication sont déployées sur une base régulière auprès des administratrices et administrateurs ainsi que des employés pour qu'ils connaissent l'existence de ce mécanisme de gouvernance.

Le *Code de déontologie Desjardins* (disponible à l'adresse suivante : Desjardins.com) est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant les principes et l'ensemble des règles déontologiques. En lien avec le premier principe du *Code de déontologie Desjardins*, le public peut accéder à l'information touchant les droits de la personne en consultant le Rapport de responsabilité sociale et coopérative. Tous les employés ainsi que les administratrices et administrateurs attestent annuellement leur connaissance et leur respect du *Code de déontologie Desjardins*. Le conseil d'éthique et de déontologie obtient une reddition de comptes et assure un suivi à cet égard.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation pour l'ensemble des autres plans des différentes composantes de Desjardins et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

Le processus de planification stratégique prévoit le recours périodique au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques, dont entre autres le régime général d'intéressement pour mettre en place des objectifs communs visant les bénéfices suivants : travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, assurer la solidarité et l'équité ainsi que la synergie dans le groupe. Ainsi, tous les gestionnaires et les employés sont mobilisés et contribuent aux objectifs communs en posant les bons gestes.

Le comité de direction Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de divers mécanismes et outils dont la revue de performance pour permettre au conseil de suivre l'exécution du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration veille à ce que les principaux risques du Mouvement soient identifiés, approuve le cadre d'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence et chef de la Gestion des risques et du Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. De plus, le conseil, avec l'apport de sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des huis clos avec la première vice-présidence et chef de la Gestion des risques ainsi que des huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 56 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins. Un rapport des faits saillants annuels de la commission Gestion des risques en lien avec son mandat et son mode de fonctionnement est également disponible à l'adresse suivante : Desjardins.com.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines, dont la présidence est assumée par un membre indépendant du conseil. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

Présidence et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins était auparavant élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario. La durée maximale du mandat était de 8 ans (deux mandats de 4 ans). Depuis l'assemblée générale annuelle de la Fédération tenue les 22 et 23 mars 2024, la présidence et chef de la direction est nommée à ce titre par le conseil d'administration pour une durée maximale totale de dix ans. En cas de situation exceptionnelle, le conseil d'administration peut prolonger le mandat de la présidence et chef de la direction au-delà du maximum prévu pour une période maximale de douze mois ou au-delà si le régulateur l'exigeait. La détermination de ce que constitue une telle situation exceptionnelle relève de la discrétion du conseil d'administration.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'administration est responsable de veiller à la mise en place de systèmes et processus de contrôle efficaces et d'obtenir les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont la charte d'audit interne et le plan d'audit sont approuvés par la commission d'audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les ACVM. Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision no 2021-FS-0091 de l'AMF datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » du rapport de gestion 2025.

Le Mouvement veille en continu à ce que son système de contrôle interne soit efficace, efficient, adapté à sa réalité et permette de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration de la Fédération, des filiales et composantes quant à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires tout en répondant aux exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction Mouvement lui fournisse ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses membres.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les membres du conseil reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les membres du conseil reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et ainsi de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction Mouvement. Le mandat du comité de direction qui clarifie le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et la haute direction est révisé annuellement.

Les membres du conseil disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. À ce titre, ils sont tenus de respecter la *Politique Mouvement sur la sécurité de l'information*.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une *Politique sur les communications du Mouvement Desjardins* et des orientations stratégiques de communication alignées sur le plan stratégique et financier du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les objectifs. La Fédération élabore un plan de communication intégré pour l'ensemble du Mouvement pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation, les gouvernements et les autorités réglementaires. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la nature coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, l'équipe de conformité, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, les forums de concertation, la divulgation trimestrielle et annuelle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel et le rapport de responsabilité sociale et coopérative), les lignes téléphoniques sans frais, le portail destiné aux employés, le portail destiné spécifiquement aux membres des conseils d'administration des caisses, le site Web (où se trouvent de l'information relative à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients ainsi qu'aux relations avec les investisseurs), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres, ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux.

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers paliers gouvernementaux dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme. Sur ce dernier point, la Fédération s'est dotée d'une *Politique sur la gestion des constatations et plans d'action des autorités réglementaires*. En effet, la complexification des activités du Mouvement fait en sorte que ce dernier assure des relations avec plus de 80 autorités réglementaires. Ce mécanisme vise l'efficacité et l'efficience des relations entre le Mouvement et ces autorités.

g. Gouvernance ESG

Le conseil d'administration est responsable de superviser l'approche et la stratégie ESG du Mouvement Desjardins. À cet effet, il s'appuie sur ses commissions et l'expertise de leurs membres respectifs, dont :

- la commission d'audit et d'inspection qui supervise des processus et contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux facteurs ESG divulgués dans le rapport En mouvement pour le climat;
- la commission Gouvernance et finance responsable qui assure le suivi de l'évolution de l'intégration des facteurs ESG dans le modèle d'affaires de Desjardins;
- la commission Gestion des risques qui veille à intégrer et suivre les risques liés aux facteurs ESG en cohérence avec les cadres d'appétit pour le risque et de gestion intégrée des risques du Mouvement;
- la commission Ressources humaines qui supervise les stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que celles relatives à la santé et au bien-être du capital humain et leur intégration dans les pratiques de gestion des ressources humaines.

Le comité de direction Mouvement ainsi que son comité d'orientation ESG appuient le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle.

h. Gouvernance des filiales

Le conseil d'administration de la Fédération adopte la *Politique de gouvernance* qui établit la répartition des responsabilités entre le conseil d'administration de la Fédération et les conseils d'administration des filiales. Ce cadre de gouvernance permet de définir et mettre en œuvre le meilleur arrimage possible entre les orientations du Mouvement Desjardins, celles des filiales et leurs opérations respectives.

La *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et composantes* contribue à une saine gouvernance puisqu'elle vise avant tout à réunir au sein de ces conseils les compétences, expertises et qualifications professionnelles requises pour leur permettre de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de la filiale ou de la composante et du Mouvement Desjardins. De plus, les présidences des conseils d'administration des deux filiales d'assurance que sont Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et ses filiales et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie sont choisies parmi les membres du conseil d'administration de la Fédération. Exceptionnellement, ces présidences peuvent aussi être choisies parmi les administratrices et les administrateurs issus du réseau des caisses au sein de ces conseils. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

Pour assurer une surveillance efficace des filiales par le conseil d'administration de la Fédération, des représentants des conseils d'administration de deux filiales d'assurance du Mouvement Desjardins assistent à la commission d'audit et d'inspection et à la commission Gestion des risques permettant à ces instances d'avoir une vue intégrée des opérations du Mouvement Desjardins. De plus, les présidences ou les vice-présidences des conseils d'administration des filiales font rapport au conseil d'administration de la Fédération des travaux et des éventuels enjeux de leurs conseils respectifs.

2. Composition et mise en candidature au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La LCSF prescrit que la Fédération détermine par règlement intérieur le nombre de membres de son conseil d'administration, qui ne peut être inférieur à cinq. En 2025, le conseil d'administration de la Fédération comptait 19 membres dont 18 sont des membres indépendants auxquels s'ajoute le président et chef de la direction du Mouvement qui est non indépendant. Parmi les 18 membres indépendants :

- 12 sont des membres de conseils d'administration de caisses élus par les délégués des caisses Desjardins lors des assemblées générales annuelles ou qui peuvent être aussi cooptés en cours d'année par le conseil en cas de vacance en son sein. Ces membres sont représentatifs de sa base coopérative et connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement.
- 6 ne sont pas des membres de conseils d'administration de caisses et sont cooptés par le conseil d'administration pour leurs compétences et leurs expériences.

Le conseil d'administration bénéficie de la présence, à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote, de deux personnes assumant la direction générale d'une caisse Desjardins. Leur présence vise à soutenir le conseil d'administration dans l'évaluation des stratégies et objectifs assurant une mise en œuvre des orientations en lien avec les besoins des membres et clients.

Le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière et la secrétaire générale assistent aux réunions du conseil d'administration pour l'appuyer dans l'exercice de ses rôles et responsabilités.

Processus d'élection et de cooptation

Annuellement, un quart, à une unité près, des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération sont sortants de charge. Les candidatures pour les postes de membres élus et cooptés au conseil d'administration et pour les postes élus au conseil d'éthique et de déontologie sont analysées par le comité de mise en candidature et d'élection conformément au RIG et à la *Politique de probité et de compétence applicable à la fonction de membres du conseil d'administration de la Fédération, de conseils d'administration de filiales, du conseil d'éthique et de déontologie et du comité de mise en candidature et d'élection*. Cette analyse des candidatures s'appuie également sur un processus rigoureux d'entrevue mené par un comité d'entrevue. Le comité de mise en candidature et d'élection recommande ensuite à ces deux instances un bassin de candidatures à faire élire et à coopter. Il peut aussi recommander à ces instances d'écarter des candidatures qui ne répondraient pas à leur profil collectif enrichi et à leurs zones de renforcement.

Le nombre des mandats applicable à ces deux instances est limité à trois mandats de quatre ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs.

Compétences et diversité

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le RIG. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : le savoir-être et savoir-faire liés aux qualités personnelles requises pour agir comme membre du conseil, les compétences nécessaires à la prise en charge des responsabilités stratégiques et fiduciaires d'une institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative ainsi que la représentativité de la diversité des milieux et des membres et clients. La Fédération a conçu des outils permettant à l'électorat de comprendre les exigences de la fonction de membre du conseil d'administration et les besoins du conseil afin qu'ils puissent exercer un choix et un vote éclairés. Le conseil d'administration met en place des stratégies lui permettant d'assumer l'intégralité des responsabilités prévues dans son mandat et de présenter à l'assemblée générale des candidatures lui permettant d'atteindre les cibles qu'il se fixe pour disposer du mixte de compétences requises. Le conseil d'éthique et de déontologie a la même responsabilité en ce qui le concerne à titre d'instance indépendante du conseil d'administration. L'assemblée générale a pour rôle d'élire les personnes répondant aux besoins exprimés par le conseil d'administration et le conseil d'éthique et de déontologie, lesquels sont définis à titre de zones de renforcement.

Le Mouvement a adopté une orientation favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de la Fédération, de ses caisses et de ses filiales. Cette parité est un élément pris en considération dans les processus électoraux, de cooptation et de nomination.

La Fédération reconnaît l'importance d'avoir des administratrices et administrateurs, d'une part, hautement compétents, expérimentés, qualifiés, et d'autre part, représentatifs des membres et clients ainsi que des communautés et milieux où le Mouvement Desjardins est actif. À cette fin, le conseil d'administration a adopté en 2024 une *Politique de diversité des conseils d'administration de la Fédération et de certaines filiales* qui vise à promouvoir une représentation diversifiée du conseil, notamment en tenant compte :

- du genre;
- de l'appartenance aux groupes de la diversité, à savoir :
 - les Autochtones,
 - les membres de minorités ethniques;
 - les membres de minorités visibles;
 - les personnes de la communauté LGBTQ2I+;
 - les personnes en situation de handicap.
- de l'âge, de l'origine géographique et du lieu de résidence.

Un portrait de la composition du conseil d'administration de la Fédération est présenté aux pages suivantes.

Changements à la composition au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération en 2025

Membres du conseil d'administration :

- Jordan Baril-Furino, deuxième vice-président, Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île (réélu pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 21 mars 2025).
- Milva Elvira D'Aronco, administratrice, Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval (cooptée par le conseil d'administration de la Fédération le 15 septembre 2025, dont le mandat actuel a débuté le 23 septembre 2025 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle 2028).
- Maryse Lapierre, administratrice, Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine (réélue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 22 mars 2025).
- René Saint-Pierre, président, Caisse Desjardins des Versants du mont Royal (élu pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 22 mars 2025).
- Denis Latulippe et Michel Magnan, membres non issus du réseau des caisses (renouvelés pour quatre ans par le conseil d'administration de la Fédération le 24 février 2025 et dont les mandats actuels ont débuté le 22 mars 2025).
- Philippe Jetté, membre non issu du réseau des caisses (coopté par le conseil d'administration de la Fédération le 22 février 2025, dont le mandat actuel a débuté le 24 mars 2025 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle 2028).
- * Doryne Bourque, présidente, Caisse Desjardins des Technologies (élue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 23 mars 2024) a démissionné de ses fonctions le 31 mars 2025.
- * Le mandat de Serge Rousseau au conseil d'administration a pris fin le 22 mars 2025.
- * Le mandat de Guy Cormier, président et chef de la direction sortant du Mouvement Desjardins qui avait débuté le 9 avril 2016 a pris fin le 2 septembre 2025.
- * Le mandat d'observateur de Richard Villeneuve, directeur général de caisse, qui avait débuté le 25 mars 2023 a pris fin le 25 février 2026.

Membre du conseil d'éthique et de déontologie :

- Annie Vaillancourt, présidente, Caisse Desjardins du Plateau Montcalm (réélue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 22 mars 2025).

3. Indépendance des membres du conseil d'administration

Application de la définition d'administrateur indépendant

Au sens défini par les ACVM, un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Fédération. Une relation importante s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement de cet administrateur.

Le conseil d'administration prend également en considération la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers (AMF) applicable aux institutions financières selon laquelle l'indépendance est caractérisée par la capacité des membres du conseil d'administration à exercer, collectivement ou individuellement, un jugement objectif et impartial sur les affaires de l'institution financière sans influence induite de la haute direction ou des parties intéressées.

Le conseil d'administration compte un administrateur non indépendant, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins parce qu'il est membre de la direction de la Fédération. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel, professionnel et économique avec les membres du conseil d'administration, du comité de direction Mouvement ou les premiers relevant de membres du comité de direction, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. Néanmoins, considérant qu'un administrateur pourrait occuper des fonctions similaires au sein d'autres sociétés, un conflit d'intérêts réel ou potentiel pourrait survenir, dans certaines circonstances, entre ses devoirs envers la Fédération et envers ces autres sociétés.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie Desjardins* applicable à ses membres, de même qu'aux déclarations d'intérêts produites par ces derniers. D'ailleurs, pour renforcer cette évaluation dans le sens des recommandations du comité de Bâle, le formulaire de déclaration d'intérêts inclut la divulgation de liens personnels, professionnels ou économiques avec des membres du conseil d'administration, des membres du comité de direction Mouvement et leurs premiers relevants. Les administrateurs sont donc soumis à ces règles déontologiques qui visent à éviter les situations de conflits d'intérêts ou à gérer rigoureusement les conflits d'intérêts potentiels ou apparents.

Tous les membres du conseil d'administration de la Fédération sont indépendants au sens défini par les ACVM, à l'exception du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction

Les responsabilités liées à la fonction de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le RIG et la *Politique de gouvernance*. Cette dernière prévoit également les responsabilités de la présidence du conseil d'administration. Depuis le 23 mars 2024, les fonctions de présidence du conseil et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont séparées et le président du conseil a été réélu le 15 mai 2025. La présidence du conseil, la vice-présidence et le secrétaire sont des membres indépendants du conseil et sont élus annuellement par leurs pairs conformément aux modalités d'élection adoptées à cet effet par le conseil. Dans la situation où la présidence du conseil est un membre élu du réseau des caisses, la vice-présidence du conseil sera choisie parmi les membres cooptés et inversement. Enfin, la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui est membre du conseil d'administration ne peut pas être élue à l'une de ces fonctions ou participer à l'élection des officiers du conseil.

Structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration

- La présidence du conseil d'administration est assumée par un membre indépendant qui veille en tout temps à l'indépendance du conseil, à savoir :
 - Veille à ce que les ordres du jour comportent des huis clos avec la présence de la présidence et chef de la direction et sans sa présence et celle des membres de la direction, des directions générales observatrices ou de toute autre personne en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
 - Veille à la tenue de huis clos entre les membres indépendants du conseil et les responsables de certaines fonctions, dont des fonctions de supervision indépendantes. Il s'agit notamment du premier vice-président Finances et chef de la direction financière, du premier vice-président et chef de la Gestion des risques, de la vice-présidente et cheffe de la conformité et de la protection des renseignements personnels, du chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et du chef du Bureau de la sécurité Desjardins.
 - Rend compte annuellement de l'exercice de son mandat et des actions posées pour assurer l'indépendance du conseil lors de huis clos des membres indépendants du conseil.
 - Veille à la bonne compréhension des responsabilités du conseil et de la haute direction afin de maintenir une séparation des pouvoirs claire entre le conseil et la haute direction ainsi qu'entre la présidence du conseil d'administration et la présidence et chef de la direction.
 - Représente le conseil auprès des régulateurs sur les sujets qui découlent des responsabilités du conseil.
- La présidence du conseil d'administration entretient, au nom du conseil, des communications actives et continues avec la présidence et chef de la direction et au besoin avec les membres de la haute direction. Les communications entre les membres du conseil et les membres de la haute direction sont soumises à des modalités de fonctionnement précises adoptées par le conseil d'administration.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les membres du conseil.
- La présidence et chef de la direction ne peut voter pour toute décision entourant le processus électoral applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de même qu'à toute décision relative à la cooptation des membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de conseils d'administration de caisses.
- Le conseil tient périodiquement une rencontre avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- Les présidences des commissions et comités du conseil sont assumées par des membres indépendants du conseil.
- La commission Gouvernance et finance responsable assume le mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités.
- La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de l'efficacité des instances. Il supervise également la planification des travaux du conseil et de ses commissions et comités.
- La personne qui occupe la fonction de secrétaire générale de l'organisation a un accès direct à la présidence du conseil et est secrétaire adjointe du conseil d'administration et secrétaire du conseil d'éthique et de déontologie. Elle agit également comme responsable fonctionnelle à l'égard de ce dernier ainsi que pour la commission Gouvernance et finance responsable.
- Le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction Mouvement est régi par la *Politique de gouvernance* et les mandats de ces deux instances adoptés par le conseil délimitent leurs responsabilités respectives.

- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres supérieurs. Depuis 2021, la composition de cette instance inclut la présence d'un membre externe au conseil d'administration de la Fédération, soit un membre indépendant d'un conseil d'administration d'une des filiales d'assurances, avec une expertise en rémunération globale.

La Fédération dispose aussi d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont élus par son assemblée générale. Les membres de ce conseil sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration.

4. Évaluation de l'efficacité des instances et objectifs du conseil d'administration

Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur efficacité annuellement à l'aide de questionnaires. Les résultats et les commentaires recueillis font l'objet de discussions à chaque instance, incluant le conseil. Chaque présidence d'instance reçoit également les éléments relatifs à l'évaluation de la contribution individuelle des membres de l'instance et à l'évaluation par les pairs.

Annuellement, cet exercice d'évaluation de l'efficacité s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque membre du conseil avec la présidence du conseil. Ces rencontres ont pour objectif d'accroître l'efficacité des instances et la contribution de chaque membre. Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion, les membres échangent, à huis clos, sur l'efficacité de l'instance et la qualité de la documentation.

Globalement, le président du conseil d'administration est responsable du processus d'évaluation de l'efficacité du conseil ainsi que de l'évaluation individuelle de ses membres. La commission Gouvernance et finance responsable assure sa supervision.

Finalement, le conseil d'administration s'assure annuellement que les mandats de ses commissions et de ses comités de même que les processus afférents sont optimaux afin qu'ils puissent soutenir efficacement ses travaux. En outre, le conseil d'administration révisé régulièrement les règles se rattachant à la composition de ses commissions et de ses comités et à l'attribution des présidences de filiales, de commissions et de comités. Ces commissions et comités sont composés en totalité de membres indépendants. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos sans la présence des membres de la direction, notamment lors des redditions de comptes des fonctions de supervision indépendantes. Les directions générales observatrices qui assistent au conseil doivent se retirer lors des huis clos au même titre que les autres membres de la direction. La composition et les mandats des commissions et comités sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque commission et comité est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil d'administration subséquente.

Le conseil d'éthique et de déontologie procède également à l'évaluation de son efficacité par des mécanismes similaires.

Objectifs du conseil d'administration et lignes de conduite

Annuellement, le conseil d'administration se dote d'objectifs visant à améliorer la performance et l'efficacité des travaux du conseil ainsi qu'à aligner ceux-ci avec des orientations stratégiques prioritaires pour l'année. Ainsi, les objectifs du conseil visent à promouvoir une dynamique du conseil axée sur la valeur ajoutée des échanges et des décisions prises au bénéfice des membres et clients de Desjardins.

Ces objectifs s'accompagnent également de lignes de conduite pour les membres du conseil basées sur les comportements Desjardins, lesquels visent à faire de Desjardins une organisation plus simple, plus humaine, plus moderne et plus performante. Ces lignes de conduite permettent au conseil de réaliser son mandat à l'égard d'une culture d'entreprise fondée notamment sur un comportement organisationnel éthique et sur l'imputabilité des membres du conseil et de la haute direction.

5. Évaluation des compétences des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères qui président au choix des membres élus par l'assemblée générale et ceux cooptés par le conseil d'administration. Étant entendu que la combinaison des compétences et expertises varie selon l'arrivée et le départ de membres du conseil d'administration, la Fédération se dote de cibles de compétences afin d'identifier le seuil requis de membres devant avoir les expertises nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses responsabilités. Au cours de l'année 2025, toutes les cibles établies ont été satisfaites.

Sur recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable et en lien avec les critères de probité et de compétence de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun d'eux remplit une grille d'autoévaluation conçue à cette fin dans le respect des critères d'évaluation des compétences qui associent la connaissance et la mise en pratique, l'expérience professionnelle ainsi que les formations et titres professionnels des membres du conseil. Un exercice de calibration des compétences est ensuite réalisé avec l'accompagnement d'un consultant externe. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident, d'une part, l'établissement des objectifs et plans de développement individuels dont la responsabilité revient au président du conseil, et d'autre part, la mise à jour de la matrice des compétences du conseil.

PORTRAIT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

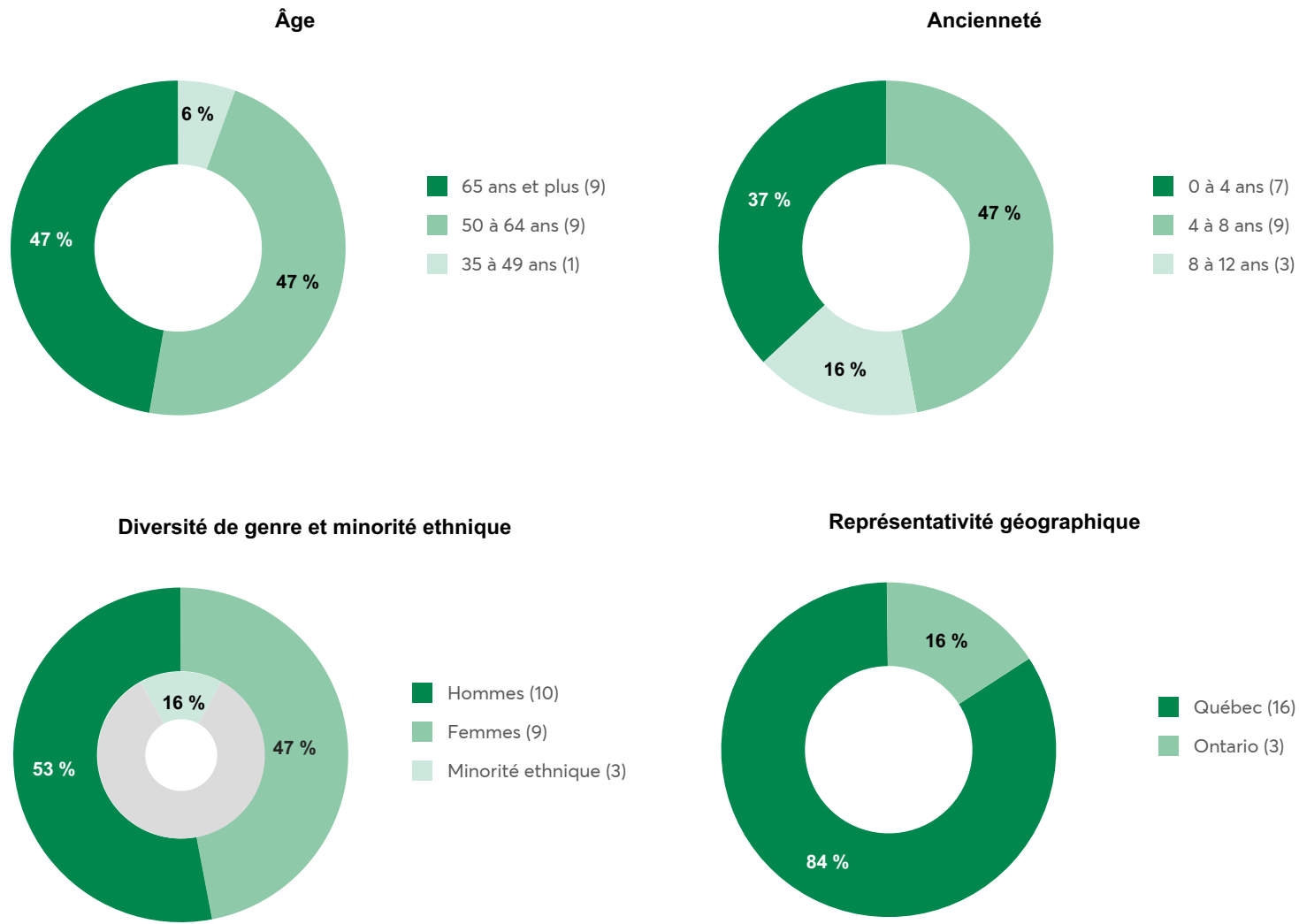
Les informations qui suivent présentent les principales caractéristiques de la composition du conseil d'administration de la Fédération et de ses commissions et comités. De plus, elles démontrent que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent de contribuer pleinement et de manière éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration et les compétences des membres du conseil est assuré annuellement et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration afin de satisfaire à ce profil.

En date du présent rapport :

- Les cibles de compétences adoptées par le conseil en lien avec son profil collectif enrichi ont été atteintes.
- Le conseil d'administration compte :
 - trois personnes appartenant à des minorités ethniques (deux membres de la minorité italienne et un membre de la minorité roumaine), soit 16 % du conseil.
 - une personne en situation de handicap, soit 5 % du conseil.
- La proportion de femmes siégeant au conseil d'administration est de 47 % (cible fixée à 50 %).
- La commission Coopération et culture, la commission Gestion des risques (et Gestion des risques US), la commission Gouvernance et finance responsable ainsi que la commission Ressources humaines sont présidées par des femmes.
- La durée moyenne du mandat des membres du conseil est de 4 ans et 6 mois.
- Le conseil d'administration a tenu 11 réunions régulières sur 17 journées et 14 réunions spéciales.
- Le taux de présence moyen aux réunions du conseil d'administration est d'environ 98 %.

Représentativité des femmes au sein du conseil et de ses commissions et comités					
CA	CAI	CCC	CGR (et CGR US)	CGFR	CRH
9/19 (47 %)	2/5 (40 %)	3/6 (50 %)	2/5 (40 %)	3/5 (60 %)	3/6 (50 %)

CA (conseil d'administration); CAI (commission d'audit et d'inspection); CCC (commission Coopération et culture); CGR et CGR US (commissions Gestion des risques et Gestion des risques US); CGFR (commission Gouvernance et finance responsable); CRH (commission Ressources humaines).



Chaque année, les membres du conseil d'administration évaluent leurs compétences liées au statut d'institution financière d'importance systémique intérieure du Mouvement Desjardins et à ses orientations stratégiques. Le tableau suivant illustre la proportion de membres du conseil disposant de compétences considérées comme avancées ou expertes, ce qui permet annuellement au conseil d'identifier ses besoins, ses compétences clés, ses cibles ainsi que ses zones de renforcement.

Compétences (par ordre alphabétique)	Proportion de membres contribuant à la compétence
Actuariat	
Connaissance et expérience concernant les risques financiers particuliers d'une compagnie d'assurances ou d'un régime de retraite	26 %
Affaires juridiques et réglementaires	
Connaissance et expérience concernant l'environnement réglementaire d'une grande entreprise ou d'une institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative ainsi que le droit des affaires	32 %
Culture et coopération	
Connaissance et expérience concernant la mission, la vision et les valeurs de Desjardins ainsi que des attentes des parties prenantes et des opportunités d'intercoopération	68 %
Développement durable et finance responsable	
Connaissance et expérience concernant les facteurs ESG dans les stratégies d'affaires ainsi que les impacts et les opportunités des changements climatiques sur le modèle d'affaires	53 %
Éthique des affaires et déontologie	
Connaissance et expérience concernant les exigences réglementaires en matière de probité, de saines pratiques commerciales et de traitement équitable des membres et clients	74 %
Finance et comptabilité	
Connaissance et expérience concernant les principes comptables, la divulgation financière, les activités et mécanismes de trésorerie	58 %
Gestion des risques et conformité	
Connaissance et expérience concernant le mécanisme des trois lignes de défense, les initiatives et mesures de mitigation en matière de sécurité ainsi que la protection des renseignements personnels	74 %
Gouvernance	
Connaissance et expérience concernant les saines pratiques de gouvernance ainsi que les mécanismes de prise de décision et de consultation des parties prenantes	84 %
Intelligence artificielle	
Connaissance et expérience concernant l'analytique avancée et les tendances et opportunités dans le domaine de l'intelligence artificielle	32 %
Marchés de capitaux	
Connaissance et expérience concernant les stratégies de placement et le fonctionnement des marchés de capitaux	32 %
Modèle d'affaires et stratégie	
Connaissance et expérience concernant les principaux modèles d'affaires et de distribution du réseau de la Fédération, des caisses et des filiales	63 %
Ressources humaines	
Connaissance et expérience concernant les principes et politiques de rémunération globale, la gestion des talents et de la relève ainsi que la gestion du changement et la transformation du travail	42 %
Services financiers et assurance	
Connaissance et expérience concernant les marchés bancaires et d'assurances de dommages et de personnes ainsi que la gestion de patrimoine	47 %
Technologies de l'information	
Connaissance et expérience concernant la gouvernance des technologies de l'information ainsi que les enjeux liés à la performance, la vulnérabilité, la dépendance et la cybersécurité	37 %

BIOGRAPHIES ET COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration est un élément important de la gouvernance et, à ce titre, les contributions et les expériences des membres sont complémentaires et diversifiées. Conformément au profil collectif enrichi, les membres du conseil, qu'ils soient élus ou cooptés, contribuent individuellement à ce que le conseil joue son rôle et assume collectivement l'intégralité des responsabilités qui lui incombent au titre d'institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative. À noter que chaque année le conseil d'administration adopte la composition de ses commissions et comités.

Louis Babineau, administrateur de sociétés, DBA, ASC



Indépendant
Âge : 67 ans
Résidence : Ville de Québec, Québec

- **Président du conseil d'administration de la Fédération depuis 2024**
- Administrateur élu depuis 2016
- Fin du mandat actuel (dernier mandat) : 2028
- Administrateur de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Modèle d'affaires et stratégie

Sommaire de l'expérience professionnelle

Professeur retraité en gestion de projets à l'UQAR, M. Babineau est titulaire d'un doctorat en administration des affaires (DBA) portant sur les environnements collaboratifs de travail et les équipes de projets, notamment en TI. Il détient également deux maîtrises, une première en relations internationales et une autre en gestion de projets. Il est aussi titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et est administrateur de sociétés certifié (ASC). Par ailleurs, il a agi durant plusieurs années comme consultant dans des projets de coopération internationale liés à la finance, au secteur bancaire et aux infrastructures.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Président du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité de révision

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Comité exécutif (président) ⁽¹⁾	0/0	100 %
Comité de sélection de la PCD (président) ⁽²⁾	17/17	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre) ⁽³⁾	2/2	100 %
Commission Coopération et culture (membre)	4/4	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre)	10/10	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	12/12	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

(1) Le comité a été aboli le 13 mai 2025.

(2) Le comité a été aboli le 26 août 2025.

(3) Le comité a été aboli le 11 mars 2025.

Luc Bachand, administrateur de sociétés, MBA, IAS.A, FICB

Indépendant

Âge : 69 ans

Résidence : Montréal, Québec

- Administrateur coopté depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2027

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité
- Marché de capitaux
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Luc Bachand est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, d'un MBA de l'Université Concordia ainsi que des titres d'administrateur de sociétés (IAS.A) et de Fellow de l'Institut des banquiers canadiens (FICB). Son cheminement professionnel l'a amené à occuper les fonctions de vice-président du conseil et chef des Marchés de capitaux d'une grande banque canadienne pour le Québec où il dirigeait le secteur banque d'affaires, services aux sociétés et ventes et négociations de titres.

Directorat(s) :

- Fondation Jeunes en tête
- HEC Montréal
- Power Sustainable Energy Infrastructure Inc. (membre du comité d'investissement)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Président du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc. et membre de son comité d'audit et des risques
- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et de son comité d'audit

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Comité exécutif (membre) ⁽¹⁾	0/0	100 %
Commission d'audit et d'inspection (membre)	7/7	100 %
Comité retraite du Mouvement Desjardins (membre) ⁽²⁾	3/3	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

(1) Le comité a été aboli le 13 mai 2025.

(2) Jusqu'au 6 juin 2025.

Lisa Baillargeon, professeure, Ph.D., MBA, CPA, Adm.A, IAS.A

Indépendante

Âge : 54 ans

Résidence : Saint-Lambert, Québec

- Administratrice élue depuis 2019
- Fin du mandat actuel : 2027
- Présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Charles-LeMoyne

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Finance et comptabilité
- Éthique des affaires et déontologie
- Gouvernance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Co-directrice de la Chaire de recherche sur la gouvernance des musées et le droit de la culture et professeure titulaire, Mme Baillargeon dispose d'une formation universitaire ainsi que d'une expérience en comptabilité, gestion et gouvernance. Elle est titulaire d'un doctorat en histoire économique et d'un MBA, et détient le titre de comptable professionnelle agréée (CPA) ainsi que celui d'Administratrice de sociétés (IAS.A.). Elle supervise des projets complexes et variés, à la fois comme gestionnaire, professeure et chercheuse. Elle a contribué au développement de partenariats internationaux avec de nombreuses universités.

Directorat(s) :

- The Economic and Business History Society (Board of Trustees)
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Ville de Montréal (présidente du comité d'audit)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Présidente du conseil d'administration de Développement international Desjardins inc., membre de son comité d'audit et de gestion des risques et de son comité gouvernance, ressources humaines et déontologie
- Membre du conseil d'administration de Gestion Fonidi inc.
- Vice-présidente du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre)	10/10	100 %
Comité de mise en candidature et d'élection (membre)	12/12	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

Jordan Baril-Furino, ingénieur, MBA

Indépendant

Âge : 38 ans

Résidence : Beaconsfield, Québec

- Administrateur élu depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2029
- Deuxième vice-président de la Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Gestion des risques et conformité
- Intelligence artificielle

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'un MBA exécutif conjoint de l'ESG UQAM et de l'Université Paris-Dauphine (finance, marketing et gestion stratégique) ainsi que d'un baccalauréat en ingénierie de l'Université Laval, M. Baril-Furino est vice-président, Développement des affaires, Entreprises de consommation au sein d'une société de sécurité. Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, son expérience est axée sur la gestion et la planification opérationnelle ainsi que sur l'amélioration continue de procédés.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité de gestion des risques
- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 13/14 (spécial)	96 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	2/2	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre) ⁽²⁾	4/4	100 %
Assiduité moyenne totale : 97 %		

(1) Jusqu'au 6 juin 2025.

(2) Depuis le 6 juin 2025.

Johanne Charbonneau, administratrice de sociétés, FCPA, MBA, C.Dir.

Indépendante
Âge : 67 ans
Résidence : Ottawa, Ontario

- Administratrice cooptée depuis 2019
- Vice-présidente du conseil d'administration de la Fédération depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2026

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Membre de l'Ordre des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, Fellow comptable professionnelle agréée, Administratrice de sociétés certifiée (ASC, C.Dir.), titulaire d'un MBA et d'un baccalauréat en administration des affaires, Mme Charbonneau est retraitée de CBC/Radio-Canada où elle a agi à titre de chef de la direction financière. Elle a par ailleurs assumé d'autres fonctions en direction financière auprès d'organismes publics, dont le Centre de recherches pour le développement international et la Société d'assurance-dépôts du Canada. Riche d'une expérience en milieu coopératif et au sein d'OSBL, elle a été administratrice de coopératives financières et d'assurances à l'extérieur du Québec.

Directorat(s) :

- Coopératives et Mutuelles Canada
- Fondation Mach-Gaensslen
- Grands Défis Canada

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Présidente du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de son comité d'éthique, de gouvernance et de ressources humaines
- Membre du conseil d'administration de ICPEI Holdings inc. et présidente de son comité d'éthique, de gouvernance et de ressources humaines

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (présidente) ⁽¹⁾	2/2	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽²⁾	17/17	100 %
Commission d'audit et d'inspection (membre) ⁽³⁾	4/4	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre) ⁽⁴⁾	6/6	100 %
Commission Ressources humaines (présidente)	12/12	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

(1) Le comité a été aboli le 11 mars 2025.

(2) Le comité a été aboli le 26 août 2025.

(3) Depuis le 6 juin 2025.

(4) Jusqu'au 6 juin 2025.

Francine Côté, administratrice de sociétés, CPA, CISA, ASC, C.Dir.

Indépendante

Âge : 69 ans

Résidence : Ottawa, Ontario

- Administratrice élue depuis 2023
- Fin du mandat actuel : 2027
- Présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité (gestion et sécurité des technologies de l'information)
- Modèle d'affaires et stratégie
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Côté a fait carrière dans le secteur privé et au sein de la fonction publique fédérale où elle a occupé notamment la fonction d'administratrice en chef adjointe, Gestion corporative et Chef de la gestion financière au Service administratif des tribunaux judiciaires, de 2009 à 2021. Retraitée depuis novembre 2022, Mme Côté est comptable professionnelle agréée (CPA) et détient les titres d'Administratrice de sociétés certifiée (ASC, C.Dir.) et d'Auditrice certifiée en systèmes d'information (CISA). Au cours de sa carrière, elle a particulièrement contribué à l'élaboration des stratégies, des priorités corporatives ainsi qu'au développement des affaires.

Directorat(s) :

- Condominium CCC 255

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité d'audit
- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc. et de son comité d'audit et de risques

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Commission d'audit et d'inspection (membre)	6/7	86 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (secrétaire)	6/6	100 %
Assiduité moyenne totale : 97 %		

Milva Elvira D'Aronco, présidente d'une société de conseils en biotechnologie et pharmaceutique, Ph.D.

Indépendante
Âge : 63 ans
Résidence : Laval

- Administratrice cooptée depuis 2025
- Fin du mandat actuel : 2028
- Administratrice de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval

Principaux domaines de compétence

- Affaires juridiques et réglementaires
- Finance et comptabilité
- Gouvernance
- Ressources humaines

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'une maîtrise en gestion de l'Université de Boston et d'un diplôme d'études supérieures en psychologie, Mme D'Aronco possède plus de 30 ans d'expérience dans la gouvernance et la haute direction d'organisations mondiales complexes et hautement réglementées. Son parcours professionnel démontre sa capacité à piloter la croissance stratégique, à superviser des opérations internationales d'envergure et à gérer des risques financiers et opérationnels significatifs. Elle est également fondatrice et présidente d'un OBNL qui promeut le leadership féminin dans le secteur pharmaceutique.

Directorat(s) :

- Femmes Leaders en Pharma (présidente du conseil d'administration)
- Women Leaders in Pharma USA (vice-présidente du conseil d'administration)
- Association Midi-quarante inc.

Conseil, comités et commissions

Conseil d'administration

Relevé de présences

3/3 (régulier)
0/0 (spécial)

Assiduité moyenne

100 %

Assiduité moyenne totale : 100 %

Denis Dubois, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, B.Sc.

Non indépendant
 Âge : 54 ans
 Résidence : Montréal, Québec

- **Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins depuis 2025**
- Administrateur depuis 2025

Principaux domaines de compétence

- Actuariat
- Culture et coopération
- Gestion des risques et conformité
- Modèle d'affaires et stratégie
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Actuaire de formation, Denis Dubois est diplômé de l'Université Laval. Il a complété avec succès les examens menant à l'obtention des titres de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society, attestant de sa rigueur et de sa vaste expertise. Membre de la grande équipe Desjardins depuis 2003, il débute dans le secteur de l'assurance de dommages, où il est nommé premier vice-président en 2016. Il occupe ensuite plusieurs fonctions stratégiques, notamment président et chef de l'exploitation de Desjardins Sécurité financière et premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Il joue aussi un rôle déterminant dans la croissance durable de ces secteurs, dans l'évolution de l'expérience membre et client ainsi que dans la modernisation des systèmes technologiques. Tout au long de son parcours, Denis Dubois contribue à des projets structurants pour le Mouvement, dont l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, des activités de distribution d'IDC et de Worldsource ainsi que, plus récemment, des activités du gestionnaire d'actifs Guardian Capital (dont la clôture est prévue au premier trimestre 2026). Ces transactions ont renforcé la présence pancanadienne de Desjardins et consolidé la position de leader du Mouvement dans le secteur financier.

Directorat(s) :

- Business Council of Canada
- Finance Montréal, la grappe financière du Québec
- Patrimoine Aviso inc. (président du conseil d'administration)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins
- Invité permanent du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc.
- Invité permanent du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.

Commissions du conseil d'administration de la Fédération⁽¹⁾ :

- Invité permanent de la commission Coopération et culture
- Invité permanent de la commission Gouvernance et finance responsable
- Invité permanent de la commission Gestion des risques et Gestion des risques (É.-U.)
- Invité permanent de la commission Ressources humaines

Conseil ⁽¹⁾	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	5/5 (régulier) 1/1 (spécial)	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

(1) Membre du conseil d'administration et invité permanent des commissions susmentionnées depuis le 2 septembre 2025.

André Grenier, agronome et président d'une firme de consultation en gestion d'entreprises agricoles

Indépendant

Âge : 62 ans

Résidence : Saint-Joseph-de-Coleraine, Québec

- Administrateur élu depuis 2018
- Fin du mandat actuel : 2026
- Vice-président de la Caisse Desjardins de l'Érable

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Finance et comptabilité
- Modèle d'affaires et stratégie (secteur agricole)

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval, M. Grenier agit depuis près de trente-cinq ans comme consultant en gestion d'entreprises agricoles. Ses mandats visent principalement l'élaboration de plans d'affaires, d'études de rentabilité et de transferts d'entreprises. Il est aussi consultant et expert-conseil pour le Service de médiation en matière d'endettement (SMMEA) dans le secteur agricole ainsi qu'en évaluation des dommages et des actifs dans de nombreuses causes judiciaires et liées aux assurances. Par ailleurs, il préside le réseau d'expertise en gestion agricole (REGA) et est vice-président du Centre d'expertise en gestion agricole du Québec (CEGA). Enfin, il enseigne ces différents domaines à l'éducation des adultes.

Directorat(s) :

- Centre d'expertise en gestion agricole
- Réseau d'experts en gestion agricole
- Solution Aléop inc.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/11 (régulier) 13/14 (spécial)	92 %
Commission d'audit et d'inspection (membre) ⁽¹⁾	3/3	100 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	2/2	100 %
Assiduité moyenne totale : 93 %		

(1) Jusqu'au 6 juin 2025.

Nadine Groulx, entrepreneure agricole et acéricole, MBA

Indépendante
Âge : 54 ans
Résidence : Sainte-Edwidge, Québec

- Administratrice élue depuis 2017
- Fin du mandat actuel : 2026
- Administratrice de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Développement durable et finance responsable
- Éthique des affaires et déontologie
- Modèle d'affaires et stratégie (secteur agricole)

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Groulx est coactionnaire d'une ferme et d'une érablière. Elle s'est impliquée à la présidence et à la vice-présidence d'organisations pour la relève agricole au Québec et est actuellement présidente du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité pour lequel elle a mené une démarche de modernisation de sa gouvernance. Elle a également travaillé comme mentore pour le programme MBA de l'Université de Sherbrooke.

Directorat(s) :

- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (présidente du conseil d'administration)
- Coopérative de développement régional du Québec

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Secrétaire du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et présidente de son comité de révision
- Secrétaire du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/11 (régulier) 13/14 (spécial)	92 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽¹⁾	17/17	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (présidente)	9/9	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	12/12	100 %
Assiduité moyenne totale : 97 %		

(1) Le comité a été aboli le 26 août 2025.

Philippe Jetté, ingénieur, B. Ing., IAS.A

Indépendant

Âge : 62 ans

Résidence : Montréal

- Administrateur coopté depuis 2025
- Fin du mandat actuel : 2028

Principaux domaines de compétence

- Affaires juridiques et réglementaires
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Technologies de l'information

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Jetté est diplômé en génie électrique de l'École Polytechnique de Montréal. Il a été administrateur, président et chef de la direction de Cogeco Inc. et de Cogeco Communications Inc. de 2018 à 2024. Avant ce double rôle, il a occupé plusieurs postes clés au sein de Cogeco, notamment à titre de chef de la technologie et de la stratégie. Dirigeant expérimenté de l'industrie des technologies, des médias et des télécommunications, M. Jetté combine des connaissances pratiques en technologie, une maîtrise de l'ingénierie des réseaux complexes avec des compétences éprouvées en développement de marché, en marketing et en ventes. Enfin, il dispose d'une grande expérience dans la gestion de sociétés d'envergure cotées en bourse et privées.

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	7/7 (régulier) 12/13 (spécial)	95 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	2/2	100 %
Commission Ressources humaines (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Assiduité moyenne totale : 96 %		

(1) Depuis le 6 juin 2025.

Elaine Lajeunesse, actuaire, CFA, FCAS et FCIA, ICD.D

Indépendante

Âge : 60 ans

Résidence : Bloomfield, Ontario

- Administratrice cooptée depuis 2023
- Fin du mandat actuel : 2027

Principaux domaines de compétence

- Actuariat
- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité (gestion et sécurité des technologies de l'information)
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Lajeunesse compte plus de trente ans d'expérience comme actuaire, et a aussi œuvré comme chef des risques auprès de grandes institutions financières canadiennes et en consultation. Elle dispose d'une très bonne connaissance de l'écosystème du domaine de l'assurance puisqu'elle a évolué au sein d'organisations de différentes tailles au Canada. Elle est reconnue pour son expérience dans la mise en place de stratégies d'encadrement et gestion de risques par ses connaissances approfondies des sources de risques pour les institutions financières. Elle est administratrice de sociétés certifiée.

Directorat(s) :

- Athos Risk

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.
- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et présidente de son comité de gestion des risques

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Comité exécutif (membre) ⁽¹⁾	0/0	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽²⁾	17/17	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (présidente)	8/8	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	12/12	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

(1) Le comité a été aboli le 13 mai 2025.

(2) Le comité a été aboli le 26 août 2025.

Maryse Lapierre, notaire, LL.B., D.D.N, ASC

Indépendante
Âge : 56 ans
Résidence : Bassin, Québec

- Administratrice élue depuis 2021 et secrétaire du conseil d'administration de la Fédération depuis 2022
- Fin du mandat actuel : 2029
- Administratrice de la Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine

Principaux domaines de compétence

- Affaires juridiques et réglementaires
- Culture et coopération
- Éthique des affaires et déontologie
- Gouvernance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'un diplôme de droit notarial ainsi que d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, Mme Lapierre a pratiqué dans les domaines du droit immobilier, des sociétés et des successions. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), elle aussi très impliquée au sein du milieu socioéconomique de sa municipalité, notamment dans les domaines du commerce, de l'urbanisme et de l'environnement.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et de son comité de révision
- Présidente du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Présidente du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Comité exécutif (membre) ⁽¹⁾	0/0	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre) ⁽²⁾	2/2	100 %
Commission Coopération et culture (membre)	4/4	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre) ⁽³⁾	4/4	100 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (membre) ⁽³⁾	3/3	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

(1) Le comité a été aboli le 13 mai 2025.

(2) Le comité a été aboli le 11 mars 2025.

(3) Depuis le 6 juin 2025.

Jean-François Laporte, administrateur de sociétés, MBA, ASC, C.Dir.

Indépendant

Âge : 66 ans

Résidence : Bedford, Québec

- Administrateur élu depuis 2023 et auparavant de 2017 à 2021
- Fin du mandat actuel : 2027
- Administrateur et vice-président de la Caisse Desjardins de la Pommeraie

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Finance et comptabilité
- Modèle d'affaires et stratégie
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Laporte est titulaire d'un MBA de la John Molson School of Business de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur de sociétés (ASC, C.Dir.). Il compte plus de trente années d'expérience dans des postes de direction en finance et en administration, dont la majorité au sein d'entreprises manufacturières filiales de multinationales. Durant son parcours, il a notamment développé des compétences plus spécifiques en fusion et acquisition d'entreprises. Il a également une très bonne connaissance des services financiers et d'assurance puisqu'il a agi comme président et membre du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Directorat(s) :

- Centraide Richelieu-Yamaska (président du conseil d'administration)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Président du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽¹⁾	17/17	100 %
Commission d'audit et d'inspection (membre)	7/7	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre)	8/8	100 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (vice-président)	6/6	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

(1) Le comité a été aboli le 26 août 2025.

Denis Latulippe, actuaire, FICA, MBA, M. Sc., ASC

Indépendant
 Âge : 65 ans
 Résidence : L'Anse-Saint-Jean, Québec

- Administrateur coopté depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2029

Principaux domaines de compétence

- Actuariat
- Finance et comptabilité
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Services financiers et assurance (gestion de patrimoine et placements)

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Denis Latulippe est actuaire de formation (FICA) et est titulaire d'un MBA ainsi qu'une maîtrise en politiques sociales de la *London School of Economics and Political Science*. Il est professeur retraité associé à l'École d'actuariat de l'Université Laval et a collaboré pendant près de 20 ans avec l'Organisation des Nations Unies, d'abord comme actuaire principal et président d'un comité international d'actuaire. Il a aussi été actuaire en chef d'une société d'assurances gouvernementales pendant six ans, vice-président Services à la clientèle, TI et finances et membre du comité de direction de cette même organisation de 2007 à 2012. Il a contribué au développement de la politique familiale du Québec, incluant comme président fondateur du Conseil de gestion de l'assurance parentale. Il a siégé à différents conseils d'administration, dont des sociétés d'assurance et de réassurance, et présidé des comités de retraite. Il est administrateur de sociétés certifié (ASC).

Directorat(s) :

- Amis du Mont Édouard (vice-président du conseil d'administration)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Vice-président du conseil d'administration de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et membre de son comité de placements

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 13/14 (spécial)	96 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	2/2	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre) ⁽²⁾	4/4	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	11/12	92 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (président)	6/6	100 %
Assiduité moyenne totale : 96 %		

(1) Jusqu'au 6 juin 2025.

(2) Depuis le 6 juin 2025.

Michel Magnan, professeur, Ph.D., FCPA, ASC, C.Dir.

Indépendant

Âge : 67 ans

Résidence : Montréal, Québec

- Administrateur coopté depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2029

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité
- Gouvernance
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Magnan est Professeur-chercheur distingué de l'Université Concordia et professeur titulaire de la Chaire Stephen A. Jarislowsky en gouvernance d'entreprise de l'École de gestion John-Molson de la même université. Outre ses titres comptables, il détient un doctorat en administration des affaires de l'Université de Washington. Il est activement impliqué dans le milieu des affaires et professionnels. Il est chercheur et Fellow CIRANO spécialisé dans l'analyse d'enjeux d'innovation, de marchés financiers, de gouvernance et de décarbonisation. Il est aussi administrateur de sociétés certifié (ASC, C.Dir.) ainsi que membre du comité de retraite et du sous-comité de placements du Régime de retraite des employés de l'Université Concordia.

Directorat(s) :

- Régime de retraite des employés de l'Université Concordia
- International Forum of Independent Audit Regulators (membre du comité consultatif)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Vice-président du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc., président de son comité d'audit
- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc. et président de son comité d'audit et de risques

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 13/14 (spécial)	96 %
Commission d'audit et d'inspection (président)	7/7	100 %
Commission Coopération et culture ⁽¹⁾	2/2	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre) ⁽²⁾	2/2	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre) ⁽³⁾	5/5	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (observateur)	8/8	100 %
Assiduité moyenne totale : 98 %		

(1) Depuis le 6 juin 2025.

(2) Le comité a été aboli le 11 mars 2025.

(3) Jusqu'au 6 juin 2025.

Paula Parhon, présidente d'une société de services conseils en technologie de l'information, ASC, Adm. A

Indépendante
 Âge : 70 ans
 Résidence : Fossambault-sur-le-Lac, Québec

- Administratrice élue depuis 2022
- Fin du mandat actuel : 2026
- Administratrice de la Caisse Desjardins de Beauport

Principaux domaines de compétence

- Gestion des risques et conformité (gestion et sécurité des technologies de l'information)
- Intelligence artificielle
- Modèle d'affaires et stratégie
- Technologies de l'information

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Parhon détient un diplôme universitaire en informatique ainsi qu'une certification universitaire en gouvernance de sociétés (ASC). Elle possède plus de trente années d'expérience en pratique privée du conseil en gestion des technologies de l'information et des communications. Elle est également membre de l'Ordre des administrateurs Agréés (Adm. A) et membre du Réseau des intervenants de l'École nationale de l'administration publique. Elle intervient auprès des directions d'organismes œuvrant dans le secteur public relié à l'administration gouvernementale et aux services partagés de même que dans les secteurs des télécommunications, de l'assurance et de la finance. Avant de créer sa société de services-conseils en 2002, elle a occupé divers postes de direction pour des sociétés-conseils en informatique.

Directorat(s) :

- Ordre des pharmaciens du Québec

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité de gestion des risques
- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.
- Membre du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 14/14 (spécial)	100 %
Commission Coopération et culture (membre)	4/4	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre)	8/8	100 %
Assiduité moyenne totale : 100 %		

René Saint-Pierre, ingénieur, M.Sc.A., M.S.

Indépendant

Âge : 71 ans

Résidence : Montréal

- Administrateur élu depuis 2025
- Fin du mandat actuel : 2029
- Administrateur de la Caisse Desjardins des Versants du mont Royal

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Intelligence artificielle
- Modèle d'affaires et stratégie
- Technologies de l'information

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'une maîtrise en gestion de construction de l'Université Stanford, ainsi que d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie civil de l'École Polytechnique de Montréal, M. Saint-Pierre est co-fondateur d'une entreprise spécialisée dans le développement des technologies de l'intelligence artificielle, notamment à destination des créateurs de contenus médiatiques.

Il dispose également d'une expérience de consultant et de directeur de projet acquise auprès de sociétés spécialisées en sciences de la vie, en développement durable et en technologies de l'information, opérant dans des contextes nationaux et internationaux. Enfin, il a été directeur général de deux entreprises manufacturières.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	7/7 (régulier) 11/13 (spécial)	90 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Assiduité moyenne totale : 92 %		

(1) Depuis le 6 juin 2025.

Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte, Adm.A

Indépendante

Âge : 55 ans

Résidence : Montréal, Québec

- Administratrice élue depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2028
- Vice-présidente de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Développement durable et finance responsable
- Gouvernance
- Modèle d'affaires et stratégie

Sommaire de l'expérience professionnelle

Diplômée de l'Université McGill et architecte depuis trente ans, Mme Sarrazin-Sullivan détient l'accréditation LEED en conception et construction de bâtiments durables. Motivée par une responsabilité sociale, elle dirige sa pratique architecturale principalement dans le secteur de l'hébergement pour clientèles vulnérables. Administratrice agréée, elle a obtenu la certification professionnelle en placements durables de l'Université Concordia.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et membre de son comité d'éthique, de gouvernance et de ressources humaines et de son comité de placements
- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 13/14 (spécial)	96 %
Commission Coopération et culture (présidente) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre) ⁽²⁾	4/4	100 %
Assiduité moyenne totale :		97 %

(1) Depuis le 6 juin 2025.

(2) Jusqu'au 6 juin 2025.

Observatrice au conseil d'administration

Kathleen Bilodeau, directrice générale de la Caisse Desjardins de Sillery—Saint-Louis-de-France



Kathleen Bilodeau, directrice de caisse, siège comme observatrice au conseil d'administration de la Fédération depuis 2021.

Mme Bilodeau est titulaire d'une maîtrise en développement et gestion des organisations de l'Université Laval ainsi qu'administratrice de sociétés certifiée (ASC).

Directorat(s) :

- Comité des 54e Jeux du Québec

Principaux domaines de compétence

- Culture et coopération
- Gouvernance
- Services financiers et assurance

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission d'audit et d'inspection (observatrice) ⁽¹⁾	3/3	100 %
Commission Coopération et culture (observatrice)	3/4	75 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (observatrice) ⁽²⁾	4/4	100 %
		Assiduité moyenne totale : 96 %

(1) Jusqu'au 6 juin 2025.

(2) Depuis le 6 juin 2025.

6. Intégration et formation des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Programme d'intégration et de formation des nouveaux membres du conseil d'administration de la Fédération

La Fédération assure l'intégration et la formation continue des membres de son conseil d'administration. Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités et sur les opérations diversifiées du Mouvement. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouveau membre du conseil d'administration ou du conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec des membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de leurs fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

Formation continue

La formation des membres du conseil d'administration est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'autoévaluation de leurs compétences. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels et sont soumis à la commission Gouvernance et finance responsable qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences collectives dont la portée est de deux ans. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes de développement des connaissances et de contribution des membres du conseil. Le programme de formation inclut de façon plus explicite des activités de ressourcement et d'enrichissement avec des experts externes pour permettre au conseil d'administration d'élargir sa base d'information pour une prise de décision éclairée et indépendante de la direction. Enfin, les commissions et comités du conseil proposent annuellement des activités de formations en fonction des besoins de leurs membres. Il en est de même pour le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans une perspective de continuité des acquis, des compétences et de la collégialité parmi les membres de ces instances, le conseil d'administration de la Fédération accompagne l'assemblée générale afin qu'elle tienne compte dans le choix des personnes candidates du besoin de maintenir une certaine ancienneté au sein du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération.

Les membres du conseil peuvent suivre, sur demande, des formations pertinentes à l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. Le conseil d'administration est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et les membres du conseil peuvent bénéficier des ressources qu'il offre relativement aux questions et aux pratiques exemplaires de gouvernance actuelles et émergentes.

Les membres du conseil d'administration ont accès en tout temps à un ensemble de documents de référence faisant état, entre autres, de leurs devoirs et obligations, des pratiques de l'organisation et des rôles et responsabilités des instances.

Enfin, la commission Gouvernance et finance responsable assure, au bénéfice du conseil, une vigie trimestrielle de l'évolution des tendances et pratiques de l'industrie en matière de gouvernance et de développement durable qui est également partagée au conseil d'administration. Le conseil d'éthique et de déontologie bénéficie également d'une vigie trimestrielle en lien avec ses responsabilités.

En 2025, les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des commissions et comités du conseil ont suivi des séances d'enrichissement sur les thèmes suivants :

Thèmes	Participants
Cadre d'appétit pour le risque	CA
Croissance non organique	CA
Croissance pancanadienne du bancaire	CA
Données et analytique	CA
Évaluation des compétences et transformation des métiers	CA
Évolution des tendances mondiales du secteur financier	CA
Gouvernance ambidextre	CA
Leviers stratégiques de l'autonomie financière	CA
Parcours Équité, Diversité et Inclusion - Cercles inclusifs	CA / CRH
Perspectives par secteur d'affaire	CA
Simplicité	CA
Démystifier le calcul des ratios de fonds propres	CAI
Évolution en matière de fraude et de crimes financiers	CAI
L'IA et la sécurité de l'information	CAI
Mise en conformité à la <i>Loi Sarbanes-Oxley</i>	CAI
Normes IFRS et d'audit (IFRS 9, IFRS 18 et nouvelles normes d'audit)	CAI
Nouveautés ESG (évolutions réglementaires)	CAI
Obligations de divulgation applicables aux émetteurs assujettis	CAI
Perspective des marchés et développement des réseaux	CAI
Surveillance des projets majeurs et gouvernance par les comités d'audit	CAI
Trésorerie : Programme de financement institutionnel	CAI
Les jeunes et le modèle coopératif	CCC
Susciter l'intelligence collective et la concertation de façons innovantes	CCC
Perspectives sur la décarbonation du secteur immobilier pour Desjardins	CGFR
Réassurance - Avantages et risques	CGR
Données et analytique en ressources humaines	CRH
Gouvernance de l'équité, diversité et inclusion	CRH
Stratégie pour les compétences du futur	CRH

CA (conseil d'administration); CAI (commission d'audit et d'inspection); CCC (commission Coopération et culture); CGFR (commission Gouvernance et finance responsable); CGR (commission Gestion des risques); CRH (commission Ressources humaines).

7. Rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Le conseil d'administration révisé, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les cinq ans, sa politique encadrant la rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, qui analyse attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient, entre autres, sur un étalonnage d'organisations comparables. En février 2024, le conseil d'administration de la Fédération a adopté des changements à la rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie avec entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024. Depuis cette date, la présidence du conseil d'administration a droit à une indemnité annuelle, mais ne perçoit aucune allocation de présence pour sa participation aux commissions et comités du conseil de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc. Le président et chef de la direction n'est pas rémunéré pour son implication aux conseils d'administration de la Fédération, de filiales ou de composantes.

Les encadrements applicables en matière de rémunération comprennent des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des membres des conseils d'administration des caisses et de la Fédération, des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération que des membres des conseils d'administration de certaines des filiales du Mouvement.

Conformément à la LCSF, l'enveloppe budgétaire relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2,6 M\$ en 2025, incluant le montant de 1,1 M\$ voté par l'assemblée générale pour le versement des allocations de présence.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 274 du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

8. Évaluation des membres de la haute direction

a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par la commission Ressources humaines. Cette commission est présidée par un membre indépendant du conseil d'administration. Le président et chef de la direction est invité permanent de la commission, mais se retire pour les sujets pour lesquels il est en situation de conflit d'intérêts.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. La commission Ressources humaines supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

Premiers vice-présidents membres du comité de direction Mouvement

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction. Ils sont déposés pour information à la commission Ressources humaines et au conseil d'administration.

b. Évaluation de la rémunération variable

Président et chef de la direction

Depuis 2024, le président et chef de la direction est admissible au Régime général d'intéressement annuel au même titre que l'ensemble des employés et cadres supérieurs du Mouvement. Également, le président et chef de la direction bénéficie du régime d'intéressement à long terme au même titre que les membres de la haute direction.

Premiers vice-présidents membres du comité de direction Mouvement

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement dont bénéficient les premiers vice-présidents. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

9. Engagement de conseillers externes

Un membre du conseil d'administration peut requérir que le conseil bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Un rappel annuel est fait au conseil d'administration à cet égard. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance et finance responsable.

MANDATS ET COMPOSITION DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE ET D'AUTRES INSTANCES

Au 31 décembre 2025

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des commissions et comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, le conseil et les commissions et comités tiennent des doubles huis clos sans la présence des membres de la direction et des observateurs, un premier avec la présence du président et chef de la direction et un second sans sa présence. La composition et les mandats de ces instances sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque commission et comité est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente et leur président commente verbalement les enjeux discutés au bénéfice de l'ensemble du conseil.

Les mandats et la composition des commissions et comités du conseil d'administration ainsi que du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération sont également disponibles sur le site Web de Desjardins, à l'adresse suivante : Desjardins.com.

Annuellement, le conseil d'administration, sur recommandation de la commission Gouvernance et finance responsable, adopte la composition de ses commissions et comités, et ce, conformément à sa *Politique de composition des commissions et comités de la Fédération*. Les commissions et comités sont composés en totalité d'administratrices et administrateurs indépendants du conseil, auxquels peuvent s'ajouter dans certains cas des membres externes provenant de conseils d'administration de filiales ou des représentants des filiales d'assurance. Les deux directions générales observatrices au conseil peuvent également siéger à titre d'observatrice au sein des commissions et comités du conseil et participer aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil. Enfin, le président et chef de la direction n'est membre d'aucune commission et comité du conseil, mais peut y être invité par la présidence du conseil et la présidence d'une commission ou d'un comité.

Le comité exécutif a été aboli le 13 mai 2025 et ses responsabilités ont été rapatriées dans le mandat du conseil d'administration et les mandats de ses autres commissions. Le comité spécial sur la transformation PCA/PCD et le comité de sélection de la PCD ont également été abolis, respectivement le 11 mars 2025 et le 26 août 2025, puisqu'ils ont accompli les mandats qui leur avaient été confiés.

Voici la composition des commissions et comités du conseil d'administration de la Fédération et de certaines autres instances de la Fédération :

COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection, qui est constituée en vertu de la LCSF, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. La CAI revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles internes, y compris ceux relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement de même que de l'inspection des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin. Cette commission veille également à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte la charte d'audit interne et le plan d'audit.

Elle est composée de 5 membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurances (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) et une direction générale de caisse observatrice, dont le poste est actuellement vacant, qui participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration. La commission est présidée par un administrateur indépendant ayant le titre de FCPA :

1. Michel Magnan, président
 2. Luc Bachand
 3. Johanne Charbonneau⁽ⁱ⁾
 4. Francine Côté
 5. Jean-François Laporte
- Robert St-Aubin, (président du comité d'audit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), représentant d'une filiale d'assurance
 - Clarence Turgeon (président du comité d'audit de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.), représentant d'une filiale d'assurance

⁽ⁱ⁾ Membre nommé le 6 juin 2025.

André Grenier a siégé jusqu'au 6 juin 2025.

Kathleen Bilodeau a été observatrice jusqu'au 6 juin 2025.

Richard Villeneuve, directeur général de caisse, a été nommé observateur le 6 juin 2025 et son mandat a pris fin le 25 février 2026.

Principales réalisations de la commission

Dans l'exercice de son mandat, la commission a notamment examiné :

- Le rapport de gestion, les états financiers combinés intermédiaires et annuels ainsi que la notice annuelle.
- La divulgation sur les risques et les opportunités liés au climat.
- L'évaluation de la performance et la nomination de l'auditeur externe ainsi que le plan d'audit.
- Les objectifs, l'indépendance et le renouvellement du mandat du chef de la surveillance.
- Le système de contrôle interne en matière de divulgation de l'information financière.
- Les rapports de conformité, d'activités de l'audit interne et de l'auditeur externe.

COMMISSION COOPÉRATION ET CULTURE

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative et démocratique au sein du Mouvement Desjardins, au respect de la mission et des valeurs de Desjardins et à leur prise en compte dans les pratiques commerciales et de gestion ainsi qu'à la démarche d'évolution culturelle. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau.

Elle est composée de six membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent une directrice générale observatrice et le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan⁽ⁱ⁾, présidente
2. Louis Babineau
3. Philippe Jetté⁽ⁱⁱ⁾
4. Maryse Lapierre
5. Michel Magnan⁽ⁱⁱⁱ⁾
6. Paula Parhon
 - Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse), observatrice
 - Denis Dubois⁽ⁱⁱⁱ⁾ (président et chef de la direction), invité permanent

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱ⁾ Membres nommés le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 2 septembre 2025.

Jordan Baril-Furino, André Grenier et Denis Latulippe ont siégé jusqu'au 6 juin 2025.

Principales réalisations de la commission

Dans l'exercice de son mandat, la commission a notamment examiné :

- Les réalisations en matière d'évolution culturelle et les activités déployées.
- Les mesures de la stratégie de performance en gestion de patrimoine.
- Les partenariats coopératifs.
- La stratégie d'engagement dans le milieu.
- L'offre en éducation financière.
- La mission et les valeurs de Desjardins.

COMMISSION GESTION DES RISQUES (et GESTION DES RISQUES US)

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques⁽¹⁾. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies. En plus des rôles et responsabilités déjà assumées par la commission Gestion des risques, la commission Gestion des risques US se consacre exclusivement aux dossiers et activités⁽²⁾ du Mouvement qui engendrent des obligations américaines.

Elle est composée de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux membres externes au conseil conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités*, deux observateurs ainsi que le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Elaine Lajeunesse, présidente
2. Jordan Baril-Furino⁽ⁱ⁾
3. Jean-François Laporte
4. Paula Parhon
5. René Saint-Pierre⁽ⁱ⁾
 - Sonia Corriveau⁽ⁱ⁾ (administratrice indépendante de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.), membre externe
 - Eva Maglis⁽ⁱ⁾ (administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), membre externe
 - Michel Magnan (président de la commission d'audit et d'inspection), observateur
 - Kathleen Bilodeau⁽ⁱⁱ⁾ (directrice générale de caisse), observatrice
 - Denis Dubois⁽ⁱⁱⁱ⁾ (président et chef de la direction), invité permanent

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱ⁾ Observatrice nommée le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 2 septembre 2025.

Doryne Bourque a siégé jusqu'au 31 mars 2025.

Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan a siégé jusqu'au 6 juin 2025.

Richard Villeneuve, directeur général de caisse, a été observateur jusqu'au 6 juin 2025.

Bernard Morency (administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) et Christine Sayegh-Filgiano (administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie) ont siégé jusqu'au 6 juin 2025.

⁽¹⁾ La « gestion des risques » inclut notamment les risques associés aux différentes fonctions de sécurité (sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, lutte contre les crimes financiers, fraude et sécurité physique), le risque de non-conformité réglementaire et le risque climatique.

⁽²⁾ Le terme « activités » désigne les activités et détentions américaines directes ou indirectes de l'ensemble des entités Mouvement Desjardins et des entités qu'il contrôle au sens de l'*US Bank Holding Company Act*. Cette notion de contrôle appliquée par l'*US Bank Holding Company Act* ne reçoit pas une interprétation corporative usuelle, mais est beaucoup plus restrictive.

Principales réalisations de la commission

Dans l'exercice de son mandat, la commission a notamment examiné :

- Le cadre d'appétit pour le risque.
- La cartographie de maîtrise des risques.
- Le plan d'exécution et les objectifs de la première vice-présidence Gestion des risques.
- La surveillance des risques du plan d'investissement du Mouvement.
- Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Les simulations d'incidents et de crises.

COMMISSION GOUVERNANCE ET FINANCE RESPONSABLE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du cadre de gouvernance et du développement durable et finance responsable. À cette fin, elle assure une vigie des bonnes pratiques et prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'administration de sa relation avec la direction de manière à assurer son indépendance. Elle est responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administratrices et administrateurs de la Fédération. De plus, elle examine le Rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle veille notamment à la mise en œuvre de différentes politiques dont la *Politique de gouvernance*, la *Politique de rémunération des dirigeants et des dirigeantes du Mouvement Desjardins*, la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable à la fonction de membres du conseil d'administration de la Fédération, de conseil d'administration de filiales, du conseil d'éthique et de déontologie et du comité de mise en candidature et d'élection* de même que la *Politique de développement durable du Mouvement Desjardins*.

Elle est composée de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoute le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Nadine Groulx, présidente
 2. Louis Babineau
 3. Lisa Baillargeon
 4. Maryse Lapierre⁽ⁱ⁾
 5. Denis Latulippe⁽ⁱⁱ⁾
- Denis Dubois⁽ⁱⁱⁱ⁾ (président et chef de la direction), invité permanent

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 2 septembre 2025.

Johanne Charbonneau et Michel Magnan ont siégé jusqu'au 6 juin 2025.

Serge Rousseau a siégé jusqu'au 22 mars 2025.

Principales réalisations de la commission

Dans l'exercice de son mandat, la commission a notamment examiné :

- L'évolution du profil collectif enrichi, la fixation des cibles de compétences et l'identification des zones de renforcement.
- L'évaluation des compétences des membres du conseil et l'évaluation de l'efficacité des commissions du conseil.
- La composition des commissions du conseil et de certains conseils d'administration de filiales et de composantes.
- La fixation des objectifs 2025-2026 du conseil et leur suivi.
- La stratégie et les positionnements ESG.
- Les tendances ESG et en gouvernance.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des gestionnaires et des employés du Mouvement, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des gestionnaires et des employés du Mouvement, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. La commission appuie également le conseil sur les questions relatives à la présidence et chef de la direction du Mouvement, notamment en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et leur évaluation, ainsi que de relève à cette fonction dans le respect du mandat du comité de sélection formé à cet effet.

Elle est composée de six membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent un membre externe au conseil d'administration et le président et chef de la direction à titre d'invité permanent conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

1. Johanne Charbonneau⁽ⁱ⁾, présidente
 2. Louis Babineau
 3. Nadine Groulx
 4. Philippe Jetté⁽ⁱⁱ⁾
 5. Elaine Lajeunesse
 6. Denis Latulippe
- Julien Ponce (administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.), membre externe
 - Denis Dubois⁽ⁱⁱⁱ⁾ (président et chef de la direction), invité permanent

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 6 juin 2025 (a assumé l'intérim à la présidence de la commission entre le 22 mars 2025 et le 6 juin 2025).

⁽ⁱⁱ⁾ Membre nommé le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 2 septembre 2025.

Serge Rousseau a siégé jusqu'au 22 mars 2025.

Principales réalisations de la commission

Dans l'exercice de son mandat, la commission a notamment examiné :

- La stratégie de rémunération globale.
- La stratégie de gestion des talents.
- Les plans de relève à la haute direction et le processus de gestion de la performance.
- Les objectifs des membres de la haute direction.
- Le plan équité, diversité et inclusion.
- Les tendances en ressources humaines.

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral et de cooptation pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il analyse les candidatures pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération de même qu'aux conseils d'administration de certaines filiales en fonction de leurs profils collectifs enrichis et leurs critères d'évaluation des compétences. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux délégués d'exercer adéquatement leur rôle. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relative au bon déroulement des processus d'élection et de cooptation. Il prend toute autre décision entourant ces processus dans les limites de ses pouvoirs et responsabilités définies dans son mandat adopté par le conseil d'administration dans le respect du RIG. Le comité rend compte de ses actions au conseil d'administration.

Il est composé de cinq membres indépendants, dont une est administratrice indépendante du conseil d'administration de la Fédération conformément au RIG :

1. Louis Brunelle⁽ⁱ⁾, président
2. Hélène Lee-Gosselin⁽ⁱ⁾, vice-présidente
3. Lisa Baillargeon (administratrice de la Fédération)
4. Nicole Blanchette
5. Martine Lafrance

⁽ⁱ⁾ Les mandats de Louis Brunelle comme président et de Hélène Lee-Gosselin comme vice-présidente du comité ont été renouvelés pour une durée d'un an.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le *Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins* (RRMD), le Comité de retraite du Mouvement Desjardins est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire de la caisse de retraite. Il assure la gestion financière et l'administration du RRMD en mettant en œuvre les moyens adéquats pour protéger les droits des participants ou bénéficiaires et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation de surplus, le cas échéant. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 9 membres votants, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, un membre désigné par les participants actifs, un membre désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Le comité compte également un membre non votant désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

1. Denis Latulippe, président
2. Jean-François Laporte, vice-président
3. Francine Côté, secrétaire
4. Maryse Lapierre⁽ⁱ⁾
5. Bernard Morency, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
6. Christine Sayegh-Filgiano⁽ⁱ⁾, administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

Membre externe :

7. Marc Saint-Pierre

Membre désignée par les participants actifs :

8. Brigitte Chabarekh
9. Guillaume Monfette⁽ⁱⁱ⁾, membre non votant

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

10. Mario Levesque⁽ⁱⁱ⁾
11. Vincent Coulombe, membre non votant

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 6 juin 2025.

⁽ⁱⁱ⁾ Membres élus le 25 mars 2025.

Luc Bachand et Claudia Champagne ont siégé à titre de membres désignés par les employeurs jusqu'au 6 juin 2025.

Jacques Dignard a siégé à titre de membre désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires jusqu'au 25 mars 2025.

COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du Comité de retraite du Mouvement Desjardins, qui adopte la *Politique de placement*, le Comité de gestion des placements a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité sélectionne différents véhicules de placements, octroie des mandats de gestion à des gestionnaires de portefeuille et s'assure que chacun des placements et des investissements soit conforme aux attentes.

Il est composé de huit membres :

1. Frédéric Godbout, président
2. Louis Beaulieu
3. Vincent Blais
4. Julie Côte, secrétaire
5. Hélène Genest
6. François Hudon
7. Martin Pepin
8. Valérie Vachon⁽ⁱ⁾, membre non votant

⁽ⁱ⁾ Nommée le 1^{er} janvier 2025 en remplacement d'Ève Lessard.

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la LCSF, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des membres de conseils d'administration de caisses. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant du Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre les décisions découlant de son mandat.

Les principales responsabilités de ce conseil sont :

- de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration, en s'associant avec la commission d'audit et d'inspection, en ce qui concerne la nomination ou la révocation de la personne devant assurer la direction de ce service;
- d'adopter les règles déontologiques applicables aux administratrices et administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses;
- de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération;
- d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles notamment par le développement d'outils ou d'activités de sensibilisation et une offre de services-conseils;
- d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation.

Il est composé de cinq membres :

1. Katia Cyr⁽ⁱ⁾, présidente
2. Michel Guénette
3. Dinah Morency
4. Alexandre Rousseau
5. Annie Vaillancourt⁽ⁱ⁾, vice-présidente

⁽ⁱ⁾ Katia Cyr et Annie Vaillancourt (réélue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 22 mars 2025) ont été réélues respectivement comme présidente et vice-présidente du conseil le 10 avril 2025.

COMITÉ DE DIRECTION MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activités et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement de même que par les autorités réglementaires. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il veille également à assurer l'intégrité des opérations du Mouvement et la probité des employés et des gestionnaires. Il a tenu 25 réunions en 2025.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction, dont 5 femmes (42 %) :

- **Denis Dubois⁽ⁱ⁾**
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Antoine Avril**
Premier vice-président et chef de la Gestion des risques
- **Jean-Yves Bourgeois**
Premier vice-président Services aux entreprises
- **Marie-Huguette Cormier⁽ⁱⁱ⁾**
Première vice-présidente Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine
- **Johanne Duhaime⁽ⁱⁱ⁾**
Première vice-présidente principale, Technologies et Performance organisationnelle
- **Chantal Gagné⁽ⁱⁱⁱ⁾**
Première vice-présidente Assurance de personnes
Présidente et cheffe de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie
- **Daniel Grossi⁽ⁱⁱⁱ⁾**
Premier vice-président Technologies de l'information
- **Di-Thai Hua**
Premier vice-président Opérations
- **Nathalie Larue⁽ⁱⁱⁱ⁾**
Première vice-présidente Services aux particuliers et Vie associative
- **Valérie Lavoie**
Première vice-présidente Assurance de dommages
Présidente et cheffe de l'exploitation, Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- **Alain Leprohon**
Premier vice-président Finances et chef de la direction financière
- **Sébastien Vallée⁽ⁱⁱⁱ⁾**
Premier vice-président Gestion de patrimoine

⁽ⁱ⁾ Denis Dubois a été nommé à la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins par le conseil d'administration de la Fédération le 2 juin 2025 et est entré officiellement en fonction le 2 septembre 2025. Depuis le 2 septembre 2025, Guy Cormier, président et chef de la direction sortant, agit à titre de conseiller stratégique à la direction, et ce, jusqu'en mars 2026.

⁽ⁱⁱ⁾ À la suite de changements à la structure organisationnelle du Mouvement Desjardins annoncés le 25 août 2025 : la première vice-présidence principale Technologies et Performance organisationnelle a été créée; la première vice-présidence Ressources humaines est devenue la première vice-présidence Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine; la première vice-présidence Gestion de patrimoine et Assurance de personne a été scindée en deux premières vice-présidences distinctes, à savoir la première vice-présidence Gestion de patrimoine et la première vice-présidence Assurance de personnes; la première vice-présidence Services aux particuliers est devenue la première vice-présidence Services aux particuliers et Vie associative.

Réal Bellemare, premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, et Isabelle Garon, première vice-présidente Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président, ont quitté leurs fonctions le 2 septembre 2025.

En date du présent rapport, les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérées gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Daniel Alvarez, chef de la sécurité du Mouvement
- Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la Conformité et de la protection des renseignements personnels
- Philippe Tommei, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Brigitte Dufour, secrétaire générale du Mouvement
- Jean-Sébastien Pilon, vice-président et chef de la Sécurité de l'information
- Steeve Talbot, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnels dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

• divulgation Mouvement	• données et analytique
• environnement, société et gouvernance (ESG)	• plan d'investissement
• gestion finances et risques Mouvement	• régime des rentes du Mouvement

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Fédération doit se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administratrices et administrateurs. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administratrices et administrateurs de la Fédération est présenté ci-dessous et également dans la notice annuelle de la Fédération. Cette notice annuelle est disponible sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec).

Barèmes de la rémunération des membres du conseil d'administration (CA) de la Fédération et des filiales ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération :

	Fédération ⁽¹⁾ et filiales
Indemnités annuelles	
Présidence du CA de la Fédération ⁽²⁾	235 000 \$
Présidence du CA d'une filiale ⁽³⁾	28 560 \$
Membre du CA de la Fédération ⁽⁴⁾	66 750 \$
Membre du CA d'une filiale (autre que le président du CA)	14 280 \$
Indemnités additionnelles	
Présidence de la commission d'audit et d'inspection de la Fédération	18 380 \$
Présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾ (autre que la commission d'audit et d'inspection de la Fédération)	9 190 \$
Membre d'une commission ou d'un comité du CA d'une filiale ⁽⁶⁾	2 870 \$
Membre de la commission d'audit et d'inspection de la Fédération et des comités d'audit des filiales	2 870 \$
Allocations de présence	
Pour une réunion d'une journée ⁽⁷⁾	1 710 \$
Pour une réunion d'une demi-journée	855 \$
Pour une réunion de courte durée	290 \$
Pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération ⁽⁸⁾	3 420 \$ (pour la présidence) 1 710 \$ (pour les membres)

*** Les barèmes sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2024 à la suite d'un balisage réalisé sur la période 2021 à 2023.

⁽¹⁾ Les montants de la rémunération inscrits pour la Fédération incluent, lorsqu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre de membres du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie). Les membres du conseil d'administration de Fiducie sont choisis parmi les membres du conseil d'administration de la Fédération, auxquels s'ajoute Frederick Tremblay, président et chef de la direction de Fiducie en tant qu'administrateur.

⁽²⁾ La présidence du conseil d'administration de la Fédération a droit à cette seule indemnité annuelle et ne perçoit aucune allocation de présence pour sa participation aux commissions et comités du conseil de la Fédération et de Fiducie Desjardins inc.

⁽³⁾ La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre indépendant du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Société financière inc. Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administratrices et administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

⁽⁴⁾ Une seule indemnité est versée pour leurs fonctions assumées au CA et aux commissions et comités de la Fédération et de Fiducie. Pour la Fédération, cette indemnité inclut également la présence des membres du CA aux Tables de concertation de proximité ainsi qu'au Forum de concertation.

⁽⁵⁾ La présidence d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle.

⁽⁶⁾ L'indemnité annuelle d'un membre du conseil d'administration de la Fédération comprend également leurs participations aux commissions et comités du CA de la Fédération, incluant les comités ad hoc, ou de Fiducie. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces composantes.

⁽⁷⁾ Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités, incluant les comités ad hoc, auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération et Fiducie est de 1 710 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Les directions générales observatrices qui assistent au conseil d'administration, à une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.

⁽⁸⁾ Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 710 \$ et pour le membre de 855 \$. Les membres du conseil d'éthique et de déontologie ne reçoivent pas d'indemnité annuelle.

Tableau de la rémunération des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant divulgue la rémunération individuelle touchée en 2025 par les membres du conseil d'administration de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc., incluant les membres dont les mandats ont pris fin en 2025, ou à d'autres titres comme décrits ci-après :

Nom, prénom	Fédération et Fiducie Desjardins inc.		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2025 (\$)
	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	
Babineau, Louis (prés. du CA de la Fédération) ⁽²⁾⁽⁵⁾	—	262 190	—	—	262 190
Bachand, Luc ⁽⁵⁾	43 456	69 620	2 804	35 171	151 051
Baillargeon, Lisa (prés. du CA de DID) ⁽³⁾	59 230	66 750	8 755	41 405	176 140
Baril-Furino, Jordan ⁽⁵⁾	40 230	66 750	1 740	13 299	122 019
Bourque, Doryne	17 680	16 688	3 145	4 288	41 801
Charbonneau, Johanne (prés. du CA de DGAG) ⁽³⁾	94 840	77 266	21 115	40 620	233 841
Côté, Francine ⁽⁵⁾	40 693	69 620	2 712	34 920	147 945
D'Aronco, Milva Elvira	9 725	16 688	—	—	26 413
Dubois, Denis ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
Grenier, André ⁽³⁾	37 901	67 988	1 199	10 219	117 307
Groulx, Nadine ⁽⁵⁾	72 245	75 940	15 755	14 280	178 220
Jetté, Philippe	32 655	50 063	—	—	82 718
Lajeunesse, Elaine ⁽⁵⁾	75 955	75 940	2 030	14 280	168 205
Lapierre, Maryse ⁽⁵⁾	39 970	70 714	—	8 473	119 157
Laporte, Jean-François (prés. du CA de FSD) ⁽³⁾	70 780	69 620	1 160	23 021	164 581
Latulippe, Denis (vice-prés. du CA de DSF) ⁽³⁾	45 390	66 750	15 740	35 784	163 664
Magnan, Michel ⁽⁵⁾	69 290	86 565	2 405	29 210	187 470
Parhon, Paula ⁽⁵⁾	47 940	66 750	1 160	8 121	123 971
Rousseau, Serge	19 970	18 781	16 580	17 150	72 481
Saint-Pierre, René	34 117	50 063	580	1 940	86 700
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann	42 810	71 976	24 565	24 290	163 641
Total	894 877	1 416 722	121 445	356 471	2 789 515

* Les mandats de Jordan Baril-Furino (réélu), Maryse Lapierre (réélue), René Saint-Pierre (élu), Denis Latulippe (reconduit) et Michel Magnan (reconduit) ont débuté le 22 mars 2025.

* Le mandat de Philippe Jetté (coopté) a débuté le 24 mars 2025.

* Le mandat de Milva Elvira D'Aronco (cooptée) a débuté le 23 septembre 2025.

* Le mandat de Serge Rousseau au conseil d'administration a pris fin le 22 mars 2025.

* Le mandat de Doryne Bourque au conseil d'administration a pris fin le 31 mars 2025.

⁽¹⁾ Montants reçus pour la présidence du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc. (DSocF) et du Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.

⁽²⁾ La présidence du conseil d'administration a perçu une indemnité forfaitaire exceptionnelle pour son leadership et son implication dans la sélection de la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ La présidence des conseils d'administration des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. (DSF), Desjardins Société financière inc. et Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administratrices et administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

⁽⁴⁾ Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération ou à titre de membre ou de président de conseils d'administration, de filiales ou composantes.

⁽⁵⁾ Membres du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est invité permanent à ce conseil.

Tableau de la rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie

Nom, prénom	Allocations de présence (\$)
Cyr, Katia	17 130
Guénette, Michel	6 855
Morency, Dinah	8 565
Rousseau, Alexandre	8 565
Vaillancourt, Annie *	8 565
Total	49 680

* Le mandat d'Annie Vaillancourt (réélue) au conseil d'éthique et de déontologie a débuté le 22 mars 2025.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie

Nom, prénom	Présence / réunions
Cyr, Katia	9/9
Guénette, Michel	8/9
Morency, Dinah	9/9
Rousseau, Alexandre	9/9
Vaillancourt, Annie	9/9

